

348

L'autorité soit autorisée de venir à la corporation
de Montréal que ce conseil est pris à ren-
contrer la corporation de la dite, pour s'entendre
au sujet de l'annexion de cette municipalité
à la ville de Montréal - adoptée

9^e Prop. par M. Belland }
Le par M. Lanthier } Que toutes
certificats de li' censures d'antérieurement
par ce conseil pour l'année ont tenu
cent soixante dix neuf qui n'auront
pas été payés d'ici au neuf du mois ven-
nant prochainement, seront retirés sans con-
séquence annuelle par la dite année. -
adoptée

10^e Prop. par M. Belland }
Le par M. Lanthier } Que le conseil de
jurage. - adoptée
M. Lanthier
M. Belland
M. Lanthier
M. Belland

349

A une assemblée spéciale du
Conseil Municipal de l'île
d'Heboulapp, convoquée par avis
régulier donné à tous les membres
de la Municipalité, le
dédi le dixième ont tenu conseil
soixante dix neuf à huit heures
demi du soir -

Étaient présents -

Messieurs les Conseillers J. D. Belland
D. Masson, F. B. Masson et al.
Bourbonnier - formant la majorité
des membres du dit conseil -
En l'absence de Monsieur le Maire
à Pro. Maire M. Bourbonnier présidant
l'assemblée. -

1^{re} Prop. par M. Masson }
Le par M. Belland } Que le conseil
se réunira à l'avenir prochain le ven-
dredi prochain à sept
heures et demi du soir -

Oliver Bourbonnier
M. Lanthier
M. Belland

A une assemblée spéciale du conseil municipal du Village d'Acadulaga, convoquée par avis réguliers donnés à tous les membres & pourvu de son plein & entier pouvoir le neuf & dix heures de la soirée, dans la maison municipale, conformément aux dispositions du statut municipal de la province de Québec.

Présents

M. le Maire Raymond Préfontaine & Messieurs les conseillers J. McCalland, J. L. Hébert, D. Massieu & L. Bouchard, par la majorité des membres du conseil.

Rapport du Comité des Finances

Par M. le Maire & Messieurs les conseillers Messieurs

Le Comité des Finances soumet respectueusement qu'après avoir pris en considération l'offre de M. B. A. Prouté pour l'impôt de la Ville dans les délibérations municipales à (95%) quatrevingt-cinq par cent, il croit devoir recommander d'accepter la dite soumission.

Signé J. D. McCalland
M. Préfontaine

1^{er} Prop. par M. Massieu }
Lec. par M. Hébert } Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit reçu & adopté, & que la Balance des Débitaires (mise en vertu du Règlement No 19) au montant de trois mille Dollars, soit rendue à M. Alex. S. Prouté, à 95% (quatrevingt-cinq par cent), sur un solde de 30 mai dernier, adopté

Le Comité des Finances fait rapport verbal, qui n'a pas à s'occuper du transfert de la licence de M. Ben. Le Gros, M. M. Alani & Durocher.

2^e Prop. par M. Massieu }
Lec. par M. McCalland } Que le rapport qui vient d'être fait soit reçu & adopté, & que le conseil accepte le transfert de la licence de M. Ben. Le Gros à M. M. Alani & Durocher pour tenir une auberge dans cette ville, adopté

3^e Prop. par M. McCalland }
Lec. par M. Hébert } Que le rapport du Surintendant du Télégraphe d'Alamos, qui vient d'être lu soit reçu & adopté — adopté
Que le Maire fait lecture d'une lettre de M. L. S. Harobin, demandant la permission de se servir d'une taxe. — 9 Juin 1894

4^e Prop. par M. Massieu }
Lec. par M. Hébert } Que la lettre de M. Harobin soit referé au Comité de l'Équipement en faire rapport à une prochaine assemblée du conseil. — adopté
Le Maire fait lecture d'une lettre de M. M. Massieu, avocat, accompagné de plusieurs des avocats de la ville. Ce. au sujet de ce leur acte d'aveu. —

5^e Prop. par M. Bouchard }
Lec. par M. Hébert } Que la lettre de M. Massieu en ce qui concerne les avocats de la ville, au sujet de leur compte d'aveu, soient referés au Cte. de l'Équipement pour donner les avis nécessaires en conséquence, adopté

6

6^e Prop. par Mr Heislutte }
 Lic. par Mr Bourbomin } Que le Comité de
 Mrs Melle, Cassillien qui des membres qui elle
 ontira des preuves, a' l'appui de la plainte
 qu'elle porte contre un certain hôtelier, le
 Conseil prendra des procédures contre
 dit aubergiste. - adopté

7^e Prop. par Mr Holland }
 Lic. par Mr Masson } Que le Comité de
 Police soit autorisé à faire faire le tout
 des lieux. - adopté

8^e Prop. par Mr Holland }
 Lic. par Mr Bourbomin } Que le Conseil
 de femme -
 M. Fortin
 M. Min -

A maie assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Occident, ce soir que l'avis
 répété donné à toutes les membres et citoyens de la
 Maison Municipale, le dimanche le vingt-sept
 huit cent vingt-deux de neuf à huit heures
 et trente minutes du soir, conformément aux
 dispositions de l'acte Municipal de la Province
 de Québec,

Étaient présents

M. le Maire Raymond Préfontaine &
 Messieurs les Conseillers J. D. Holland, J. P.
 Gauthier, P. B. Heislutte, W. Masson, et Bour-
 bonnière, formant l'assemblée des membres du
 dit Conseil.

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M.
 B. Coghlin, demandant une exemption de
 taxes, pour sa manufacture de ressorts. -

1^{re} Prop. par Mr Gauthier }
 Lic. par Mr Heislutte } Que la lettre de M. B. C.
 Coghlin qui vient d'être lue soit renvoyée
 au Comité des Finances pour en faire rapport
 à la prochaine assemblée du Conseil
 Mr Holland, donne avis qu'il fera motion
 à une prochaine assemblée du Conseil, pour
 amender les règlements nos 20 & 21.

2^e Prop. par Mr Gauthier }
 Lic. par Mr Holland } Que M. M. Heislutte
 soient autorisés à faire des visites à toutes
 personnes qui infraignent les règlements
 nos 20 & 21 de ce Conseil - adopté
 Rapport de la Commission de l'Assainissement

3^e Prop. par Mr Bourbomin }
 Lic. par Mr Masson } Que le rapport
 du Comité de la Maison du Conseil
 qui vient d'être lu soit reçu et adopté

357

Sur le Rapport du Et. Maire au Conseil
 A. M. le Maire & M. les Conseillers
 Messieurs,
 La Courte de la Maison du Conseil
 soumet respectueusement que la Bâtisse
 exigée en arrière de la Maison Municipale, est
 devenue une nuisance insupportable pour
 le Officiers du Conseil & pour autres affaires
 à traiter avec le dit Conseil, & cela par le
 fait que l'écure vient une odeur insup-
 portable qui se communique dans tous les
 appartements de la Bâtisse; c'est pourquoi
 votre Courte recommande de faire rebâter
 la dite Bâtisse & de faire communiquer à la
 Bâtisse principale par un passage au plancher
 souterrain.

Acadulaga 30 Juin 1844. Signé J. D. Belland
 J. Duchette

4^e Prop. par M. Belland }
 Lic. par M. Masson } Que les procès du Conseil
 soient suspendus pendant dix minutes pour
 entendre M. Harpans, au sujet de l'antenne

x plus hantien }
 licenciant celle }
 de M. Harpans }

plaintes portées contre certaine boutique
 abandonnée dans cette Municipalité, adopte
 — Réponds des procès —

5^e Prop. par M. Harpans }
 Lic. par M. Belland } Que la Courte soit
 instruite d'écrire au Président du Comité
 de Santé le priant de faire la visite des
 abattoirs dans cette Municipalité & de
 dresser plus court délai possible, & de
 faire rapport à la prochaine assemblée
 du Conseil —

adopté
 Jm

357

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. de
 Rivette avocat, accompagné d'une lettre de
 M. de Rivet & de Rivet avocats, réclamant
 \$250⁰⁰ de dommages, de la part de M. Alfred
 Arrey, par prétendus bâcles & serpilleries, &
 cause par une exclusion des votes avec
 une borne - Antenne.

6^e Prop. par M. Masson }
 Lic. par M. Duchette } Que la lettre de M. de Rivet
 soit referé au Comité des Chemins
 pour en faire rapport. — adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre de
 M. de Rivet.

7^e Prop. par M. Harpans }
 Lic. par M. Masson } Que le Maire de
 Ste. Anne soit autorisé à payer le man-
 tant dû à la fabrique de St. Louis (six mille
 dollars) & de faire donner une quittance
 finale générale, aussitôt que la fabrique
 aura fait décharger le terrain vendu de toutes
 les parties qui s'y trouvent. — adopté

8^e Prop. par M. Harpans }
 Lic. par M. Masson } Que cinq d'abonne
 d'un mois ou plus soit accordé à
 M. le Maire N. Préfontaine. — adopté

9^e Prop. par M. Belland }
 Lic. par M. Harpans } Que le Conseil s'informe
 de la situation des affaires de la
 Ville. — adopté
 J. D. Belland
 M. le Maire

Une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village de Hochelaga tenue dans la Maison Municipale, le dimanche soir de juillet mil huit cent soixante et dix neuf à huit heures et trente minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, J. Gauthier, Louis Fréchet, Dom. Masson et M. Bourbonniere, formant la majorité des membres du dit Conseil.

En l'absence de M. le Maire, Monsieur le M. Bourbiniere préside l'assemblée. Après lecture des minutes du mois de juin dernier elles sont adoptées à l'unanimité.

Rapport du Comité des Finances.

M. le Maire & Messieurs les Conseillers au Village de Hochelaga, Messieurs,

Le Comité des Finances, a l'honneur de vous faire rapport, qu'il a examiné et tenu compte de la lettre de M. B. J. Coghlin, demandant de l'aide pour sa manufacture d'essorts, sans forme de bonus ou autrement, le dit Comité croit devoir vous recommander qu'il soit établi comme règle générale, pour toute branche d'industrie voulant se fixer dans cette Municipalité, qu'une exemption de taxes soit accordée à toute personne ou personnes qui erigera ou erigeront dans cette Municipalité des manufactures, &c. pour lespace de vingt ans, à condition qu'il n'en plaira pas moins de vingt per-

personnes durant toute l'année, et que cette exemption de taxes sera retirée, dans le cas de la suspension des travaux durant trois mois.

Entendu dans cette exemption n'est pas comprise les taxes d'emprunt affectant les biens fonds de la Municipalité pour l'insaisie de débiteurs.

Le tout humblement soumis.

(Signé) J. D. Rolland
J. Gauthier

- 1^o Prop. par M. Fréchet }
Lé. par M. Masson } Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit reçu & adopté. - adoptée
- Le Secrétaire fait lecture d'une lettre de M. Paul Martineau, demandant une réduction de sa taxe comme colporteur
- 2^o Prop. par M. Masson }
Lé. par M. Fréchet } Que la licence qui doit payer M. Paul Martineau, pour vendre des légumes & fruits par les rues, soit réduite à \$25.00 par année. - adoptée
- Le Secrétaire fait lecture d'une lettre de M. B. J. Coghlin, demandant une réduction de sa taxe d'eau & s'offrant à payer le plus de 15 centimes par mille gallons.
- 3^o Prop. par M. Gauthier }
Lé. par M. Rolland } Que le Secrétaire accuse réception de la lettre de M. B. J. Coghlin & ex. de au dit M. Coghlin, le plein montant de son compte d'eau. - adoptée
- 4^o Prop. par M. Masson }
Lé. par M. Fréchet } Que le rapport

257

rapport du Greffier de la Cour de
Mars traités pour les mois de Avril, Mai
& Juin derniers, soit reçu & adopté. -
adopté

5^e Prop. par Mr. Rolland }
Lec. par Mr. Masson } Que les procès de
du conseil soient suspendus pendant
quinze minutes, pour entendre Mon. Cor-
iveau, au sujet de certaines industries
qu'il veut établir dans cette Municipalité.
adopté

Quinze minutes étant écoulées le conseil
reprend ses procès. -

6^e Prop. par Mr. Gauthier }
Lec. par Mr. Rolland } Qu'un Comité spécial
soit nommé, composé de Mr. le Maire, des
Messieurs J. Rolland, Louis Létourneau & J. Gauthier
comme membres de ce Comité, & de Messrs
Ch. Robert, Th. Hawkins & Ed. Beauvais, comme
propriétaires intéressés dans cette Municipalité,
pour prendre en considération les propositions
de Mon. Coriveau, au sujet de l'établissement
de manufactures dans cette Municipalité, & en
faire rapport au conseil. - adopté

7^e Prop. par Mr. Rolland }
Lec. par Mr. Gauthier } Que pour rembourser
le Billet de mille Dollars, à l'ordre de P. de
P. Beauvais daté 22 Juin dernier, le Maire
& les autres soient autorisés à signer un autre
Billet du même montant pour quatre mois
à l'ordre de Mr. Zephirin Chapleau, &
que le conseil paye le dit Billet à son
échéance. - adopté

8^e Prop. par Mr. Gauthier }
Lec. par Mr. Masson } Que l'avis

259

l'avis de la Corporation soit notifié que le
Conseil requiert ses services demain matin, à
la Cour de police, ici, dans la cause de la Cor-
poration et sur son, pour infraction au Règlement
No 22 de ce conseil. - adopté

9^e Prop. par Mr. Rolland }
Lec. par Mr. Létourneau }
adopté

Que cette assemblée
se forme à mardi le quinze juillet
courant à sept heures & demi' au
soir. - adopté

J. L. O. Bourbonnière,
Pro Maire

360

Une assemblée régulière du Conseil Municipal au Village d'Hocheulaga, le samedi du sept juillet mil huit cent soixante dix neuf au quinze juillet de la même année & tenu dans la Maison Municipale le dix quinze juillet, à huit heures eteate minute du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Messieurs les Conseillers J. D. Rolland
Louis Fréchet et S. D. Moisseau -

En le manquant quorum, le Conseil s'est réuni à nouveau le dix huit juillet mil huit cent soixante dix neuf à sept heures eteate minute du soir.

J. Rolland

Louis Fréchet
S. D. Moisseau
Secrétaire. etc. etc.

361

Une assemblée régulière du Conseil Municipal au Village d'Hocheulaga, le samedi du sept juillet au quinze juillet de nouveau formé au dix huit juillet eteate minute du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, Jos. Lanthier, Louis Fréchet, O. Masson, S. D. Moisseau et O. Bourbonnière formant la majorité de membres au dit Conseil.

En l'absence de M. le Maire, M. le Bourgeois O. Bourbonnière préside l'Assemblée.

Rapport du Comité de Santé

M. le Maire & Messieurs les Conseillers

Messieurs,

Le Comité de Santé, a l'honneur de vous faire rapport qu'ayant visité sur votre recommandation les abattoirs dans votre Municipalité, il en a trouvé trois en mauvais ordre & deux surtout en très mauvais ordre.

Le Comité croit devoir vous recommander de faire tout mettre pour faire disparaître les abattoirs sur la rue La Mare.

Le tout humblement soumis.

Hocheulaga 18 juillet 1899

Signé par S. D. Moisseau pour

Olivier Bourbonnière

O. Masson

12

1^{re} Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Hebert } Que le rapport au
 Comite de Sante qui vient d'etre lu soit re-
 ceu & adopte & que le Manie de Secretaire
 soient autorises a proceder immidiat-
 ament contre toutes personnes, en defaut,
 d'apres le Reglement No 3 de ce Conseil,
 concernant les nuisances publiques. -

adopté

Le Secretaire fait lecture d'une lettre de la
 Co. de Telegraphe Dominion, accompagnée
 d'un compte. -

2^{re} Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Gauthier } Que la lettre de la Co.
 de Telegraphe Dominion qui vient d'etre lue
 soit recue & adopte, & que le compte au mon-
 tant de \$8.10 pour frais incurres pour recaler
 les poteaux de telegraphe sur la rue St. Marie, soit
 approuve. -

adopté

Le Secretaire fait lecture d'une lettre de M. J. L.
 Casambe, reclamant le paiement d'une certaine
 somme, pour pretendus documents causes en
 sa propriete au sein des Deux Deserps & de la

3^{re} Prop. par M. Meusseau }
 Sec. par M. Meusseau } Que la lettre de M. de
 J. Casambe qui vient d'etre lue, soit referie
 au Comite des Chemins pour
 en faire rapport, avec pouvoir de prendre
 les informations aupres de l'arrete si neces-
 saire. -

adopté

4^{re} Prop. par M. Gauthier }
 Sec. par M. Hebert } Que le Secretaire
 accuse reception de la lettre au Comite
 des Membres a eton, accordant ce
 permission de pour un fil de telegraphe

notifié
 O B
 J. G.

telegraphe sur leur nouvelle batisse, & de plus
 qu'il infame la Co. des Membres a eton
 qu'elle ait a place des lumeres devant la
 nuit aupres des matieres de construction
 place en la rue pour l'utilite de la dite Co.,
 adopte

Le Secretaire fait lecture d'une requete de
 M. de St. Pierre col, demandant d'etre exemp-
 te de payer la taxe pour les chemins 14/7/79

5^{re} Prop. par M. Gauthier }
 Sec. par M. Meusseau } Que le Secretaire soit
 autorise d'ecrire a M. Prefontaine, Maire, ac-
 tuellement a Quebec, & d'attirer son attention
 sur la cedule H du Bill No 10 au sujet des
 Chemins a Barriers, afin qu'il s'occupe
 des interets de la Comm. de la Co. -

adopté

6^{re} Prop. par M. Gauthier }
 Sec. par M. Meusseau } Que le Secretaire
 soit autorise d'ecrire aux Commissaires
 du Harve de Montreal, des informer que la
 Corporation a fait faire des travaux considerable
 pour l'ellevation de la mur ^{mur} afin de faire des-
 cendre les Chars notains des Plateaux tra-
 vers de Longueuil, & demander en consequence
 si c'est leur intention de faire arreter les dit
 Plateaux au point de St. Rochelaga -

adopté

7^{re} Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Gauthier } Que le Manie de
 Secretaire soient autorises a renouveler le
 Bill de Trois Mille Dollars de la societe publie
 courant, par un autre Bill de deux mille mon-
 tant a trois mois, a l'ordre de M. J. Hebert
 & de M. J. Gauthier, D. Meusseau
 & D. Rolland, & que le Conseil paye ledit
 Bill a son échéance -

adopté

8^e Prop. par M. Rolland }
 Les. par M. Masson } Que les comptes suivants
 soient payés à même le Fonds Secours amp. sans
 déduction #2. - E. J. Maxwell #44.45 "Star" #8.95
 C. Gauthier #41 - J. Proulx #2000 S. H. K.
 Rousseau #500 J. B. Rolland #326 Léon
 Manary #365 Lanthier #300 Alexandre
 Bélanger #20625 & à même l'impôt de l'Éau
 de l'année M. P. Paulty & cie \$12.25 C. Gauthier
 Cie. \$1.80 J. Robert #14.28 L. Payette 350

adopté

9^e Prop. par M. Rousseau }
 Les. par M. Masson } Que le compte de M. J. Gagnier
 sur l'impôt de l'Éau soit reporté au compte des dépenses
 pour l'année suivante. -

adopté

10^e Prop. par M. Gauthier }
 Les. par M. Rolland } Que le certificat
 soit autorisé d'œuvre à Labouque Jacques con-
 tior, et la notice de pareille œuvre éditée et
 leur propriété sur la voie qui a pour objet -

adopté

11^e Prop. par M. Rolland }
 Les. par M. Gauthier } Que M. Caudé de
 l'œuvre soit nommé inspecteur général
 de cette œuvre et qu'il -

adopté

12^e Prop. par M. Rolland }
 Les. par M. Gauthier } Que le certificat re-
 çu des instructions d'œuvre amp. évalué pour
 l'œuvre au sujet de la révision du rôle d'Éau
 l'œuvre -

adopté

13^e Prop. par M. Rousseau }
 Les. par M. Gauthier } Que le Conseil Municipal
 soit autorisé à acheter à l'œuvre
 l'œuvre. O. B. Bouchon
 Les. Les. Pro. M. H. V.

A une assemblée spéciale du Conseil Mun-
 cipal du Village de Hochelaga, convoquée par
 avis répété donné à tous les membres et
 tenue dans la séance Municipale, ven-
 dredi le premier jour d'août mil neuf cent
 dix-sept et plus précisément à huit heures et demie du
 soir, conformément aux dispositions du
 Code Municipal de la Province de Québec -

Étaient présents

Messieurs les Conseillers présents, P. O.
 Rolland, Louis Hébert et O. Bouchon
 Messieurs les Conseillers absents, P. O.
 Gagnier, M. Masson, M. Gauthier, M. J. Gagnier
 Messieurs les Membres du Conseil, - En l'absence de M. M. H. V. X

Rapport du Comité de l'Éau.

À M. M. H. V. Messieurs les Conseillers
 Messieurs,
 Le Comité de l'Éau soumet
 respectueusement qu'après avoir pris en consi-
 dération la demande de permis de voir
 donner l'Éau pour arroser, faite par M. L.
 Gauthier, il croit devoir recommander
 de ne pas accorder de permission
 de ce genre maintenant, vu que les ar-
 rangements avec la cité de Montréal ne
 sont pas encore terminés. -

Humblement soumis.

Hochelaga (le 1^{er} août 1919)
 (Signé) J. Rolland
 " Louis Hébert
 " Gauthier

14^e Prop. par M. Gauthier }
 Les. par M. Hébert } Que le rapport du
 Comité de l'Éau qui vient d'être lu
 soit reçu et adopté -

adopté

Rapport

366

Rapport du Comité des Chemins. -

A. M. L. Marie & Messieurs les Conseillers Messieurs

Notre Comité des Chemins a l'honneur de vous faire le rapport suivant; Qu'il a examiné le terrain en la rue St. Marie, r. à-v les propriétés de M. J. J. Prévost près de la rue Césaire du côté sud, & notre Comité est d'opinion, que depuis le coin de la rue Césaire en la dite rue St. Marie, l'on pourrait rapprocher le cours d'eau de quatre à cinq pieds plus près des propriétés, ce qui aurait l'effet non seulement de resserrer la rue, mais de lui donner une plus grande largeur. Et sur ce point votre Comité demande à être autorisé à faire faire les dits travaux -

- Humblement soumis -
- Houlberg 1 cent 1874
- (J. J. Molland
- (J. J. Guenther
- (J. J. Lisette

2^e Prop. par M. Lisette }
 Sec. par M. Molland } Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit reçu & adopté que le dit Comité soit autorisé à faire faire les travaux mentionnés dans le dit rapport -

3^e Prop. par M. Guenther }
 Sec. par M. Lisette } Que les agents de la Corporation soient chargés de aller à la question pendante entre M. J. J. Prévost & la Corporation, pour déterminer si les propriétés sont affectées par la dite ruelle, par une collisou

367

collisou de la ruiture avec une borne. Autant en face du Bureau de poste. - adopté

Le Secrétaire fait lecture d'une lettre de M. J. J. Prévost & l'archevêque avec, informant le Conseil que les parties contestent le titre d'occupation de 1846-1847 - en appelant au jugement, un autre contre eux par son honneur le juge M. J. J. de la Roche & demandant une somme de \$500 - cinq cents dollars pour les dépenses faites dans les dites causes en 1846.

1^{er} Prop. par M. Molland }
 Sec. par M. Lisette } Que la lettre de M. J. J. Prévost & l'archevêque soit referée au Comité des Finances par un rapport adopté

Le Secrétaire fait lecture d'une lettre de Commissaires du Haïse, informant le Conseil, qu'il n'est pas l'intention de la dite Commission de dépenser les travaux mentionnés de l'argent -

2^e Prop. par M. Guenther }
 Sec. par M. Lisette } Que le Comité soit nommé composé de M. L. Marie R. Lisette, M. J. J. Molland & du Procureur & s'occupe par l'entente avec les Commissaires du Haïse au sujet de la traversée de l'argent, que le Secrétaire informe les Commissaires de cette décision & leur demande que

entente. - adopté

3^e Prop. par M. Molland }
 Sec. par M. Guenther } Que pour un certain la somme de \$10000 dollars au à l'usage de l'école le Comité soit autorisé à emprunter la dite somme au taux de 6% & de verser la dite somme au montant de l'année, ou renouvellement

Proposé de M^r Louis F. G. L. et classé par
M^r J. D. Rolland & M. P. Fontaine en déter-
minement, & que le Conseil paye le dit
Billet à son échéance - adoptée

7^e Prop. par M^r Rolland }
Sec. par M^r F. G. L. } Quel le compte
de M^r J. D. Rolland soit repris au
Compte des Finances pour en faire rapport
adoptée

Lettre de M^r G. L. G. sur l'entendement de la question
demande l'attention du Conseil sur le
fait qu'il est devenu nécessaire au sein d'un
no. les comptes pour l'an -

8^e Prop. par M^r Rolland }
Sec. par M^r G. L. G. } Quel Comité de
l'Écu soit autorisé à faire examiner les
comptes en usage dans cette Municipalité -
adoptée

9^e Prop. par M^r G. L. G. }
Sec. par M^r Rolland } Quel Secrétaire notifie
les propriétaires des chemins de fer au
Nord qu'ils ont à faire leurs propriétés
près du dit pont afin d'éviter des accidents -
adoptée

10^e Prop. par M^r G. L. G. }
Sec. par M^r G. L. G. } Quel Conseil
s'ajourne - adoptée
Olivier Bourbonnière
Pro Maire
Le Sec.

A une assemblée régulière du Conseil Muni-
cipal du Village d'Hocheville, tenue dans
la Maison Municipale, le lundi quatorzième
jour du mois d'août mil huit cent soixante
& dix-neuf à huit heures et demie
du soir, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de
Québec -

Étaient présents -

M^r L. Marie C. Fontaine, & Messieurs
les Conseillers, J. D. Rolland, Louis
F. G. L., D. Masson & C. Bourbonnière
formant la majorité des Membres du
Conseil -

Après lecture des minutes des assemblées
du mois de juillet dernier elles sont adop-
tées à l'unanimité -

Rapport du Comité de la Maison du Conseil
C. M^r le Maire & Messieurs les
Conseillers du Village d'Hocheville
Messieurs

Votre Comité de la Maison du Conseil
soumet respectueusement qu'il a examiné
le compte de M^r J. D. Rolland, & recom-
mande de payer au dit M^r J. D. Rolland
la somme de mille cinq cent quatre-vingt-cinq
(\$1549) pour balance de son contrat pour la
construction de la Maison Municipale, c.à.d.
\$180⁰⁰ pour intérêts, & de lui faire donner
une quittance finale & générale en faisant
à demi paiement -

Également connus -
Hocheville 4 août 1849 (Après) J. D. Rolland
Louis F. G. L.

310

1^{re} Prop. par M^r Masson }
 Ce. par M^r Bourbonniere } Du le rapport
 du Comité de la Maison d'asile qui
 vient d'être lu, soit reçu & adopté & que
 le Maire & les autres soient autorisés à
 payer à M^r J. Ste. Calpeau, le montant
 de mille ~~deux~~ & cinq quatre ⁵⁵ Dollars
 dont deux cent quatre-vingt quatre ¹⁹ Dollars
 pour Balance de son contrat, pour la con-
 struction de la Maison Municipale & Com-
 munitaire ³⁰ Dollars pour intérêts à approu-
 ver & à se faire donner une quittance finale
 finale en faisant ce dernier paiement -

adopté
Rapport du Comité de Police
 à M^r le Maire & Messieurs les Con-
 seillers,

Messieurs,
 Le Comité de Police a l'honneur
 de vous faire rapport de vous recommander
 de faire prêter comme à M^r Joseph Chantre
 Surintendant de la Police, afin de rendre
 plus efficace le service du département.
 Humblement soumis
 H. Gault 1874 ¹⁸⁷⁴ J. Gault
 D. Masson

2^e Prop. par M^r Bourbonniere }
 Ce. par M^r Gault } Du le rapport
 du Comité de Police qui vient d'être
 lu soit reçu & adopté, & que M^r Charles
 Surintendant de la Police, prêtre sermons
 comme homme de police, -

adopté
 Rapport

311

Rapport du Comité des Finances
 à M^r le Maire & Messieurs les Conseillers
 du Village d'Hochelaga,

Messieurs,
 Votre Comité des Finances sou-
 met respectueusement qu'il a pris en considé-
 ration la demande de M^r Masson &
 Orchambault, pour une somme de cinq
 cents Dollars, pour les déboursés dans les
 causes en appel sur le Morgan & votre
 Comité recommande de payer une somme
 de trois cent cinquante piécettes, pour les
 dits déboursés; laquelle dite somme devant
 être remboursée, si les causes pendantes sont
 déclarées en faveur de la Municipalité; & ce
 montant devant être imputé sur le fait
 dans le cas contraire.

Humblement soumis
 Hochelaga le 14 Oct 1874 (Sé) R. Préfectoral
 J. G. Gault

3^e Prop. par M^r Gault }
 Ce. par M^r Bourbonniere } Du le rapport du
 Comité des Finances qui vient d'être lu
 soit reçu & adopté & que la somme de trois
 cent cinquante piécettes, soit payée à
 M^r Masson & Orchambault, & que, à
 compte des déboursés a faire sur le Morgan
 & c. en appel -

adopté
 M^r le Maire fait lecture d'un acte
 de M^r Gault, Procureur de M^r Gault,
 demandant sous quelles conditions le
 Conseil accepterait l'office des mes sur
 sa propriété, & que, avant que le Conseil
 serait disposé à accorder.

11

4^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Bourbominie } Que la lettre de M. P. Au-
dus qui vient d'être lue soit referée au Comité
de l'Économie pour en faire rapport. - adopté

5^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Hébert } Que le compte de
C. E. Leduc & Co. Notaire, pour services professionnels
soit referé au Comité des Finances, pour
en faire rapport. - adopté

6^e Prop. par M. Hébert }
Sec. par M. Bourbominie } Que les comptes
suivants soient payés à monnaie forte par le
Conseil, savoir: D. H. X. Prussien, \$1.10
Holland & fils \$1.10 C. Leduc \$16.65 + à
monnaie forte de l'État Canadien, C. Leduc \$13.00
adopté

Le Secrétaire fait lecture du Règlement
no 23 abrogeant & remplaçant le
no 20 de ce Conseil.

7^e Prop. par M. Hébert }
Sec. par M. Masson } Que le Règlement
no 23 qui vient d'être lu, abrogeant
le Règlement no 20 & le remplaçant, soit
reçu & adopté, qu'il soit imprimé & publié
publiquement & imprimé. - adopté

8^e Prop. par M. Holland }
Sec. par M. Bourbominie } Que M. Masson se
soit autorisé à se consulter avec l'honorable
Ministre des Indes & du Commerce, afin de
faire valoir les objections de ce Conseil
aux amendements proposés à la loi des
Licenses de Québec; et d'attirer l'attention
de l'honorable Ministre sur les faits suivants:
1^o que la somme de Dix Piastres fixée pour
le certificat des licences d'amburge

d'amburge n'est pas assez élevée, mais que
le Conseil ait le droit d'imposer à sa discrétion
pour le dit certificat, une somme de pas
moins de vingt cinq en plus de Cinquante
Piastres. -

2^o Que dans l'opinion du Conseil, l'imposi-
tion du montant à payer au Gouvernement
pour l'obtention de licences, basé sur les
loyers, est un système déficitaire, propre
à encourager l'établissement des Duvettes
& maisons de seconde classe, sources de
désordres, & serait contraire aux intérêts
de la Province & de la Municipalité au point
des revenus; & qu'il vaudrait mieux qu'une
somme uniforme, n'excédant pas cent
Dollars soit imposée pour les Hôtels ou
amburges, & pour les épiciers pour la
vente des liqueurs spiritueuses. -
adopté

9^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Hébert } Que le Conseil
s'ajourne. - adopté

M. Hébert,
Sec. Trés.

34/4

A une assemblée spéciale du conseil municipal du village de Hochelaga, convoquée par avis régulier donné à tous les membres présents dans la Maison Municipale, le mardi le vingt cinq août mil huit cent seize à sept heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec après le passage à l'examen du Rôle d'Évaluation tel que visé pour la présente année.

Étaient présents
M. Marc B. Préfontaine - et
J. Gauthier }
D. Masson }
H. Masson }
H. Couturier }

pourront le rapport des membres du conseil.

Étaient aussi présents M. Henri Girard & Alexis Tremblay, Évaluateurs.

Le Secrétaire expose sur la table le Rôle d'Évaluation tel que visé pour la présente année, & les avis des députés du Rôle, & les avis spéciaux & publiés de composition de cette assemblée.

1^o Prop. par M. Gauthier }
Lé. par M. Masson }

Que le conseil se forme en comité général, pour procéder à l'examen du Rôle d'Évaluation, tel que visé par les Évaluateurs, pour la présente année.

Le Secrétaire met devant les membres du conseil un avis en comité général une plainte demandant l'acte de

345

de Messieurs Robert & C. propriétaire d'une partie de la terre No. 10 - daté du 23 août 1894.

Reprise des Procès -

3^o Prop. par M. Gauthier }
Lé. par M. Masson } Que le conseil s'assemble à mercredi prochain le vingt sept août devant à sept heures et demie du soir, pour continuer l'examen du Rôle d'Évaluation.

J. Gauthier
Sec. Tris.

accepté
M. Préfontaine
Maire

x par les Évaluateurs
J. G.
J. M.

31/6

Comme assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Hotelaga, apres le 15^{me} jour de l'année ont tenu le 15^{me} sept ont tenu une autre assemblée à huit heures du soir dans la Salle ordinaire des séances, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

- Messieurs les Conseillers,
- J. D. Rolland
- D. Masson
- J. B. Rousseau
- O. Bourbonnais

Étant la majorité des Membres du dit Conseil.

* En l'absence de M. Uranie M. le Sr. Marie O. Bourbonnais

seuls aussi présents Messrs J. D. Rolland & Alexis Thémis - Évaluateurs.

- Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Rolland

Le dit Conseil se forme en Comité Général pour continuer l'examen du rôle d'évaluation ~~de~~ révisé pour la présente année. -

Reprise des procédés.

2^o Prop. par M. Rousseau }
Sec. par M. Masson }
Le rôle de l'évaluation pour l'année mil huit cent soixante et dix huit, tel que révisé pour la présente année, avec les amendements, ajoutés sur le rôle au nombre de neuf - signés et paraphés par le président et le Secrétaire, est homologué et sera formellement adopté suivant la loi -

adopté

3^o

317

- 3^o Prop. par M. Rolland
- Sec. par M. Masson

Le rôle de remerciements soit offert aux évaluateurs, pour la manière habile avec laquelle ils ont fait la révision du rôle d'évaluation pour la présente année; et que la somme de cinquante piastres soit accordée à chacun d'eux pour les compenser pour leurs services. -

adopté

- 4^o Prop. par M. Rousseau
- Sec. par M. Rousseau

Que le Conseil s'ajourne, -

Oliver Bourbonnais
Pro Maire

J. B. Rousseau
Sec. Proc.

A une assemblée publique du Conseil Municipal du Village d'Hoedsloep, tenue dans la Maison Municipale, le samedi le premier jour de septembre mil neuf cent vingt sept à dix-neuf heures trente minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec -

- Étaient présents
- M. le Maire E. Préfontaine, +
 - J. D. Halland
 - Jos. Gauthier
 - Louis Frelutte
 - D. Masson
 - A. G. Rousseau
 - M. Bourdon

Rapport du Comité des Finances
A. M. le Maire + Messieurs les Conseillers du Village d'Hoedsloep.

Messieurs,

Le Comité des Finances de notre Conseil soumet respectueusement qu'après avoir entendus les explications de M. J. B. Lepine, au sujet des arriérés de loyers pour ruel de comers, de peu lui à ce Conseil, votre Comité croit devoir vous recommander d'accepter sept de cinquante piastres par tout le montant de la dite loyers jusqu'à ce jour, lequel dit paiement devant être fait en deux paiements de cinq cinq Dollars d'ici à lundi prochain et les autres cinq cinq Dollars d'ici au cinq cinq septembre coming; et dans le cas en tout, ou partie du dit montant ne sera pas payé devant ce

Président

présent mais, le Conseil exigera le montant en entier du par lui:-

- Hoedsloep 1 sept 1929. M. R. Préfontaine Maire
- " J. D. Halland
- " Jos. Gauthier.

1^{re} Prop. par M. Masson } Que le rapport des Comptes des Finances qui vient d'être lu soit reçu adopté. -

M. le Maire fut devant le Conseil espie d'une pétition instance, de la part de M. J. B. Lepine - entrepreneur de la maison municipale, en date au neuf août dernier.

2^{de} Prop. par M. Frelutte } Que la lettre de M. L. H. Payette au 24 août, et la lettre de L. J. Neville au 28 août, soient reçues au Comité des Chemins pour en faire rapport -

adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. L. H. Payette, demandant à acheter la ville faite de la Corporation.

3^{de} Prop. par M. Gauthier } Que la lettre de M. L. H. Payette qui vient d'être lu soit reçue au Comité des Finances pour en faire rapport -

adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. J. B. Lepine, se plaignant au sujet de l'eau en date du 13 août 1929, + aussi de M. J. A. N. Beaumont, demandant le paiement de son compte, au montant de \$160- Balance au

4^{de} Prop. par M. Gauthier } Que dans le rapport

rapport

380

rappor qui a été fait le Comité des Chemins
 au sujet de la lettre de M. H. Kesville, le Comité
 n'élue un rapport sur le sujet probable
 du rattachement de la rue Robitaille, entre
 les rues Alexane et Marlborough. - adopté

5^e Prop. par M. H. Masson }
 Lic. par M. H. Masson } Que le Comité de
 la Maison du Conseil soit autorisé d'acheter
 pour l'usage de la Maison Municipale, dix
 tonnes de charbon, deux cinq tonnes de
 charbon (egg size) à quatre dollars ou
 cinq tonnes de charbon (stone size) à cinq
 dollars la tonne, pièce sur la balance de
 la Municipalité et livré sans frais. -
 adopté

6^e Prop. par M. Masson }
 Lic. par M. Masson } Que le Conseil fasse
 une demande régulière, à la Corporation Reli-
 gieuse, dite "Lodge of The Trustees of St Mary's
 Church of England" d'Aboldelego, conformément
 à un certain acte, en date du
 pour se faire obtenir la possession de cette
 partie de la rue St Catherine, située entre les
 angles de la propriété de M. J. Thompson
 et que le Secrétaire soit autorisé à se procurer
 une copie du dit acte si nécessaire. -
 adopté

7^e Prop. par M. Masson }
 Lic. par M. Masson } Que le Comité soit autorisé
 à verser les fonds pour acheter Conseil, M. C. Pariseau \$13.00 J. Pariseau 9.00
 H. Laforest 25.23 L. Durand 20.00 J. Pariseau 20.00 L. Durand 1.04
 Pariseau 2.21 J. L. Cassidy \$1.60 J. Durand
 Durand \$12.00 Jules Durand 1.50
 et à verser les fonds de l'Écu

381

• Paroisse C. Pariseau 200 J. Pariseau
 \$5.08 U. Laforest 844. J. A. M. Cassidy \$160.00
 adoptée

8^e Prop. par M. Masson }
 Lic. par M. Masson } Que le Comité, se réunisse
 à l'indéfini prochain le cinquième
 jour de Septembre suivant, à
 sept heures et demie du soir,
 adoptée
 M. Masson
 Sec. Trés

380

rapport qui avait favoré le Comité des Chemins
au sujet de la lettre de M. H. Reville, le Comité
n'obtient un rapport sur le coût probable
du nivellement de la rue Robitaille, entre
les rues Morane et Marlborough. - adopté

5^e Prop. par M. Masson }
Lic. par M. H. Roussin } Que le Comité de
la Maison du Conseil soit autorisé d'acheter
pour l'usage de la Maison Municipale, dix
tonnes de charbon, deux quintaux de
charbon (150 sacs) à quatre dollars &
cinq tonnes de charbon (150 sacs) à cinq
dollars la tonne, payés sur la balance de
la Municipalité & livrés sans frais. -

adopté

6^e Prop. par M. Masson }
Lic. par M. Masson } Que le Conseil fasse
une demande régulière, à la Corporation Reli-
gieuse, dite "Society of the Trustees of St. Mary's
Church of England" d'Boothby, conformément
à son certain acte, en date de
pour la faire obtenir la possession de cette
partie de la rue St. Catherine, située entre St. Louis
Anglican & la propriété de Mr Jas. Thompson
& que le Secrétaire soit autorisé à se procurer
une copie de cet acte si nécessaire. -

adopté

7^e Prop. par M. Masson }
Lic. par M. Masson } Que le Comité sur les
affaires municipales, réf. C. Pariseau \$13- J. Lambert 96
M. Laforest 2823 L. Morin 2000 J. Morneau 7.10 Landelle-Milou 1.04
Dufort 2211 J. L. Cassidy \$1.60 G. L. Durand
Durand \$1700 Jules Durand 1.50
et à recevoir les fonds de l'Écu

+

381

• Canary C. Pariseau 200 J. Boudon
\$5.08 U. Laforest 874 J. A. M. Boudon \$160-00
adopté

8^e Prop. par M. Masson }
Lic. par M. Masson }

Que le Conseil, s'ajoute
à l'ordre de procéder le 1^{er} septembre
prochain, à sept heures de nuit, au

adopté
M. Masson
Le Sec.

Assemblee reguliere du conseil Municipal du Village de Hochelaga, tenu le premier Septembre a trois heures dans la maison municipale le cinq Septembre qui fut ouvert a sept heures et demi du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec.

Etant présents
 M. le Maire Joseph Dupuis & P. Fontaine &
 J. D. McCalland }
 J. S. Gauthier }
 Louis Trépanier }
 Louis Trépanier }
 D. Messier }
 formant la majorité des membres du conseil.

1^o Prop. par M. J. D. McCalland }
 Sec. par M. J. S. Gauthier } Que le rapport
 du Comptable Préposé au Trésor a été
 donné tel qu'il est par M. J. S. Gauthier
 & Dupuis soit reçu & adopté.

adopté
 Lettre de l'Inspecteur des Chemins 5-Sept-1899
 2^o Prop. par M. J. S. Gauthier }
 Sec. par M. Louis Trépanier } Que le conseil des
 Chemins soit autorisé à acheter vingt
 tonnes de pierre, la faire transporter sur la
 rue St-Jacques, pour réparer les mes-
 adpté

3^o Prop. par M. J. D. McCalland }
 Sec. par M. J. S. Gauthier } Que le rapport du
 delà prison au Comptable, le compte de 1898-99
 de la prison pour prisonniers détenus dans la dite
 prison durant les mois de juillet, août & septembre
 soit adopté.
 adopté
 412

4^o Prop. par M. J. D. McCalland }
 Sec. par M. Louis Trépanier } Que les propriétés suivantes
 soient exemptes de taxes pour l'année prochaine.

Banque J. S. Gauthier & Co. évalué à	100,000.00
Messagerie du Carmel	26,500.00
Coop. Catholique	9,000.00
Fabrique de Hochelaga	6,000.00
du . . . 50x571 pieds	16,000.00
Lab. p. Municipalité pt 119	15,000.00
Cruc. Mission - 92	4,000.00
Eglise Anglaise - 96	2,500.00
Chem. de fer D. M. C. C. 113 & 117	875.00
" " 11718 maison	1,000.00
" " 156.148	8,000.00
" " 1161	3,500.00
Coop. de Hochelaga 167	400.00
La Majesté 11149	37,000.00
" " 150	3,000.00
" " 176	7,000.00
	<u>\$231,975.00</u>

et que la propriété des Messieurs à Coteau Hudson
 soient exemptes pour dix ans à compter de l'année
 adopté

5^o Prop. par M. J. S. Gauthier }
 Sec. par M. Louis Trépanier } Que le conseil des
 Chemins soit autorisé à faire planter
 une rangée d'arbres, sur le côté sud de la
 rue St-Jacques, n'a-vis la rue
 Morseau -
 adopté

6^o Prop. par M. J. S. Gauthier }
 Sec. par M. J. D. McCalland }
 Que le Secrétaire

Le conseil est autorisé d'envoyer à Monseigneur
Darius, A. M. Orléans, C. Roberts, J. Leclerc
de la Fabrique sur l'opportunité d'ouvrir
un chemin d'ici à la Côte Visitation.
Et d'envoyer au conseil de la Côte Visitation
après avoir vu s'il y a lieu d'adopter
à la date susdite.

Le Prop. par M. Masson }
Le. par M. Masson } Que le conseil s'appuie
adopté
M. Masson
M. Masson
M. Masson

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal
du Village d'Hocheville, convoquée par avis u-
galeri donné à tous les Membres et tenu dans
la maison municipale mardi le neuvième
jour de Septembre mil huit cent soixante
sept à huit heures et demie du soir,
conformément aux dispositions de la
Municipal de la Province de Québec -

Étaient présents
Monsieur M. B. Piquart &
J. O. Masson, Louis Pichette, Dom. Masson,
O. Bonhomme. sans conseil
formant la majorité des membres du
dit Conseil.

Rapport du Comité des Finances

Le Maire et Messieurs les conseillers
du Village d'Hocheville -

Messieurs,
Le Comité des Finances soumet
respectueusement, qu'ayant pris en considéra-
tion la position financière de la Municipalité,
et les obligations et dépenses auxquelles elle
doit faire face durant le cours des onze
mois prochains; il est venu à la conclusion
de recommander au Conseil de voter les
travaux suivants pour la perception des diffé-
rents montants nécessaires pour rencontrer
les dites dépenses; savoir:

Une somme de quatre cents par cent
Dollars pour les dépenses ordinaires du
Conseil, à être imposée sur les propriétés.

Une somme de deux par cent (2%) sur
la valeur des loyers, pour les frais et dépen-
ses.

dites.

Une somme de seize cents par cent Dollars pour le rattachement au fonds d'amortissement de l'emprunt en vertu du Règlement No 19 sur toutes Rentes fonds imposables de cette Municipalité, laquelle dite somme devra aussi s'appliquer au paiement de l'intérêt sur l'emprunt.

Et une somme de trente six cents par cent Dollars pour le rattachement au fonds d'amortissement, le paiement des intérêts sur le dit emprunt à être imposé sur toutes Rentes fonds imposables de cette Municipalité.

M. le Comte a l'honneur de soumettre en même temps, au Conseil, un mémoire des dépenses et des revenus probables pour l'année expirant des dix prochains, en pléquant admettant les revenus pour lesquels les taxes précédentes sont recommandées au Conseil.

M. le Comte recommande fortement au Conseil d'avoir toujours en vue ce mémoire, et de ne jamais dépasser les estimés appropriés à chaque Comté.

Le tout résumé respectueusement comme
Hochelaga 9 Sept 1944. (Signé) R. P. Piquart

J. D. Halland

12 Prop. par M. Piquart

Le. par M. Duchette } M. le rapport
du Comte des Finances qui vient
d'être lu, soit reçu & adopté, &
qu'une taxe de trente cents par cent
Dollars soit imposée sur les Rentes im-
posables de cette Municipalité, & une

une taxe de deux par cent soit imposée sur les
loyers pour les fins générales du Conseil,
& qu'une taxe de seize cents par cent Dollars
soit imposée sur tous les Rentes fonds impos-
sables de cette Municipalité pour le fonds d'amor-
tissement de deux par cent & les intérêts sur
l'emprunt de trente mille Dollars en vertu
du Règlement No 19 - & qu'une taxe de trente
six cents par cent Dollars soit imposée
sur toutes les Rentes fonds imposables de
cette Municipalité, pour le fonds d'amor-
tissement de deux par cent & les intérêts
sur l'emprunt de trente mille Dollars
en vertu du Règlement No 11 de cette Municipalité.

Rapport du Comte des Finances
adapté

A M. le Comte & Messieurs les
Conseillers au Collège de Hochelaga
Messieurs,

M. le Comte des Finances
comprend parfaitement, que, vu que
l'emprunt de \$30000 en vertu du
Règlement No 19, a été fait dans le
but de payer certaines sommes, en
obligations émises au dit Règlement
il recommande de rembourser
au compte des Fonds généraux, diverses
sommes contenues dans son liste ci-jointe, et
montant à la somme de \$1416-18 vu que ces dites
sommes ont été payées à titre de dette, avec
l'annulation des obligations de \$30000.

Amablement soumis.

Hochelaga 9 Sept 1944. (Signé) R. P. Piquart

J. D. Halland 21

2^e Procès-Verbal de la Com. des Finances
qui sont -

1^{er} Prop. par M. Bourdonnier }
Sec. par M. Rolland } Que le rapport
au Com. des Finances qui vient d'être
lu soit reçu & adopté. adopté

3^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Robitaille } Unim. accordé
de cinq par cent (5%) soit accordé à toute
personne qui paierait les taxes de la pré-
sente année d'ici au quinze octobre
prochain. - adopté

4^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Bourdonnier } Que le Conseil
s'ajourne - adopté

M. Robitaille, Sec. Trésorier
R. Bourdonnier, Sec. Trésorier
M. Manie

Comme assemblée spéciale du Conseil
Municipal du Village de Hochelaga, con-
voquée par avis réguliers donné à tous les
membres eteue dans la maison Municipale
le lundi 10 au mois novembre par le septième
mil huit cent septante sept neuf à huit heures
etante minutes du soir, conformément
aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec -

Étaient présents
Raymond Proulx, Cas Manie
J. D. Rolland }
O. Masson }
P. H. Masson }
O. Bourdonnier }
Conseils -

M. Manie fait lecture d'une lettre de
M. Leno Leclercq adms. lettre de M. J. Leclercq
du 29 Sept 79 -

1^{er} Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Masson } Que les lettres de
M. Leno Leclercq & de M. J. Leclercq qui
viennent d'être lues soient référées au Com. des

x d'après la lettre
du 15 novembre
1876 -

des Chemins pour en faire rapport & que
le Secrétaire reçoive instruction, comme
à M. Gilbert Proulx, et uniformément
le Conseil étant décidé à continuer les tra-
vaux sur la rue baptisée intitulée Désir
de terrain de M. Leclercq, et ait d'acquies-
cer d'ici à huit jours la prairie qui se trouve
située sur la dite rue. - adopté

M. Manie fait lecture d'une lettre
de M. C. L. Phély, dans laquelle
le Conseil est disposé à accorder pour
favoriser l'établissement d'une manufacture
de pipes de menthe dans cette localité. 20

1^{re} Prop. par M^r Masson }
 Lec. par M^r Bourbormie } Que le Secrétaire
 a reçu réception de la lettre de M^r C. L. Thibault
 et informe des avantages que le conseil a décidé
 d'accorder à toute manufacture de tabac
 dans la Muni^{ci}palité, sous forme d'exemption
 de taxes. - adopté

M^r de Mané fait lecture d'une lettre de
 M^r J. Lacombe, demandant si une décision a
 été prise en sa réclamation pour dommages
 causés à sa propriété sur le terrain -

2^{de} Prop. par M^r Holland }
 Lec. par M^r Bourbormie } Que la lettre de M^r de
 J. Lacombe qui vient d'être lue, soit référée au
 Comité des Chemins pour en faire rapport - adopté
 M^r de Mané fait lecture d'une lettre de M^r J. Piquet
 Jorjua, expliquant de quelle manière certains ouvrages
 pendant être exécutés ici, sans faire à la ville -

3^{de} Prop. par M^r Bourbormie }
 Lec. par M^r Masson } Que la lettre de M^r Piquet
 qui vient d'être lue soit référée au Comité des
 Chemins - adopté

4^{de} Prop. par M^r Masson }
 Lec. par M^r Holland } Que la lettre de M^r J.
 de Mané du 29 Sept. soit référée au Comité des
 Finances pour en faire rapport - adopté
 M^r de Mané fait lecture d'une lettre
 de M^r Dupuis frères, du 24 Sept. offrant
 des loges à l'Etat -

5^{de} Prop. par M^r Holland }
 Lec. par M^r Bourbormie } Que le Secrétaire
 informe M^r Dupuis frères, que les
 loges qu'ils offrent en vente ne peuvent pas être
 considérés comme valables, et ne peuvent être utilisés
 avantageusement.

avantageusement, il ne peut être tenu pour proposition
adoptée
 M^r de Mané donne communication au conseil
 d'une lettre de M^r de Mané (du Dr Mac Donald), rela-
 mant au conseil la somme de \$4500.00 pour
 intérêts. -

6^{de} Prop. par M^r Holland }
 Lec. par M^r Bourbormie } Que la lettre de compte
 du Dr Mac Donald qui vient d'être lue soit référée
 au conseil, soient référés au Comité des Finances
 pour en faire rapport. - adopté
 M^r de Mané fait lecture d'une lettre de M^r de
 Mané du 10 Septembre et d'une lettre de M^r P. Demuy
 du 20 Septembre, informant le conseil qu'il
 existe une vacance dans le dit conseil. -

7^{de} Prop. par M^r Masson }
 Lec. par M^r Holland } Que le Secrétaire, informe
 M^r de Mané, conseiller, qu'une lettre ait été dé-
 posée au Bureau du conseil, informant le
 dit conseil qu'il existe une vacance dans la
 charge de conseiller. - adopté

8^{de} Prop. par M^r Masson }
 Lec. par M^r Bourbormie } Que le
 conseil s'ajourne. - adopté

Jules Lévesque
 Sec. M^r de Mané

A une assemblée requise du conseil Municipal du Village d'Hochebourg, tenue dans la salle du Municipal, lundi le 24 Octobre mil huit cent soixante sept, à huit heures & trente minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M^r le Maire R. Lafontaine, & Messieurs les conseillers Louis Pichette, O. Masson, J. D. Holland & O. Bourbonniere. Présant la majorité des membres du conseil.

Rapport au Comité des Chemins.

A M^r le Maire &

Messieurs,

Tout le Comité des Chemins, humblement respectueusement, qu'après avoir pris en considération l'offre de M^r Joseph LeVallé, faite par sa lettre du 24 Septembre dernier, des rues (Hochebourg & L'Éclaircie), situées sur sa propriété; il ne croit pas devoir recommander au Conseil d'accepter la rue L'Éclaircie, aux conditions de sa lettre, vu que les travaux dans cette rue entraîneraient des dépenses très considérables; mais tout le Comité recommande d'accepter aux conditions de sa lettre, la rue Hochebourg, vu qu'il y a déjà fait les travaux plus nécessaires par le conseil & la majorité du dit conseil.

Respectueusement soumis.

Hochebourg le 24 Oct 1877 (signé) J. D. Holland
Louis Pichette

1^{er} Prop. par M^r Bourbonniere
2^e par M^r Pichette } Quel Rapport
du Comité des Chemins qui n'aura été
lu, soit non adopté -

ce qui
Rapport

Rapport au Comité des Chemins.

A M^r le Maire & Messieurs les Conseillers & Messieurs,

Tout le Comité des Chemins a l'honneur de vous faire rapport au sujet de la lettre de M^r Louis LeVallé du 16 Sept dernier.

En que les travaux de nivellement & de la pose des tuyaux à l'eau dans cette partie de la rue Hochebourg, avec suite la maison des dits M^r Louis LeVallé, nécessitent des dépenses considérables, tout le Comité est d'avis de conclure de recommander à tout le Conseil de faire les dits travaux de la pose des tuyaux à l'eau, à la condition que les dits M^r Louis LeVallé garantissent pour le terrain au paiement de l'eau pour le dit (Boulevard) que les travaux soient au nom & compte. Ils devront faire ce paiement d'avance ainsi que pourvu par le Règlement, & qu'ils s'entendent avec M^r Proost, pour faire reculer la frange située sur la rue Hochebourg en ligne avec leur maison.

Respectueusement soumis.

Hochebourg le 24 Oct 1877 (signé) J. D. Holland
Louis Pichette

Rapport au Comité des Chemins

A M^r le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Hochebourg.

Messieurs,

Tout le Comité des Chemins a l'honneur de vous faire rapport, qu'après une entente avec l'inspecteur des Chemins M^r Whitehead, faisant des chemins à côté, la dite (rue) s'ajoute

Singapour à fournir les matériaux et les sommes nécessaires pour faire le meilleur usage des moulin à coton, pourvu que les dits travaux soient faits sous la direction de l'Inspecteur de la Corporation. -

Humblement soumis -
Hoculaga 6 Oct. 1874 (Signé) J. D. Rolland
Louis Frelutte

3^e Prop. par Mr. Douvroumier }
Lec. par Mr. Massieu } Que le Rapport du
Comité des Chemins qui vient d'être lu soit
reçu et adopté. - adopté

Rapport du Comité des Finances
à Mr le Maire et Messieurs les Conseillers
du Village d'Hoculaga
Messieurs,

Votre Comité des Finances a l'honneur de vous faire rapport, qu'ayant pris en considération ayant examiné séparément le compte de Mr. A. B. Lester, notaire pour ouvrages professionnels, et a décidé de recommander le paiement du compte en faisant les réductions notées au dit compte se montant à seize Reales ainsi que le montant des taxes dues par Mr. Amable Arden. Gault, associé au dit Mr. Lester, et auquel les ouvrages ont été donnés à faire conjointement avec Mr. Lester, les dites taxes se montant à seize 5⁴/₁₀₀ Dollars, laissant une balance totale de cinquante neuf 4⁴/₁₀₀ Dollars, qui sera le montant approuvé par votre Comité.

Ce tout humblement soumis -
Hoculaga 6 Oct. 1874 (Signé) J. D. Rolland
R. Préfontaine

4^e Prop. par Mr. Frelutte }
Lec. par Mr. Massieu } Que le Rapport du
Comité des Finances qui vient d'être lu
soit reçu et adopté. - adopté

5^e Prop. par Mr. Douvroumier }
Lec. par Mr. Frelutte } Que le rapport
du Greffier de la Cour des Magistrats, pour
les mois de Juillet, Août et Septembre, dernier,
soit reçu et adopté. - adopté

Mr le Maire donne communication d'une
copie d'un Bref d'appel, qui lui a été signifié
et u. l. Capson, condamné à l'amende en vertu
du Règlement 4273 et le conseil.

6^e Prop. par Mr. Massieu }
Lec. par Mr. Frelutte } Que le Bref d'appel
et u. l. Capson, signifié au Mr. Maire, ainsi
qu'à Mr. Massieu et au Conseil de la
Corporation, avec instruction de
défendre les droits de la Corporation, et si par
lieu, ad avis de la Corporation - adopté
Mr le Maire met sur la table, une lettre de
M. J. L. Gaultier, offrant sa résignation
comme conseiller.

7^e Prop. par Mr. Rolland }
Lec. par Mr. Douvroumier } Que la résignation
de Mr. Gaultier, comme conseiller, telle qu'elle
par sa lettre du six Octobre dernier soit
acceptée; mais que tout en acceptant
ce conseil désire exprimer son regret de
voir Mr. Gaultier laisser notre Municipalité
pour demeurer à Montréal, car durant plus
de sept années qu'il a fait partie de ce conseil,
soit comme Maire ou comme
Conseiller, il s'est toujours dévoué
aux

aux intérêts de cette Municipalité se rendre des succès signalés, & que copie de la présente résolution lui soit transmise par le Secrétaire. adoptée

8^e Prop. par Mr. Rolland }
 Sec. par Mr. Masson } Que le compte de l'année
 A. Kelanx, au montant de \$131 75 pour certains
 se soit réglé au Comité d'Administration, pour ce
 fait d'après. adoptée
 Mr. Masson fait lecture d'une lettre de M. P. J. L. L. L.
 Leville en date du 13 Septembre.

9^e Prop. par Mr. Rolland }
 Sec. par Mr. Masson } Que le Secrétaire accuse
 réception de la lettre de M. L. L. L. L., et informe
 qu'après lettre et réponse au Comité, en atten-
 dant la réponse des parties intéressées, auxquel-
 les on a écrit; & que le Conseil ne peut prendre en
 considération, la dite lettre, tant qu'il n'aura
 reçu de réponse des dites parties. adoptée

10^e Prop. par Mr. Masson }
 Sec. par Mr. Masson } Que le Comité de
 Chemins soit autorisé
 de faire faire les travaux de
 nivellement nécessaires, sur
 la rue Robillard, entre les
 rues Moreau & Marlborough. adoptée

11^e Prop. par Mr. Masson }
 Sec. par Mr. Bombardier }
 Qu'à une prochaine
 assemblée du Conseil, le
 Secrétaire mette devant l'assem-
 blée, une copie du règlement
 pour la régie d'Administration
 de

de l'Archevêque), avec copie des rapports sur
 la pose de tuyaux de service, des états cons-
 tant les quantités de tuyaux en
 mains & employés, d'après les ententes. adoptée

12^e Prop. par Mr. Masson }
 Sec. par Mr. Masson } Que les comptes
 suivants soient payés à terme les fonds
 généraux de l'Archevêque. adoptée
 J. B. L. L. L. \$125
 John Lawson & Co
 Jas. O'Brien & Co \$1.50

13^e Prop. par Mr. Masson }
 Sec. par Mr. Masson } Que le Conseil s'oppose
 à l'adoption de la proposition
 de M. L. L. L. adoptée

Sec. Masson

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hochebourg, convoquée par avis répétés donné à tous les membres, et tenue dans la Maison Municipale, vendredi, le dix sept Octobre mil huit cent cinquante et cinq, vers six heures et demie minutes du soir, conformément aux dispositions subordonnées Municipales de la Province de Québec.

Étaient présents

Maire R. Préfontaine & Messieurs

J. D. Rolland

Louis Prévost

D. Masson

Ch. Bourbonniere

Conseillers

formant la majorité des membres du dit conseil.

M. le Maire met sur la table une requête de M. J. L. Languedoc, demandant que la rue dite Languedoc soit nivelée & d. v. la propriété anglaise & qu'une rampe y soit établie. - 14 Oct 59

1^{re} Prop. par M. Masson

Le. par M. Préfontaine } Que la requête de M. Languedoc, qui veut établir une rue parallèle au chemin des Chéniers, que le dit conseil soit autorisé à entendre avec M. Languedoc, locataire de la terre anglaise, pour lui faire faire les travaux nécessaires à la rue Languedoc, et que demande dans la dite requête.

2^{de} Prop. par M. Rolland

Le. par M. Masson } Que la lettre de M. J. Languedoc, demandant le droit de faire les travaux dans cette localité, soit référé au Comité de Santé, pour s'entendre avec le dit M. Languedoc, au sujet de sa demande par sa lettre du 16 Oct. courant

adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre du Préfet de la Cité de Montréal, et d'un extrait des minutes d'une assemblée du Comité Spécial de la Cité de Montréal, touchant l'annexion de cette Municipalité à la Ville.

3^{de} Prop. par M. Préfontaine

Le. par M. Masson } Que un Comité composé de M. le Maire, de M. J. D. Rolland & M. Louis Prévost soit nommé, avec pouvoir de s'entendre avec le Comité Spécial de la Cité de Montréal, au sujet de l'annexion de cette Municipalité à la dite Cité, et en faire rapport à une prochaine assemblée de ce conseil. — adopté

Rapport du Comité au Peuple

Et M. le Maire & Messieurs les Conseillers Messieurs

Le Comité du Peuple a l'honneur de reconnaître, que n'ayant pas de place propre, il est dans l'obligation d'acheter en petite quantité le foin nécessaire pour le cheval du département si demandé en conséquence à être autorisé à faire les travaux nécessaires pour faire un abri, pouvant contenir au moins cent bêtes de foin.

Respectueusement soumis, - Hochebourg 17 Octobre 1859.

"Signé" Louis Prévost

" D. Masson

4^{de} Prop. par M. Rolland

Le. par M. Bourbonniere } Que le Rapport du Comité au Peuple qui vient d'être lu

soit

soit reçu & adopté, & que le dit Comité
soit autorisé à faire faire les travaux
mentionnés au dit rapport. - adopté

2^e Prop. par M. Bourbominie ?
Sec. par M. Thibault } Que M. J. P.
Leterme, soit nommé Conseiller
en remplacement de M. J. Gauthier. -
adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre au
la Cie. des Chars Urbains 8257 1874, & de
deux lettres de la Nouvelle Cie. du Raf. des 62111
Octobre courant, au sujet de l'évaluation
de leurs propriétés. -

6^e Prop. par M. Thibault ?
Sec. par M. Bourbominie } Que le Secrétaire
informe la Cie. des Chars Urbains & la Cie
du Raf. que l'évaluation de leurs propriétés
ne peut être changée pour la présente année
mais que pour l'année prochaine, ils auront
à l'intention avec les Évaluateurs à ce sujet. -

7^e Prop. par M. Thibault ?
Sec. par M. Masson } Que la lettre de
M. J. Gauthier du 9 Octobre courant
soit reçue & acceptée, & que la somme de
Cinq Dollars soit accordée aux dits Messieurs
pour couvrir la grève de M. J. Gauthier, en la
me remboursant sur la propriété au dit M. J. Gauthier
après qu'ils s'entendent avec lui, & ce sujet,
& que la garantie que les dits Messieurs
Gauthier doivent donner pour leur femme
à leurs locataires, datée du premier Mai prochain,
par un aveu, conformément à leur lettre,
& qu'une copie en soit faite en conséquence. -
adopté

8^e Prop. par M. Bourbominie ?
Sec. par M. Thibault } Que le Comptable
M. C. Desmaisons au montant de Dix sept \$
Dollars soit approuvé. - adopté

9^e Prop. par M. Thibault ?
Sec. par M. Bourbominie } Que pour une certaine
Billet de Dix mille Dollars, dû à la Ban-
que du Peuple, le Maire & le Secrétaire soient autorisés
à signer un autre Billet, de
Cinquante Dollars d'acompte du dit
Billet, & de signer un autre Billet, au
montant de Cinq mille sept cent cinquante
Dollars à l'usage de M. J. Gauthier, & de signer
M. Masson & M. Thibault en leur nom
après le conseil payé par Billet à son
conscience. - adopté

10^e Prop. par M. Thibault ?
Sec. par M. Thibault } Que le Conseil approuve
en tant qu'il le concerne la demande faite par le Maire
& le Secrétaire, par leur lettre du six Octobre
courant, à la Cie. des Chars Urbains, au
sujet de l'extension des lignes des chars
depuis les limites actuelles jusqu'au Cen-
tre-ville, & que le Comité des Chemins
soit autorisé à continuer les dites de-
mandes auprès de la dite Compagnie. -
adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre de
le Supérieur du Pensionnat du bon de
Maire, du 17 Oct. courant, offrant cinq
cent Dollars, pour aider à la pose des
lignes des chars urbains jusqu'au
centre-ville. -

11^e Prop. par M^r Masson }
 Lec. par M^r Bourdon } Que le secrétaire
 accuse réception, de la lettre de la Supérieure
 Générale des Pensionnaires du S^t Honoré de France, du
 17 Oct. courant, offrant cinq cents piastres
 pour aides à l'extension de la ligne de
 chars urbains, jusqu'au couvent; & qu'elle
 soit informée que sa lettre est référée au
 Comité des Chemins, en attendant que le Con-
 seil ait fait les arrangements définitifs avec
 la C^{ie} des Chars urbains. *adopté*
 M^r Le Maire fait lecture d'une lettre de
 M^r H. R. Abbott avocat, informant le
 conseil de certaines infractions, au "règle-
 ment du dit conseil, concernant la régie &
 l'administration de l'équiduc - 15 Oct 1844.

12^e Prop. par M^r Masson }
 Lec. par M^r Abbott } Que la lettre de M^r
 H. R. Abbott, soit référée aux avocats de la
 Corporation, avec ordre de procéder contre
 M^r S. H. Levesque & alii, & que le secrétaire
 transmette les documents demandés à
 M^r Abbott, avant d'en venir à l'entente
 avec ses avocats à ce sujet. *adopté*

13^e Prop. par M^r Frechette }
 Lec. par M^r Masson } Que le conseil s'explique
adopté
 M^r Frechette }
 M^r Le Maire }
 Sec. Trés.

A une assemblée spéciale du conseil
 Municipal du Village de Hochelaga, tenue
 dans la maison municipale, mardi le
 vingt huit Octobre mil huit cent quarante
 & un, à huit heures après le soir,
 conformément aux dispositions au
 Code Municipal de la Province de Québec,

étaient présents
 Messieurs les Conseillers, J. D. Holland,
 Louis Frechette, W. Masson, O. Bour-
 don, formant la majorité des mem-
 bres du dit Conseil.
 En l'absence de M^r Le Maire M^r Le Pro-
 cureur O. Bourdon préside l'assemblée
 Le Secrétaire met sur la table, & fait lecture
 des lettres C. A. Scott par l'intermédiaire du Chemin
 de fer D. Lu. Oul. 28 Octobre, au sujet de l'exten-
 sion des lignes des chars urbains. 2^e De
 J. Stewart du 25 Octobre, au sujet de l'exten-
 sion de la propriété de M^r Masson 3^e De J. V. Levesque
 par 28 Octobre, au sujet de la nomination à la
 charge de conseiller n^o 11 de J. Ste Dubreuil
 demandant la permission d'ouvrir la rue
 Larivière pour y passer un canal entre
 17 Octobre.

1^e Prop. par M^r Frechette }
 Lec. par M^r Masson } Que la lettre de M^r
 C. A. Scott du 28 Octobre, qui vient d'être
 lue soit référée au Comité de Finances
 pour en faire rapport. *adopté*

2^e Prop. par M^r Holland }
 Lec. par M^r Masson } Que la lettre de
 M^r J. Stewart soit référée au Comité
 des Chemins pour en faire rapport.
adopté 3^e

4071

3^e Prop. par M. Laflamme }
 Sec. par M. Rolland } Que le Secrétaire
 improuve M. J. Létourneau, que le
 Conseil ne peut entuler sa lettre, & main-
 tenir sa nomination à la charge de
 Conseiller - accepté

4^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Laflamme } Que le temps
 pour accorder des comptes sur
 les taxes de la présente année
 soit prolongé jusqu'au trente d'Octo-
 bre courant. - accepté

5^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Laflamme } Que le Conseil
 s'appuie - accepté

J. Laflamme
 Sec. Pres.
H. J. Laflamme
 Maire

4105

À une assemblée régulière du conseil Muni-
 cipal du Village d'Osceola, tenue dans la
 Maison Municipale, le lundi le trois Novembre
 mil huit cent soixante et dix-neuf à huit heures
 trente minutes du soir, conformément aux
 dispositions de la loi Municipale de la Province
 de Québec.

Étaient présents

M. le Maire Raymond Préfète & Messieurs
 les Conseillers J. D. Rolland, M. Masson & C.
 Bourbonniere, formant la majorité du num-
 bre du dit conseil.

1^{er} Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Rolland } Que le Secrétaire
 écrive à M. J. Létourneau, & lui demande sa
 réponse à la dernière lettre qui lui a été adressée
 afin de savoir s'il accepte ou non la charge
 de conseiller admettre le Conseil en position
 de remplir la manœuvre qui existe. - accepté

2^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Bourbonniere } Que le Secrétaire ac-
 cepte l'acceptation de lettres de M. Scott, Secré-
 taire du Chemin de fer P. M. & O. des 28,
 & 29 Octobre dernier, & l'informant que le Conseil
 est disposé à accorder à la Cie. des Chemins
 Urbains la permission de poser des
 lignes sur la rue St. Jean, depuis le terminus
 actuel jusqu'au dépôt du Chemin de fer P. M. & O.,
 les Chemins urbains sur cette ligne, devant
 être exemptés de taxes, pour un certain espace
 de temps à être déterminé par le Conseil,
 sujet aux autres conditions de la ville
 de Montréal & aux autres arrangements
 à être faits avec le Conseil; Mais que
 la Municipalité persiste dans sa

la première proposition de ne contribuer à la pose de lignes que dans le cas où la compagnie étendant sa ligne jusqu'au boulevard Jésus-Marie - adopté
 M. le Maire fait lecture d'une lettre de Mm. Rousseau & de Chambrault dérogats, du 29 Octobre 1879 informant le conseil que le jugement rendu par les juges de paix contre l'ancien contrat au règlement n° 23 a été annulé par le Com. de Brant.

3^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Holland } Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à recouvrer le montant de la taxe des chiens, de toutes personnes qui n'ont pas encore payé la taxe - adopté

4^e Prop. par M. Holland }
 Sec. par M. Bourbonnais } Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à payer les frais encourus par le Com. de Brant - adopté

5^e Prop. par M. Holland }
 Sec. par M. Bourbonnais } Que le Com. de Brant soit autorisé à faire effectuer les réparations, pentations & chaussures nécessaires pour les hommes de police & le capitaine du département de Brant - adopté

6^e Prop. par M. Bourbonnais }
 Sec. par M. Holland } Que cette Corporation accepte de M. D. Masson, le terrain de la lampe à huile de charbon, n° 1, sa propriété de la rue St-Henri, & placé au coin de la même rue sa propriété & celle de M. P. Lavoisier, & que le Com. de Brant soit autorisé à faire allumer en été

dite lampe par M. A. Belanger, aux mêmes conditions que les autres - adopté

7^e Prop. par M. Holland }
 Sec. par M. Masson } Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à percevoir contre tous les contribuables qui n'auraient pas payé leur taxe d'ici au quinze Novembre courant - adopté

8^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Bourbonnais } Que les comptes suivants soient payés d'ici le quinze Novembre prochain:

- Mme Lafortune \$23.06 - - -
- C. Panséan 6.06 -
- L. de Neufport 46.50 -
- M. de Chambrault & Co 15.54 -
- H. P. Jacques 5.45 -
- J. Bonheur 21.86 - et à verser les fonds del' Eau d'Arant, les Comptes suivants, savoir:

Robertson \$58.45. - adopté

9^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Holland } Que la Reclamation de M. J. de Côté, Secrétaire des Travaux de la Com. de Brant, pour le paiement des terrains & pour la pose de M. de Morgan & Co. (qu'il conteste) soit payée, après que le compte aura été approuvé par le Com. de Brant. - adopté

10^e Prop. par M. Holland }
 Sec. par M. Masson } Que le

Quel compte de M. C. Granger, pour
au montant de 7500 Dollars, pour
travaux de nivellement faits a la me Robb-
lard soit approuvé & payé par le Secré-
taire - *adopté*

1^{er} Prop. par M. Masson

Sec. par M. Bourbominé

Que le Conseil

s'ajourne -

Jules Létourneau
Sec. Trés.

A. Fitzpatrick
Maire - *adopté*

A une assemblée spéciale du Conseil Muni-
cipal du Village de Hochelaga, convoquée par
avis publics donné a tous les Membres &
tenue dans la Maison Municipale, le lundi
le dix novembre mil huit cent soixante &
dix neuf a huit heures etrante minutes au
soir, conformément aux dispositions
au Code Municipal de la Province de
Québec -

Étaient présents

M. le Maire Raymond Préfontaine &
Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, Louis
Prud'homme, W. Masson, M. Bourbominé &
J. P. Létourneau. Formant la majorité de
Membres du dit Conseil.

M. le Maire a posé sur la table le certificat
de prestation de serment de M. J. P. Létourneau
nommé Conseiller en remplacement de
M. J. Scautier,

1^{er} Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Masson } Que M. J. P. Létourneau
remplace M. Scautier, dans les différents Comité
auxquels il faisait partie. & *adopté*

* et que M. Prud'homme
soit le président
du Comité de Béné-
fices & de l'airage
A. Fitzpatrick
Jules Létourneau

Rapport du Comité de Finances

A M. le Maire &c

Messieurs

Notre Comité des Finances sou-
met respectueusement, qu'après avoir pris
en considération la lettre de M. Paul H.,
Prud'homme, demandant a quel prix la Corpora-
tion lui vendrait la velle fonte qu'il y
a dans la cour, il est venu a la conclu-
sion de lui vendre cette fonte au
plus haut prix du marché, & recom-
mande en conséquence que l'inspecteur

(Inspecteur des Chemins est autorisé de s'informer des prix et en faire rapport au Comité des Finances. -

Les conditions de paiement doivent être, la moitié du montant comptant & le balancé en trois mois. -

Humblement soumis...
Hoculogon 10 Nov^r 1849.
"Signé" R. Préfontaine
" J. D. Holland

2^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Roussin } Quel rapport au Comité des Finances qui vient d'être lu, lu & adopté. adopté

M. le Maire met devant le Conseil une requête de M. Charvay demandant une réduction de son évaluation pour l'année prochaine sur le montant de son impôt. - 10 Nov 1849 -

3^e Prop. par M. Holland }
Sec. par M. Roussin } Quelle requête de M. Charvay, du 10 Novembre courant soit référée au Comité des Finances pour en faire rapport. adoptée

4^e Prop. par M. Préfontaine }
Sec. par M. Masson } Quelle lettre de M. B. F. Caspelin du 9 Novembre courant, demandant d'exempter sa manufacture de taxes, soit référée au Comité des Finances pour être de constater si la dite manufacture est dans les conditions voulues & en faire rapport au Conseil. adopté

M. le Maire met devant le Conseil le compte pour l'année de la Cité de Montréal au montant de \$860²² pour l'année dernière - 50

5^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Holland } Que pour renouveler le Bail de l'Hotel Miller, au a Tabaque de la Place le sept Novembre courant, le Comité des Finances soient autorisés à signer un autre Baillet au même montant, à trois ans, en renouvellement, à l'ordre de M. J. Préfontaine, & en l'absence de M. J. D. Holland & Préfontaine si d'ici d'ailleurs, & quel Conseil j'ai écrit B. à son égard. adopté

6^e Prop. par M. Holland }
Sec. par M. Préfontaine } Que le Conseil accorde réception du compte pour l'année de la Cité de Montréal, & écrive au Greffier pour lui demander, si le Conseil en est venu à quelque décision, sur la requête de Hoculogon, du 8 Mai dernier (1849) demandant une réduction dans le prix de son impôt, la quelle dite requête est maintenant déposée devant le Conseil de Ville - adopté.

7^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Holland } Que le Conseil s'oppose adopté
Julio. G. Préfontaine
Sec. M. H. Marie -

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Hocheulaga, tenue dans la salle Municipale du dit Village lundi le premier jour de Décembre mil huit cent soixante dix neuf à huit heures et demie minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

Monsieur le Maire (Raifmaud) Préféré
 & Messieurs les Conseillers,

J. O. Rolland

Louis Pichette

Dominique Masson

Ch. Boivin-Bourcier &

J. F. Létourneau, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

Rapport des Évaluateurs

Province de Québec

Municipalité du Village d'Hocheulaga

Messieurs,

Sur la demande du Comité des Finances, nous avons l'honneur de vous faire le rapport suivant (conformément à deux actes de vente par M^r M^{de} Curvis, à la Municipalité, en date du 19 Nov 1899) sur la valeur à être déduite des terrains acquis en vertu desdits actes de vente, pour bases le montant des taxes à déduire sur lesdits terrains pour l'année mil huit cent soixante dix neuf, conformément auxdits actes de vente; & de recommander qu'une réduction de Trois cent vingt cinq Dollars soit faite sur

les

les deux morceaux de terrain acquis de Madame Curvis sans réduction de cent cinquante quinze Dollars sur le terrain acquis de Monsieur Curvis. Le tout humblement soumis.

Hocheulaga 27 Nov 1899. - (Signé) J. Curvis

A. Curvis

J. O. Rolland

Le Comité des Finances fait rapport verbal recommandant l'adoption du rapport des Évaluateurs, dans une somme de cent cinquante dollars l'évaluation des propriétés de M^r M^{de} P. G. Curvis pour l'année mil huit cent soixante dix neuf.

1^{er} Prop. par M^r Pichette

Sec. par M^r Létourneau } Que le rapport du Comité des Finances, qui vient d'être fait, soit peu adopté, que le Secrétaire envoie instruction d'informer M^r M^{de} Curvis du rapport des Évaluateurs.

adopté

Le Comité des Finances fait rapport verbal recommandant d'exempter des taxes municipales ordinaires, la Manufacture de résorts de M^r B. J. Coyle, dite "Hocheulaga Spring Factory" etc conformément au rapport du Comité des Finances adopté le 17 Nov 1899.

2^e Prop. par M^r Rolland

Sec. par M^r Pichette } Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être fait, soit peu adopté.

adopté

Que le Maire, souvi communication d'une lettre du Supérieur de la Cité de Montréal, informant le Conseil que la réduction à quarante centes dans le prix de l'eau date du premier

premier

premier Mai dernier, & aussi son extrait
de Minutes du Conseil de ville de Montreal, adop-
tant les raphes du Comte de'eau dans le
sens de cette reduction -

3^e Prop. par M^r Sturmen }
Sec. par M^r Masson } Que le Maire et le
Conseil soient autorises de payer sans protest le
compte pour eau, au montant de cinq mille
cinq cents sept \$ 00 Dollars, du a la Cite de Mon-
treal pour eau fournie jusqu'au huitieme
Octobre dernier - adopte
M^r le Maire fait lecture d'une lettre de
M^r A. M. Delisle du 20 Nov. dernier

4^e Prop. par M^r Fudette }
Sec. par M^r Bourbonniere } Que la lettre de M^r A.
M. Delisle qui veut etabliir soit, l'usine
au Comte des Chermis - adopte

Cette du Surintendant de l'Alleguanois, Dec 1879

5^e Prop. par M^r Rolland }
Sec. par M^r Masson } Que le Comte de'eau
soit autorise de faire l'achat d'une Borne fon-
taine & d'une tonne de tuyaux a fonderie
pour tenir en reserve au cas de besoin adopte
Lettre de M^r Donald Rec 1879 -

6^e Prop. par M^r Fudette }
Sec. par M^r Bourbonniere } Que le Maire et le
Conseil soient autorises de regler avec le
M^r Donald le notaire, au sujet de la rcla-
mation pour interet, en ce l'achapment propo-
se de \$ 6000 et lui offrir cinquante Dollars, pourvu qu'il
remette les copies d'acte qu'il a prite en cor-
poration - adopte

M^r le Maire donne communication
d'une lettre de M^r L. Mendean de-
mandant

demandant que renie lui soit fait de sa
taxe de locataire adu M^r de'eau L'annu-
jardant une demande semblable au sujet
de sa taxe comme requerris - pour cause
de pauvreté -

7^e Prop. par M^r Rolland }
Sec. par M^r Fudette } Que les lettres de M^r
L. Mendean M^r de'eau L'annu-
jardant au Comte de Eau avec
pouvoir de regler la question - adopte

M^r le Maire donne communication d'une rcla-
mation de M^r Elgar Fudette de \$ 100 Dollars
pour services rendus au feu chez M^r L. Demers; et
d'un compte de M^r J. Perreault s^r, pour
habiter a la police - adopte

8^e Prop. par M^r Masson }
Sec. par M^r Sturmen } Que le compte de
M^r J. Perreault s^r, soit refer au Comte
de'eau - adopte

9^e Prop. par M^r Masson }
Sec. par M^r Fudette } Que les comptes
suivants soient payes a M^r le Comte de'eau
L'annu-
jardant au Conseil, savoir C. Fudette s^r \$ 120
C. de'eau \$ 100 J. P. Martin \$ 3. G. Collin \$ 20 E. de'eau \$ 20
A. Demers \$ 30 M. L'annu-
jardant \$ 100 & d'autres L'annu-
jardant C. Fudette s^r \$ 100 Fudette s^r \$ 20
Perreault s^r \$ 10 - adopte

M^r Rolland donne avis qu'il fera
motion a une prochaine assemblee
de Conseil pour l'adoption d'un reglement
tendant a reguler, & pour fixer le tarif
de la piece de'eau des villages -

M^r Rolland donne avis qu'il
fera motion, a une prochaine
assemblee

416

Assemblée pour l'adoption d'un règlement
pour amender le règlement no 22.

M. le Maire commet au Conseil
un état des personnes indettées à
la Corporation sur des biens fonds, jus-
qu'au 1^{er} novembre dernier; préparé par
le Secrétaire en conformité articles
371 & 372 du Code Municipal.

10^e Prop. par M. Leclercq }
Sec. par M. Masson } Que la liste, pré-
paré par le Secrétaire, du Conseil ce soir, en
conformité des articles 371 & 372 du Code Municipal, soit
approuvé; que le Secrétaire reçoive instruc-
tion de préparer un extrait de la dite liste
contenant les noms de toutes personnes
indettées pour plus d'une année de taxes due
à cette Corporation, & transmettre copie
audit extrait au Secrétaire Personier du
Censuel aussint pour ~~le~~ faire rendre
les tenanciers grévés par les dites taxes. -
adopté

11^e Prop. par M. Holland }
Sec. par M. Leclercq } Que le Secrétaire, se-
condé & instruit de notifié
aux taverniers, que le Conseil
ne paiera les usages pour les
contraindre à fermer leurs portes
le dimanche, & qu'il annullera
les certificats des personnes
trouvées en contravention aux
règlements de la Municipalité
concernant les hôtels de taverniers.
adopté

12^e

417

12^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Holland } Que le Conseil
consente dans la décision subséquente
des Portances d'accorder l'escompte de
5% à la Cr. d'Avoy, sur les taxes de cette
année, payés le 28 Nov 1879. - adopté

13^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Bonhomme } Que le Conseil
s'oppose - adopté

J. Masson }
Maire }
H. Repentine }
Maire }

À une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hocheville, comme qui parait régulier donné à tous les Membres etans dans la Maison Municipale, le lundi le vingt deuxième jour de Décembre ont eue lieu sept heures et demie jusqu'à huit heures et demie minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Monsieur Jean Raymond Préféré, Messieurs les Conseillers Louis Tréclotte, O. Masson, O. Bourbonniere, Conseillers, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

M. le Maire fait lecture d'une lettre de Monsieur Louis et al demandant quels avantages la Corporation pourrait dispenser à l'accord de l'établissement d'une fabrique de curés. — Que 1844.

M. le Maire fait aussi lecture de lettres de Monsieur H. B. Meusseau & Co. Lefebvre au sujet de la taxe imposée en vertu des règlements nos 22.

1^{er} Proposé par M. Masson }
Sec. par M. Tréclotte } Que les lettres de Messrs Meusseau & Lefebvre qui viennent d'être lues soient référées au Comité des Finances adoptée
M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. A. Belanger, demandant si le Conseil est décidé à lui continuer le contrat pour l'éclairage de rue 422 (à ce 1844)

2^o Proposé par M. Tréclotte }
Sec. par M. Masson } Que la lettre de M. A. Belanger qui vient d'être lue soit référée au Comité d'Éclairage pour en faire rapport — adoptée

3^o Proposé par M. Masson }
Sec. par M. Bourbonniere } Que la lettre de compte de Messrs Meusseau & al et al adoptée
arresté, qui vient d'être soumis au Conseil, soient référés au Comité des Finances pour en faire rapport — adoptée

4^o Proposé par M. Tréclotte }
Sec. par M. Masson } Que les différents comptes soumis ce soir à ce Conseil, soient référés aux différents comités pour approbation. — adoptée

Le Secrétaire met sur la table le Règlement n^o 22 concernant la Balance.

5^o Proposé par M. Masson }
Sec. par M. Bourbonniere } Que le projet de Règlement pour la Balance qui vient d'être soumis au Conseil, soit référé au Comité spécial, composé de M. le Maire, M. H. B. Meusseau, M. Lefebvre & Bourbonniere, pour l'examiner & corriger s'il y a lieu. — adoptée

6^o Proposé par M. Tréclotte }
Sec. par M. Masson } Que ce Conseil s'ajourne à vendredi prochain le vingt six Décembre courant à sept heures et demie du soir. — adoptée

M. le Maire }
J. P. }
M. le Maire }
M. le Maire }

À une assemblée spéciale du conseil municipal du village d'Hostalaga, ouverte au soir du dimanche vingt cent cinquante et un dans la maison municipale, le samedi le soir six décembre de la même année à huit heures et trente minutes au soir, conformément aux dispositions du conseil municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

M. le Maire R. Préfontaine & Messieurs les conseillers J. D. Rolland, Louis Thériault, D. Masson & St. Bourdonneau formant la majorité des membres du dit conseil.

Le Comité des Finances, fait rapport verbal recommandant de payer Quatre Dollars à M. Elgar Hunt pour services rendus au feu chez M. Desrosiers en 1876.

1^{er} Prop. par M. Masson }
Lé. par M. Bourdonneau } Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être fait, soit référé et adopté.

Le Comité des Finances, fait rapport verbal recommandant que le Scutenaire exige du Dr. Masson la taxe de Quatre Dollars pour un cheval de plaisir, et que M. H. Lefebvre ne soit pas contraint de payer la taxe de réparation qui lui est chargée, vu que depuis plusieurs années il a cessé de tenir un poney.

2^e Prop. par M. Bourdonneau }
Lé. par M. Masson } Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être fait, soit reçu et adopté.

M. le Maire, communiqué au Conseil

une

une lettre du Dr. F. B. Masson se plaignant de la nuisance, causée par les fils de télégraphe attachés à sa maison.

3^e Prop. par M. Rolland }
Lé. par M. Thériault } Que la lettre du Dr. F. B. Masson qui vient d'être lue soit référé au Comité de Police, et que le dit Comité soit autorisé à changer les fils télégraphiques qui se trouvent en place si nécessaire.

M. le Maire communiqué au conseil une lettre M. S. Curais, au sujet des taxes sur la propriété à la suite des évaluations à la fin de l'année antérieure cent cinquante et un (1876).

4^e Prop. par M. Thériault }
Lé. par M. Bourdonneau } Que la lettre de M. Curais qui vient d'être lue, ainsi que le rapport d'achat de M. S. Curais, et le rapport des Évaluateurs, soient référés aux agents de la Corporation.

5^e Prop. par M. Rolland }
Lé. par M. Bourdonneau } Que le Règlement No. 211 pour l'établissement d'une balnear dans cette municipalité, soit adopté, que le Scutenaire soit autorisé à la faire imprimer.

6^e Prop. par M. Rolland }
Lé. par M. Bourdonneau } Que le Comité de Police, soit autorisé à acquiescer de l'urgence à acheter un cheval, et à en faire l'achat si nécessaire aux prix et conditions qu'il croira convenable; et qu'il soit autorisé à l'acquiescer.

Rapport du Comité d'Éclairage

À. M. le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Hostalaga Messieurs

Messieurs,
 Le conseil d'Edouard de votre
 conseil, soumet respectueusement, que dans
 l'avis de l'Edouard des rues dans cette
 Municipalité, peut être fait d'une manière plus
 économique par un des employés de la Corpora-
 tion, que d'après le système actuel, en con-
 séquence l'Edouard croit devoir recommander
 qu'un autre homme de police soit en-
 gagé aux mêmes prix & conditions que ceux
 qui actuellement composent la force de police
 d'Edouard; que cet homme de police, soit
 un homme possédant parfaitement le
 métier de plombier, & que son devoir con-
 siste principalement à allumer, étancher
 & entretenir généralement les cheminées
 dans la Municipalité, & qu'il soit obligé
 à faire cela de faire sans charge extra tous
 les ouvrages de plomberie qui peuvent devenir
 nécessaires dans la Municipalité; que l'Edouard
 a son devoir entre en pourparlers
 avec John Calaque qui a travaillé depuis
 longtemps pour la Municipalité, et re-
 commander son engagement, à partir du
 premier Janvier prochain, à condition qu'il
 ne vienne résider dans la Municipalité.
 Humblement soumis.

Edouard de Dec 1894

J. Louis Hébert
D. Masson

1^{re} Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Bombornie } Que le rapport
 du conseil d'Edouard qui vient d'être lu
 soit reçu & adopté - adopté

8^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Bombornie } Que le conseil
 d'Edouard soit autorisé à faire les
 dépenses nécessaires pour l'éclairage
 des rues dans cette Municipalité, à com-
 mencer au premier Janvier prochain. -

adopté

M. Le Maire fait lecture d'une lettre de M. J. J. J.
 Richard, demandant au conseil de lui accorder
 des secours, en paiement des services rendus
 par son défunt mari, à la Corporation, lors
 de la pose de l'aqueduc -

9^e Prop. par M. Hébert }
 Sec. par M. Masson } Que la lettre de M. J. J. J.
 Richard, soit référée au conseil des Finances
 pour en faire rapport - adopté

10^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Bombornie } Que le conseil
 s'ajourne. - adopté

J. L. Hébert
D. Masson

471

Une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Hocheulaya, tenue dans la Maison Municipale, le lundi le cinq Janvier mil huit cent quatre vingt, à huit heures etante minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec -

Étaient présents -

Monsieur le Maire Raymond Lafontaine et Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, Louis Michette, D. Masson, J. B. Mousseau, Océane Bourbonninière, & J. P. Létourneau, formant la totalité des membres du dit Conseil.

Rapport du Comité de Police

Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Hocheulaya, Messieurs,

Votre Comité de Police soumet respectueusement que pendant autorisation, il a fait l'achat d'un cheval de Malodin, pour le prix de cent vingt Dollars, pour l'usage du département; et de plus votre Comité a fait l'achat d'une attelage complète & un stégé pour servir à l'éclairage des rues, au coût de cent Dollars pour le harnais & deux Trent Dollars pour la voiture. Et recommande que ces différents montants soient payés.

Hocheulaya 5 Janvier 1880
(Signé) Louis Michette
" J. P. Létourneau
" D. Masson
" O. Bourbonninière (par autorisation)

Prop. par M. Rolland }
Le par M. Mousseau } Que le rapport du Comité

475

Comité de Police qui vient d'être lu, soit le est adopté & que le Maire & le Secrétaire soient autorisés à payer les différents montants énumérés au dit rapport. - adopté

Le Comité des Finances fait rapport verbal, qu'après les explications données par M. D. Mousseau il recommande qu'il ne soit pas tenu de payer la taxe pour un cheval de plaisir, ou qu'il en y a pas lieu. -

2^e Prop. par M. Mousseau }
Le par M. Michette } Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être fait, soit adopté. - adopté

Le Comité des Finances fait rapport, recommande qu'il soit payé à M. J. P. Richard la somme de Trent cinq Dollars, en paiement de toutes réclamations pour services rendus par son enfant mineur, lors de la pose des tuyaux à l'eau dans cette Municipalité, son enseigner à respecter la manière de prendre l'entretien de comptes, & pour éprouver les dits comptes, services rendus par lui avec l'intention qu'il avait payé. -

3^e Prop. par M. Mousseau }
Le par M. Michette } Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être fait, soit adopté. - adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. Wm. Bentley & cie. demandant le paiement d'un compte

4^e Prop. par M. Rolland }
Le par M. Létourneau } Que la somme de cinquante & cinq Dollars soit payée à M. Bentley & cie. - adopté

5^e Prop. par Mr Rolland }
 Lec. par Mr Masson } Que le compte de Mr Masson
 au montant de \$115 soit referé au Comité du Trésor,
 sans en faire rapport. — adopté

6^e Prop. par Mr Létourneau }
 Lec. par Mr Bourbomin } Que les comptes
 suivants soient payés à même les —

Fonds Courants		Fonds San-Boanans	
O. Fortin	\$6.18	L. Payette	3.15
G. M. Abbott	1.50	E. Charlebourg	58.110
"	11.50	C. Ponsseau	1.06
L. Payette	10.10	R. J. Cophlin	24.52
H. Richard	11.15	C. Parthé soi	1.25
C. Charlebourg	58.111	H. P. Bastey soi	65.00
D. Masson	5.00		
C. Ponsseau	2.01		
H. Belanger	13.50		
H. Richard	.85		
J. L. Létourneau	17.28		
C. Parthé soi	1.19		
L. Ponsseau	2.50		

adopté

7^e Prop. par Mr Rolland }
 Lec. par Mr Masson } Que pour rencontrer
 le Bille de Cinq mille sept cent cinquante
 Dollars, du Acte Banque du Peuple, le Comité
 d'aujourd'hui, le Comité de Secours soit
 autorisé de payer cent Dollars à compte
 du dit Bille, et de signer un Bille en
 renouvellement pour trois mois, pour la
 somme de Cinq mille six cent cinquante
 Dollars, à l'ordre de M^r Louis Probert
 & Co. par M^r Ed. Masson & J. D.
 Rolland, valant à l'avenir, et que le Com-
 mité paye le dit Bille à son échéance. — adopté

8^e Prop. par Mr Rolland }
 Lec. par Mr Thibault } Que l'homme qui a la charge
 d'allumer les cheminées, soit autorisé de détenir
 le bois dormant pendant par la Société de
 l'Union de St-D, mais le lundi seulement. —
 adopté

9^e Prop. par Mr Thibault }
 Lec. par Mr Masson } Que le rapport au
 Cuffin des Juges de Paris, au 31 Dec. dernier soit
 adopté — adopté

10^e Prop. par Mr Rolland }
 Lec. par Mr Masson } Que M^r J. G. G. G.
 soit Secrétaire actuel de ce conseil, soit
 payé de nouveau, pour l'année, avec
 un salaire de six cents Dollars par an,
 en paiement de tous services exigés de
 lui par le Conseil; & de plus qu'en règle-
 ment de la réclamation au conseil contre
 lui, pour la somme de cinquante-neuf \$100
 Dollars (dont ledit secrétaire s'est chargé le
 31 Décembre 1847- pour rembourser le dit mon-
 tant, perdu par l'agent qui il avait autorisé
 à le collecter) la somme de vingt Dollars
 lui soit alloué pour l'année dernière (1847)
 et la somme de trente-neuf \$100 pour
 l'année prochaine soit quatre-vingt, pour
 services rendus & à rendre comme par
 passé. — adopté

Le Comité des Chemins fait rapport que
 ou le peu de travaux qui y a été fait, il
 recommande au Conseil, de s'occuper
 des services de M^r J. G. G. G., Secrétaire
 dans l'été prochain.

11^e Prop. par Mr Rolland }
 Lec. par Mr Bourbomin } Que le rapport

Rapport du Comité des Chemins qui vient d'être fait, lu, reçu & adopté; & que M. J. Char- ter, Secrétaire, a lu la date de ce jour des ser- vices ne sont plus requis. - adopté

12^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Masson } Que l'absence du Maire & du Président de chaque Comité, le Com- mité soit autorisé à donner les ordres & les instructions nécessaires à chacun des employés de la Corporation; & que M. G. J. J. ait la charge des Départements du Feu, de l'Eau & Télégraphe d'Alarmes & que M. H. H. ait le contrôle sur la police. - adopté

13^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Masson } Que M. le Maire soit nommé pour présider l'Assemblée des élec- teurs municipaux le 17 du mois suivant. - adopté

14^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Rolland } Que des remerciements soient offerts aux Messieurs conseillers qui ont fait l'achat d'un nouveau chariot pour le Département du Feu - adopté

15^e Prop. par M. Létourneau }
Sec. par M. Bourbonniere } Que le Conseil s'apprête. - adopté

M. L. J. J. M. Bourbonniere
Maire

A une assemblée extraordinaire du conseil Mu- nicipal du Village d'Hocheville, tenue dans la maison Municipale, le 13 Janvier 1880 -

Étaient présents

M. le Maire R. Dufort & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, Louis Pichette, W. Masson, J. P. Létourneau & H. Lafortune. -

M. le Maire dépose devant le Conseil, les certi- ficats de prestation de serment de M. J. D. Rolland & H. Lafortune, conseillers élus à l'assem- blée générale des électeurs tenue le 17 Janvier courant. -

M. le Maire explique à l'Assemblée que cette séance a été convoquée spéciale- ment dans le but de passer des résolutions de condoléance, à l'occasion de la mort de M. Olivier Bourbonniere, conseiller. -

1. Proposé par M. Rolland }
Sec. par M. L. Pichette } Que les membres du conseil Municipal d'Hocheville, ont appris avec douleur la mort inattendue de M. Olivier Bourbonniere, le plus ancien membre de ce Conseil, & qui a occupé pendant plusieurs années le siège de Maire de cette Municipalité charge qu'il a toujours remplie avec zèle & dévouement. -

2. Proposé par M. W. Masson }
Sec. par M. J. P. Létourneau } Que les membres de ce Conseil, comme mar- que de respect & de défiance pour la mémoire de M. Olivier Bourbonniere, assistent en corps aux funérailles de ce regretté collègue & que les officiers municipaux soient

soient requis de faire partie du cortège
 Janvier en uniforme. — *adopté*
 3. Proposé par M. Fréchet }
 Lic. par M. Lafontaine } Que l'on tienne compte du
 regret que les membres de ce conseil éprou-
 vent par la mort de M. Bombardier, le
 Conseilers posthume deuil pendant un mois. —
adopté

4. Proposé par M. Létourneau }
 Lic. par M. Masson } Que copies des
 présentes résolutions soient transmises
 à la famille du défunt, afin que le Secrétaire soit
 chargé d'affirmer les conclusions du conseil
 Municipal d'Acadulaga. — *adopté*

5. Proposé par M. Lafontaine }
 Lic. par M. Halland } Que copies des
 présentes résolutions soient envoyées aux
 journaux français ou anglais pour être publiées. —
adopté

6. Prop. par M. Fréchet }
 Lic. par M. Masson } Que le Conseil
 s'ajourne. — *adopté*

Julius Létourneau
J. S.
A. Fréchet
Maire

À une assemblée spéciale du Conseil Municipal
 du Village d'Acadulaga, convoquée par avis régu-
 liers donné à tous les membres, tenue dans la
 salle ordinaire des séances du dit Conseil, le jeudi
 le vingt-neuvième jour de Janvier mil
 huit cent quatre-vingt à neuf heures du soir,
 conformément aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec — pour

- 1^o Recevoir le Rapport du Président de l'élection
 tenue le 12 Janvier courant. —
- 2^o Nommer qui considérer en remplacement
 de M. M. Bombardier décedé. —
- 3^o Nommer le Maire. —
- 4^o Former les Comités. —
- 5^o Recevoir le Rapport du Secrétaire Général
 au 31 Dec. dernier. —
- 6^o Sur propos en considération, l'opinion des

et furent présents Messieurs M^{re} P. Perrais. —
 M. le Maire R. 7^o Sur propos en considération une lettre de M. M. Masson.
 Préf. M. M. Masson. sans acclamation arrêtés M^{re} Warren. —
 M. le Curé J. D. 8^o Approuver anciens comptes. —
 M. le Maire mit devant le Conseil le Rap-
 port du Président de l'élection tenue le 12 Janvier
 courant, déclarant M. J. D. Halland & M. J. S.
 Lafontaine. formés les Comités, élus conseillers par acclamation.
 Le rapport des

1^o Prop. par M. Halland }
 Lic. par M. Masson } Que le rapport du
 Président de l'élection du 12 Janvier courant,
 qui a été soumis au Conseil, soit
 adopté. — *adopté*

2^o Prop. par M. Halland }
 Lic. par M. Létourneau } Que l'assemblée
 extraordinaire du conseil qui a eu lieu
 le 13 Janvier courant, soit considérée com-
 me une assemblée spéciale, et que les

Julius Létourneau
M. M.

les minutes en soint entiers, régulièrement dans le Registre des délibérations de ce Conseil pour faire partie des dites délibérations.

adopté
M. le Maire met devant le Conseil l'opinion des arrets de la Corporation sur le Pone Currais, aussi son Rapport de audit des comptes de la Corporation, qui s'ont comme suit.

A. M. le Maire Messieurs les Conseillers du Village d'Hotelouga, Messieurs,

Les auditeurs après avoir soigneusement examiné des livres de la Corporation d'Hotelouga, ont trouvé le tout correct et montant leur entière approbation, et ont signé l'état général des affaires tant en suggérant au conseil de faire approuver les Balances des comptes suivants au Grand-Livre, savoir:

- 1^o Le Compte de l'Agueduc. -
- 2^o Arrièreage
- 3^o 7/8 du cant des canaux remboursable par les propriétaires -
- 4^o Maison Municipale. -

Le tout humblement soumis
Hotelouga 29 Janvier 1880

(Signé) Thomas Haro Maire

Louis Dupuy Auditeur

4^o Prop. par M. Hallard }
Sec. par M. Fichette } Que le rapport des Auditeurs, reste sous la table jusqu'à prochaine séance.

adopté
M. le Maire met devant le Conseil une requête signée par plusieurs électeurs

electeurs suggérant la nomination de M. Alexandre Delange, a la charge de Conseiller en remplacement de M. Olivier Bourbonnière, de cdt. -

5^o Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafortune } Que M. Alexandre Delange soit nommé conseiller en remplacement de M. Olivier Bourbonnière, de cdt. -

6^o Il est proposé en amendement par

M. J. D. Hallard }
Sec. par M. Fichette } Que M. Cyrille Pilon soit nommé conseiller en remplacement de M. Olivier Bourbonnière de cdt. -

Cette motion étant mise aux voix, est adoptée sur la décision suivante.

Pour Les Motions précédentes M. Delange 3

Contre M. Masson & Lafortune 2

La Motion principale étant mise aux voix est perdue sur la même division.

7^o Proposé par M. Hallard }
Sec. par M. Lafortune } Que le Conseil s'ajourne.

Signé: Fichette

Signé: Pilon

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, tenue dans la salle ordinaire des séances, lundi le deux février mil huit cent quatre vingt, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

M. le Maire R. Préfontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, Louis P. Hébert, D. Masson, H. Lafortune & O. Proux formant la majorité des Membres du dit Conseil.

M. le Maire seul devant le Conseil, le certificat de prestation de serment de M. C. Proux.

M. le Conseiller D. Masson demande à M. C. Proux Louis Hébert, de produire suivant la loi sur la déclaration de qualification, & M. Proux & Hébert répondent qu'ils produisent suivant la loi, la dite déclaration. M. le Conseiller L. Hébert, fait la même demande à M. le Conseiller D. Masson, & ce Messieur déclare vouloir produire suivant la loi son certificat de qualification.

1^{re} Prop. par M. Hébert }
 Sec. par M. Lafortune } Que M. Raymond Préfontaine, soit de nouveau, élu Maire de cette Municipalité. - adopté
 M. le Maire R. Préfontaine prête alors serment & reprend son siège. -

2^{de} Prop. par M. Proux }
 Sec. par M. Hébert } Que le rapport du Secrétaire-Trésorier au 31

31 Décembre 1874, tel qu'il a été approuvé par M. H. Hawkins & Dupuy, auditeurs soit reçu & adopté. - adopté

3^{de} Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Hébert } Que la motion n^o 11 adoptée à l'Assemblée du cinq Janvier dernier soit revue & que la somme de cinquante & dix Dollars soit payé à M. N. P. Bantigny & Co.

Après lecture des minutes des Assemblées du mois dernier, elles sont adoptées à l'unanimité. -

4^{de} Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Lafortune } Que les Comptes pour l'année courante se composent de la manière suivante, viz: -

Finances

R. Préfontaine
 J. D. Rolland. J. J. Létourneau
Police, Feu & Éclairage
 Louis Hébert

D. Masson O. Proux

Santé

D. Masson J. J. Létourneau
 H. Lafortune

Licenses

Louis Hébert
 R. Préfontaine O. Proux
Chumais, Eau chaude, Maison Municipale
 J. D. Rolland
 Louis Hébert H. Lafortune
 adopté

5^{de} Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Hébert } Que les comptes suivants

suivants, savoir: P. Martin 71-
No. St. Jacques \$ 3.55 Desmarais & Co. \$ 4.-
St. Radon \$ 15.00 - adopté.

6^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Prou } Que pour rencontrer
le Bille de quatre mille Dollars, dû à la Banque
du Peuple, par le jour courant, le Maire et
Leutants soient autorisés à payer cent Dol-
lars, d'acompte du dit Bille, et à signer un
autre Bille de trois mille neuf cents Dollars,
à trois mois, à l'ordre de M. Louis Thibault
& endossé par M. J. D. Rolland & Co. Pré-
sidents individuellement; & ce en nouvelle-
ment pour la Balance du Bille de quatre mille
Dollars, & que le Conseil s'engage payer le
dit Bille à son échéance. adopté.

7^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Prou } Que le conseil
s'oppose à vendre le terrain le six
février courant à sept heures et demi du
soir. - adopté.

J. L. G. Ste.
Maire

A une assemblée régulière du Conseil
Municipal du Village de Hochelaga, assemblée au
deux février et une le six février ont tenu
ceux quatre jours, à huit heures du soir
dans la salle ordinaire des séances du dit
Conseil, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents -

M. le Maire R. P. Proulx & Messieurs
les Conseillers J. D. Rolland, Louis
Thibault, A. Masson, H. Lafontaine & C.
Proulx formant la majorité des membres
du dit conseil.

M. le Maire expose devant le Conseil, les
détails de la qualification assemblée
de M. Louis Thibault, Dominique Masson
& Cyrille Proulx, conseillers municipaux.

M. le Maire fait lecture d'une lettre de
M. Pierre Larivière du 5 février courant,
le réclamant de ce conseil certains terrains.

1^{re} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Prou } Que le Leutant infor-
me M. P. Larivière, que sa demande au
sujet de l'évaluation de sa propriété pour
l'année 1846, ayant été servie aux ar-
chives de la Corporation, les dits ar-
chives ont donné leur opinion en faveur de la de-
mande présentée par le conseil. - adopté.

le vote est dans
M. Proulx

M. le Maire fait lecture d'une lettre de
M. Messieurs Citoyens, au sujet de la
police de paranté au Sec. Trés.

2^e Prop. par M. Proulx }
Sec. par M. Thibault } Que le Leutant
fournisse à ce conseil une nouvelle
police

Police de garantie dans la Cie. d'Assurance
Océanique, au montant de mille dollars & ce
aux mêmes conditions que l'an dernier -
adoptée

M. le Maire fait lecture d'une lettre de
M. J. Menard demandant à être nommé
le conseil de l'aménagement des chemins
de la Municipalité. -

3^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Perron } Que la lettre de
M. Menard qui vient d'être lue soit
référé au Comité du Feu, pour en faire
rapport. - adoptée

M. le Maire donne communication au
Conseil d'une lettre de M. Masson &
Archambault, informant que M. Manon a
été perdu sa cause en appel, au sujet de la
condamnation qu'il a subie devant les juges
de Paris pour fraude fiscale. -

4^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Thibault } Que le rapport des
auditeurs des 29 janvier dernier, qui a été
lu à la dernière assemblée, soit référé au
Comité des Finances pour en faire rapport. -
adoptée

5^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafontaine } Que des remerciements
soient offerts aux auditeurs & qu'une
somme de quinze dollars soit accordée
à chacun pour services rendus durant
le cours de l'an dernier. - adoptée

6^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Perron } Que le Conseil se réunisse
le 15 août. - adoptée

J. A. Ste. J. P. M. le Maire

À une assemblée régulière du Conseil Muni-
cipal au Village d'Boadulaga, tenue dans la
Maison Municipale au dit Village, le
premier jour de Mars mil huit cent
quatre-vingt à huit heures après midi
soir, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

M. le Maire Raymond Préfontaine
& Messieurs les Conseillers J. D. Rolland,
Louis Thibault, O. Masson, J. P. Rolland,
M. J. Lafontaine & Cyrille Perron
étaient la totalité des Membres du dit
Conseil. -

Après lecture des minutes des
assemblées du mois de février elle
sont adoptées et l'année notée. -

M. le Maire fait lecture d'une lettre de
M. Étienne Pelissier, demandant d'être
nominé pour une certaine partie de
terrain appartenant (dont il est locataire) pour les
travaux d'élargissement de la rue St. Charles. -

1^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Thibault } Que la lettre de
M. E. Pelissier qui vient d'être lue soit
référé au Comité des Chemins pour
en faire rapport. - adoptée

M. le Maire fait lecture d'une lettre de
M. Louis Dupuy, accusant réception
de la somme de quinze dollars de la
part de la Municipalité, avec remerciements.
M. le Maire surdevant le Conseil
des requêtes de M. J. Rolland & de M. P.
Cuvier au sujet de leurs propriétés mises
en vente par le Conseil du Comté. - 2^e

2^e Prop. par M^r Hebert }
Lic. par M^r Pilon } Que les requêtes de
M^r de Aylmer et M^r P. Carais, soient référées
au Comité des Finances, pour en faire rapport
adopté

M^r le Maire met devant le Conseil, le contrat
d'achat de M^r Robert Neal, de la propriété du moulin
à scier, au Moulin -

3^e Prop. par M^r Pilon }
Lic. par M^r Lafortune } Que la question de
M^r Robert au sujet des taxes sur la
propriété, dont il vient d'être fait mention
soit référée au Comité des Finances pour
en faire rapport adopté

x arrerages
M^r Pilon

4^e Prop. par M^r Lafortune }
Lic. par M^r Létourneau } Que le Secrétaire
soit autorisé à obtenir de M^r Joseph Mercier
une rétractation de ses comptes, ou de lui
faire des copies légales, en conformité
aux différents prix faits par d'autres
ouvriers compétents. - adopté

x application pour
M^r Pilon

5^e Prop. par M^r Pilon }
Lic. par M^r Létourneau } Que les certificats de
licences de M^r D. Buisson, J^r L. Lefebvre, J. Du-
franc, H. Durocher, G. Jetté, L. O. Demers, Amos
Roy, M^r C. Cadieux - soient référés au Comité
des Licences pour en faire rapport. - adopté

6^e Prop. par M^r Rolland }
Lic. par M^r Hebert } Que les comptes
suivants soient payés à même les fonds gé-
néraux de la municipalité, savoir: J^r L. Lefebvre
Nadassin #11⁰⁰ J. L. Lefebvre #11⁰⁰ J. L. Lefebvre
#17⁰⁰ J. O'Brien & Co. #12⁰⁰ - adopté

7^e Prop. par M^r J. O. Rolland }
Lic. par M^r J. L. Létourneau } Que M^r Louis Hebert
soit autorisé à surveiller la vente des
propriétés pour taxes (par le Secrétaire au
Conseil de Comté) le long du chemin, et
d'acquiescer les propriétés si nécessaires. -
adopté

8^e Prop. par M^r Rolland }
Lic. par M^r Hebert } Que M^r J. Bte.
Rolland, père, Edmond Beaumont, Adolphe
Lauré, soient nommés évaluateurs
pour cette municipalité. - adopté

9^e Prop. par M^r Pilon }
Lic. par M^r Létourneau } Que M^r J. Bte.
Rolland, soit nommé Inspecteur de voirie
pour cette municipalité. - adopté

10^e Prop. par M^r Rolland }
Lic. par M^r Hebert } Que M^r A. Gagnier
soit nommé fermier d'usines. -
adopté

11^e Prop. par M^r Lafortune }
Lic. par M^r Hebert } Que M^r M^r Martin
Gagnier, soient continués dans leur
charge d'audit des comptes de la
municipalité. - adopté

M^r le Maire fait lecture d'une lettre de
M^r James Ferris du 16 février, offrant de
reparer le télégraphe d'Alcennes, pour
le prix de \$39⁰⁰

12^e Prop. par M^r Létourneau }
Lic. par M^r Hebert } Que la lettre
de M^r Ferris qui vient d'être lue
soit référée au Comité des Finances
adopté

1117

avec autorisation de faire réparer le télégraphe d'alarme de la manière la plus convenable et la plus économique possible. - *adopté*

M. Allard donne avis qu'il fera mention à une prochaine assemblée du conseil pour l'adoption d'un règlement, pour limiter le nombre des certificats de licences d'alcool.

13^e Prop. par M. Allard }
 Sec. par M. Létourneau }
 Que le secrétaire soit autorisé d'écrire à M. Hubert Laurent, afin de lui demander de vouloir bien recueillir le compte des dépenses, pour satisfaire sur les moyens à prendre pour faire disparaître cette partie de sa maison (la paroi de la barrière) qui profite sur la rue, au Maire. - *adopté*

M. Allard donne avis qu'il proposera à une prochaine assemblée l'adoption d'un règlement amendement le règlement no 27, concernant les licences de commerce. - *adopté*

14^e Prop. par M. Dorow }
 Sec. par M. Létourneau }
 Que le conseil s'oppose. - *adopté*

Jules Lévesque

Raymond Préfontaine
 Maire

1118

À une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Acadulaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres et tenue dans la Maison Municipale le mardi le douzeième jour de Mars mil huit cent quatre vingt à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions de la Loi Municipale de la Province de Québec.

Étaient présents:

M. le Maire Raymond Préfontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Allard, Louis Létourneau, D. Masson, J. J. Létourneau, Cyrille Perron, formant la totalité des Membres du dit conseil. -

M. le Maire fait lecture d'un rapport du Sec. Trés. du Conseil de Comté, sur la vente des terrains pour taxes, ainsi qu'un avis du même, informant le conseil par les lots nos 80-81-82-83-84-85 ont été retirés pour le bénéfice de Mm. Rogers & Riley. -

1^e Prop. par M. Allard }
 Sec. par M. Préfontaine }
 Que le rapport du Secrétaire du Conseil au Comté, sur la vente des propriétés pour taxes, & avis du Maire des lots 88-89-90 du lot 89, soient adoptés. - *adopté*

Rapport du Comité des Chemins
 à M. le Maire &c
 Messieurs

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport à votre conseil, sur la nécessité qu'il y a de faire élargir dix toises de largeur à Macadam pour faire les réparations

1114

réparations les plus urgentes aux murs de la ferme Porcytho, & ce pour le prix de \$1000 plus les taxes. En outre, soumettre au Conseil le plan de la ferme Porcytho. (Séance du 12 Mars 1880.)

1^{re} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Pilon } Que le rapport au
Comité des Chemins qui vient d'être fait
soit reçu & adopté, que le Comité soit
autorisé à faire élargir de la prime
de Man. sur les rails & payer la dite prime
sans passer statue. - adopté

M. le Maire met devant le Conseil les
applications de licences de Mlle S. McDonald,
M. M. Antelieu, L. Dornier, S. H. Leduc
& J. Guastaf. -

2^{de} Prop. par M. Lafortune }
Sec. par M. Etienne } Que les applications
qui viennent d'être soumises au Conseil
soient reçues au Comité des Licences
pour en faire rapport. - adopté

M. le Maire met devant le Conseil
un Règlement n^o 25 pour limiter le
nombre des Certificats de licences & à
être octroyés dans la Municipalité &
pour régulariser la taxe -

3^{de} Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Masson } Que le Règlement
n^o 25 qui vient d'être soumis au
Conseil soit adopté & que
le Maire soit autorisé à
le publier & le faire inscrire
adopté

+ d'ambages

[Signature]

1115

5^{de} Prop. par M. Etienne }
Sec. par M. Rolland } Que l'ass. le Maire
soit autorisée à offrir une récompense
de \$1000 à toute personne
pouvant faire découvrir & condamner
le ou les coupables qui se sont permis
de briser quelques fenêtres appartenant
à la Corporation, ainsi que les statues que
l'on a brisé, sur les propriétés
Rolland. Que ces personnes soient
punies suivant la loi, & que des affiches
à cet effet soient placées dans différentes
parties de la Municipalité. - adopté

6^{de} Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Pilon } Que le Conseil
s'ajourne à mercredi prochain le dix-
sept Mars courant à sept heures
adonné

M. le Maire & le Conseil sont autorisés à
payer M. Dallan à chacune des personnes
ayant aidé au feu lors de l'incendie de
la Manufacture de ressorts de M. B. J. Ogden
le deux Mars courant, d'après les noms
fournis par le capitaine au feu - adopté

7^{de} Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Pilon } Que le Conseil
s'ajourne à mercredi prochain le dix-
sept Mars courant à sept heures adonné
adopté

[Signatures]
M. le Maire

1146

A une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village de Hochelaga, assemblée du douze Mars et tenue dans la Maison Municipale, sur ordi le dix sept Mars mil huit cent quatre vingt à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Etaient présents

M. le Maire Raymond Prefontaine, et Messieurs les Conseillers, J. D. Rolland, Dom. Masson, H. J. Lafortune, Ignace Perron, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

M. le Maire met devant le Conseil, une application de M. D. Lavoie, pour un certificat de légalité d'ouvrage.

1^{re} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafortune } Que l'application de M. D. Lavoie, soit refusée au vu de la Loi pour en faire rapport

M. le Maire met devant le Conseil, une lettre des Auteurs de la Corporation informant le Conseil, que la cause p. l'Etat. de la Cie. du Sag. a été décidée en faveur du Conseil. -

Le Secrétaire met devant le Conseil son compte du Conseil au Compte pour 335 \$, pour sa part des dépenses du dit Conseil. -

2^{de} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Perron } Que le compte ci dessus pour le Conseil de Compt. soit payé, en vers la somme de cinq cent dollars, voté par le dit Conseil, pour l'usage de la fabrique, et de suite. -

M. le Maire met devant le Conseil Copie d'une action, intentée par M. Joseph Mercier

à la

1147

à la Corporation pour le recouvrement de la somme de cinq cent dollars. -

3^{de} Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Perron } Que la copie de l'action intentée par M. J. Mercier et la Corporation soit renvoyée aux Auteurs de la Corporation, avec pouvoir de prendre les moyens nécessaires de défendre les droits de la dite Corporation, conformément aux actes légaux qui ont été faits à M. Mercier. -

M. le Maire met devant le Conseil une lettre de M. Paré Masson, se plaignant de ce que son loyer est resté impayé, pour plus de six mois tant qu'il est payé. -

M. le Maire met aussi devant le Conseil un Règlement intitulé "Règlement n^o 26 concernant les voitures et charrettes. -

4^{de} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafortune } Que le Règlement n^o 26 qui n'a été lu au soir ne qu'il a été adopté, et que le Secrétaire soit autorisé à le faire imprimer. -

M. le Maire met aussi devant le Conseil un Règlement portant le n^o 27 pour amender le Règlement n^o 22 concernant les licences de commerce. -

5^{de} Prop. par M. Perron }
Sec. par M. Masson } Que le Règlement n^o 27 qui n'a été lu au soir ne qu'il a été adopté, et que le Secrétaire soit autorisé à le faire imprimer. -

6^{de} Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Lafortune } Que

Que le Comte de Pélée soit autorisé
de demander des commissions pour
des missions de caractère & autres
sans faire rapport au conseil -

adopté.

1^{re} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafontaine }

Que le conseil s'oppose

adopté

A. A. Dupont
Maire

M. Masson
Sec. G. G. G.

A notre assemblée régulière du conseil
Municipal du Village de Hochelaga, tenue
dans la Maison Municipale lundi le
cinq Avril mil huit cent quatre vingt
à huit heures et trente minutes du soir
conformément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

M. le Maire Raymond Préfectoral & ses
suivis les conseillers J. D. Rossard, Louis
Pélétie, D. Masson, J. S. Lacombe, Michel
Lafontaine & Cyrille Perreau. Ceux-ci
seuls, formant la totalité des Membres du
dit conseil.

M. le Maire met sur la table une lettre du
Sec. au conseil au Comte, informant le con-
seil que tel et tel a été retiré.

Rapport du Greffier de la Cour de Ma-
gistrats pour Janvier, Février & Mars -

1^{re} Prop. par M. Rossard }
Sec. par M. Pélétie }

Que le rapport
du Greffier de la Cour de Magistrats pour
le mois de janvier, février & mars
soit reçu & adopté. -

adopté

M. le Maire met devant le conseil,
une lettre du Sec. du Gouvernement Général
en date du 19 Mars 1861 demandant de renvoyer
l'adresse présentée au Lord Dufferin en
février 1861.

x mentionné à
la date lettre
M. M.

2^e Prop. par M. Perreau }
Sec. par M. Lafontaine }

Que le Comte
soit autorisé d'accuser réception
de la lettre du Sec. du Gouvernement
général, & retourner l'adresse & lettre suivante

adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre de Louis Beaubien Co. Prop. recommandant l'installation d'une ligne de téléphones, entre les différentes administrations au centre d'Hotel d'Hotel de la ville de Montreal.

3^e Prop. par M. Holland }
Lec. par M. Gassou } Que M. le Maire soit autorisé à rencontrer M. Brown, à propos de la lettre de M. Beaubien recommandant la pose d'un téléphone. -

4^e Prop. par M. Gassou }
Lec. par M. Poiroux } Que la lettre de M. Brois demandant le contrat pour la confection des habits pour la police, soit referé au Comité de Police. -

5^e Prop. par M. Hébert }
Lec. par M. Létourneau }
Que les lettres de M. Thomsseau ardeambault du 27 Mars, qui ont été referé au Comité de Finances -
M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. Louis Chavette, demandant de l'emploi comme homme de Police. -

6^e Prop. par M. Létourneau }
Lec. par M. Poiroux } Que la lettre de M. Louis Chavette qui vient d'être lue soit referé au Comité de Police. -
M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. P. Cauchon, sur les réparations faites aux bords d'Alamius 5 Avril 1880. -

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. B. J. Copelin, demandant une réduction dans le prix de l'eau, fourni à sa manufacture de ressorts. -

7^e Prop. par M. Holland }
Lec. par M. Hébert } Que la lettre de M. B. J. Copelin qui vient d'être lue soit referé au Comité de l'Eau pour en faire rapport. -

M. le Maire fait lecture d'un projet d'acte entre la Municipalité et M. Robert, pour le terrain acquis pour l'élargissement de la rue St-Marc, vis-à-vis les propriétés de M. Robert. -

8^e Prop. par M. Holland }
Lec. par M. Poiroux } Que les comptes suivants soient passés à travers les fonds généraux du conseil, savoir: J. L. Létourneau \$1775 A. Piquet \$1000 C. Pansau \$316 L. Pansau \$3000 A. L. Létourneau \$1000 et autres. -

Rapport du Comité des Licenses.

Ceux M. le Maire et le conseil Municipal du Village de Hochelaga -

Inférieurs, -
Notre Comité de l'Eau se -
après avoir pris en considération les différentes applications pour la licence d'embargo dans les limites de cette Municipalité, en est venu à la conclusion suivante -

En vertu du Règlement concernant les licences d'embargo lequel Règlement a été adopté par notre conseil lequel Règlement est porté le 12 25, notre Comité n'ayant pas le pouvoir d'accorder plus de huit licences. -

En conformité avec le Règlement -

Noté

Leho Comite apres avoir examine les rapports de la Police concernant la tenue des Ambesges dans cette Municipalite pendant l'annee a compter du premier Mai 1849 jusqu'à cette date, avoir fait une visite des premises occupées par les applicants recommandant a votre Conseil de donner des certificats de licences aux personnes suivantes

- 1^o Thomas Dufresne
- 2^o Damase Roy
- 3^o M^{rs}. Joseph Fessier
- 4^o Alexandre Fessier
- 5^o J. Bte. Lepine
- 6^o David Lamière
- 7^o Narcisse Durocher

Pour au huitieme certificat, votre Comite ayant par p^{re}senté a une entente entre M^r. D. Roy & L. G. Doreux, remit la chose a la décision de votre Conseil.

Le tout humblement soumis.

- "S^g" Louis Trépanier
 " G. Ferrou
 " N. Trépanier

- 9^o Prop. par M^r. Lafortune }
 Sec. par M^r. Létourneau }

Pour le rapport du Comite des Licenses qui vient d'être lu, soit reçu & adopté, que des certificats de licence soient accordés a M^{rs}. J. Dufresne, D. Benoit M^{rs}. J. Fessier, G. Fessier, J. B. Lepine, D. Lamière M^r. Durocher.

M^r. Masson votant contre la motion.

- 10^o Prop. par M^r. Lafortune }
 Sec. par M^r. Létourneau } *Primo*

certificat de licence d'ambesge soit accordé a M^r. Damase Roy. - adopté
 M^r. Masson votant contre.

- 11^o Prop. par M^r. Rolland }
 Sec. par M^r. Létourneau } *Primo* somme de M^r. Rolland soit accordé à M^{rs}. Talide père & fils & Dupont pour services rendus aux pauvres lors de l'épidémie ébry les M^{rs}. Desjardins. - adopté

- 12^o Prop. par M^r. Létourneau }
 Sec. par M^r. Trépanier }

Pour le Comite de Police soit autorisé d'acheter les habillements d'été, nécessaires aux hommes de police au capitaine chef, de cette Municipalité. - adopté

M^r. J. D. Rolland, donne avis, qu'il fera motion à une prochaine assemblée du Conseil, qu'il proposera l'adoption d'un Règlement, amendant le Règlement N^o 16, de manière à ce que tout prisonnier servant des crimes de cette Municipalité soient tenu de payer à l'Arcaire pour leur part du coût des dits crimes. - adopté

- 13^o Prop. par M^r. Masson }
 Sec. par M^r. Ferrou } *Pour le Conseil*
 Lafortune } *adopté*

Jules G. Trépanier
 Sec. Trépanier

A une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Hocheulaga, convoquée par avis publics donné à tous les Membres réunis dans la Maison Municipale, en la salle ordinaire des séances dudit Conseil, le mardi le douze juin, pour d'avoir vu et tenu cinquante-neuf à huit heures et trente minutes du soir, pour procéder à l'examen de la liste des électeurs parlementaires pour voir au renouvellement du Bill de \$2650. du le 26 avril courant.

Étaient présents

M. le Maire Raymond Préfontaine & Messieurs les Conseillers Louis Freclette, D. Masson & St. Perroux prenant la présidence des débats du dit Conseil.

Le Secrétaire sur devant le Conseil, lit deux copies de la liste des élections parlementaires. 2^e L'avis au sujet de la liste, daté 13 Mars 1890, et donné en vertu Sec. 21 Acte électoral de Québec. 3^e L'avis publié et avis spécial, convoquant la présente assemblée pour l'examen de la liste des élections parlementaires.

1^{er} Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Freclette } Que la liste des élections parlementaires qui n'ont été soumises au Conseil, sans approbation, ni qu'aucune plainte n'a été faite. adoptée

2^e Prop. par M. Perroux }
 Sec. par M. Freclette } Que pour renouveler le Bill

Bill de deux mille six cent cinquante Dollars, au la Banque du Peuple, le vingt six avril courant, le Maire et le Secrétaire sont autorisés à payer deux cent Dollars à compte du dit Bill, et à signer un autre Bill, à l'ordre de son Louis Freclette, et endossé par M. D. Masson & J. D. Kelland individuellement, payable dans trois mois à la Banque du Peuple à Montréal en renouvellement pour la balance restant due sur le premier Bill de \$2650. - que le Conseil s'engage par le dit Bill à son obligation.

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. Voltaire Beauchamp, demandant de lui faire remise de sa taxe de scolarité.

3^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Freclette } Que la demande de M. Voltaire Beauchamp, ainsi que celle de M. Perroux qui a été déjà soumise à ce Conseil, soient renvoyés au Comité des Finances pour en faire rapport. - M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de M. Kelland, informant le Conseil qu'il prendra des mesures pour le contraindre à accorder des ^{certificats} licences à certains au-bergistes.

4^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Perroux } Que d'ici à quelques jours le Conseil prenne l'opinion des avocats de la Corporation au sujet des pouvoirs

pouvoirs du Conseil quant à l'émission
des certificats de licence.

adopté

5^e Prop. par Mr Masson
Lé. par Mr Perrou

Quin le

Conseil d'Assemblée.

adopté

Adopté.
Lévis.

Adopté
Maurice

26/avril
1880

Une assemblée spéciale du Conseil
Municipal du Village d'Acadie, convoquée
par avis répété donné à tous les Membres
steués en la salle ordinaire des séances
du dit Conseil, le dimanche 26 avril
mit huit heures quatrevingt, à huit heures et
trente minutes du soir, conformément
aux dispositions du Code Municipal de
la Province de Québec.

Étaient présents

Messieurs le Maire Raymond Préfautour
et Messieurs les Conseillers J. D. Rolland
Louis Pichette, D. Masson, J. V. G. La-
Fontaine et Léon Perrou, formant la majorité
des membres du dit Conseil.

1^{er} Prop. par Mr Rolland

Lé. par Mr Perrou } Quin certificat
de licence d'épicerie soit accordé à Mr
J. D. Rolland par l'arrêté 1880. —

2^e Rapport du Comte de
la Maissin au Conseil

aux Messieurs et Conseillers du
Village d'Acadie
Messieurs,

Notre Comte de
la Maissin au Conseil, a l'honneur de
vous faire rapport, que les sieurs Rolland
éprouvés par la constitution de licence
et que j'ai approuvés, et recommande
de que la dite licence soit accordée
plus tôt qu'elle soit présentée à
la Maissin Municipale par son pas-
sage devant le Comte et par son
autorité, et demande à l'Assemblée
à faire les dépenses nécessaires

nécessaires en conséquence -

Légit J. D. Nolland

" Louis Prédette

" M. Lafortune

2^e Prop. par M. Masson

Légit par M. Prédette } Que le rapp-
port de la Comte de la Mairie au Conseil
qui tend à être lu soit adopté -

adopté

Rapport de la Comte des Chemins

aux Maires & Conseillers du Village
d'Heboulaga

Messieurs,

Je vous prie de vouloir

comprendre respectueusement que, le
présent besoin de réparer les trottoirs et
les rues se faisant sentir, il serait desirable
que le dit Comte fut autorisé à faire
réparer les dits trottoirs et les dites rues
Il a acheté les matériaux nécessaires
au parachèvement des dits travaux.

Heboulaga 26 Avril 1870. Légit J. D. Nolland

" Louis Prédette

" M. Lafortune

3^e Prop. par M. Lafortune

Légit par M. Doran } Que le rapport du
Comte des Chemins qui tend à être
lu soit reçu adopté & que tout
Comte soit autorisé à faire faire
les réparations les plus nécessaires
aux trottoirs sans mes, et à acheter
les outils & les matériaux né-
cessaires -

adopté

4^e Prop. par M. Prédette

Légit par M. Masson } Que à l'avenir

Aucun des autres de la Corporation
ne soit prêt sans me permis à l'inspec-
tion du Maire du Secteur. - adopté

5^e Prop. par M. Doran

Légit par M. Lafortune } Que le Comte
soit autorisé d'écrire au Lieutenant
général du Chemin des Indes, Montréal, et
L'arr. de la rue, & lui représenter que tout
pneumatique de la rue Gale ne sera pas baissé
et sera impossible d'entretenir une
traverse pour les poutres à la jonction
de cette rue avec la rue La Prairie,
& lui demander de vouloir bien
faire modifier la dite rue - adopté
M. le Maire fait lecture de lettres
requises, de M. J. H. Sedore, G., jette &
L. O. Doran demandant des certificats
de licence; & aussi de l'opinion
écrite de M. M. Mesureux & Archam-
baud arrets, ~~et approuvant tout~~
confirmant la légalité du règlement de
licence adopté par le Conseil. -

M. Masson demande qu'il sera
mieux à une prochaine assemblée
pour qu'un règlement soit préparé avan-
çant le règlement de 25 par limite le
nombre des certificats de licence de
berges. -

M. le Maire fait lecture d'une
pétition de M. Prop. Lacombe, deman-
dant de l'argent. -

6^e Prop. par M. Nolland

Légit par M. Prédette

Que le Comte
assure

accuse reception de la lettre de M. Rap.
Laurin, et informe que sa lettre a ete
referé au Comite des Finances. - adopte
Mlle Marie fait lecture d'une requete
de Mm. Hooper & Pearson, demandant
une exemption de taxes pour l'abattoir
publie qu'ils se proposent d'etablir dans
cette Municipalite. -

7^e Prop. par M. Dalland
Sec. par M. Massou } Que la requete de
Mm. Hooper & Pearson qui vient d'etre lue soit
peu acceptee, que le Conseil accorde
pour une periode de trois ans, une
exemption des taxes municipales
ordinaires au Conseil, non compris
les taxes d'emprunt imposees, ou qui
pourront etre imposees par la suite, pour
le paiement des interets et du fond d'amor-
tissement sur les debentures emises ou
qui pourront etre emises a l'avenir par
ce Conseil, la dite exemption ne
s'etendant toutefois qu'au terrain et
bâties servant pour les fins de dit abattoir
qui devra etre construit sur la ferme Dale
plus haut que la rue Sherbrooke, ces
Messieurs avec leur compagnie et leurs
successeurs et dit abattoir devront
dans toutes les cas se conformer aux
Reglements de ce Conseil et devront eux-
mêmes ou leurs successeurs
de decharge de leurs dependances
servant a l'abattoir, jusqu'au fleuve.

En consideration de cette exemp-
tion de taxes les Reueurs de cette
Municipalite

X

25/1/1877

de la part

Municipalite devant beneficiaire des
tarifs les plus avantageux et des autres
avantages que pourront fournir les
dits Messieurs, au toute compagnie,
qui constitueront le dit abattoir -
adoptee

8^e Prop. par M. Massou }
Sec. par M. Lafontaine } Que le Comite
de Sante soit prie d'aller faire un examen
des lieux qui occupent M. S. H. Warren
pour sa fabrique de savon, afin de
voir si il y a lieu de se planter, ou
surtout pour de voir de la salubrite pu-
blique et en faire rapport a la pro-
chaine assemblee du Conseil. -
adoptee

Mlle Marie fait lecture d'une requete
de la "Hochulaga Cement Coy", deman-
dant une exemption de taxes pour
l'espace de trois ans. -

9^e Prop. par M. Massou }
Sec. par M. Leclerc } Que la
Cie. dite "Hochulaga Cement Coy" qui
veut de faire une application pour
une exemption de taxes par l'entreprise
de Mon. Rostkowski, et de D. Andersen,
soit exemptee des taxes ordinaires
du Conseil, non compris cepen-
dant les taxes d'emprunt, imposees
ou qui pourront etre imposees
pour le paiement des interets
et du fond d'amortissement sur
des debentures, emises ou
qui pourront etre emises a l'avenir
par la

par la Corporation, et pourvu que la dite
Compagnie n'emploie pas moins
de vingt personnes etables sans
interruption, et qu'en outre elle
se conforme à toutes réglemens
imposés qui pourrout être imposés
par la dite Corporation. — adoptée

10^e Prop. par M. Anon

Lec. par M. Masson } Que la lettre de M.
Selby du 21 Avril courant demandant
quel can soit percé à la propriété de
la susc. G. du Sabie) soit referée
au Comité del' Eau. — adoptée

11^e Prop. par M. Beaudette

Lec. par M. Lafontaine } Que le compte
de M. H. H. Vézay soit referé au
Comité des Travaux. —

Le Maire fait lecture d'une lettre
de M. Depl. del' Eau de Montréal, ainsi
qu' des extraits des minutes du Comité
del' Eau de Montréal, au sujet
du prix de l'eau — Laissez
sur la table jusqu'à la prochaine
séance.

12^e Prop. par M. Halland

Lec. par M. Beaudette } Que M. McLeod
soit remplacé par M. Gaspard Durand
comme Inspecteur des égouts — adoptée

13^e Prop. par M. Masson

Lec. par M. Leroux } Que le Com-
ité d'approvisionnement — adoptée

Proclaté. *[Signature]*
Sec. des *[Signature]*

A une assemblée régulière du Conseil
Municipal du Village de Hochelaga, tenue
dans la Maison Municipale du dit Village
le mardi trois Mai mil huit cent quatre
vingt à huit heures ademi du soir, con-
formément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec
étaient présents.

Messieurs le Maire Raymond Affaire
et Messieurs les Conseillers J. D. Rolland,
Louis Beaudette, D. Masson, J. T. Létour-
neau, W. Lafontaine et Cyrille Leroux, for-
mant la totalité des Membres du dit Conseil.

Après lecture des minutes des
assemblées du mois d'Avril dernier
elles sont adoptées à l'unanimité.
Le Maire met devant le Conseil, un
avis notifié de la part de la Cité
de Montréal, au sujet de l'eau — 30 Avril 1880.

1^e Prop. par M. Rolland

Lec. par M. Beaudette } Que le Maire et le
Secrétaire soient autorisés à signer le
nouvel arrangement entre la Cité de Mon-
tréal et cette Municipalité pour l'appro-
visionnement d'eau à cette Municipalité
pour le prix de quarante centimes
par mille gallons, conformément aux
termes du rapport du Comité del' Eau de
la Cité de Montréal au Conseil de la
dite Cité à ce sujet. — adoptée

M. le Maire fait lecture d'une
lettre de M. William Smith relative à pour-
voir au point d'eau pour le presbytère sur
170 rue Marlborough.

- 2^o Prop. par Mr Masson }
Lec. par Mr. Lefort } Que la lettre de Mr
M. Smith qui vient d'être lue soit referée
au Comité de l'Eau pour en faire rapport
à une prochaine assemblée. adoptée
- 3^o Prop. par Mr. Lefort }
Lec. par Mr. Perron } Qu'un certificat de
licences d'épicerie soit accordé à Mm
Paquette & Bertrand pour l'année suivante
adoptée
- 4^o Prop. par Mr. Masson }
Lec. par Mr. Perron } Que l'apprentissage de
Mr. Ronald M^{rs} Donald pour un certificat
de licence d'auberge soit referé au Comité
des Licences pour en faire rapport
adoptée
- 5^o Prop. par Mr. Rolland }
Lec. par Mr. Lefort } Que le compte de
M. H. Abbott relatif aux Com. de Proprié-
tats du montant de \$11²⁰ soit referé au
Comité des Finances pour en faire rap-
port
adoptée
- 6^o Prop. par Mr. Rolland }
Lec. par Mr. Masson } Que les comptes sui-
vants soient payés à même les fonds généraux
du Conseil, savoir: Imp. Préfontaine \$9⁵⁰ Annu-
pu & Bleau \$1.90 St. Jacques \$2.25 L. Guller-
vais \$8 25 Coiffe Violette \$12 - adoptée
- 7^o Prop. par Mr. Masson }
Lec. par Mr. Masson } Que pour rencontrer
le biller de Frais mille neuf cents dollars
du à La Banque du Peuple, le Maire & le Secrétaire soient
autorisés à signer un autre Biller au
même

- mme montant (un renouvellement pour
trois mois) à l'ordre de Mr Louis Pré-
clutte et adresse par Mm J. D. Rolland
& B. Préfontaine individuellement, & que
le Conseil paye tout s'il est à son élection.
adoptée
- 8^o Prop. par Mr. Rolland }
Lec. par Mr. Préclutte } Que le nom de
"Provost" soit donné à la rue partant de
la rue Deserf (rue au nord de la rue St-Jacques)
sur laquelle est bâtie la propriété de
Mr Augustin Piteau &c. - adoptée
- 9^o Prop. par Mr. Masson }
Lec. par Mr. Rolland } Que le Maire & le Sec-
rétaire soient autorisés d'envoyer des infor-
mations auprès de l'Inspecteur du Revenu à Mon-
tréal, au sujet de l'octroi de certificats de licences
à certains hôteliers de cette Muni^{cipalité}
sans qu'ils aient préalablement obtenu de
certificats de licence de ce Conseil.
adoptée
- 10^o Prop. par Mr. Lefort }
Lec. par Mr. Perron } Que le Conseil
s'aperme. -
adoptée
Jules Lefort,
Sec. Trés.

466

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hoquemaque, convoquée par avis réguliers donné à tous les membres et tenue dans la Maison Municipale du dit Village, mercredi le deux Mai mil huit cent quatre vingt à huit heures du soir, conformément aux dispositions de la Loi Municipale de la Province de Québec.

Présents.

Monsieur le Maire Raymond Préfontaine
 & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, Louis
 Prévost, D. Masson, J. L. Létourneau & Cyrille
 Perron formant la majorité des Membres
 du dit Conseil.

Rapport du Comité de l'Eau

Aux Messieurs & Conseillers du Village
d'Hoquemaque,

Messieurs,

Le Comité de l'Eau de
 votre Conseil soumet respectueusement,
 qu'après avoir pris en considération les
 demandes de M^{rs} Selby & Smith pour ac-
 tuellement de service sur leurs propriétés, il est
 venu à la conclusion de recommander
 au Conseil de fournir le tuyau en plomb
 nécessaire pour conduire l'eau sur les dites
 propriétés pourvu que les dits M^{rs} Selby &
 Smith fassent le service, à la satisfac-
 tion du Comité de l'Eau ou son représen-
 tant, & qu'ils obtiennent le droit de passer
 sur les propriétés voisines s'il est jugé
 nécessaire par le dit Comité ou son

représentant

467

représentant. - En qui M^{rs} Selby se propose de
 faire usage d'eau pour sa ferme, le Comité
 recommande au Conseil de poser un
 compteur & d'exiger du dit Monsieur
 qu'il fasse un dépôt de Dix Dollars
 pour garantir le paiement du prix
 de l'Eau qui lui sera fournie au plus
 de \$50 comme pour les autres con-
 tribuables s'approvisionnant d'eau par
 le moyen de compteurs suivant les régle-
 ments.

Hoquemaque (Mai 1880 - (Apr) J. D. Rolland
() L. Prévost1^o Prop. par M^{rs} Prévost

Sec. par M^{rs} Létourneau } Que le rapport
 du Comité de l'Eau qui vient d'être lu
 soit reçu & adopté. - adopté

Rapport du Comité des Finances.

Aux Messieurs & Conseillers du Village d'Hoquemaque,
Messieurs,

Le Comité des Finances de
 votre Conseil après examen du compte du
 à la faitte M. H. Riey recommande que
 la somme de Quatre vingt quinze \$100 Dollars
 soit payée par règlement, après déduction
 faite des taxes dues par le dit M^{rs} Selby, & de
 l'ordre donné à Louis Prévost forgeron en
 tout cinquante Dollars - & à-d que le mon-
 tant restant à payer serait de Soixante
 cinq \$65 Dollars. Le Comité s'est aussi
 occupé du compte du Greffier de
 la Cour des Sépultures, M^{rs} Abbott,
 au montant de \$11 20 & recommande
 que

que leur montant lui soit payé.

Le tout humblement soumis.

Resolue le 12 Mai 1880 (Signé) J. D. Rolland

(...) Le Préfet

(...) J. L. Létourneau

2^e Prop. par M. Masson

Sec. par M. Perron } Que le rapport
du Comité des Finances qui vient d'être
lu soit reçu et adopté.

M. le Maire fait lecture d'une requête
de M. H. Ho. Leclerc, hôte, demandant
que les procédés pour contrôler par un
mètre du prix de l'eau fournie par lui
à la Cité des Champs Urbains, soient dis-
cussionnés.

3^e Prop. par M. Masson

x si c'est possible

Sec. par M. Rolland } Que M. le Maire
soit autorisé de verser les
arrestés de la Corporation, afin de faire
suspendre les procédés contre M. H. Ho.
Leclerc.

[Signature]

M. le Maire met devant le Conseil une
lettre adressée par M. J. Bombay pour
le passage de la brique à l'écurie. Elle est
lue sur la table, puis déposée.

4^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Masson } Que le compte de
la Cité de Montréal au 1^{er} Mai courant, soit
révisé au Comité de l'Eau.

M. le Maire fait lecture d'une lettre de
M. Mousseaux & Archambault, arrêtés en
ce qui concerne de M. J. L. Archambault
demandant que le montant du pour son
compte d'eau, soit lui-même déduc-
tion de son compte pour services

services professionnels.

5^e Prop. par M. Prud'homme

Sec. par M. Perron } Que les lettres de M. M.
Mousseaux & Archambault, & J. L. Archam-
bault qui viennent d'être lues soient révi-
sées au Comité de Finances. - adoptée

6^e Prop. par M. Masson

Sec. par M. Létourneau } Que en la saison avan-
cée à laquelle a été fait le Règlement no 75 la
mutant le nombre des certificats de licence dans
cette Municipalité, les conflits qui se sont
élevés entre la Municipalité & les aubergistes
au sujet du dit Règlement, le dit Règlement
soit suspendu jusqu'à ce que des certificats de
licence soient accordés à M. M. L. O.
Dumais & Augustin Jetté pour la présente
année (1880). - adoptée

Cette motion étant mise aux voix, et
rejetée sur la décision suivante,

Pour Les Motion Secondaire
Contre M. M. Létourneau, Perron & Rolland.

Après l'assentiment des Membres du Conseil
cette motion a été retirée.

7^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Létourneau } Que le Comité
des Licences soit autorisé à renvoyer
le Collecteur du Revenu provincial, au
sujet des licences accordées par le dit
Collecteur, à des aubergistes de cette Munici-
palité, & ce sans l'intervention du Con-
seil et d'en faire rapport à la prochaine
assemblée. - adoptée

8^e Prop. par M. Prud'homme

Sec. par M. Masson } Qu'un certificat

Certificat de l'absence d'épices soit accordé à M. Amable Collin pour l'année courante. - adopté

9^e. Prop. par M. R. Rolland }
Sec. par M. Masson } Que le secrétaire notifie la Cie. du Cap de Montevideo, par, à moins qu'elle ne fasse de l'emplacé d'ici à quinze jours le compteur de sa partant a strictement à Mexico l'eau fournie à la dite Compagnie d'approvisionnement d'eau ena des centimes. adopté

* par un camp
tion de S. P. de France

[Signature]

10^e. Prop. par M. Perron }
Sec. par M. Masson } Que le secrétaire, corin à M. Puel, secrétaire des écoles de chemins à Barreries, afin de s'assurer à qui appartient cette partie de la maison soti sur le lot no 165 du cadastre qui se trouve sur la rue St. Jean, soutes autres informations nécessaires à ce sujet. - adopté

11^e. Prop. par M. Threlutte }
Sec. par M. Rolland } Que le conseil de Police soit autorisé à acheter 3 chaînes pour arrêter les prisonniers. - adopté

12^e. Prop. par M. Létourneau }
Sec. par M. Masson } Que le conseil s'ajourne. - adopté

[Signatures: J. P. L. etc., Marie]

Une assemblée spéciale du conseil Municipal du village d'Hoastulaga, convoquée par avis régulier donné à tous les membres et tenue dans la maison municipale du dit village, le lundi dix sept Mai mil huit cent quatre vingt, à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents -

M. le Maire Raymond Préfontaine & Messieurs les conseillers J. D. Rolland, Louis Threlutte, D. Hébert & Napoléon Lafontaine, formant la majorité des membres du dit Conseil - M. le Maire fait lecture d'une requête de M. Charles White cad, 16 Mai 1870 au sujet de ses saisances causées par un certain abandon d'acte sur la propriété 70 du cadastre, appartenant à M. A. Demeré.

1^e. Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Threlutte } Que la requête de M. Charles White cad soit référée au Comité de Santé avec pouvoir d'agir pour faire des saisances sans délai, la ou les saisances mentionnées à la dite requête, & que le Comité de Police soit autorisé de faire la visite des lieux en question sans retard & en faire rapport au Comité. - adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. de Mousseau 17 Mai au sujet des camps stagnants, qu'il y a sur la propriété ay l'uni. -

2^e. Prop. par M. Threlutte }
Sec. par M. Lafontaine } Que la lettre de M. de Mousseau qui vient d'être lu soit référée au Comité de Santé, adopté

472

Rapport du Comité des Licenses

Comité des Licenses au Collège
de Hochelaga,
Messieurs,

Notre Comité a l'honneur
de faire rapport,

Que conformément à la résolu-
tion prise par votre Conseil à sa dernière
assemblée, votre Comité s'est rendu
au bureau de l'Inspecteur du Revenu pour
Hochelaga pour avoir des explications sur les
licences accordées à un certain nombre
d'hôteliers de cette Municipalité qui ont ob-
tenu des licences sans certificats de votre
Conseil. Il résulte de l'entrevue que le Ré-
glement récemment adopté par votre Con-
seil limitant le nombre des licences au-
rant dû être signifié à l'inspecteur du Revenu
avant le 1^{er} Mai, cette formalité n'ayant pas
été remplie le dit inspecteur avait le
droit d'accorder ces licences sans certi-
ficats de votre Conseil.

Notre Comité croit devoir re-
commander que des représentations
soient faites au Gouvernement de la Province
de Québec dans le but d'obtenir que la loi des
licences soit amendée à la prochaine
session de la Législature locale, de ma-
nière à enlever complètement à l'inspec-
teur le droit d'accorder des licences sans
certificats des conseils municipaux,
car en suivant le système actuel
au sein des Municipalités d'un
niveau considérable on leur laisse

473

la responsabilité de tenir la paix au moyen
d'un corps de police ce qui entraîne des
dépenses considérables surtout dans
les Municipalités avoisinant les grandes
villes.

Le tout humblement soumis.

Hochelaga 17 Mai 1880 - (Signé) Louis Beaudette
(-) R. Piquet

3^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Beaudette } Que le rapport
du Comité des Licenses qui vient d'être lu
soit reçu et adopté; que le Comité de
Sécurité soit autorisé de présenter une
requête aux trois branches de la Législa-
ture pour demander que l'Acte des Li-
censes de Québec soit amendé
de manière à laisser aux Con-
seils Municipaux seuls, le contrôle
d'accorder des certificats de licences
sans lesquels l'Inspecteur du
Revenu ne pourrait accorder de
licences. — adopté

Monsieur Masson don-
ne avis qu'il fera motion
à notre prochaine assemblée
pour que le Règlement no
25 limitant le nombre des
certificats de licences a
été octroyés par le Conseil,
soit suspendu en attendant
que des nouveaux certificats
soient accordés.

M. Rolland donne
avis qu'il fera motion
à

474

à une prochaine assemblée du conseil
municipal pour l'adoption d'un ré-
glement pour régler la manière
de voter d'après laquelle doi-
vent être constatés certains les
abattements particuliers publiés dans
cette Municipalité.

1^{re} Prop. par Mr Rolland }
2^e Prop. par Mr Masson } Que le
Conseil s'oppose,

Julien Adé,
Le Sec.

Adopté
M. Lafontaine
Maire

475

À une assemblée spéciale du Conseil
Municipal du Village d'Hocheville, convo-
quée par avis réguliers donnés à tous les membres
et tenue dans la Maison Municipale du dit
Village, mardi le vingt cinq Février mil huit
cent quatre vingt à huit heures & demie
du soir, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec,

Étaient présents,

M. le Maire Raymond Puffantaine & Messieurs
les Conseillers J. D. Rolland, Louis Fichette,
D. Masson, J. P. Létourneau, Virgil Lafontaine
et Joseph Perron, formant la totalité des
membres du dit Conseil.

1^{re} Prop. par Mr Rolland }
2^e Prop. par Mr Létourneau } Que l'un certificat
pour licence d'épicerie soit accordé à
M. Beauvais & Beau - adopté

3^e Prop. par Mr Masson }
4^e Prop. par Mr Lafontaine } Que d'après l'avis
de motion de Mr Masson, le Régle-
ment N^o 25 soit amendé en augmentant
le nombre de certificats de être octroyés
de huit à dix, que des nouvelles
certificats de licence soient accordés
à M. L. A. Demers & Augustin
Letté de ce Village. ~~adopté~~

Les votes étant pris sur cette motion
se lieur comme suit.

Pour Les Motion Masson & Mr
Létourneau -

Contre Mr Fichette, Rolland,
Perron -

Les voix étant d'égale proportion
Messieurs

Messieurs le Meurè vote en faveur de la méthode qui est en conséquence adoptée.

3^e Prop. par M^r Rolland }
Sec. par M^r Perron } Que le Règlement
N^o 24 concernant les lieux d'aisance
à St-Augustin qui vient d'être lu, soit
adopté. — adoptée

4^e Prop. par M^r Rolland }
Sec. par M^r Heclutte } Que le Secrétaire
recevra instructions d'écrire au propriétaire
de la maison nos 259 à 261 de la rue
Lafayette, appartenant et devant à Gabriel
Dorville, de faire disparaître la nuisance
causée par son canal qui débouche sur les
lots vacants en arrière de la dite maison,
& aussi de notifier M^r Flavien St-Jean
de faire disparaître sans délai ses dé-
chets de bonbonnerie de la dite rue & de ses
environs & de plus que le Secrétaire de l'acte
soit autorisé de faire faire un canal
pour assécher les eaux stagnantes sur
les murs d'arrière & d'avant. — adoptée

5^e Prop. par M^r Rolland }
Sec. par M^r Létourneau } Que le Secrétaire
soit chargé de notifier M^r
Edmond Beauvais, le
Secrétaire & Gérant de
la Société de construction
St-Jacques, de faire passer
la maison appartenant
à la dite Société, située sur
la rue Ontario, entre autres
de

de M^r Létourneau & de M^r Pilieu, et aussi
notifier la succession Bruyère, au
même effet pour la maison en pure
sur les terrains de la dite succession
Bruyère. — adoptée

6^e Prop. par M^r Masson }
Sec. par M^r Heclutte } Que le Conseil
s'ajourne — adoptée
M^r L. St-J. Sec. G^r
M^r Heclutte Sec. G^r
M^r Pilieu Sec. G^r

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Ascotville, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres réunis dans la Maison Municipale du dit Village, le mardi le vingt-neuf Moai mil huit cent quatre-vingt à huit heures et demi minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents;

M. le Maire J. B. Prévost, Messieurs le Conseillers J. D. Rolland, Louis Tréclutte, D. Masson, Virgel Lafortune et Cyprien Perron formant la majorité des membres du dit Conseil.

1^{re} Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Perron } Que pour payer les intérêts dus sur Dettes Municipales le premier Juin prochain, le Maire et Secrétaire soient autorisés à signer un Bille pour trois ans, pour le montant de Deux mille Dollars, payable à La Banque du Peuple, à Montréal, à l'ordre de M. Louis Tréclutte et indécidé par M. Virgel Lafortune individuellement, que le Conseil paye tout Bille à sa demande - adoptée

M. le Maire met devant le Conseil copie d'une actée intentée par M. le Comte Duprasant réclamant \$500. pour un certain morceau de terrain en face de sa propriété meublée et dont elle prétend avoir été dépouillée par la Corporation. -

2^o Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Lafortune } Que copie de l'actée

intentionnée par M. le Comte Duprasant, soit transmise à Mess. Masson et Ardeambant avec des instructions de comparaitre pour la dite Corporation et défendre ses droits, que le Secrétaire fournisse les informations requises à cet effet. - adoptée

3^o Prop. par M. Tréclutte }
Lec. par M. Perron } Que le Secrétaire soit autorisé de donner instruction à Mess. Masson et Ardeambant de prendre les mesures nécessaires pour contraindre le Syndic dans l'affaire Finis au Saperin à payer ce qui est dû à la Corporation pour taxes sur la propriété connue sous le nom de "European House" - adoptée
Sur un rapport verbal du Comité de Chemins, il est,

4^o Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Perron } Que le Secrétaire soit autorisé de donner instruction à M. Levesque, d'arrêter les mes sur après-midi, quand il verra nécessaire - adoptée

5^o Prop. par M. Lafortune }
Lec. par M. Tréclutte } Que le Secrétaire écrive à M. Beauregard, sup. civi, afin d'arrêter un plan indiquant les corniches aux éaves, et qu'il est entendu qu'il doit être adopté

6^o Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Rolland } Que le Conseil s'empare - adoptée

Julius J. J. }
Lec. J. J. }
M. Prévost }
Maire

Une assemblée régulière du conseil municipal du village d'Hocheville, tenue dans la Maison Municipale du dit village, le sept Juin, mil huit cent quatre-vingt à neuf heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec,

Étaient présents,

M. le Maire Raymond Préfontaine & Mes- sieurs le Conseiller J. D. Allard, Deun Masson, Napoléon Lafontaine & Pierre Perreau formant la majorité des membres du dit Conseil.

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de M^r G. A. Sauter, Assistant Secrétaire du Chemin de fer C. M. O. C., demandant que le Conseil passe pour l'an, à la station au chemin de fer.

1^o Prop. par M. Allard }
Lec. par M. Masson } Que le Secrétaire en- forme M. Sauter, que le Conseil fera passer l'eau à la station du chemin de fer J. M. O. C. pourvu qu'il fasse le service de l'eau plus tôt, le Conseil formant le budget de l'exercice. - adopté

Le Maire donne communication au Con- seil d'une lettre de M. J. P. Hébert, ancien bailli, informant le dit conseil, que la cause contre l'Abbé Talbot pour l'axe de 1844 & 1845 a été décidée en faveur du dit Conseil.

2^o Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Lafontaine } Que le Conseil de la Maison au Conseil soit au- torisé à acheter le terrain nécessaire pour la maison municipale & ce aux conditions les plus avantageuses. - adopté

Monsieur

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de M. G. Lefebvre, capitaine au feu, se plaignant d'un certain empesé au conseil. -

3^o Prop. par M. Allard }
Lec. par M. Perreau } Que la lettre de M. G. Lefebvre qui vient d'être lue soit renvoyée au Comité de Police. - adopté

4^o Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Allard } Que le Secrétaire soit autorisé de suspendre chacun des employés de ce Conseil, qui refusera de se conformer à son deuxième ordre, donné par lui suivant les règlements faits par le Con- seil au Conseil; & faire rapport de suite au Conseil. -

5^o Prop. par M. Allard }
Lec. par M. Perreau } Que le compte de M. L. Malouin de pt. pour une dette soit accepté & payé; que les autres comp- tes qui viennent d'être soumis à ce Conseil soient renvoyés aux Comptes pour approbation. - adopté

6^o Prop. par M. Allard }
Lec. par M. Masson } Que le Secrétaire écrive aux Évaluateurs, afin de s'assurer, si, au lieu de ne pas accepter la charge d'Évaluateurs, à laquelle ils ont été nommés en Mars dernier. - adopté

7^o Prop. par M. Perreau }
Lec. par M. Lafontaine } Que le Secrétaire après notification à M. Georges Demers soit autorisé à poursuivre en justice, ainsi qu'il a été fait contre M. M. Warren & M. J. Larivière pour nuisance. - adopté

8^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Lafortune } Que le Conseil paie
 à M. H. A. Dauphin six dollars pour
 une cloche électrique devant être placée dans
 la maison du capitaine arfen, ou ailleurs
 s'il est jugé à propos. - adoptée

9^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Lafortune } Que le Comité du
 feu soit autorisé à échanger au verso le
 cheval noir, appartenant au Département &
 espérer qu'il n'y ait pas peste. adoptée

10^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Masson } Que le Secrétaire
 soit autorisé de faire rapport à ce con-
 seil, sur le nombre des personnes se
 servant d'eau au moyen d'hydromètres,
 & de la pression des tuyaux adimensionnels
 des hydromètres par lesquels l'eau leur
 est ainsi fournie - adoptée

11^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Aron } Que le Secrétaire écrive
 au conseil de comté, & prie le dit conseil de
 pétitionner la législature provinciale, afin
 que la loi des loeuces soit amendée,
 de manière à laisser aux Municipalités
 les contrats d'accords aux refusés des
 loeuces. - adoptée

12^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Berrou } Que le Conseil
 s'appuie - adoptée

Jules G. Sté.
 Sec. Rés.
 M. Lafortune
 Marie

À une assemblée spéciale du conseil
 Municipal du village d'Hocheulaga, con-
 vocée par avis réguliers donné à tous les
 membres et tenue dans la Maison Muni-
 cipale du dit village, le lundi le quatorzième
 jour de juin mil huit cent quatre vingt, à
 huit heures et demie minutes du soir, con-
 formément aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec. -

Étaient présents;

Messieurs le Maire Raymond Préfectoral
 & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, Louis
 Préclutte, G. Masson, M. Lafortune, for-
 mant la majorité des membres du dit
 Conseil. -

Rapport du Comité du Eau

À Messieurs le Maire & Messieurs
 les Conseillers au Village d'Hocheulaga,
 Messieurs,

Le Comité du Eau, sou-
 met respectueusement qu'ayant pris
 en considération la demande de M.
 B. J. Coyle, propriétaire de la manu-
 facture de ressorts, pour une réduction
 dans le prix de l'eau qui lui est fournie
 par ce Conseil, est venu à la conclu-
 sion de vous recommander, de réduire
 d'un tiers, c-à-d à 50 centus par mille
 gallons, le prix de l'eau qui lui est
 ainsi fournie & ce en considération
 des anciens tarifs payés au dit Men-
 sard à ce Conseil, en vertu de
 son influence auprès du conseil
 de la Cité de Montréal pour faire
 obtenir

obtenue

optent à cette Municipalité une réduction dans le prix de l'eau. - Le Comité suggère par cette réduction date au premier Janvier prochain, que le Conseil se réunisse le soir de même jour à cet arrangement quand bien lui semblera. -

Après pris en considération les suggestions faites par M. Lesage sur l'édart de l'égout de Montréal, cette Comité demande à être autorisé à acheter cinq bâtes en fer pour retiens afin d'en faire l'essai. -

Le tout humblement soumis. -

Accusé en 14 Juin 1870 (Signé) J. D. Rolland

" " Ls. Leclerc

" " Hyl. Lafontaine

1^o Prop. par M. Masson

Sec. par M. Leclerc } Que le rapport au Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit reçu adopté.

Rapport du Comité des Finances à Messieurs le Maire & Messieurs les Conseillers du Village de Hochelaga, Québec.

Tout le Comité des Finances a l'honneur de vous faire rapport, qu'après l'examen des différents comptes qui lui ont été soumis pour approbation, il a approuvé presque tous ces comptes moins un item du compte de M. Louis Payette, forgeron, de \$ 20 = pour ferrures d'une voiture pour s'chelle; ne que le Comité tienne ce montant ex traordinaire & qu'il n'y a aucune résolution

résolution du Conseil autorisant cette dépense, le Comité laisse au dit Conseil le soin d'approuver et d'en, s'prend la liberté de recommander au Conseil de ne pas permettre aux Comités de faire des dépenses d'audesurs de Cuy Dallard sans l'autorisation au dit Conseil. -

Le tout humblement soumis -
Accusé en 14 Juin 1870 (Signé) J. D. Rolland
" " R. Prefontaine

2^o Prop. par M. Lafontaine }
Sec. par M. Rolland } Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit reçu adopté, que d'après les explications qui viennent d'être données le compte de M. Payette soit adopté et reçu adopté

3^o Prop. par M. Leclerc }
Sec. par M. Masson } Que les comptes suivants soient approuvés par les fonds suivants: B. Menetrey \$ 20 J. L. Létourneau \$ 35 = J. B. Sénéchal \$ 45 J. P. LeBlanc \$ 16 - sur ledit Gasparien Perreault \$ 12 J. Lafontaine (Sec. G.) \$ 10 = J. Prefontaine \$ 10 = L. Payette \$ 34 = & par les fonds de l'Eau suivants, James Robertsen \$ 56 - Lafontaine (Sec. G.) \$ 57 Louis Payette \$ 2 = Charles Garth Sec. \$ 39 - 4 = \$ 45 - adopté M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. J. B. Rolland, acceptant la charge d'évaluateur & d'une lettre de M. Ad. Morrisette refusant

refusant d'accepter cette charge, à cause de ses occupations; Messieurs le Maire informe en même temps le Conseil par M. Ed. Beauvais qui a signifié verbalement son intention d'accepter la charge d'évaluableur -

1^{re} Prop. par M. Lafortune }
Lec. par M. Rolland } Que M. Julien Beaubien soit nommé évaluableur en remplacement de M. Ad. Morissette
adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. Duil du 9 Juin par laquelle il informe le conseil que M. Michel Laurent, ne tenant d'après son acte d'achat, de faire de l'ancien la terrasse de l'ancienne barrière qui profette sur la rue de la...

2^{de} Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Tréculle } Que le conseil s'ajourne -
adopté

Julien Beaubien
Le Maire
M. Tréculle
M. Masson

À une assemblée spéciale an Council Municipal du Village d'Boisclair, convoquée par avis régulier donné à tous les membres et tenue dans la maison municipale du dit Village, le vingt huit Juin mil huit cent, quatre vingt à huit heures et demie du soir. conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

Messieurs le Maire Raymond, Préfautaire & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, Louis Tréculle, D. Masson, Vergil Lafortune, formant la majorité des membres du dit Council.

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. L. B. Leclerc notaire, informant le conseil que M. Robert, refuse de faire des changements dans le projet d'acte à intervenir entre la Municipalité & M. Robert, et que l'acte sera signé sur la rue de la Marie. - 17 Juin 1881.

1^{re} Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Lafortune } Que la lettre de M. Leclerc qui vient d'être lue soit référé au Comité des Finances. -
adopté

2^{de} Prop. par M. Tréculle }
Lec. par M. Rolland } Que la lettre de M. Davis Surintendant du Dept des mécaniciens sur le Chemin de fer P.M. O.R., par laquelle il se plaint que des voleurs sont entrés sur sa propriété & ont commis plusieurs vols, &c

111

ce depuis a cause de la prétendue négligence
des hommes de police, soit référée au
Comité de Police. - adopté

3^e Prop. par M. Masson }
Lic. par M. Lafontaine } Que la lettre de la Cie
du Gaz, par laquelle elle demande que le Conseil
fasse passer une borne-jointure dans un
près de ses usines à gaz, (datée le 15 Juin 1870)
soit référée au Comité du Eau. -

adopté

Monsieur le Maire fait lecture d'une
lettre de Mm. Moisseau & Archambault
du 25 Juin 1870. Informant le Conseil
que les causes en appel n'ont pas été
arrêtées devant le Conseil, dans
l'absence des Juges Doreau & Lussier des-
sidents. -

4^e Prop. par M. Lafontaine }
Lic. par M. Rolland } Que Messieurs
Joseph Alfred Moisseau avocat
& Conseil de la Reine & Joseph Louis
Archambault, avocats, tous deux
pratiquants en société comme
avocats en la Cité de Montréal
sont autorisés à porter devant la
Cour Suprême du Canada, les pré-
sents rendus par la Cour des
Banc de la Reine en appel signant
en la Cité de Montréal le vingt
deux Juin courant dans la
cause portant n^o 90 des dossiers
de la dite Cour du Banc de la
Reine ou James Morgan sub
était

112

étaient appelés - & Joseph Mo. Lussier
& autres étaient intimés & dans une
cause portant n^o 88 des dossiers
de la dite Cour au Paul Lussier étant
appelant de la Corporation du Village
d'Hochebourg étant intimé & d'y mettre
généralement toutes procédures
nécessaires pour mener à bonne
fin les dites causes en appel de-
vant la dite Cour Suprême du Canada. -

adopté

5^e Prop. par M. Moisseau }
Lic. par M. Lussier } Que Messieurs
Lafontaine & Rolland
s'ajournent. - adopté

Joseph Lussier
Sec. Pris
M. Lussier
M. Rolland

490

A une assemblée régulière du
Conseil Municipal du Village d'Hoche-
laga, tenue dans la maison municipale
du dit Village, le cinq juillet
mil huit cent quatre-vingt, à huit heures
du soir. -

Étaient présents

M. J. D. Holland, D. Masson
Cyril Perron conseillers

A la manque de quorum
l'assemblée est ajournée à samedi
le dix-neuf jour de juillet courant
à sept heures de soir. -

Holland
Masson
Cyril Perron
J. D. Holland, D. P.

491

A une assemblée spéciale du Conseil
Municipal du Village d'Hochelega, convo-
quée par avis régulier donné à tous les
membres, tenue dans la maison mu-
nicipale du dit Village, mercredi le qua-
torzième jour de juillet mil huit cent
quatre-vingt à huit heures de soir. -

Étaient présents

M. Louis Fréchette & H. Lafortune

A la manque de quorum le
Conseil s'ajourne à samedi
le dix-sept juillet courant à
sept heures de soir. -

Louis Fréchette
H. Lafortune
J. D. Holland, D. P.

A une assemblée spéciale du conseil municipal du village d'Acadulaga, convoquée par avis spécial donné à tous les Membres...

Etant présents

Messieurs Jean Dominique Masson, Dominique Masson, J. L. Létourneau, Auguste Lafontaine, Pansellus, pourvus en quorum.

1. Prop. par M. Masson }
Lic. par M. Lafontaine } Pri en l'absence de M. le Maire, M. Masson, Président d'Assemblée - adoptée

Rapport du Comité d'Acadulaga

A M. le Maire & Messieurs les conseillers du village d'Acadulaga

Messieurs,

M. le Comité d'Acadulaga soumet respectueusement qu'il a acheté de M. Louis Payette pour un usage de l'allumement des lampes, &c.

M. le Comité s'étant entendu à l'avance avec quelques uns des membres du conseil à ce sujet, a décidé de ne pas attendre qu'il fut autorisé à cet effet, mais le besoin s'en faisant vivement sentir, il demande en conséquence au conseil municipal de vouloir bien ratifier ce qu'il a fait en achetant

cette

Cette voiture - Le tout ensemble soumis -

Acadulaga 17 juillet 1870 - Signé, D. Masson

2. Prop. par M. Lafontaine }
Lic. par M. Létourneau } Que le rapport du Comité d'Acadulaga qui vient d'être lu soit reçu & adopté, & que le Maire & le Secrétaire soient autorisés à payer trois payesses pour la voiture achetée de M. Louis Payette, ledit paiement ne devant se faire qu'en novembre prochain. - adoptée

3. Prop. par M. Létourneau }
Lic. par M. Lafontaine } Que pour rencontrer le Bill de Deux mille quatre cent cinquante Dollars, dû à La Banque du Peuple, le vingt neuf juillet courant, le Maire & le Secrétaire soient autorisés à payer cent cinquante Dollars à compte de dit Bill, & à signer un autre Bill pour deux mille trois cents Dollars, à trois mois, à l'ordre de M. Louis Payette & endossé par M. M. Dominique Masson & J. D. Pellan, individuellement, & que ledit argent payé à dit Bill à son échéance - adoptée

4. Prop. par M. Masson }
Lic. par M. Lafontaine } Que Messieurs J. L. Létourneau & J. D. Pellan se portent cautionnaires en appel à la Cour Suprême en banada, & que le conseil s'oblige à payer tous frais & dépens qu'ils pourraient incurrir & à les garantir de tous frais & charges par eux résultant. - adoptée

52

5^e Prop. par M^r Masson }
 Sec. par M^r Létourneau } Que les comptes sui-
 vants soient payés à même les fonds existants au
 conseil reg. Lafontaine 262⁴⁵ L^r Canadien
 de Caoutchouc 1⁵⁰ L. F. Gauthier 1⁵⁰ O. Fortin 13⁵⁰
 A. Richard 1²⁵ & à l'avenir les fonds de l'École
 Canadien A. Trudeau 10⁰⁰ Lafontaine & Lesclapart
 12⁹¹. — adopté

Le conseil de Police fait rapport qu'il a rendu
 le cheval noir pour le prix de cent dollars après
 en avoir acheté un autre pour le prix de cent quarante
 dollars de plus le même.

6^e Prop. par M^r Létourneau }
 Sec. par M^r Lafontaine } Que le conseil approu-
 ve le conseil de Police d'avoir rendu le cheval
 noir & acheté un autre pour le prix de cent
 quarante dollars au rapport. — adopté

7^e Prop. par M^r Lafontaine }
 Sec. par M^r Masson } Que le rapport du chef
 de la police de Paris pour les mois de Avril, Mai
 & Juin derniers soit approuvé. — adopté

8^e Prop. par M^r Létourneau }
 Sec. par M^r Lafontaine } Que la lettre de M^r
 Insp. Gervais demandant un certificat
 de l'école d'ambrose soit référé au conseil
 de licences. — adopté

Le Président donne lecture d'une
 lettre de M^r J. P. Dubreuil, deman-
 dant que le conseil prenne des mesures
 au lui aide à faire les travaux
 nécessaires pour élever sa
 propriété sur la rue Provençale. —

9^e Prop. par M^r Lafontaine }
 Sec. par M^r Masson } Que la lettre

lettre de M^r P. Dubreuil qui vient
 d'être lu soit référé au conseil de
 Chemins pour en faire rapport. adopté.
 Le conseil de Police fait rapport qu'il a
 visité la Banquette de M^r Félix Trudeau sur la
 rue Ontario & qu'il l'a trouvée bien mal tenue
 & malpropre & dans un état propre à cau-
 ser des maladies justitiables. —

10^e Prop. par M^r Létourneau }
 Sec. par M^r Masson } Que le secrétaire
 notifié M^r Félix Trudeau de faire faire des pa-
 raitre sans frais pour les nuisances dont
 est le lieu d'être fait mention, & si il ne se
 conforme pas à ces avis qu'il soit
 poursuivi sans délai. — adopté

Une lettre de M^r A. L. Beigie, au sujet
 de l'inscription d'une licence pour une
 surveillance devant marcher de la barrière
 au terminus de la rue des Glaces urbaines,
 est lue sur la table pour la prochaine
 assemblée. —

11^e Prop. par M^r Lafontaine }
 Sec. par M^r Masson } Que le conseil d'approve,
 J. P. Holland adopté

Jules P. G. J. P.
 J. P. G. J. P.

À une assemblée régulière du conseil municipal du village d'Acadulaga, tenue dans la Maison Municipale du dit village, lundi le deux août mil huit cent quatre-vingt à sept heures et demie du soir, conformément aux dispositions ardoes Municipales de la Province de Québec.

Étaient présents,

Monsieur le Maire Raymond Préfontaine & Messieurs les conseillers Louis Tréchette, D. Masson, J. L. Létourneau, Napoléon Lafontaine Joseph Perron formant la majorité des Membres du dit conseil.

1^{er} Prop. par M. Masson

Lic. par M. Perron } Que la lettre de Mm. Grand

appel à la cour Jean & Archambault, avocats, en date du 19
Impressé et été } nulla tenent, informant le conseil par les canes
accordé dans } de Morgan & al, & demandant une avance d'argent

pour faire, soit référée au conseil des Finances
pour en faire rapport. adoptée

2^o Prop. par M. Perron

Lic. par M. Tréchette } Que la compagnie
d'été de la compagnie des Chars soit ainsi
faisant le service, depuis le terminus de
la dite ligne, jusqu'à la barrière de la ferme-
Pointe, soient exemptés de la licence de \$10.25
qu'il leur est tenu de payer, & ce pour la présente
année, les dits omnibus devant faire quatre
voyages par jours à des heures régulières. -
adoptée

M. le Maire fait lecture d'une lettre
de Mm. Robert & al, demandant ce aide
pour réparer la partie de la rue Mooreau
située au nord de la rue Ontario, (date
2 Août 1880)

3^o Prop. par M. Lafontaine

Lic. par M. Masson } Que la lettre de Mm
Robert & al qui vient d'être lue, soit référée
au conseil des Finances. - adoptée
M. le Maire donne lecture d'une lettre de
M. J. B. Howley demandant que sa manufac-
ture de laine soit en rue Howe, soit exemp-
tée de taxes. -

4^o Prop. par M. Tréchette

Lic. par M. Létourneau } Que la lettre de M
Howley qui vient d'être lue soit référée
au conseil des Finances. - adoptée
Lecture, d'une lettre de M. Coste, assistant
Sous-intendant au C. des P. G. C. O. - deman-
dant que le conseil envoie un homme
qui adepse à l'arrivée & départ de chaque
train. -

5^o Prop. par M. Létourneau

Lic. par M. Perron } Que le lieutenant
sergent à M. Coste, ass. Ser. des Chemin
des P. G. C. O., & l'informe que la force
de police de cette Municipalité n'est pas
suffisante pour permettre de tenir un hom-
me à la station du dit Chemin après
l'arrivée & au départ de chaque train,
mais que le conseil accordera tout l'aide qu'il
aura en son pouvoir d'accorder, de plus
que le lieutenant attire l'attention du dit
M. sur l'état des bûchers qui affaiblissent les
corps du pont de dit Chemin sur
la rue Ste. Anne, & adoptée

6^o Prop. par M. Masson

Lic. par M. Tréchette } Que le conseil
commence

commence l'examen du rôle d'Évaluation de vingt-deux ans courant, à sept heures et demie au soir. — adopté

7^e Prop. par M. Létourneau }
Sec. par M. Perron } Que pour rembourser le Billet de trois mille neuf cents Dollars dû à La Banque du Peuple, le seigneur asept courant, le Maire et le Secrétaire soient autorisés à payer cent dollars d'acompte du dit Billet et à signer sur autre Billet un montant de trois mille huit cents Dollars, en remboursement pour la balance, payable à trois mois, à l'ordre de M. Louis Trépanier et de M. J. D. Rolland et R. Prifautaine, individuellement, lequel Conseil payé le dit Billet à son échéance. — adopté

8^e Prop. par M. Trépanier }
Sec. par M. Perron } Que le Conseil saffirme. — adopté

Jules Ste. J. D.

A. Prifautaine
Maire

À une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hotelville, convoquée par avis réguliers donné à tous les Membres et tenue dans la Maison Municipale du dit Village, rendu de le vingt-trois jours d'août, mil huit cent quatre-vingt, à sept heures et demie au soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, pour procéder à l'examen du Rôle d'Évaluation, tel que revise par les Estimateurs pour la présente année. —

Étaient présents:

Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, Louis Trépanier, A. Masson, J. T. Létourneau et Ignace Perron, formant la majorité des Membres du Conseil. —
Sont aussi présents MM. J. B. Rolland, E. Beauvais et Bombay Estimateurs. —

9^e Prop. par M. Trépanier }
Sec. par M. Masson } Qu'en l'absence de M. le Maire et de M. Rolland, présidé l'Assemblée. — adopté

Le Secrétaire dépose devant le Conseil le Rôle d'Évaluation, tel que revise par les Estimateurs pour la présente année, et les avis spéciaux publiés de convocation de la présente assemblée. —

Le Secrétaire met devant le Conseil une requête de M. Joseph Gervais pour un certificat de licence pour restaurant. —

10^e Prop. par M. Trépanier }
Sec. par M. Masson } Que la requête

requête de M. A. Lervais qui veut d'être
commissaire au conseil, soit référée au Comi-
té des Sciences - adoptée

3^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Tréblotte } Que l'affaire Meckin
& Kahagan soit référée au Comité de
Police pour en faire rapport. -
adoptée

4^e Prop. par M. Létourneau }
Sec. par M. Ferron } Que l'action intentée
contre la Corporation par M. Louis Dubois
pour le montant de \$2500 Dollars, (c'est
le montant payé par lui pour dernier, pour la
licence de son chien) soit référée aux
des Amiances, avec pouvoirs référé aux
arsents de la Corporation, pour compa-
rantes & défenses les dits de la Corporation
adoptée

5^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Tréblotte } Que le conseil
se forme en comité général, pour
procéder à l'examen du rôle d'Éva-
luateur. - adoptée

M. le Président lit les plaintes (écrites) de
M. J. P. Larivière fils & celle de M. P. P.
Dubois (qui cependant n'est pas signé) & de
M. de. Ann. Blake pour l'Évaluation. -

Reprise des procès.

6^e Prop. par M. Tréblotte }
Sec. par M. Létourneau }
En après après avoir
pris en considération les plaintes
faites devant ce conseil, contre
le rôle d'Évaluation pour la
présente

présente année, le dit rôle tel qu'il a été
par les Évaluateurs soit adopté &
homologué sans changement. -
adoptée

7^e Prop. par M. Ferron }
Sec. par M. Tréblotte } Que des remer-
ciements soient offerts aux Évaluateurs
pour la manière habile avec laquelle
ils ont fait la révision du rôle
d'Évaluation & qu'une somme de
\$1000 soit offerte à chacun
d'eux, comme compensation pour
les services rendus en cette qualité -
adoptée

8^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Létourneau } Que le conseil
s'appelle. - adoptée -
M. le Président
M. le Secrétaire
M. le Maire

Année assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Assaculaga, convoquée par avis réguliers donné à tous les membres et tenue dans le local du Municipal du dit Village, rendu de ce soir sept sans nul huit cent quatre-vingt à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents;

Monsieur le Maire, Raymond Préfontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Pallard, Dominique Masson, N. J. Lafortune & Cyrille Perron, formant la majorité des membres du dit Conseil.

1^{er} Prop. par Mr Lafortune

Sec. par Mr Masson } Que le Maire & Secrétaire soient autorisés à renouveler pour trois ans, pour ~~Congrès~~ ~~Rattars~~ Rattars dans la Cie. d'assurance "North British & Mercantile" l'assurance au montant de cinq mille Dollars, sur le magasin Municipal & son contenu & les batteries de la Balance & les décurés, & ce aux mêmes conditions qu'au passé. — adoptée

Monsieur J'ai lecture d'une lettre du Président de la Cie. des Chars nobains de Montréal contenant certains privilèges pour l'extension de leur ligne jusqu'au dépôt au chemin de fer P. M. O. C. — (datée 24 août 1880).

2^e Prop. par Mr Masson

Sec. par Mr Perron

Que le Secrétaire

assesse

accuse réception de la lettre du Président de la Cie. des Chars nobains de Montréal datée du 24 août courant, et l'informe que le Conseil est disposé à entretenir favorablement leur demande, c'est-à-dire à leur permettre d'étendre leur ligne jusqu'au dépôt au chemin de fer P. M. O. C., en s'inscrivant par les rues St. Jean & Stale, & d'exempter de taxes les chars & charaux circulant sur la dite extension de ligne, à pourvu que les dits chars transportent les personnes d'Assaculaga, désirant aller à, ou revenir de la ville, sans charge extra sur la dite extension; & qu'un acte doit intervenir entre les deux parties, les frais du dit acte devant être supportés par la compagnie. — adoptée

Rapport du Comité des Finances

A Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Assaculaga, Messieurs,

Mon Comité des Finances a l'honneur de soumettre au Conseil un état au mémoire des dépenses & revenus probables de la Municipalité pour l'année prochaine.

Après avoir établi soigneusement les revenus qu'il a dû s'attendre à aller pour les dépenses de chaque année, avoir calculé les sommes qui restent à payer pour intérêts, fonds d'amortissement, &c., & vu les retards apportés pour la perception d'une grande partie des

des

des taxes pour les années 1846 & 1847, les-
quels retards étant dûs aux procès
intentés contre le conseil par certains
contribuables de la Municipalité, & qui
mettent le dit conseil dans l'impossibilité
de pouvoir toucher ces montants avant
longtemps, le conseil a fixé les taxes
suivantes pour la perception des mou-
tants nécessaires pour l'administration
des affaires de la Municipalité, espérant
que la décision des causes ci-dessus
mentionnées, permettra, une autre
année de réduire considérablement
ces montants.

1^{re} Une taxe de quarante centimes par cent
dollar a été imposée sur les propriétés
pour les dépenses ordinaires du Con-
seil. Et une somme (de 2%) deux pour
cent sur la valeur des loyers, pour les
meubles fuis. - adopté

2^o Une taxe de quatre deux centimes
par cent dollar, a été imposée sur
les propriétés pour le remboursement
au fonds d'amortissement &
les intérêts de l'emprunt de \$60,000,
en vertu du Règlement N^o 11. -

3^o Une taxe de seize centimes par cent dollar
pour le remboursement au fonds d'amor-
tissement de l'emprunt de \$30,000 en
vertu du Règlement N^o 19, a été im-
posée sur tous les biens-fonds im-
posables de cette Municipalité. -

En examinant le mémoire
par votre conseil & l'honneur de
vous

vous soumettre, nous prions vous
des raisons qui ont engagé le conseil
à vous commander au conseil de fixer
ces taxes. -

Le tout humblement soumis. -

Montréal ce 27 Mars 1850 (Lyon) R. Desfontaine
J. D. Rolland

3^o Prop. par M^r Adlard }
Sec. par M^r Masson } Que le rapport au
la commission des finances qui vient d'être
lu soit reçu adopté, que: Une somme
de Quarante centimes par cent dollar, soit im-
posée sur les propriétés, & une somme de deux
pour cent sur la valeur des loyers, pour les fuis
générales du Conseil; Une somme de quatre
deux centimes par cent dollar soit imposée sur
les propriétés pour le fonds d'emprunt en
vertu du Règlement N^o 11; Une somme de
six centimes par cent dollar soit im-
posée sur les propriétés pour le fonds d'em-
prunt en vertu du Règlement N^o 19; & que
le secrétaire prépare les rôles de perception
sans délai, basés sur ces différents taxes.
adopté

x la valeur
A. M.
D. J.

4^o Prop. par M^r Desfontaine }
Sec. par M^r Ferron }
Qu'une décision
de cinq pour cent soit faite
sur les taxes de 1850 à toute
personne qui payera ses
taxes avant ou le 15 octobre
prochain, au bureau du
conseil. -

5^e Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Rolland }

Pro les comptes de
M. Louis Payette pour ce qui lui serait
payé, y compris les deux dollars
pour une charrette, pourvu que le
dit M. Masson renvoie au conseil
de toute somme qui peut lui être
due pour lesdits travaux ou services
au feu chez lui. *adopté*

6^e Prop. par M. Lafontaine }
Lec. par M. Perron }

Quel conseil s'oppose
pour renvoyer le Bill de compte
deux mille dollars, dû à la Banque du
Peuple le trois septembre prochain, le Maire &
le Secrétaire soient autorisés à payer avec
dollar à compte dudit Bill, ou à signer un
autre Bill au montant de mille neuf
cents dollars, à trois mois, à l'ordre de
M. Louis Prochette endossé par M. An-
gel Lafontaine individuellement, en renou-
velant pour la Balance, que le conseil
paye le dit Bill à son échéance -
adopté

7^e Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Masson }

Quel conseil s'oppose
adopté
M. Lafontaine Marie
Lafontaine
J. J.

A une assemblée régulière du Conseil
Municipal du Village d'Hoquillay, ten-
ue dans la location Municipale du dit
Village, le six septembre mil huit
cent quatre-vingt à huit heures du soir -
Etaient présents

M. le Maire Raymond, Préféré &
M. les Conseillers J. D. Rolland
Louis Prochette, D. Masson, Angel
Lafontaine & Georges Perron, formant la
majorité des Membres du dit Conseil -

Le Secrétaire est devant le Conseil, la
police d'assurance (cette police renouvelée pour
\$5000 - sur la maison du conseil) -

Rapport du Comité de l'Éclaircissement

M. le Maire & M. les Conseillers
M. les

Le Comité de l'Éclaircissement
a l'honneur de vous faire rapport, qu'après
avoir pris en considération la demande
de M. J. Bte. Dubreuil pour la permission
de faire un canal d'égal pour écouler
sa propriété sur la rue Frontenac, il
croit devoir lui accorder la dite permis-
sion pourvu qu'il obtienne la même
permission des propriétaires de terrains
par où doit passer le dit canal.

Le Comité de l'Éclaircissement
rapporte que pour conserver le
compteur au chemin de fer
et pour éviter des dépenses né-
cessaires pour pomper l'eau à
chaque

chaque fois qu'il s'agissait de prendre
le chiffre dudit compte - il a fait
faire un canal pour y porter la
chambre subique dans laquelle est
placé le dit compte, le Comité de-
mande qu'il lui soit rendu compte
ratifier ce qu'il a fait dans ce sens
Le tout semblablement soumis
à l'Assemblée (Sept 1850) Signé U. Lafontaine
" J. D. Rolland
" H. Trépanier

1^{er} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Pilon } Quel rapport au
Comité des Chemins qui vient d'être
lu soit reçu & adopté. -
Rapport au Comité des Chemins

M. de la Vallée & Messieurs les Conseillers
du Collège d'Assomption
Messieurs,

Le Comité des Chemins a l'honneur
de vous faire rapport qu'ayant obtenu
de l'Assemblée un certain nombre de
voies de pierre de l'entrepreneur
des travaux à la Manufacture d'Assomption,
il a conclu un marché avec le dit entre-
preneur pour le prix de dix centimes par voyage
& il a fait charroyer la dite pierre partie
sur les grues parties dans la cour par M.
J. Ste. (Lafontaine) pour le prix de quinze
centimes de voyage. Et votre Comité demande
au Conseil de ratifier le dit marché. -
Assemblée soumise - Signé J. D. Rolland
" U. Lafontaine
" H. Trépanier 2^e

2^e Prop. par M. Lafontaine }
Sec. par M. Trépanier } Quel rapport
au Comité des Chemins qui
vient d'être lu soit reçu
& adopté. -
Rapport au Comité des Chemins
A. de la Vallée & Messieurs les
Conseillers du Collège d'Assomption
Messieurs

Le Comité des Chemins
soumet respectueusement, que le
Contracteur de la ferme Lorys, se pla-
çant notamment des barreaux dans
les rues des trottoirs sur la dite ferme,
il croit devoir recommander au
Conseil d'autoriser le dit Comité, à
réparer les trottoirs en planche avec le
bois qui a servi au dit usage dans
la dite localité ou faire des trottoirs
en cailloux s'il n'en existe
plus; de plus le dit Comité demande
d'être autorisé à faire passer des tra-
verses, là où le besoin s'en fait le
plus vivement sentir. -

Quant aux rues de la dite
ferme Lorys, le Comité recom-
mande d'y faire les réparations
les plus urgentes.

Le Comité demande
aussi d'être autorisé à
faire faire les trottoirs
sur la rue Ste Marie
depuis

depuis ce pont du Chemin de fer, jus-
qu'aux limites Ouest.

Humblement soumis.

Hochelaga (6 Sept 1880) (Signé) J. D. Holland

" U. Lafontaine

" Louis Prévost

1^{er} Prop. par M. Masson

Sec. par M. Perron } Que le rapport du
Comité des Chemins qui vient d'être lu soit
peu ou adopté.

adopté

Rapport du Comité de Police

A M^r le Maire. Messieurs les Con-
seillers du Village d'Hochelaga,
Messieurs,

Le Comité de Police
soumet respectueusement, que, s'étant
assemblé pour prendre les moyens néces-
saires pour faire réparer les voitures
à l'usage de la Corporation, a discuté
entre autres choses l'avantage qu'il
pourrait y avoir en ayant un forgeron
attaché au service de la Corporation,
ce qui devrait vous faire un rapport
favorable dans ce sens, ou que les tra-
vaux en fer soient très chers.

Et votre Comité craignant qu'il y
a raison de se plaindre de M. Labeyrie,
employé pour l'allumage des lampes
de plomberie, recommandant
d'engager à la place M. Louis Payette,
forgeron, auquel le Comité a proposé
la chose, s'engager à fournir tous
les outils nécessaires à un forgeron,

s'engager en outre à faire l'allumage
des lampes et les réparations aux hottes
et autres ouvrages que l'on exigera
de lui, et que service de police, ce
pourrait, &c.

Craignant que le Conseil au-
rait tout à gagner à un semblable
changement, nous lui soumettons
respectueusement la chose pour qu'il
en décide.

Hochelaga 31 Aout 1880 (Signé) Louis Prévost

(") Eugène Perron

1^{er} Prop. par M. Holland

Sec. par M. Lafontaine } Que le rapport du
Comité de Police qui vient d'être lu

soit peu ou adopté. Le rapport
présenté au Comité de Police, présidé par
M. Le Maire, soit autorisé après une
enquête au sujet des plaintes portées
contre M. Labeyrie et d'engager un forgeron
au Conseil.

adopté

M. Le Maire fait lecture d'une lettre de M.
Basin Carrière demandant que le Maire
soit autorisé à faire transporter
d'un lieu à un autre sans exemption de la
licence.

M. Le Maire fait aussi lecture d'une lettre
de la Soeur Supérieure du couvent St^e M.
date 11 Aout 1880 demandant que le
Conseil pose des bornes fontaines
sur leur terrain du couvent.

2^o Prop. par M. Lafontaine

Sec. par M. Prévost } Que le
Comité soit autorisé à

payer

payés à M. A. Remillard & Co. par M. M.
Celle de chaque pour services aux fins et ref
S. Remillard & Co. Lussier (succ. Talon).

1^{re} Prop. par M. Masson }
2^e Prop. par M. Perron }

Que le conseil
s'ajourne. - *adopté*
M. de la Rivière
M. de la Rivière
M. de la Rivière

A une assemblée régulière du conseil municipal
du village d'Édouard, tenue dans
la Maison Municipale du dit village
le lundi le quatre (4) Octobre mil huit
cent quatre-vingt à huit heures du soir,
conformément aux dispositions du
code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents
M. de la Rivière Maire & Préféré &
Messieurs les conseillers J. de la Rivière
L. de la Rivière, D. Masson & J. de la Rivière
Lafontaine formant la majorité de
M. de la Rivière Maire & Préféré.

M. de la Rivière fait lecture d'une lettre de
M. A. W. Gravel, se plaignant de l'insuffisance
de la police -

1^{re} Prop. par M. de la Rivière }
2^e Prop. par M. Lafontaine } Que la lettre de M.
A. W. Gravel fut lue, soit lue, soit lue
au conseil de Police. *adopté*

M. de la Rivière fait lecture d'une requête
de M. de la Rivière (20 Sept. 1880) se plaignant
des nuisances causées par la manufacture
de savon de M. de la Rivière.

1^{re} Prop. par M. de la Rivière }
2^e Prop. par M. de la Rivière } Que sur la plainte
ci-dessus mentionnée, le Maire et le Secré-
taire soient autorisés à s'entendre avec les
agents de la Corporation, afin de prendre
des mesures immédiates pour con-
traindre M. de la Rivière, à faire cesser
les nuisances causées par son établis-
sement ou il en manufacturer le savon.

adopté
M. de la Rivière

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. J. C. Brais, demandant qu'une traverse soit posée en face de la propriété qu'il occupe - 1007/10

1^{re} Prop. par M. Trépoite }
Sec. par M. Masson } Que la lettre de M. Brais, soit référée au compte de Chemin - adoptée

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. Adolphe David, Sec. du Dept. des Travaux publics de Chemin de fer P. C. O. C., demandant une réduction dans le prix de l'eau (1007/10)

4^{re} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafontaine } Que le Sec. tant au sujet de la lettre de M. David du 10 Oct. & l'informe que la dite lettre a été référée au compte de l'Eau, afin que l'on se donne à cet égard quelque repos. - adoptée
M. le Maire met devant le conseil une lettre de M. Masson & Abrahamson, & les mémoires de frais in re J. Lussier vs H. la Corporation. -

5^{re} Prop. par M. Trépoite }
Sec. par M. Masson } Que les documents qui viennent d'être soumis (avec la lettre de M. Masson & Abrahamson) soient référés au compte des Finances, qui est autorisé par le conseil, à effectuer le règlement de cette affaire (Lussier vs H. Corp. du 1. 23. 1864) de manière à sauvegarder les droits de la Municipalité dans le cas où le rôle d'évaluation de 1866, serait déclaré légal par la Cour Supérieure, et s'il y a lieu d'autoriser M. le Sec. tant à faire que de payer des protestes des censifs qu'une - adoptée

6^{re} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafontaine } Que les comptes suivants soient payés à même les fonds généraux du conseil, ainsi:

- Canadian Rubber Coy \$3.00
- J. G. La Plante 15.40
- J. B. Hamade 3.50
- A. Deming 1.94
- J. B. Michalson 6.65
- Beaupré & Blain 4.96 et à même les fonds de l'Amortissement -
- J. Roberson \$37.19
- W. P. Balthazar 8.45 - adoptée

7^{re} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Trépoite } In l'impossibilité d'invoyer les comptes des Travaux dans le même temps que les comptes des Travaux, que le délai pour obtenir l'assentiment sur les dits comptes des Travaux, soit prolongé jusqu'à ce que le conseil soit en mesure de les adopter - adoptée

8^{re} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafontaine } Que le conseil de Chemin soit autorisé à adopter tout ce qui est en vue de la traverse pour réparer les trottoirs de la rue Forestry - adoptée

9^{re} Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Trépoite } Que le conseil de Chemin soit autorisé de s'occuper des moyens à prendre pour avoir une voie de communication entre la rue Marlborough et Chemin de fer P. C. O. C. par la rue Roberson & d'en faire l'application - adoptée

10^e Prop. par M^r Thedette }
 Sec. par M^r Rolland } Que le Comité
 des Chemins soit autorisé à faire
 passer des traverses en bois sur les diffé-
 rentes rues au le besoin se fait sentir; &
 des traverses en pierre, sur la me Ste
 Marie, à l'exception avec les mes Halle
 Noire, & la partie N. O du pont du chemin
 de fer 2^e m. 000. adopté

11^e Prop. par M^r Masson }
 Sec. par M^r Lafontaine } Que le Comité de Police
 soit autorisé à acheter & faire confec-
 tionner des habits, casques, et chaussures
 d'hiver etc. pour les hommes du départe-
 ment.

12^e Prop. par M^r Rolland }
 Sec. par M^r Masson } Que le Conseil
 s'oppose. adopté
 J. S. Lafontaine }
 J. S. } Maire

À une assemblée spéciale du Conseil
 Municipal du Village de St. Odulap,
 tenue dans la Maison Municipale du
 dit Village le lundi 24 octobre mil
 huit cent quatre vingt & lundehuit
 du soir - conformément aux dis-
 positions de la loi Municipale de
 la Province de Québec -

Étaient présents,
 M^r Marie Raymond Préféré des
 seigns les Conseillers J. S. Rolland
 Louis Tribute, J. H. Blain, M.
 Lafontaine & Cyrille Perron, for-
 mant la majorité des membres
 du dit Conseil -

M^r le Maire fait mettre devant le
 Conseil le rapport en ce qui se
 rapporte de paix, pour le mois de
 juillet, de ce présent mois de novembre,

1^e Prop. par M^r Thedette }
 Sec. par M^r Rolland } Que le rapport
 du Greffier des hypothèques qui vient
 d'être soumis au Conseil soit
 adopté. adopté

M^r le Maire fait lecture d'une lettre de M^r
 F. B. Lecomte du 6 Oct. 1871 - relatif de
 cette nature à la Corporation, cette
 lettre de la nature de la teneur, & d'ordre de propriété
 requise pour l'élargissement de la
 dite rue -

2^e Prop. par M^r Lecomte }
 Sec. par M^r Perron } Que le Conseil s'oppose.
 J. S. Lafontaine } adopté
 J. S. } Maire

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Ascolulaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres et tenue dans la Maison Municipale du dit Village, le mardi le vingt deux Octobre mil huit cent quatre vingt. à huit heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec -

Étaient présents -

Monsieur Le Maire J. P. Proulx et Messieurs les Conseillers, J. D. Rolland, G. Masson, M. P. Proulx et J. P. Proulx formant la majorité de Membres du dit Conseil.

1^{re} Prop. par M. Masson

Les parties La Prairie } Que les conditions con-
venues entre M. Le Maire & M. Aylwin, au sujet de la partie de terrain, qui le Conseil doit prendre sur la propriété de ce dernier pour l'élargissement de la rue St. Marie, soient approuvées, et que le Maire et Secrétaire soient autorisés de faire préparer et signer un contrat avec M. Aylwin suivant les conditions suivantes, savoir:

1^{re} La Corporation payera au dit Aylwin (3/4) trente sept cent cinquante par pied carré le terrain qui est nécessaire pour l'élargissement de la rue St. Marie, conformément au plan de M. Beauvillier et en ligne avec le Bloc de M. D. Masson & celui de M. Robert au, située au coin de la rue Noireau.

2^{de} Le dit Aylwin devra dans les cinq années qui suivent la passation du dit acte enlever la maison qui se trouve actuellement à empiéter sur la

la dite rue St. Marie, & à défaut par lui de le faire dans le dit délai, il sera loisible à la Corporation du Village d'Ascolulaga de faire enlever la dite bâtisse aux frais & dépens du dit Aylwin.

3^{de} Le dit Aylwin devra de plus abandonner à la dite Corporation, aussitôt le dit acte passé le terrain nécessaire pour ouvrir la rue Ontario sur la propriété du dit Aylwin, conformément au plan du dit M. Beauvillier; ce terrain devant être cédé sans aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, la dite Corporation s'engageant à faire les travaux ordinaires sur la dite rue Ontario, aussitôt qu'elle en aura pris possession & qu'elle aura écrit définitif aussitôt l'acte passé.

4^{de} Le dit Aylwin devra faire ratifier par lui de droit le dit acte d'abandon & cession de manière à garantir complètement la Municipalité contre toute hypothèque & en les dites parties de terrain ainsi cédées.

adopté

2^{de} Prop. par M. Rolland

Les parties M. Proulx } Que d'après la
demande de M. Ad. David, du 1^{er} Octobre courant, le Conseil décide de recevoir au prix de cinquante cinq cent cinquante mille dollars l'emplacement au chemin de fer J. M. C. & ce à compter du premier Octobre courant. - adopté

3^{de} Prop. par M. Masson

Les parties M. Proulx } Que le Comité de l'Eau

L'Éau soit autorisé à faire des arrangements avec M. David pour la pose d'un tuyau pour fournir l'eau au chemin de fer D. G. C. C., pour l'usage de leur système de chauffage et ce aux meilleures conditions possibles.

adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre de la Cie. d'Assurance, Chambly, Laral & Co. - Casier demandant une hausse d'avis leur Bureau

11^e Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Masson } Que la lettre de la Cie. d'Assurance, Chambly, Laral & Co. qui vient d'être lue soit référée au Comité des Finances, avec pouvoir d'agir en conséquence

M. le Maire fait lecture d'une lettre du Lieutenant de l'Épave de Montréal, et d'une copie de résolution du Comité de la Ville de St. Marie, décidant de donner la somme de 100 francs par laquelle le village est approvisionné d'eau sur la rue St. Marie.

Plus 2 protets ^{copiés} m^r J. Pussier sur sa responsabilité signifiés au payeur de M. Pussier des frais de procès Hamard, Marché St. Charles -

5^e Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Perron } Que le compte des Poteries de St. Charles pour préparation et purification de deux protets ^{copiés} m^r J. Pussier sur sa responsabilité soit approuvé par le Lieutenant Trisonnier. - adopté

x au montant de Haut de la page

Prop. par M. Rolland

Lettre (protet) de M. Croixchamps au nom d'une vingtaine de la rue St. Jean, sur l'évaluation de leur propriété pour l'année courante -

6^e Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Lafontaine } Que la lettre

lettre de M. Croixchamps qui vient d'être lue, soit référée au Comité des Finances. - adoptée

7^e Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Perron } Que la lettre de M. M. Masson au Chambly, au 11 Oct. courant, qui vient d'être lue soit référée au Comité des Finances pour en faire rapport adopté

M. le Maire dépose sur la table une lettre du Caissier de la Banque du Peuple du 14 Oct. courant, informant le Conseil qu'il a été convenu et ne sera accordé que (4%) par cent d'intérêt sur les dépôts de la Municipalité à la Banque du Peuple. -

8^e Prop. par M. Lafontaine }
Lec. par M. Perron } Que le Comité des Finances soit autorisé de s'abonner avec la Banque du Peuple pour obtenir cinq par cent d'intérêt sur ses dépôts au mois d'ici au 1^{er} Décembre prochain. - adoptée

9^e Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Lafontaine } Que le Lieutenant Trisonnier soit autorisé de retourner à son auteur la lettre signée A. H. Valois datée le 15 Octobre courant. - adoptée

10^e Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Rolland } Que le Lieutenant Trisonnier soit autorisé à faire la réquisition m^r J. Pussier et plus Gahagan, et de leur que, au moment de la signification d'acte de saisie, la Corporation se devant au m^r Gahagan, le Défendeur

que la somme de M^r F^ro^r Dellen (\$152),
 qu'elle n'avait reçu autre chose à part cette
 somme en sa possession, appartenant
 au dit défendeur qui il n'est pas la con-
 naissance du dit conseil municipal que
 pour l'an ni la date sur la liste aura quelque
 chose appartenant au dit défendeur, si
 ce n'est son salaire comme homme de
 police & huit piastres par semaine au maximum
 M^r F^ro^r Dellen par jour, lequel salaire le
 dit défendeur est en droit de retirer tous
 les jours. - adopté

11^e Prop. par M^r Masson }
 Sec. par M^r Perron } Que le secrétaire-
 Provisoire soit autorisé à payer ce qui est
 réellement dû à M^r J. Perron et cie (au
 Ban Marché) après vérification. - adopté

12^e Prop. par M^r Pousu }
 Sec. par M^r Dellen } Que le conseil s'oppose
 à l'acceptation
 J. Dellen Sec. G. J. J.
 M^r Perron

A une assemblée régulière du Conseil Mun-
 cipal du Village d'Hocheulaga, tenue dans la
 Maison Municipale du dit Village, mardi
 le deuxième jour de Novembre mil huit cent
 quatre vingt quatre étant un jour de fête
 légale à huit heures du soir, conformé-
 ment aux dispositions du Code Municipal
 de la Province de Québec -

Étaient présents,
 M^rs. les Conseillers J. D. Dellen,
 Louis Thibault, R. Masson, Myel
 Lafontaine & Cyrille Perron, formant
 la majorité des Membres du conseil.
 Après lecture des minutes des as-
 semblées données d'octobre dernier, elles
 sont adoptées à l'unanimité. -

1^e Prop. par M^r Thibault }
 Sec. par M^r Masson } Qu'en l'absence
 de M^r le Maire M^r J. D. Dellen, président
 cette assemblée. - adopté
 Rapport du Comité de l'Eau

A M^r le Maire & Messieurs les Con-
 seillers du Village d'Hocheulaga -
 Messieurs,
 Le Comité de l'Eau
 a l'honneur de faire rapport au conseil
 que d'après l'autorisation qui lui
 en a été donnée, il a décidé de faire poser
 des tuyaux d'eau pour fournir l'eau
 aux bâtisses du chemin de fer D. U. O. C.
 par voie de la rue Ontario, comme suit,
 Au tuyau de 6" sur la rue Ontario, et de là
 sur la propriété dudit Chemin de
 fer un tuyau de 7" sur une longueur
 de 100 pieds.

d'environ 250 ps. De plus le Comte a fait poser une valvede 6" pour contrôler l'eau sur cette étendue de temps, sur la rue Ontario.

Le vote Comte demande à faire ratifier cette décision à la quelle le dit Comte en est venu après s'être entretenu avec M. David, Suprntendant du Département des Travaux publics de la Ville de Montréal, tel que le dit Comte avait été autorisé à le faire lors de l'Assemblée du 29 Octobre dernier.

Homologation commise.

- Académie 2 Nov 1850 M. J. D. Halland
- " Louis F. Fichette
- " M. Lafontaine

1^{re} Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Perron } Que le rapport du Comte de l'Eau qui doit être lu soit lu et adopté

Lettre de M. Masson au Comte, informant le Comte que la cause de Dubois est la corporation, pour répétition de deniers pour licence payée pour un chemin en 1849, qui n'ont été rendus en fait au demandeur.

2^{de} Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Lafontaine } Que les M. Masson et de Chambault soient priés de soumettre au Conseil, leur compte jusqu'au 1^{er} Novembre courant, avec un état détaillé des sommes perçues depuis le dernier règlement de compte. - adopté

3^{de} Prop. par M. Fichette }
 Sec. par M. Perron } Que la lettre de M. Bédard au Comte, demandant

demandant d'être exempté de payer la taxe de l'octroi, soit référé au Comte des finances - adopté

4^{de} Prop. par M. Perron }
 Sec. par M. Fichette } Que le Secrétaire a accusé réception de la lettre de M. Bédard du 26 Octobre dernier, dans laquelle il se plaint du prix élevé de l'eau, que le Secrétaire l'informe que le Conseil ne peut entretenir sa demande, qu'il doit se conformer aux Règlements. - adopté

5^{de} Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Lafontaine } Que le Comte des Chemins soit autorisé à faire faire un trottoir sur la rue Marlborough, et sur la propriété de M. Hawkins, à sur la rue de Catherine Est, et sur la rue de la Beauvilliers depuis le pont du Chemin de fer de la C. O. jusqu'aux limites ci-dessus, et que ce trottoir soit fait en bois et en pierres de propriétaires de terrains sur le dit trottoir. - adopté

6^{de} Prop. par M. Fichette }
 Sec. par M. Lafontaine } Que le Secrétaire soit autorisé à demander une entrevue avec les syndics des Chemins à Barrières, au sujet de la réduction du prix de communication, et demander que les dits syndics fassent empierres la partie de la rue de Beauvilliers sur le Comte à élargir. - adopté

7^{de} Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Perron } Que le Secrétaire soit autorisé à écrire aux Commissaires du Hameau de l'Est, les priant de faire continuer notre canal d'épave

à la décharge de la me Decary / propriétés de la ville
des quais, quand la dite Commission sera
constituée en plein à cet endroit. - adopté

9^e Prop. par M. Lafortune }
Sec. par M. Perron } Que le secrétaire donne
avis que le Conseil décide de donner
un conseil de comité pour collectionner
des comptes des personnes arriérées
dans le paiement de leurs taxes. - adopté

10^e Prop. par M. Trécollette }
Sec. par M. Masson } Que le Comité de la Mai-
son du Conseil soit autorisé à faire travailler
en briques, l'écurie, et de plus, que le dit
Comité fasse les changements nécessaires
dans la station de police, pour laisser un
espace suffisant pour faire une chambre
à coucher pour les hommes de police, et
ce pourvu que ^{quelques} ~~certains~~ d'excédent pas quinze
dollars - adopté

11^e Prop. par M. Perron }
Sec. par M. Masson } Que le Comité des
Ouvriers soit autorisé à faire ramas-
ser du grès de la pierre pour faire
charrues devant l'écurie. - adopté

12^e Prop. par M. Trécollette }
Sec. par M. Lafortune }

Que les comptes
suivants soient payés
à même les fonds généraux
du Conseil, savoir, f. L. Levesque 2⁵

- H. Jacques \$3 55
- P. P. Martin \$4 -
- G. Pelanquer 0 .60
- Lafortune oblige \$105 01
- Goodyear Public Coy \$16 40

J.B. te.

J.B. te. byr \$7.45 et a même les
fonds de l'Église auant, -
Lafortune oblige \$10 50

J. Robertson oblige 41. 50

J. Robertson 34-16 et que le
Comité de secrétaire soient autorisés
à signer des coupures en paiement
des dits comptes. - adopté

13^e Prop. par M. Perron }

Sec. par M. Masson }

Que le Conseil
s'approuve. - adoptée

[Signature]
Manc

[Signature]
J. B. te.

328

A une assemblée spéciale du Conseil
Municipal du Village d'Esselunga,
tenue dans la Maison Municipale
au dit Village, le dix-huitième
jour de novembre mil huit cent quatre-
vingt à huit heures et demie du
soir. —

Étaient présents
Mm. L. Duchette & D. Masson
conseillers —

In l'absence de quorum
le Conseil s'ajourne à lundi pro-
chain le vingt deux novembre ven-
nant à sept heures et demie du
soir.

Louis Duchette
D. Masson
Prés. et Sec. G. P.

329

A une assemblée spéciale spéciale
du Conseil Municipal du Village
d'Esselunga, tenue dans la Maison
Municipale au dit Village, le dix
le six Décembre mil huit cent
quatre vingt à huit heures et demie
du soir. —

Étaient présents
M. le Maire R. P. P. P.
& M. les Conseillers J. D. Rolland
& M. Lafortune, J. P. P.

In l'absence de quorum
le Conseil s'ajourne à lundi
prochain le treize Décembre
vennant à sept heures
et demie du soir. —

R. P. P.
J. D. Rolland
M. Lafortune

Amre assemblee reguliers du Conseil
Municipal du Village d'Hocheulaga, assemblée
du six Decembre stant le treize Decem-
bre, mil huit cent quarante six, dans
sa Maison Municipale du dit Village
à huit heures du soir, conformément
aux dispositions du Code Municipal de
la Province de Québec,

Étaient présents;

M. le Maire N. Préfontaine, & Messieurs
les Conseillers J. D. Mallard, Louis Tréculle
D. Masson & J. F. Lafortune, M. Lafortune,
formant la majorité des membres du dit
Conseil.

Rapport du Comité de l'Eau
A. M. le Maire & Messieurs les Conseillers
du Village d'Hocheulaga,

Messieurs,

Le Comité de l'Eau &
l'eau de votre Conseil, a l'honneur
de vous faire rapport, qu'après avoir
pris en considération la demande
de M. J. Lacombe & M. J. Lacombe
pour faire réduire leurs comptes pour
l'eau, à proportion du front immédiat
de la maison qu'une chacun d'eux occu-
pe, il ne voit pas devoir entretenir
ces demandes qui sont contraires
au Règlement.

Humblement soumis

Hocheulaga 30 Nov 1850 (Signé) J. D. Mallard

" Lafortune

1^{er} Prop. par M. Tréculle }
Le. par M. Masson } Que le rapport
du Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit adopté.

Rapport du Comité des Chemins
A M. le Maire & Messieurs les Con-
seillers du Village d'Hocheulaga
Messieurs,

Le Comité des Chemins
a l'honneur de faire rapport au Conseil,
que suivant l'autorisation qu'il en a
eu au Conseil, il a accordé quatre (4) \$
Dollars par voie pour faire ramasser
& charroyer quinze (15) tonnes de pierre, et
en outre de cela il a décidé de donner à
M. Lafortune trois pièces de terrain
pour le passage, le Comité a cru
devoir faire passer la dite pierre par
le même homme afin d'éviter la
dépense qui nécessiterait le transport.

Le tout humblement soumis.
Hocheulaga 30 Nov 1850 (Signé) J. D. Mallard
" Lafortune

2^e Prop. par M. Lafortune }
Le. par M. Lafortune } Que le rapport
du Comité des Chemins qui vient d'être
lu soit reçu & adopté. adopté

Rapport du Comité des Finances
A M. le Maire & Messieurs les
Conseillers du Village d'Hocheulaga
Messieurs,

Le Comité de Finances
expose respectueusement, qu'il a
donné instruction au Secrétaire
de notifier M. Robert Calvert
à signer sous huit jours le
contrat entre eux et la Municipalité
lité pour la partie de terrain requise
d'eux

deux pour l'élargissement de la rue
St. Marie.

Leho Comté expose aussi qu'après avoir pris en considération les
demandes pour exemption de taxes de
Mds. Cédion Lamsoump (taxe de commun-
ce) & de M. J. B. Hawley (taxe sur eau moulin)
il est venu à la conclusion de recommen-
der au Conseil d'un pas entotain la
demande de Mds. Lamsoump & de con-
ceder la demande de M. J. B. Hawley pourvu
qu'il se conforme aux décisions du Conseil
exprimées dans sa résolution à cet effet.

Adopté le 30 Nov 1880. Signé: R. Préfautais

J. D. Rolland

3^e Prop. par M. Masson

Le par M. Lamsoump } Que le rapport de
la Comté de Finances qui vient d'être
lu soit reçu & adopté - adopté

Après le Maire dépose sur la table une
lettre de M. C. Esclère notaire, informant
le Conseil, que M. Robert est, ont signé
l'acte au sujet de la partie de
leur propriété, requise pour l'élargis-
sément de la rue St. Marie.

M. le Maire dépose une lettre des Com-
missaires au Harre de Montréal, au
sujet de la continuation du canal
d'égout de la rue Desery à travers les ma-
is - 4 Dec 1880 -

4^e Prop. par M. Rolland

Le par M. Lafortune } Que la lettre
des Commissaires au Harre qui
vient d'être lue, soit referée au
Comté

Comté des Canaux - adopté

5^e Prop. par M. Masson

Le par M. Fréchet } Que le Maire &
le Secrétaire soient autorisés de payer
Quatre mille quatre cent cinquante six 1/100
dollars (\$4476¹/₁₀₀) à la Corporation de
la Cité de Montréal pour eau fournie
depuis le 1^{er} Novembre 1879 au 1^{er} Novembre
1880 & ce sous protest. - adopté

M. le Maire, lit une lettre de M. J. H. Guindé,
attirant l'attention du Conseil sur le
fait qu'un petit canal en bois traversant
la rue St. Catherine Ouest, a été rempli
de terre, & que plusieurs ne s'écoulent plus
sur les terrains avoisinants.

6^e Prop. par M. Fréchet

Le par M. Lamsoump } Que la lettre de
M. J. H. Guindé qui vient d'être lue soit
referée au Comté des Finances. - adopté

7^e Prop. par M. Masson

Le par M. Lafortune } Que le compte
de M. J. Racicot soit de \$225 pour
un ressort de sa nature brisé, dans
la rue Desery, soit referé au Comté
des Finances, avec pouvoir de régler
si jugé nécessaire. - adopté

8^e Prop. par M. Rolland

Le par M. Lafortune } Qu'un certificat de
li'ence d'ici soit accordé à
M. Edouard Roy - adopté

9^e Prop. par M. Masson

Le par M. Fréchet } Que les lettres
de M. M. Meussien & McCombant
des 28 & 30 Novembre dernier & leurs
comptes

comptes au 2 Dec, comant, avec copie
des jugements m^{re} Dubois & la Cie
des Meulins a Estou Hudson, soient
referés au Comite des Finances.

Lettre de M^{re} L. A. Caspary, ^{Comite des Finances} M^{re} le
Maire 13 Dec 1871, consultant d'un appel
du Jugement rendu en Cour Superieure
m^{re} Laboratoire au Village d'Hoosuloga
H. La Cie des Meulins a Estou Hudson -

x conseil corpo-
ration -
H. M.
J. H.

10 Prop. par M^{re} Trichette }
Sec. par M^{re} Lafortune } Que M^{re} Mous-
seau & Archambault, soient autorises
a appeler du Jugement rendu par son Hon-
neur le Juge Schassou, en date du 30 Novem-
bre dernier dans la cause No 2394 des
Dessais de la Cour Superieure, La Cor-
poration du Village d'Hoosuloga, Deman-
deresse H. La Cie des Meulins a Estou
Hudson, Defendances, que ces M^{re}
soient autorises a retirer les services
de M^{re} L. A. Caspary, avocat, comme
Conseil, dans la dite cause, tant
pour la preparation des factums que
pour la plaidoirie - adopte

11 Prop. par M^{re} Massou }
Sec. par M^{re} Lafortune } Que M^{re} Jean
Armen Holland & J. Letourneau, soient
les cautions sur l'appel m^{re} La
Corporation du Village d'Hoosuloga
Demanderesse H. La Cie des Meulins a
Estou Hudson, Defendances,
que la Corporation se tienne indemne
de tous frais & dépenses qui pourraient
leur en résulter - adopte

17 Prop. par M^{re} Trichette }
Sec. par M^{re} Letourneau } Que ce Conseil
approuve les démarches faites auprès
de M^{re} C. A. Caspary, avocat, par
M^{re} le Maire Prefontaine, afin d'avoir
son opinion au sujet de l'appropriete
des appels du Jugement m^{re}
la Cie des Meulins a Estou Hudson -
adopte

18 Prop. par M^{re} Kelland }
Sec. par M^{re} Lafortune } Que dans le
but d'ordonner au Proc^{re}, le Maire & le Secre-
taire soient autorises d'accepter & signer
un acte d'abandon par M^{re} Louis Gervais
& Dame Rose Delima Parichant, son
épouse, de leurs droits & prétentions sur
certaines parties du mes. de Meunier &
Desry dans cette M^{re} municipalité, & qu'ils
renont de tous les autres prétentions qu'ils
peuvent avoir prétendues contre la Cor-
poration dans les mes & meses de ce Village
& de ses conditions suivantes; en
par cette Corporation faisant remise
auxdits Gervais & son épouse de taxes
Municipales pour l'année tant tant
eant sans suite & n'ayant plus d'ac-
cord du délai pour le paiement de la
Balance d'ici au premier jour prochain
(1871) pourvu qu'ils obtiennent des mêmes
délais des Commisaires d'Esche -
adopte

Le Secrétaire dépose devant le
Conseil la liste de arriérés
de taxes, préparés en conformité
aux art. 57 & 372 du Code Municipal. - 14

14^e Prop. par Mr Létourneau }
 Sec. par Mr McAllard } Que la liste
 des arriérés de taxes nette fut préparée
 par le Secrétaire Trésorier & qui vient
 d'être soumise à ce Conseil, soit adoptée,
 & que le Secrétaire soit autorisé de remettre
 au Secrétaire - Trésorier du Conseil au Comte
 pour collection, un extrait de la dite
 liste contenant les noms de toutes
 les personnes qui doivent des sommes
 & plus de taxes, & que quant aux per-
 sonnes qui sont en procès avec cette
 Corporation pour une partie de leurs
 arriérés de taxes, que leurs propriétés
 soient tout d'abord annoncées &
 vendues pour les arriérés qui ne sont
 pas contestés. — adoptée

15^e Prop. par Mr Masson }
 Sec. par Mr Fréchet } Que les lettres de
 Mr Lapurdi, Lesage, au sujet de la
 résolution du Comte de l'Écu de Mon-
 réal, de vouloir de former le Compteur
 de dix pence, sur la rue St-Jacques, soient
 référés au Comte de l'Écu par un
 Jané rapport. — adoptée

16^e Prop. par Mr Masson }
 Sec. par Mr Fréchet } Que les comptes
 de Mr. G. L. Lacroix, J. H. McAllard & G. Gray
 nécessaires soient référés au Comte de l'Écu par un
 Jané rapport. — adoptée

X les procès
 nécessaires soient
 référés au Comte
 de l'Écu par un
 Jané rapport.
 (Signature)

Mr McAllard donne avis, qu'il
 fera motion à une prochaine assen-
 blée, pour que le plan de cette dernière
 partie, tel que préparé par son f. G. McAllard
 dev. prochainement provincial. —

17^e Prop. par Mr Létourneau }
 Sec. par Mr Laforest } Que le Conseil s'engage
 payer à son échéance, le Bill de deux mille
 trois cents Dollars, dû le 15 Mars Prochain
 pour le même montant }
 (Signature) }
 pour trois mois, à l'ordre de Mr Louis
 Fréchet & endossé par Mrs. D. Was-
 sen af. D. Redand. — adoptée

18^e Prop. par Mr Létourneau }
 Sec. par Mr Laforest } Que le Conseil
 s'engage payer à son échéance le
 Bill de trois mille cinq cents Dollars, à
 l'ordre de Mr Louis Fréchet
 & endossé par Mrs. J. D. McAllard & C.
 Préfautaire, de donner en renouvellement
 un Bill de \$3000 — sur lequel ce Conseil
 a payé \$3000 — — adoptée

19^e Prop. par Mr McAllard }
 Sec. par Mr Masson } Que le Conseil
 s'engage payer à son échéance, le
 Bill de deux mille cents Dollars, pour
 trois mois, à l'ordre de Mr Louis Fré-
 chet & endossé par Mr W. Laforest,
 le quel Bill a été donné en renou-
 vellement de Bill de \$4000 — dû le 6 Dec.
 sur lequel le Conseil a payé \$4000 — adoptée

20^e Que le Maire attire l'attention du
 Conseil, sur le fait que le projet
 de passer sur le niveau de la rue St-
 Jean à Montréal avec les cleus du
 C. des F. M. D. C. pour le rendre aux
 casernes de Québec, est propre à
 causer des torts & dommages con-
 sidérables, au trafic. — 20^e

538

20^e Prop. par M. Noël }
 Le. par M. Froelich }
 Quele M. Noël et le
 Secrétaire soient autorisés à écrire au
 Ministre des Travaux publics, à Québec
 pour protester contre le passage de
 rails du chemin de fer P.M.O.C. sur le
 niveau de la rue St. Marie à Montréal, en
 se rendant en en laissant le terrain de
 la prison, ce qui dans l'opinion de
 ce Conseil serait de nature à causer
 des torts & dommages considérables
 aux habitants d'Hoedulaga, suivant la
 circulation sur la rue St. Marie, & que
 copie de cette lettre soit envoyée à la
 Corporation de la Cité de Montréal -
 adopté

21^e Prop. par M. Masson }
 Le. par M. Lafontaine }
 Quele Conseil s'informe
 adopté
 M. Lafontaine
 M. Noël
 J. T.

539

A une assemblée spéciale du Con-
 seil Municipal du village d'Hoedulaga,
 convoquée par avis spécial
 donné à tous les Membres, tenue
 dans la Maison Municipale du dit
 village, mardi le vingt-troisième jour de
 Décembre, où il y eut quatrevingt
 huit heures du soir, conformément
 aux dispositions du Code Municipal
 de la Province de Québec -

Étaient présents -

M. Marie R. Préfontaine, & M. le
 Conseiller J. Mallard, Louis Froelich
 & Masson, & J. T. Letourneau, formant la
 majorité des Membres du dit Conseil -

Rapport du Comité du Feu

A M. Marie & Messieurs les Conseillers
 du village d'Hoedulaga,

Messieurs,

Le Comité du Feu,

a l'honneur de faire rapport au
 Conseil que M. B. Boghlin, ayant
 remis entre les mains de M. Marie,
 la somme de Dix Piastres pour être
 distribuée entre les hommes compo-
 sant la brigade de feu, le Comité en
 a fait la distribution de la manière sui-
 vante, savoir \$3.25 à M. Boghlin, chef, &
 \$2.25 à chacun de trois autres hommes,
 et le Comité a donné satisfaction d'ac-
 cepter réception de cette somme
 avec remerciements -

Le Comité dans
 le même temps recommande
 au

au Conseil d'accorder à M. J. Demand
le prix de son eau pour une année à
commencer du premier Novembre dernier
en reconnaissance de services nombreux
rendus à ce Conseil par ce Monsieur,
saris en surveillant le travail des
pues, faisant les travaux de nettoyage,
de la fosse au Conseil.

3^e Acclulaga 21 Dec 1880 - "Signé" Louis Fréchet
" D. Masson

1^{er} Prop. par M. Holland }
Sec. par M. Létourneau } Que le rapport du Comte
du Feu, qui vont d'être lu, soit reçu
& adopté, & que la somme de Sept 20,000 Dollars
soit remise à M. J. Demand, pour le prix
de son eau de Novembre 1880 à Novembre
1881 & ce pour les raisons mention-
nées au dit rapport. - adopté

Rapport du Comte des Finances

M. le Maire & Messieurs les Conseillers
du Village d'Acclulaga,

Messieurs,

Le Comte des Finances
soumet respectueusement, que l'enga-
gement de M. L. Côté, Secrétaire Honoré
de ce Conseil expirant le trente un Décembre
prochain, il recommande qu'il soit
re-engagé pour l'année prochaine pour le
prix de (\$400.00) Sept cents & quatre-vingt
doutars. Trésorier de cette Municipalité,
le dit M. Côté devant remplir sans
autre rémunération quelconque les
devoirs de cette charge & donner
tant

tant son temps au service de la dite Mu-
nicipalité, & ce en conformité aux
dispositions du code Municipal.

Acclulaga 28 Dec 1880. - "Signé" R. Pélletier
" J. F. Létourneau
" J. D. Holland

2^e Prop. par M. Fréchet }
Sec. par M. Masson } Que le rapport du
Comte des Finances qui vont d'être
lu, soit reçu & adopté & que M. Côté,
Secrétaire actuel de ce Conseil soit re-
engagé de nouveau pour son an & son
mentionnés au dit rapport. - adopté
M. le Maire donne communication
au Conseil d'une requête de M. L.
Létourneau, demandant que la taxe
sur leurs propriétés soit réduite.

3^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Fréchet } Que la requête
de M. Létourneau, qui vont d'être
lu, soit référée au Comte des Finan-
ces pour en faire rapport à la prochaine
assemblée. - adoptée

4^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Létourneau } Que le compte
des Lydiés des Chemins à Berrires au
montant de seize cent dix-huit & quinze
Dollars soit référé au Comte des Chemins
pour en faire rapport à la prochaine
assemblée. - adoptée

5^e Prop. par M. Fréchet }
Sec. par M. Masson } Que les comptes
suivants soient payés à même ces
jours prochains au Conseil,
saris

1^{er} Prop. par M. Curmeil 60¢ J. D. Rolland fils \$21.00
C. Gauthier 60¢ Thémis & Rembe \$10.25
L. St. Payette \$18.00 A. Fausse \$14.00 & à
moins les parts del Bandocanans, L. St. Payette \$2.32

2^e Prop. par M. Rolland }
Ce. par M. Massou } Quel Coutain soit
autorisé devant la déclaration in re Perreault
et Gahagan & incorporation au Village d'Ho-
chulaga, Tiers Saisie (No 4853 de la Cour de Ci-
vil), et de déclarer qu'au moment de la
signature de la dite Tiers Saisie entre
les mains du Secrétaire-Treasurer, la
corporation du Village d'Ho-chulaga
ne devrait rien au Défendeur John Ga-
hagan exco, quant à l'arrent à l'ait de
fendeur Gahagan, resté à l'emploi de la mu-
nicipalité comme journalier à \$14.00
Dollar par jour, elle lui devra ce montant
tous les jours. - adoptée

M. Le Maire met devant le Conseil, des
offres de M. E. Chamletot de M. E. Chamletot
& M. R. Smith, N. R. Smith & Co, N. R. Smith & Co.

4^e Prop. par M. Rolland }
Ce. par M. Tréblotte } Quel offre de M. E. Cham-
letot de \$14 par tonne de 2240 lbs. charroyé
inclus pour cette fonte, soit acceptée. -
adoptée

10^e Prop. par M. Massou }
Ce. par M. Tréblotte } Quel Conseil
s'oppose. - adoptée

J. D. Rolland
Maire

A une assemblée régulière du Conseil
Municipal du Village d'Ho-chulaga, tenue
dans la Maison Municipale du dit Village
le lundi le trois Janvier ont été lues
quatre ordonnances à l'heure du
soir, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de
Québec,

Étaient présents;
Messieurs le Maire Raymond Préfontaine
& Messieurs les Conseillers J. D. Rolland
Louis Tréblotte, O. Massou, W. J. Lafontaine,
formant la majorité des membres du dit Conseil.

Rapport du Comité des Finances
A Messieurs le Maire & Messieurs
les Conseillers du Village d'Ho-chulaga
Messieurs,

Le Comité des Finances
soumet respectueusement qu'après avoir
pris l'opinion légale de personnes com-
pétentes, au sujet de la demande de M. W.
Létourneau, il est venu à la conclusion
qu'il ne pouvait se départir de la coutume
qu'il a toujours eu de ne pas entretenir
de semblables demandes, hors des limites
fixées par la loi; & par conséquent il
recommande au Conseil de ne pas
entretenir la demande des dits M. W.
Létourneau, pour faire rétrograder l'éva-
luation des taxes sur leurs propriétés
pour les années passées.

Le tout unanimement soumis.
Ho-chulaga 3 Janvier 1881
(Signé) J. D. Rolland
R. Préfontaine

1^o Prop. par M^r Fréchet }
 Lec. par M^r Lafontaine } Que le rapport du
 Comité des Finances qui vient d'être lu soit
 reçu & adopté. - adopté

M^r le Maire fait lecture d'une lettre de
 M^r Olivier Robert (pour M^m. Robert et) datte ce jour,
 dans laquelle on le prie de faire remise
 de ses intérêts. -

2^o Prop. par M^r Masson }
 Lec. par M^r Rolland } Que le secrétaire soit
 autorisé de deduire l'impôt sur \$324⁰⁰ pour
 M^m. Robert depuis la prise de possession
 de leur terrain pour l'élargissement de la rue
 St. Marie, & d'exiger de ces Messieurs le
 payement de la balance. - adopté

3^o Prop. par M^r Lafontaine }
 Lec. par M^r Masson } Que la résignation
 de M^r Jules Roubray, évaluateur, tette qu'elle
 par sa lettre de ce jour, soit acceptée. - adoptée
 M^r le Maire met devant le Conseil, une lettre
 de M^r Lesage, Surintendant de l'Égout de
 Montréal, attirant l'attention du Conseil sur
 le fait que le compteur n'a pu être placé
 dans une grande quantité d'eau dépensée, qu'il ordonne
 d'être. -

4^o Prop. par M^r Rolland }
 Lec. par M^r Fréchet } Que les hommes de
 police fassent la revue de toutes les maisons
 approvisionnées d'eau, afin de découvrir
 qui elles sont les personnes qui enfreignent les
 règlements & les faire punir; & de plus
 que le Comité de l'Eau soit autorisé à chan-
 ger les compteurs aux usines de la Cie. du Gaz
 & aux boutiques du Chemin de fer L. M. O. C., & que
 le Comité soit autorisé d'acheter

les compteurs nécessaires pour faire ces
 changements. - adopté

5^o Prop. par M^r Lafontaine }
 Lec. par M^r Masson } Que le rapport du Greffier
 des Juges de Paix, pour le mois de Octobre, Novembre
 & Décembre, soit adopté. - adopté

Le Comité des Finances rapporte verbalement
 qu'il ne peut entretenir la demande de M^r Candide
 Granger, pour être payé & faire payer par le Conseil
 ses services, en qualité d'inspecteur agraire;
 mais le Comité suggère au Conseil de donner
 instruction au Secrétaire, de donner l'aide né-
 cessaire à M^r Granger pour collecter les sommes
 qui lui sont dues pour services rendus dans
 l'accomplissement de ses devoirs d'Inspe-
 ctur agraire. -

6^o Prop. par M^r Masson }
 Lec. par M^r Fréchet } Que le rapport
 du Comité des Finances qui vient d'être
 fait, soit reçu & adopté. - adopté

7^o Prop. par M^r Rolland }
 Lec. par M^r Lafontaine } Que les comptes
 suivants soient payés à même les
 fonds joints au de ce Conseil, savoir:
 D. Collins \$11⁰⁰ Beaupré & Beau \$43⁵⁰ J.
 Robertson \$24⁸³ J. M. Beaudry \$31⁰⁰ Archa-
 naud & Leduc \$45⁰⁰ adopté

M^r le Maire, met devant le Conseil
 l'opinion écrite de M^r C. A. Coiffier (15 Dec/80)
 informant le Conseil, qu'il y a lieu d'appel
 en réhabilitation absolue de H. Labé, des
 travaux à colon V. Hubert.

8^o Prop. par M^r Masson }
 Lec. par M^r Fréchet }

Que Messieurs le
 Maire

le Maire, soit nommé pour présider l'Assemblée des Electeurs & pour ceux qui arrivent le plus tard, soit nommé pour l'élection de nos conseillers. —

adopté

9^e Prop. par M. Rolland }
 Lec. par M. Lafortune } Du'à l'avenir, il ne
 soit pas permis à aucun des employés de
 cette Corporation de s'absenter de la Commune
 sans prendre de congé d'absence, sans la
 permission du Comité avant d'avoir pré-
 sumé le Maire, & de plus, lorsqu'ils auront
 obtenu cette permission, que le Comité soit
 autorisé à engager un remplaçant; qu'ils
 ne dorivent en aucun cas s'absenter de la
 Municipalité sans une
 permission spéciale du Secrétaire. —

adopté

10^e Prop. par M. Masson }
 Lec. par M. Trésotte } Du'à l'avenir
 aucun changement d'eau ne sera fait
 à moins que la personne demandant
 cette changement, ne paye au préalable
 cinquante centimes entre les mains du
 Secrétaire-Trésorier, pour faire partie
 des Fonds Municipaux. —

adopté

11^e Prop. par M. Rolland }
 Lec. par M. Lafortune } Que le Maire & le
 Secrétaire soient autorisés d'écrire
 à l'Honorable Commissaire de l'Agriculture
 & des Travaux publics, attirant son attention
 sur la nécessité d'avoir une ou deux
 barrières & un gardien à l'intersection
 de la rue Ontario dans cette Municipalité.
 par

par le Chemin de fer D. M. O. C. ; faisant
 voir la nécessité de cette voie de com-
 munication, qui est une des deux seules
 voies que la Municipalité du Village
 d'Ascotown possède pour aller se rendre
 à la ville depuis l'Eglise d'Ascotown
 aux limites de la ville de Montréal

adopté

12^e Prop. par M. Masson }
 Lec. par M. Trésotte } Que le Conseil
 s'appuie. —

adopté

[Signature]
[Signature]
 Secrétaire
 Maire

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Escouady, convoquée par avis réguliers donnés à tous les Membres, tenué dans la Maison Municipale du dit Village, le vendredi le vingt-huitième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt un, à huit heures & demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Présents,

Monsieur le Maire P. Préfontaine, & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, D. Masson, W. Laforce, A. Collin, J. Bombay & J. Chartier, formant la totalité des Membres du dit Conseil.

Monsieur le Maire dépose sur la table, le rapport du Président de l'Élection des Conseillers, tenu le dix Janvier courant, de devant MM. A. Collin, J. Bombay & J. Chartier, élus Conseillers.

M. le Maire met devant le Conseil le certificat de prestation de serment de MM. A. Collin, J. Bombay & J. Chartier Conseillers.

Monsieur le Maire met aussi devant le Conseil le rapport financier du Secrétaire-Trésorier pour l'année dernière, tel qu'arrêté par MM. Thomas Hawkins & Louis Dupuy.

13^e Proposé par M. Masson }
 secondé par M. Collin } Que M. Raymond Préfontaine soit réélu Maire de cette Municipalité. — adopté
 M. R. Préfontaine, Maire prête serment & prend son siège. — 2^e

14^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Masson } Que le rapport financier du Secrétaire-Trésorier pour l'année dernière, tel qu'arrêté & approuvé par MM. Hawkins & Dupuy, Auditeurs, soit adopté. — adopté

15^e Prop. par M. Chartier }
 Sec. par M. Laforce } Que les remerciements de ce Conseil soient offerts à MM. Hawkins & Dupuy, Auditeurs, pour la manière habile avec laquelle ils ont rempli les devoirs de leur charge, & que la somme de quinze Piastres soit accordée à chacun d'eux, comme gratification. — adopté

16^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Laforce } Que les Comités pour l'année courante, soient composés de la manière suivante:

Finances

R. Préfontaine Président, J. D. Rolland, D. Masson

Police, Feu & Éclairage

D. Masson, Sec. J. Bombay, A. Collin

Santé

W. Laforce, Sec. J. Chartier, A. Collin

Licenses

R. Préfontaine, Sec. J. Chartier, J. Bombay

Chemins, Eau Courante, Maison Municipale

J. D. Rolland, Sec. W. Laforce, J. Chartier. —

adopté

M. le Maire met devant le Conseil des lettres de MM. Chemin de fer D. U. & C. (25/1/11) & de la Cie. du Gaz (18/1/81) au sujet de l'Éan —

17^e Prop. par M^r Masson }
 Lec. par M^r Masson } Que les lettres de la Cie.
 au G^o de la Cie des Chemins de fer D. W. O. S.
 qui viennent d'être lues soient référées au
 Comte de l'Eau, pour en faire rapport, que
 le Comte soit autorisé à faire les dépenses
 nécessaires pour remédier aux difficul-
 tés qui existent dans les travaux d'ap-
 provisionnement d'eau aux Boutiques des
 Chemins de fer D. W. O. S. & à cause des-
 quelles, la corporation subit des pertes
 d'eau considérables. — *adopté*
 Lettre M^r C. Morcan, Secrétaire, au Ministre
 des Travaux publics, accusant recep-
 tion de la lettre du 13 du mois courant,
 au sujet de la Barrière à l'intersection
 de la rue Ontario par le Chemin de fer
 D. W. O. S. —

18^e Prop. par M^r Bombay }
 Lec. par M^r Collin } Que la lettre du
 Secrétaire du Ministère des Travaux publics qui
 vient d'être lue, soit référée au Comte de l'Eau
 avec instruction d'avoir une entre-
 vue avec le Surintendant général du Chemin
 de fer D. W. O. S. au sujet de la Barrière
 de la rue Ontario, à l'endroit où la dite
 rue est traversée par le Chemin de fer. —

adopté
 M^r le Maire fait lecture d'une lettre de
 M^r W. Bennett, demandant que le Conseil
 lui accorde un délai pour le paiement
 de ses taxes. —

19^e Prop. par M^r Chastin }
 Lec. par M^r Lafontaine } Que le Secrétaire
 informe

informe M^r Bennett que sa demande ne
 peut être entendue. — *adopté*
 Lettre M^r A. Chastin, dans laquelle le
 paiement de la somme de \$1675 - due aux Sy-
 ndics des Chemins à Barrières. —

20^e Prop. par M^r Masson }
 Lec. par M^r Lafontaine } Que la lettre de M^r
 Chastin qui vient d'être lue, soit référée au
 Comte de l'Eau & M^r le Maire; que
 le Secrétaire, soit autorisé à écrire &
 demander une entente avec les Syndics
 des Chemins à Barrières, afin de
 régler les difficultés qui existent
 entre la Municipalité & les dits Syndics. —

adopté
 Lettre lue de Abattoirs de Montréal, deman-
 dant que permission soit donnée à la ville
 de Montréal de fournir d'eau à leurs établis-
 sement pour l'abattage des animaux. —

21^e Prop. par M^r Collin }
 Lec. par M^r Bombay } Que la lettre de
 la Cie. des Abattoirs de Montréal, qui
 vient d'être lue soit référée au Comte
 de l'Eau, pour en faire rapport. — *adopté*

22^e Prop. par M^r Lafontaine }
 Lec. par M^r Chastin } Que pour rencontrer
 le Bille de Deux mille trois cents
 Dollars, dû à La Banque du Peuple, le
 cinq février prochain, le Maire et le
 Secrétaire soient autorisés à payer
 trois cents Dollars à compte
 du dit Bille, & renouveler
 la Balance de Deux mille
 Dollars

Dollars, par un autre Bille à trois mois, signé par le Maire de Secrétaire, à l'ordre de M. Dominique Masson père, & endossé par M. J. D. Rolland & C. Défendeur, & d'ailleurs & que le Conseil paye le dit Bille à son échéance. - adopté

20^e Prop. par M. Rolland }
Le. par M. Masson } Qui a l'honneur aucune dépense ou achat ne sont faits, avant d'avoir été autorisé par résolution par ce Conseil; néanmoins dans un cas d'urgence ou en l'absence de ce Conseil, pourra faire une dépense n'excedant pas cinq Dollars, et dont rapport devra être fait à la prochaine assemblée du Conseil. - adopté

21^e Prop. par M. Rolland }
Le. par M. Collin } Qui le Secrétaire sans seul autorisé à signer les ordres pour dépenses ou achats autorisés par résolution de ce Conseil, & aucun compte ne sera approuvé par le Conseil, si moins d'être accompagné de l'ordre ou de la résolution autorisant cette dépense. - adopté

M. Rolland, pour en faire à une prochaine assemblée de ce Conseil, il proposera que le règlement concernant les licences soit amendé, afin un nouveau règlement soit fait pour la régie des maisons d'habitation publique dans cette municipalité, & pour fixer le nombre de certificats d'habitation à accorder à l'avenir. -

22^e Prop. par M. Masson }
Le. par M. Rolland } Que le Conseil s'oppose. - adopté

J. D. Rolland
M. Masson

A une assemblée régulière au Conseil Municipal du Village d'Abolclulaga, tenue dans la maison municipale du dit Village, le lundi le septième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures & demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents,

Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, D. Masson, Michel Lafontaine, A. B. Collin, J. Benoit, Joseph Leharthé, formant la majorité des Membres du dit Conseil. -

23^e Prop. par M. Collin }
Le. par M. Rolland } Qui en l'absence du Maire M. D. Masson, préside l'assemblée. -

Après lecture des minutes des assemblées du mois de Janvier dernier, elles sont adoptées à l'unanimité. -

Rapport du Comité de l'Eau

A Messieurs le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Abolclulaga. -
Messieurs

Le Comité de l'Eau, a l'honneur de faire rapport, qui après avoir été en considération, la demande de la Cie. du Gaz de Montréal, pour une réduction dans le prix de l'eau, il recommande à ce Conseil que la dite Compagnie soit approvisionnée d'eau, au même prix que le Chemin de fer D. de O. G. c'est-à-dire pour le prix de cinquante cinq centimes par mille gallons, pourvu que la dite Compagnie prenne tout l'eau

L'eau dont elle a besoin de la coopération, à qu'elle cède à la dite Coopération, la rue qui longe leurs maisons et tuyaux à l'eau posés par la dite Co. sur la rue du Boire. - Et de plus, quela dite Co., fournisse le gaz nécessaire à l'éclairage de mes au sans posés leurs tuyaux aux mêmes conditions qu'à la ville de Montréal.

Ensemblement soumis.

Hochulaga & Fodrie 1881

Signé J. D. Nalland

" W. Laforest

" J. F. Chartier

27^e Prop. par M. Collin

Sec. par M. Bonbray } Quel rapport du Comité de l'eau qui vient d'être lu soit adopté.

Rapport du Comité de l'eau

À Messieurs le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Hochulaga-Messieurs

Le Comité de l'eau de votre Conseil soumet respectueusement,

Qu'après avoir pris en considération la lettre de la Compagnie de l'eau de la Cité de Montréal, en date du 28 Janvier dernier, après rapport à une demande pour approvisionnement d'eau à la Co. d'abattoirs de Montréal, la dite Compagnie avait devant recommander que permis s'en soit accordé à la Cité de Montréal de fournir de l'eau à la dite Compagnie d'abattoirs etc aux conditions suivantes.

La

La Cité de Montréal pourra poser les appareils nécessaires au dit approvisionnement d'eau sur la rue Frontenac jusqu'aux dits abattoirs aussitôt que la dite Compagnie d'abattoirs aura fait ce qui est de la partie de la dite rue Frontenac qui n'a pas encore été cédée à la Municipalité d'Hochulaga, & au moyen des dits appareils fournir l'eau nécessaire à la dite Co. d'abattoirs pour ses opérations seulement.

De plus cette permission de la part de cette Municipalité pourra être résiliée aussitôt que la dite Municipalité d'Hochulaga sera pourvue d'un aqueduc ou de moyens d'alimenter d'eau la dite Compagnie d'abattoirs à des conditions aussi avantageuses que la Cité de Montréal, & dans le cas où il serait nécessaire & utile à la coopération de ce Village de se servir de ces tuyaux ou matériaux, il devra être procédé à un arbitrage pour déterminer quel prix la Municipalité d'Hochulaga pourra pour les travaux faits par la Cité de Montréal etc. matériaux fournis pour le dit approvisionnement.

Hochulaga & Fodrie 1881 - Signé J. D. Nalland

" W. Laforest

" J. F. Chartier

28^e Prop. par M. Collin

Sec. par M. Bonbray } Quel rapport du Comité de l'eau qui vient d'être lu soit adopté.

La

Lettre de M. J. Leveillé, datée 28 Janv. 1851, au sujet de l'ouverture d'un chemin depuis la Côte Visitation à Hochelaga.

29^e Prop. par M. Chastin }
 Lec. par M. Lafontaine } Que la lettre de M. J. Leveillé qu'on vient d'être lue soit référée au Comité des chemins, pour en faire rapport. — adoptée

Lettre de M. M. Maussau, Archevêque de Montréal, au sujet des causes en cours de prime, à la cause Dupras & Co.

30^e Prop. par M. Rolland }
 Lec. par M. Lafontaine } Que le Comité de Secrétaire soient autorisés de payer deux cents Dollars à-compte des dettes de M. M. Maussau, sans Archevêque ni de Morgan & Co, & que le Secrétaire reçoit instruction de donner les renseignements voulus, & fournir les témoins nécessaires dans l'affaire Dupras & Co. — adoptée

Commission de M. M. Payette & Denny, pour visiter toutes les préparations aux vieilles vitures, datée 7 février 1851.

31^e Prop. par M. Rolland }
 Lec. par M. Chastin } Que le Comité de Secrétaire soient autorisés à demander des commissions pour les visites nécessaires à l'usage du Conseil, & en faire rapport. — adoptée

Lettre à Paris sur le Dept. des Indes occidentales, au sujet de la lettre de M. J. Leveillé (fév. 1851) au sujet de la plainte de certains employés de la Comp. du Conseil, & particulièrement de la Secrétaire.

32^e Prop. par M. Bombay }
 Lec. par M. Collin } Que la lettre de M. A. Paris qui vient d'être lue soit référée au Comité de l'Éau, pour en faire rapport. — adoptée

33^e Prop. par M. Chastin }
 Lec. par M. Lafontaine } Que M. Maussau le Secrétaire soit autorisé à faire les dépenses nécessaires pour faire réparer la balance. — adoptée

34^e Prop. par M. Bombay }
 Lec. par M. Collin } Que les comptes suivants soient payés à même les fonds généraux du Conseil.
 Meur Gauthier ~~12.22~~ 4.22
 Fairbanks & Co 4.25
 J. B. Lemerle 1.25
 J. J. Lefrançois 12.23
 Le Comité de Secrétaire soient autorisés à donner des décharges en forme des dits comptes. — adoptée

35^e Prop. par M. Rolland }
 Lec. par M. Bombay } Que le Comité de Secrétaire soit autorisé à faire imprimer des cartes blanches des Comités de ce Conseil. — adoptée

36^e Prop. par M. Lafontaine }
 Lec. par M. Chastin } Que pour rembourser le Billet de 500 mille cinq cents Dollars, du dit Banque du Peuple, le 22 février courant, le Comité de Secrétaire soient autorisés à payer cinq cents Dollars à-compte du dit dit

dir. Beller, & d'acheter un autre Beller
en renouvellement pour la balance
augmentant de Dix mille Dollars,
payable dans trois mois, à la Ban-
que du Peuple, à l'ordre de M. Domini-
que Masson père, & endosse par M.
J. D. Rolland & P. Lafontaine, indivi-
duellement, & que le Conseil juge le dit
Beller à leur convenance. - adopté

37^e. Prop. par M. Rolland }
Le. par M. Collin } Que le Comité du
Fou de l'Edouard, saint antoine à
l'avenir n'achète de qui est nécessaire
pour les besoins ordinaires des dits
Comités. - adopté

38^e. Prop. par M. Rolland }
Le. par M. Chastier } Que le Secrétaire
notifié les personnes qui prennent de
la glace dans cette Municipalité,
qu'ils aient à placer des échelles
convenables pour empêcher les
accidents. - adopté

39^e. Prop. par M. Rolland }
Le. par M. Lafontaine } Que le Règlement
n^o 29 de ce Conseil, abrogeant les
Règlements n^{os} 9 & 25, limitant le nom-
bre des certificats de licences à
être octroyés dans cette Municipalité
soit adopté. - adopté

40^e. Prop. par M. Collin }
Le. par M. Bombay } Qu'après le
mois de février courant, le Conseil
n'entretienne pas & ne permette en
aucune manière aucune
demande

demande pour certificats de li-
cences d'auberges. -

41^e. Prop. par M. Chastier }
Le. par M. Lafontaine }

Que cette Assemblée
soit ajournée à lundi le quatorzième
jour de février courant à sept
heures & demie du soir. - adopté

[Signature]
J. J.
X
J. Masson

560

A une assemblée régulière du conseil Municipal du Village d'Hocheulaya, assemblée du sept février courant tenue dans la maison Municipale au dit Village, lundi le quatorze février courant à sept heures et demie de l'après-midi.

Étaient présents,

M. D. Masson et John Bombard
conseillers -

Mme. Masson s'étant excusée, et vu le manque de quorum l'assemblée est ajournée à vendredi le dix huitième jour de Février courant, à sept heures et demie de l'après-midi.

J. Bombard

D. Masson

[Signature]
S. P.

X

561

A une assemblée régulière du conseil Municipal du Village d'Hocheulaya, assemblée du quatorze février mil huit cent quarante un, tenue dans la maison municipale du dit Village, vendredi le dix huit février de la même année, à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec,

Étaient présents,

Messieurs le Maire Raymond Préfontaine et Messieurs les conseillers, J. D. Rolland, D. Masson, W. Lafontaine, A. B. Collin et J. S. Chartier, formant la majorité des membres du dit Conseil -

Applications pour le conseil de Messieurs L. O. Desrosiers, Augustin Jette, John Senart, J. B. Cole, C. J. Dupuis, J. Bowie, D. Larivière, A. Pélissier, D. Roy, J. B. Leprieu, et une lettre de M. Louis J. Leonard, demandant avis de son intention de faire une application pour un certificat de licence (14 fév 1841) -

42^e Prop. par M. Lafontaine }
Sec. par M. Collin }
Pour les applications

pour certificats de licences et la lettre de Louis J. Leonard, qui viennent d'être soumis au conseil, sont référés au Comité des Licences, pour en faire rapport. - adoptée

Lettre du Caissier de la Banque du Duplé, informant le conseil, qu'à l'avenir la Banque ne payera que 3% sur les dépôts spéciaux + ^{à l'exception de} les dépôts ordinaires.

43^e Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Masson }

Pour la lettre du Caissier

Caisse de la Banque du Peuple, en date du 16 février soit référée au Comité des Finances pour en prendre les résolutions nécessaires pour obtenir le plus d'intérêt possible - soit le 10 de mars 1881. - adopté

Lettre du Surintendant de la Cie. des Chemins urbains, s'engageant à payer le cours des travaux de réparations au tuyau à l'eau dans la cour de la dite Compagnie. - 10 fev 81.

44^e Prop. par M. Collin }
 Sec. par M. B. Lachin } Que le secrétaire transmette le compte, à la Cie. des Chemins urbains, pour travaux de réparations faits aux tuyaux à l'eau dans la cour de la Cie. des Chemins urbains. - adopté

Commission de M. M. Pajette & Denny pour visites 14 Fev 1881 -

45^e Prop. par M. Nalland }
 Sec. par M. Collin } Que le Secrétaire envoie des demandes de renseignements, à un certain nombre de visiteurs de Montmartre & de l'Hotel de la Ville, pour la certification des visites nécessaires, & pour l'achat des nouvelles visites (suivant l'ordre qu'il en recevra au Comité) - adopté

Lettre de l'Inspecteur des Licenses, accusant réception d'une copie du Règlement n° 29 de cette Municipalité. Lettre de la Compagnie du gaz de Montréal en date du 9 février. -

Lettre C. E. Torrance, offrant des hydromètres 15 fev 81

46^e Prop. par M. Massou }
 Sec. par M. Lafortune } Que la lettre

lettre de M. Torrance, offrant de rendre des hydromètres soit référée au Comité de l'Eau. - adopté

47^e Prop. par M. Massou }
 Sec. par M. Lafortune } Que la résolution n° 13, adoptée le 13 Décembre dernier soit rescindée & annulée. - adopté

48^e Prop. par M. Lachin }
 Sec. par M. Collin } Que les procès de ce Conseil soient suspendus pendant cinq minutes pour entendre M. Pierre Carrai, au sujet de l'arrangement qui doit intervenir entre lui & la Corporation, pour sa réclamation faite en trois parties de terrains dans les rues de cette Municipalité. - adopté

Reprise des procès.

49^e Prop. par M. Nalland }
 Sec. par M. Collin } Que dans le but d'éviter un procès le Maire & le Secrétaire soient autorisés à accepter & signer un acte d'abandon par M. Pierre Carrai & Dame Rose Delumé Pouchard, son épouse, de leurs droits & prétentions sur certaines parties des rues Soluair & Decary dans cette Municipalité, & généralement de tous les autres prétentions qu'ils peuvent avoir prétendues contre la Corporation dans les rues & ruelles de ce Village, excepté sur la ruelle qui se trouve sur le n° 74 du cadastre sur laquelle les dits M. Carrai & son épouse, entendent conserver les droits qu'ils prétendent avoir, & cela aux conditions suivantes. - en

en par cette corporation faisant remise aux dits Carrés, sans épense des Taxes Municipales pour l'année mil huit cent cinquante & dix-huit, leur accordant du délai pour le paiement de la balance d'ici au premier Décembre prochain (1881).
adopté

50^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Chertier } Que si aucun personne n'aura l'usage de la salle municipale, avant d'avoir payé le gaz, & que le secrétaire soit autorisé d'exiger un dépôt pour en garantir le prix. -
adopté

51^e Prop. par M. Bellin }
Sec. par M. Lafortune } Que le secrétaire soit autorisé d'écrire à la Cie. du Gaz de Montréal, pour faire placer un nouveau gazomètre pour l'usage de la salle municipale. -
adopté

52^e Prop. par M. Chertier }
Sec. par M. Masson } Que dans le but de pourvoir un arrondissement à un règlement de la difficulté susdite avec le chemin de fer D. M. O. & C. à propos de leur approvisionnement d'eau, que le secrétaire se procure de la Cité de Montréal des états constatant quelle dépense d'eau a été faite par cette Municipalité depuis le 1^{er} Dec. dernier au 1^{er} février suivant, & que le secrétaire soumette ces états ainsi que les états des mois correspondants de l'année précédente devant le Comité de l'Eau, afin de déterminer le montant de la réclamation

réclamation que la Corporation pourra avoir contre la Cie. du chemin de fer D. M. O. & C. -
adopté
Lettre de M. David, secrétaire reçu le 3^e février comant par M. le Maire, & qui avait été laissée sur la table lors de la dernière assemblée est de nouveau misé devant le conseil. -

53^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafortune } Que la lettre de M. David, adressée au Maire le 3^e février comant, soit réfilié aux Comités de l'Eau & des Finances, afin de prendre ces informations qu'il faudra à propos sur les accusations portées dans la dite lettre contre certains des employés de ce conseil, avec instructions de répondre à la dite lettre. -
adopté

54^e Prop. par M. Lafortune }
Sec. par M. Collin } Que le secrétaire reçoive instructions d'écrire à Mm. Hudson, Kiellé, Darling, Delisle & Roberts, les priant de se rendre à une assemblée du Comité des Chemins au sujet de l'ouverture d'un chemin entre cette Municipalité & la Côte Visitation. -
adopté

55^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Collin } Qu'à l'avenir toutes les résolutions de ce conseil soient numérotées dans le Répertoire des délibérations par numéros d'ordre, le premier numéro devant commencer par la première résolution de la première assemblée de l'année comante, & continuer jusqu'à la fin de l'année. -
adopté

366

56^e Prop. par M. Nalland }
 Lec. par M. Chartier } Que le secrétaire sou-
 mette au conseil à chaque assemblée
 mensuelle, un état des dépenses de
 chaque Comté durant le mois précé-
 dent. — adopté

57^e Prop. par M. Nalland }
 Lec. par M. Laforest } Que le secrétaire
 notifie les personnes qui vendent de l'eau
 par les rues, qu'à l'avenir il leur sera
 défendu de puiser de l'eau, à la rivière
 pour vendre aux consommateurs, mais
 qu'ils aillent à l'achat de la Corporation
 à la pénétration à l'endroit désigné par
 le secrétaire, & payer leur centime à l'avan-
 ce pour chaque tonne de cent gallons
 vendus. — adopté

58^e Prop. par M. Nalland }
 Lec. par M. Chartier } Que le conseil
 s'affirme. — adopté

J. Nalland
M. Chartier
 Sec. G. M. Nalland
 M. Chartier

367

À une assemblée régulière du Conseil Municipal au Village d'Hotelaga, tenue dans la Maison Municipale du dit Village, le lundi le septième jour de Mars, ont été eues quatre-vingt six, à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents
 Messieurs le Maire R. Piffentaine &
 Messieurs les Conseillers J. F. Nalland,
 D. Moasson, M. Laforest, M. B. Collin,
 J. B. Bombay & J. Chartier, étant la
 totalité des membres du dit conseil.

Après lecture des minutes de l'assemblée du mois d'août, elles ont été adoptées à l'unanimité.

Rapport au Comité du Feu

À Mr le Maire

Messieurs,
 Le Comité du Feu, Police &
 Éclairage a l'honneur de faire rapport.

Qui après avoir fait un devis pour la perfection des voitures & avoir deman-
 dé des commissions, il a reçu des
 soumissions de M. M. Pajette & Demuy
 & de M. Radet, offrant de faire les
 ouvrages demandés, les premiers pour
 le prix de cent Dollars et le second pour
 le prix de cent quarante Dollars.

La soumission de M. M.
 Pajette & Demuy étant de cinquante
 Dollars plus basse que celle de M.
 Radet, le Comité recommande
 au

au conseil de l'accepter, pourvu que ces Messieurs posent à la charrette une escaie neuve de six pouces d'au plus en échange des vieilles roues de six pouces de la charrette servant à l'allumage de la lampe.

Ce tout néanmoins, humblement soumis. Actuelage Mars 1881. (Signé) D. Masson

" J. Bombray
" Amable ou Lallier
maire

59. Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Lafontaine } Quel rapport de la Comte de Ste. Palise, qui vient d'être lu, soit reçu & adopté.

Rapport au Comité de l'Eau
A Mr. le Maire & Memb. &c

Messieurs,

Le Comité soumettes respectueusement, qu'après avoir pris en considération, la quantité d'eau extraordinaire dépensée par cette Municipalité, suivant l'état fourni par la Corporation de l'Outre-Lois, il a calculé que le surplus d'eau ainsi dépensé était dû en partie à ce que la Cie. du Chemin de fer D. de O. O., s'est approprié d'eau en dehors du compteur pendant les mois de Décembre & Janvier dernier, et a fait préparer par le Secrétaire un état approximatif du montant à payer par la dite Cie. (qui s'élève à \$6500) & que le Comité recommande de charger & faire payer par la dite Corporation.

Actuelage Mars 1881 (Signé) J. Rolland
" M. Lafontaine
" J. S. Chartier

60. Prop. par M. Masson

Sec. par M. Collin } Quel rapport de la Comte de l'Eau qui vient d'être lu soit adopté
Le Secrétaire de cette instruction de transmettre au Directeur Général du Chemin de fer D. de O. O., le compte de \$6500 pour surplus d'eau, usé par la dite Cie. en dehors des compteurs, pendant les mois de Décembre & Janvier dernier.

Rapport au Comité de la Maison au Conseil
A Mr. le Maire & Memb. les Conseillers &c

Messieurs,

Le Comité de la Maison au Conseil soumettes respectueusement, qu'après avoir pris en considération, et a donné ordre d'acheter les tuyaux en fer nécessaires pour compléter le système de chauffage au Bureau de la Station de Palise; & que le Comité demande au Conseil ce montant bien ratifier ce qui est affaire de ce sujet.

Humblement soumis.

Actuelage Mars 1881. (Signé) J. D. Rolland
" M. Lafontaine
" J. S. Chartier

61. Prop. par M. Bombray

Sec. par M. Chartier } Quel rapport de la Comte de la Maison au Conseil, qui vient d'être lu soit reçu & adopté.
Application de M. J. Fossin, & M. J. P. Leonard & J. Buisson pour certificats de licences, & une lettre de M. G. D. Demers du 27 Février, pour le même but.

62. Prop. par M. Masson

Sec. par M. Lafontaine } Quel rapport de la

applications pour certificats de licenses -
la lettre de M. de Dumesnil, soient référée
au Comité des Licenses pour en faire rap-
port. adopté

63^e Prop. par M. Chartier }
Lic. par M. Masson } Que la lettre des Syndics
des Chemins à Barrières en date du 18
Février dernier, demandant le jugement
de l'Assemblée municipale, soit référée
au Comité des Chemins. - adopté
Lettre de M. Ambroise LaCroix, deman-
dant des dommages pour fracture d'un
pas sur les trottoirs de cette Muni-
cipalité. (3 Mars / 51) -

64^e Prop. par M. Chartier }
Lic. par M. Collin } Que la lettre de M.
LaCroix pu être lue, soit référée
au Comité des Chemins pour en faire
rapport. adopté
Lettre de M. T. Hudson (21 février 1851) deman-
dant certains renseignements sur l'homole-
gation des men sur la propriété L'Érullé.

65^e Prop. par M. Bombay }
Lic. par M. Lafontaine } Que la lettre de M. Hudson
pu être lue, soit référée au Comité des
Chemins pour en faire rapport & qu'en
même temps le Secrétaire soit autorisé
d'écire à M. de Beauvoir L.C., pour lui deman-
der copie du plan par la Muni-
cipalité pour lequel il a été payé. -
adopté

66^e Prop. par M. Chartier }
Lic. par M. Halland } Que la lettre au
Comité des abattoirs de Montréal, éditée

et étant la rue Fontenelle à la Muni-
cipalité, soit référée au Comité des Chemins. -
adopté

67^e Prop. par M. Chartier }
Lic. par M. Bombay } Que les lettres de M.
de Dumesnil des 11 & 14 Mars courant, au
sujet du rétrécissement de la rue du Parc -
en face de sa propriété (N^o 68) & la lettre de
M. D'Elle du 11 Mars courant, offrant
le terrain nécessaire pour l'ouverture d'une
rue, entre cette Muni-
cipalité & la Côte
Tisitation, soient référés au Comité
des Chemins pour en faire rapport. -
adopté

68^e Prop. par M. Bombay }
Lic. par M. Lafontaine } Que le Maire & le
Secrétaire soient autorisés à payer les
comptes suivants, savoir:
Fonds généraux Causécanary
Au Collin 10⁰⁰ } le Gastebou 6.90
J. P. L'Érullé 10⁰⁰ }
J. Robertson 58⁵¹ }
G. Bishop 1⁵⁰ }
adopté

69^e Prop. par M. Halland }
Lic. par M. Collin } Que M. Olivier Robert
soit nommé Estimateur, en remplacement
de M. de Beauvoir qui a résigné. -
adopté

70^e Prop. par M. Halland }
Lic. par M. Chartier } Que le Secrétaire
soit autorisé à faire l'achat
de articles suivants pour
l'usage

l'usage au Département del'eau, savoir;
2 rouleaux de luyant en plomb de 1/2 pouce
1 " " " " " "

et de plus que le Secrétaire soit autorisé à
à donner les ordres pour les dépenses
ordinaires des Comptes del'eau & Mai-
son du Conseil. - adoptée

41^e Prop. par Mr Dalland }
Sec. par Mr Bombay } Que le Secrétaire soit
autorisé à demander à Mr Bartley les
prix pour 3 Bornes fontaines & 2 robinets
de 4 pouces. - adoptée

42^e Prop. par Mr Collin }
Sec. par Mr Bombay } Que le Secrétaire
soit autorisé à faire faire les numéros
de licences pour 1881. adoptée

43^e Prop. par Mr Dalland }
Sec. par Mr Chartier } Que le Maire &
le Secrétaire soient autorisés de retirer le
montant de six mille six cents & dix centimes
Dollars, déposés à la Banque du Peuple
au crédit de la Municipalité du Village
de Hadulaga, et d'inscrire spécial en vertu
du Règlement N^o 14; & le déposer à la
Même Banque au crédit de la Municipalité,
compte des Fonds févriers. - adoptée

44^e Proposé par Mr Dalland }
Sec. par Mr Chartier } Que pour renou-
veler le Bill de Primage cents Dollars
sur la Banque du Peuple le 4 Mars
prochain, le Maire & le Secrétaire
soient autorisés à payer cinq cents
Dollars à-compte au dit Bill
- à signer

signer un autre Bill pour Primage de l'eau
en renouvellement, à trois mois, atordé
de Mr D. Masson & endossé par
Mr McForman, que le Conseil paye
ledit Bill à son échéance. -
adoptée

45^e Prop. par Mr Masson }
Sec. par Mr McForman } Que le Secrétaire
soit autorisé d'assister à la vente
de terrains pour taxes; pour y
surveiller les intérêts de la Corporation. -
adoptée

Mr le Conseiller Dalland, donne
avis qu'il fera motion à une
prochaine assemblée du Conseil,
pour l'adoption d'un Règlement
interdisant l'abattage des arbres
dans les abattoirs publics de
cette Municipalité. - adoptée

46^e Prop. par Mr Dalland }
Sec. par Mr Collin } Que le Maire & le Secrétaire, soient
autorisés à envoyer une requête au Conseil de
la Cité pour sa prochaine assemblée, demandant que
ledit Conseil passe les deux ordres nécessaires auprès
du Gouvernement, à sa prochaine session pour
demander l'abolition des Barrières dans l'île
de l'Est. - adoptée

47^e Prop. par Mr Masson }
Sec. par Mr Collin } Que le Conseil s'ajourne à
lundi le 14 Mars prochain, à sept heures &
deux du soir. - adoptée

John G. [Signature] W. [Signature]
[Signature] [Signature]

A une assemblée ^{publique} du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga ouverte du sept heures mil huit cent quatre-vingt un, et tenue le quatorze du même mois à huit heures dans la Salle de la Maison Municipale dudit Village

Etant présents

M. le Maire, Valmond Piquantaine.
M. M. les Conseillers Jean Damien Rolland, Dominique Masson, Joseph LaFortune, Joseph Chartier, John Dombroy, Amable Collin, faisant la totalité des membres du dit Conseil.

Rapport du Comité des Licences &

78 Proposé par M. Masson.
Secondé par M. LaFortune.

Que le Rapport du Comité des Licences qui vient d'être lu soit reçu & adopté
Reçu & adopté le 14 Juin 1881
que des certificats de licences d'auberge soient accordés à Damasc Benoit, David Larivière, Alexandre Pelion, Thomas Dufresne, L. O. Demers & John Bowie. M. Rolland dissident

79 Proposé en amendement par M. Rolland
Secondé par M. Collin.

Que les noms de Augustin Letto, Dame de Pessier & A. Heclier, soient substitués à ceux de John Bowie, L. O. Demers & Damasc Roy.

Pour l'amendement
M. le Maire, Valmond Piquantaine,
M. M. les Votants secondant,
M. J. Dombroy
M. J. Chartier
M. D. Masson
M. LaFortune

Amendement perdu
80 Proposé en amendement par M. Rolland
Secondé par M. Collin

Qu'un certificat de licence

soit accordé à Madame de Pessier au lieu & place de Damasc Roy.

Pour le sous amendement,
M. Rolland,
M. Collin,
Contre
M. Dombroy,
M. Chartier,
M. Masson
M. LaFortune

Sous Amendement perdu

81 Proposé par M. Collin, en troisième amendement
Secondé par M. Rolland.

Que certificat de licence de M. Letto lui soit accordé au lieu de celui de M. Bowie
Pour 2^e amendement
M. Rolland,
M. Collin,
Contre
M. Dombroy
M. Chartier
M. Masson
M. LaFortune.

Ce troisième amendement perdu

La motion principale étant mise aux voix, est emportée avec la même division

82 Proposé par M. Rolland,
secondé par M. Chartier.

Que le Conseil s'ajourne.

A M. le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Hochelaga
Messieurs

Le Comité des Licences soumet respectueusement qu'après avoir pris en considération les différentes applications pour certificats de licences qui lui ont été référés il s'est entendu unanimement pour

pour recommander au Conseil d'accorder des certificats à M^{rs}. Damase Benoit, David Laroque, Alexandre Fillion, Thomas Dupresne, et à M^{rs}. Lepine pourvu qu'il régle avec le Conseil pour ses arriérés de taxes et licences et ce immédiatement, et à M^{rs}. Damase Roy pourvu qu'il fasse réparer sa maison immédiatement pourvu le désir du la loi; dans ces deux derniers cas le Comité recommande au Conseil de suspendre sa décision, et la majorité du Comité recommande d'accorder des certificats à M^{rs}. John O'Neil et L. Demers. (M^{rs}. Préfontaine dissident)

Chaque application portant le nombre de signatures vendues et est accompagnée du dépôt requis par le Règlement

Archulepe 14 Mars 1881

(Séparé) R Préfontaine,
" J. A. Chartier,
" J. Bombay.

[Signatures]

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hochebourg, convoquée par avis spécial donné à tous les Membres et tenue dans la Maison Municipale du dit Village, mercredi le trentième jour de Mars mil huit cent quatre vingt un, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec,

Étaient présents

Monsieur le Maire R. Préfontaine et Messieurs les Conseillers D. D. Rolland, D. Masson, V. Lafontaine, A. B. Collin, J. Bombay, J. Chartier, formant la totalité des Membres du dit Conseil.

M^{rs}. le Maire met devant le Conseil, un projet de Rapport de M^{rs}. F. H. Leclerc, ambassadeur, et l'opinion écrite de M^{rs}. Masson, Archambault et Monts sur le dit projet (30/3/81)

83^e Prop. par M^{rs}. Rolland?

Le par M^{rs}. Collin } Que le projet de M^{rs}. F. H. Leclerc, soit référé au Comité des Licences, avec instruction au dit Comité de faire une nouvelle visite des auberges, pour s'assurer si les maisons, pour lequel des certificats sont demandés, sont propres et conformes aux exigences de la loi; et en faire rapport au Conseil à sa prochaine assemblée. -

84^e Prop. en amendement par M^{rs}. Chartier?

Le par M^{rs}. Masson } Que le projet de M^{rs}. Leclerc reste sur la table. -

Pour les Motions secondaires, M^{rs}. Lafontaine, M^{rs}. Bombay et

Contre M^{rs}. Rolland et Collin 2

La motion principale, étant mise aux voix est perdue sur la même division. -

85^e Applications pour licences d'épicier
de Mme C. La Chapelle sive Imprimerie Demoulin
85^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Chartier } Que les applications
pour licences d'épicier de Mme La Chapelle
sive Imprimerie soient référées au Comité de
Licenses pour en faire rapport. -
adoptée

86^e Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Lafontaine } Que M. Le Manic soit
autorisé de régler au Comptable avec le
Surintendant général du C. des E. M. O. C.
pour le surplus d'eau, sur un décompte de
comptes par la dite Cie. durant le
mois de Décembre & Janvier dernier. -
adoptée

87^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Bombay } Que la lettre de M. M.
N. P. Bartley sive, proposant de faire 3 Bor-
ne fontaines pour \$75 chacune - soit réfé-
rée au Comité del' Eau, pour en faire
rapport à la prochaine assemblée. -
adoptée

Lettre L. G. Ay le 22 Mars, demandant le
remboursement de \$38⁷⁵ payés pour frais
d'annonces au conseil municipal en 1880. -

88^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafontaine } Que le compte de la Cie
du Gaz. pour montant de \$161⁷⁵ pour usage du gaz
du 1^{er} Jan 1881 au 29 Mars 1881 - soit référé au Secrétaire
Trésorier, pour payer après vérification.

89^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Collin } Que M. M. Les-
Moussis sive Dupuis, soient nommés
auditeurs des comptes de cette Municipalité
pour

pour l'année courante. - adoptée
90^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Chartier } Que le Secrétaire soit
autorisé d'écrire au Comité del' Eau de la
Cité de Montréal, pour demander que l'eau
soit fournie à cette Municipalité par le
compteur de 10" au lieu du 4", sur que la pression
se trouve insuffisante en cas d'incendie, et
que constaté lors de l'incendie au Chemin
des E. M. O. C. le 29 Mars courant, & demander
que les tuyaux pour compteurs ne soient
chargés que sur eux, dont se sert la Muni-
cipalité, & de plus que le Secrétaire soit
autorisé de demander au dit Comité de
faire remise au l' Eau de Montréal, que l'eau
dépensée lors du dernier incendie au
dit Chemin des E. M. O. C. ne soit pas chargée
à cette Municipalité, sur que les
Bâisses incendies étant une propriété
publique, appartenant au gouvernement
sans payer pas de taxes, il ne doit pas
être juste que la Corporation de la Cité de Montréal
contribue pour sa part à la protection
des dites propriétés. - adoptée

91^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Collin } Que la somme de \$1000
chaque soit payée à M. L. Payette, Vale. Duval,
Ed. Beaudet, & Ed. Thompson, pour services
au feu du C. des E. M. O. C. le 29 Mars 1881. -
adoptée

92^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Bombay } Que le Comité de police
soit autorisé de faire acheter
des...
S. J. M. J.

A une assemblée régulière du Conseil Municipal au Village d'Hocheulaga, tenue dans la Maison Municipale du dit Village, le mardi le quatrième jour d'Avril mil huit cent quatre vingt un, à huit heures & demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec,

Étaient présents,

Messieurs le Maire R. Préfontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, D. Masson, M. Lafortune, A. B. Collin, J. Bembrey & J. O. Martin, formant la totalité des Membres du dit Conseil.

M. le Maire dépose sur la table la liste des Électeurs parlementaires, faite en double, par le Secrétaire-Trésorier dans les premiers quinze jours de Mars, conformément à l'acte concernant l'élection des Membres de l'Assemblée législative de Québec, ainsi que l'avis de dépôt de la dite liste & l'avis public de convocation de la présente assemblée pour l'examen de la liste.

Les minutes des assemblées du mois de Mars dernier ayant été lues & étant soumises à l'approbation du Conseil, avant d'être approuvées,

93^e M. Rolland propose

Secondé par M. Collin } Que la résolution n^o 48, adoptée le 14 Mars dernier, tendant à confirmer des certificats de licences d'arberges, en faveur de Mm. O. Benoit, L. O. Demers, J. Bowie, Th. Dufresne, D. Larnière & approuvant en conséquence

ceux qu'on se le rapport au contenté des Licenses fait le même jour, soit le cas si dirigé que la dite résolution soit résignée.

Avant de procéder au vote, M. Rolland attire l'attention du Conseil sur le fait que deux des Conseillers présents, savoir Mm. J. S. Chartier & John Bembrey sont intéressés personnellement dans la question qu'il s'agit de décider, savoir dans l'acte de dimarcation ou le refus d'un certificat de licence à M. L. O. Demers & dans la recommandation au contenté d'accorder un certificat de licence à M. Damase Roy aussitôt que certaines réparations auroient été faites à sa maison; & demande en conséquence des explications de la part de ces deux Messieurs. M. Chartier, déclare qu'il est le Conseil judiciaire de M. M. Laroché son beau-père, qui loue la maison au L. O. Demers doit tenir son arbergé & qu'il est intéressé personnellement à ce que la maison soit louée; & de plus qu'il est intéressé dans les travaux de réparations à être faits à la maison de Damase Roy.

Amendé par
résolution n^o 120 -
adoptée 24 mai 1891

J. S. Chartier

M. Bembrey déclare qu'il est un des commissionnaires pour les travaux en maçonnerie & en plâtre, qui doit avoir été faits à la maison de Damase Roy.

ayant

Ayant certifié sur la question de savoir si ces Messieurs sont intéressés personnellement, en non, le conseil de vote par le vote suivant que Mon. John Bombay & J.P. Chartier ont un intérêt personnel dans la question.

x les dits Mess. }
Bombay & Chartier }
M. Lafortune & Masson di'clarant qu'ils n'ont pas d'intérêt personnel dans la question.

Mess. Rolland & Collin di'clarant que les dits Mess. Bombay & Chartier ont un intérêt personnel dans la question; et les voix étant également partagées M. Marie déclare par son vote prépondérant que les dits Mess. Bombay & Chartier ont un intérêt personnel dans la question.

Et la motion de M. Rolland n. 93 étant mise aux voix - le vote se lit comme suit -

Pour - Les Messieurs Rolland & Collin
Centre - Mess. Lafortune & Masson
Les voix étant d'égales proportions M. Marie vote pour la motion, qui est en conséquence adoptée.

Les minutes de l'assemblée du mois de Mars sont alors approuvées, telles qu'amendées, après avoir été révisées & revues la résolution n. 11 adoptée le 14 Mars dernier.

Rapport du Comité de Police

A l'honorable le Maire & Messieurs les conseillers du village de Hochelaga, réunis au conseil,

Messieurs

Messieurs
Le Comité du Feu, Police & Eclairage soumet respectueusement qu'il est urgent que le conseil, fournisse les hommes de police, du feu & des habilllements nécessaires, comme par le passé, le Comité demande à être autorisé d'y pourvoir.

Le Comité demande aussi à être autorisé à faire les dépenses nécessaires, pour 1^o une enseigne pour indiquer, au cas parait la bête d'alarmes au coin des rues de Marie & Hochelaga, 2^o 3 poteaux pour télégraphe près des maisons à l'eston - 3^o 12 verres isolations pour le télégraphe d'alarmes 4^o 1 petite serrure en cuivre pour bête d'alarmes.

Humblement soumis.

Hochelaga le 11 Avril 1881

(Signé) J. Bombay

(") A. Collin per J. P. R.

(") D. Masson

qu. Prop. par M. Chartier }
Le. par M. Lafortune } Que le rapport du
Comité de Police, qui vient d'être lu est
lu & adopté. - adopté

Rapport du Comité de l'Eau
A l'honorable le Maire & Messieurs les conseillers
du village de Hochelaga,
Messieurs,

Le Comité de l'Eau de
notre conseil, a l'honneur de soumettre
au dit conseil, qu'après avoir pris
en considération l'offre de Mess.

M. P. Paré & Cie

M. D. Bastien doit, il est venu à la conclusion de l'accepter, & recommande au Conseil de faire l'achat de Bois Bornes. Sautaines au prix de \$75 (chêne) & 2 robes de 4" au prix de \$20 de chêne. —

Le Comité recommande de plus de faire faire deux autres boîtes en bois pour les robinets d'arrêts. —

Humblement soumis. —

Hochelaga 4 Avril 1881

(Signé) J. D. Rolland

" M. Lafontaine

(") J. F. Chastier

95^e Prop. par M. Masson

Lic. par M. Lafontaine } Que le rapport du
Comité des Finances qui vient d'être lu, soit re-
çu & adopté. — adopté

Rapport du Comité des Finances

Le soussigné le Meunier & Messieurs
les conseillers du Village d'Hochelaga,
Messieurs,

l'Assemblée des Finances
serment respectueusement qu'après avoir
pris en considération la position de M.
Mte. Lafontaine propriétaire du Fond de
Courbes dans le Village, qu'il est de
l'intérêt de la Communauté d'accepter
de lui en règlement des arriérés
de l'impôt pour les années 1878 et
1879 et de taxes sur la somme
de cinquante piastres courant, & de
lui donner un reçu en conséquence,
le dit montant ayant été versé
entre les mains du Secrétaire-Trésorier.
Le Comité en est venu à

à cette détermination après avoir référé
aux rapports précédents au Comité
des Finances, par lesquels semblables
réductions avaient été accordées en
Septembre 1879 pour jusqu'au premier
Mai 1880. —

Le tout humblement soumis. —

(Signé) R. Prefontaine

(") D. Masson

(") J. D. Rolland

96^e Prop. par M. Chastier

Lic. par M. Bombay } Que le rapport
du Comité des Finances qui vient d'être
lu, soit reçu & adopté. — adopté

97^e Prop. par M. Bombay

Lic. par M. Lafontaine } Que le rapport
du Greffier des Juges de Paix, pour
les mois de Janvier, Février & Mars
dernier, soit adopté, sans au préalable
à constater s'il n'y a pas certaines
sommes à remettre pour service
des warrants par les hommes de
police. — adopté

M. le Meunier met sur la table une
application pour le cas de M.
Thophile Lorrain, & une Requête de
M. Lorrain, en faveur de l'octroi
de certificats de licences à M. Lorrain,
et Augustin Lette & M. Lorrain & M. Lorrain
de J. Lorrain & M. Lorrain de la part de
M. Lorrain, A. Lette, & M. Lorrain
J. Lorrain, avoués, contre l'octroi
de certains certificats de licences, &
demandant que leurs certificats soient
confirmés. —

98^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Collin } Que l'application de
 M. H. Currais, la requête de M. le Baron
 et al a le protit a la requisition de
 M. J. H. Palera, a. Jette, M. de Tessier,
 soient référés au Comité des Licenses,
 avec instruction au dit Comité d'exiger
 de M. Currais, un dépôt de 500 si néces-
 saire. — adopté

Cette du Greffier des Juges de Paix, re-
 commandant un tarif soit fait
 pour le Règlement concernant les charrettes
 soit amendé de manière à fournir les
 moyens aux charretiers de pouvoir se
 faire payer sans être tenus de s'adresser
 aux tribunaux civils. —

100^e Rolland donne avis, qu'il fera
 motion pour l'adoption d'un Règlement
 amendant le Règlement 1076 concernant
 les charretiers, de manière à pouvoir
 un tarif des charges & aux moyens pour
 les dits charretiers de se faire payer sans
 être obligés de recourir aux tribunaux
 civils. —

Requête des Pères Jésuites, de-
 mandant que leur propriété 126 du cadastre
 soit exemptée des taxes, en qu'elle ne
 sert pour autre chose que pour des fins
 d'éducation. (4/4/11)

99^e Prop. par M. Lafontaine }
 Sec. par M. Chastier }

Que la requête des
 Pères Jésuites, en date du
 4 Avril courant soit référée au
 Comité des Finances, pour en faire rapport
adopté

100^e Prop. par M. Collin }
 Sec. par M. Lafontaine } Que le Comité des
 Finances soit autorisé à faire des arran-
 gements avec M. Boandry, J. Civil, pour
 une copie du plan général de la Muni-
 cipalité, & copies au niveau des rues (profils),
 & soumettre le tout à l'approbation du
 Conseil à sa prochaine assemblée. —
adopté

101^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Chastier } Que vu qu'il n'y
 a pas de plainte contre la liste des électeurs
 parlementaires, celle que préparé par le Secrétaire,
 elle soit approuvée selon sa teneur. —
adopté

102^e Prop. par M. Boandry }
 Sec. par M. Masson } Que la liste des
 + du Conseil de } propriétés vendues par le Secrétaire - J. Civil,
 d'ancien de } & transmise par le dit Secrétaire en vertu de
 l'article 1006 du Code Municipal, soit revue
 & adoptée. — adopté

103^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Lafontaine } Que les comptes de
 M. Boandry & Lorrain, 27^e, J. Civil, soient
 payés à même les fonds généraux
 du Conseil. — adopté

104^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Lafontaine } Que le Comité de
 l'Écu soit autorisé à faire les dépenses
 nécessaires pour réparer la quai
 de cette Municipalité, quand le
 cas se présentera. — adopté

105^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Collin } Que vu l'adoption

L'adoption de l'amendement aux minutes des
assemblées du quatorze Mars dernier, tendant
à reconnaître l'octroi de certificats de licence
d'auberges, il est résolu que toutes les
applications pour certificats de licence
qui ont été soumises au conseil, soient
renvoyées de nouveau au comité des licences
moins celles de Mm. John Bonin & Alex.
du Filieu qui sont accordés par la
présente résolution.

La motion étant mise aux voix, le
vote suivant est pris.

Pour les Motion ascendante M^{rs} Charité
Conte M^r Masson, M^r Lafortune
M^r Boninay refuse de voter,
un portée

106 Prop. par McCallin

Co. par M^r Charité

Quelle le conseil s'oppose
adopté

John Bonin

Alex. Charité
Manie

A une assemblée spéciale du
conseil Municipal du village
d'Acadulaya, tenue dans la Maison
Municipale du dit village Mardi
le dix neuf Avril, mil huit cent
quatre vingt six à huit heures et
demi du soir, conformément
aux dispositions du Code Muni-
cipal de la Province de Québec.

Étaient présents,

Monsieur le Maire E. Desfontaine,
Messieurs les Conseillers
J. D. Belland, D. Masson,
A. Lafortune, Amable B. Bellin
John Boninay & Joseph Charité,
formant la totalité des membres
du dit conseil.

Rapport du Comité des Chemins
à M^r le Maire et

Messieurs,

Le Comité des
Chemins de ce Conseil
a l'honneur de vous faire rapport
qu'il a fait charroyer une certaine
quantité de pierre, prise à la Manufac-
ture de coton, pour le prix de dix
centins du voyage, et demande que
le Conseil ratifie le marché, qui
est très avantageux pour la
Corporation; de plus le Comité
demande à être autorisé à faire
les travaux suivants:

Des traverses en pierre aux
carrés des mes Moreau &
McArboursgh, sur la rue

que la Marie, n'a- n's, l'écume des
chaus no bain.

Faire uneller accomplir la
pue de Marie, sur son elangis serment
r-a- n. des propriétés Robert a
Ayewin.

Faire faire les travaux de
reparations les plus pressants
aux trottoirs & aux rues.

(Signe) J. D. Rolland
M. Lafortune
J. P. Charrier

107^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Collin } Que le rapport de
l'arrêté des chemins par le
la soit reçu & adopté. adoptée

108^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Lafortune }
Que la requête de
M. E. Maury pour un certificat
de l'écume de l'écume, soit référée
au conseil des chemins pour en
faire rapport. adoptée
M. Maury fait lecture d'une lettre de
M. J. Hawley, demandant que la
corporation fasse rendre l'eau
jusqu'à ses maisons au coin
des mes du Baire & Cathac.

109^e Prop. par M. Bambray }
Sec. par M. Charrier } Que la lettre de
M. J. Hawley qui vient d'être
lue soit référée au conseil de l'eau
pour en faire rapport. adoptée
M. Maury le Baire met devant le con-
seil, copie d'une requête à la cam

Comme l'écume a l'écume (portant le n^o 123)
dans laquelle M. L. O. Demers est
sans requête de la Corporation de
l'écume de Hochelaga est l'écume, laquelle
requête est venue à ce que les résolu-
tions nos 93 & 105 - adoptés le 4 avril
dernier, par le dit conseil, soient ex-
écutés quant aux Réquérants.

110^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Collin } Que la requête de
M. L. O. Demers est, qui vient d'être
soumise à ce conseil, soit référée
aux agents de la Corporation, avec
instructions de comparaitre & défendre
les intérêts de la Municipalité.

Cette motion étant mise aux voix,
est adoptée.
Pour les motions absentes M. Bambray
contre M. Lafortune, Masson & Charrier
M. Maury vote pour la motion, qui
est adoptée.

111^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Lafortune } Que le compte
de M. L. O. Demers de 1877 - pour
pas pour l'écume, soit payé.
adoptée

112^e Prop. par M. Charrier }
Sec. par M. Masson } Que le conseil
s'ajourne.

Le Sec. G. J. L. Lafortune
J. P.

592

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, tenue dans la maison Municipale du dit Village, lundi le vingt cinq Avril, ont été sur quatre heures à huit heures, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

M. le Maire Raymond Profontaine, Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, D. Masson, H. Laframboise, J. G. Bastien et B. Cellier, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

Rapport du Président du Comité des Licenses.

À M. le Maire, Messieurs les Conseillers du Village d' Hochelaga,

Messieurs,

Plusieurs assemblées du Comité des Licenses ayant été convoquées à différentes dates, pour des raisons que le Président du dit Comité ignore, les membres du Comité, à part lui-même, ayant négligé d'être présents aux dites assemblées, ou dans les assemblées où tous les membres étaient présents au cours de la conclusion définitive ayant été prise, si ce n'est celle de visiter de nouveau les maisons et établissements des différents applicants pour certificats de licences, laquelle visite avait été fixée au dernier lieu pour

Samеди

593

Samеди le 23 courant à 2 heures de l'après-midi; le Président du dit Comité a cru dans la dite circonstance faire demander non seulement des membres du dit Comité, mais tous les Membres du Conseil.

Que le 23 Avril susdit, le Président du Comité des Licenses s'est rendu et s'est fait accompagner dans la dite visite par deux des membres du Conseil alors présents, savoir: M. J. D. Rolland, et B. Cellier, les autres membres du Comité et les autres membres du Conseil n'étant pas présents.

Que les maisons susdites furent visitées, savoir: celles de M. B. Lepine, D. Bessit, L. O. Deming, A. Jette, J. Anast, J. Dufresne, D. Larivière, M. J. Tessier, D. Roy, J. H. Lecœur, J. Currais, afin de constater si les personnes en question ont appliqué pour certificats de licences avant et possédaient les qualifications exigées par la loi pour l'obtention de la confirmation de leurs certificats de licences.

Qu'il fut constaté dans le cours de la dite visite, que les personnes susdites avaient tout ce qui est requis par la loi pour leur hôtel, A. Jette, M. J. Tessier et J. H. Lecœur, et

qu'ils

qu'elles ont droit d'obtenir une confirmation de leurs certificats de licences.

Le tout humblement soumis,
Bouché le 25 Avril 1881

(Signé) R. Lafontaine Président
Signé J. D. Balland " "

113^e Prop. par M. Balland }
Le par M. Collin } Que le rapport du
Président de la Com. des Licenses
qui n'est } des M. Balland, M. Collin, M. Masson
d'être lu } par M. Collin, M. Masson, M. Lafontaine
M. Lafontaine } qui l'accom-
pagnent, soit adopté, et que des cer-
tificats de licences d'Amberg, soit
accordés à M. Auguste Jetté, M. de
Clermont, M. de la Rivière, M. de la
Pessière & M. J. Thibault.

114^e Prop. en amendement par M. Masson }
Le par M. Lafontaine }
Que le rapport de
la Com. des Licenses du 14 Mars
dernier soit maintenu.

Cette motion étant mise aux voix,
les votes sont comme suit.

Pour les motions principales M. de la Rivière
Contre M. de la Rivière & M. de la Pessière

M. de la Rivière vote comme conseiller
contre l'amendement, les voix se
trouvant égales proportionnellement, le Maire
donne son vote prépondérant contre
la motion en amendement qui est
ainsi rejetée.

La motion principale (N^o 113)
étant mise aux voix est
adoptée sur la même division.

qui n'est
d'être lu
M. Lafontaine

M. de la Rivière fait lecture d'une lettre de M. de la
Rivière, surintendant du Chemin de fer
Q. No. 020 (du 20 Avril) remerçant les
pompes pour les services rendus lors
de l'incendie de la gare & le 29 Mars dernier
& remettant à M. de la Rivière pour les dites
pompes une somme de \$25⁰⁰.

Le Comité de feu, fait rapport que M.
de la Rivière lui ayant remis cette somme
pour en faire la distribution, il l'a distri-
bué entre les pompes de cette Muni. & a
ordonné au Secrétaire d'accepter
reception avec remerciements, de la
dite somme.

115^e Prop. par M. Collin }
Le par M. Lafontaine } Que le Secrétaire
soit autorisé à continuer le paiement
des gages de M. de la Rivière, blessé au
service de la Corporation, lors de l'in-
cendie au Chemin de fer Q. No. 020 le
29 Mars dernier. - adopté

116^e Prop. par M. Balland }
Le par M. Collin } Que l'application
de M. de la Rivière pour un certifi-
cat de licence d'opérateur soit refusé
à la Com. des Licenses pour en
faire rapport. - adopté

M. de la Rivière met devant le Conseil
une lettre de M. Adolphe David sur
le Chemin de fer Q. No. 020
informant le Conseil que le dit
Chemin de fer se propose d'utiliser
encore l'eau de l'aqueduc de
cette Muni. & dans laquelle
lettre

lettre ledit Messieur, de clarer ne pas
comprendre quel est le bus du conseil
du informant de la quantité probable
d'eau requise par le dit chemin de
Fer à l'Arvini, & les frais pour lesquels
le dit chemin doit utiliser l'eau de
la Corporation. - 28 Avril '81
avis de retrait (par le Sec. du conseil
du Comte) de la propriété no 166-525 à 527.
- Lettre J. Leveillé 11 Avril 1881. -

117° Prop. par M. Chastin }
Sec. par M. Masson } Que la lettre de
M. Joseph Leveillé, soit référé au
Comte des Chemins. - adopté

118° Prop. par M. Lafontaine }
Sec. par M. Chastin } Que le conseil
s'a forme. - adopté

J. Leveillé
M. Lafontaine
M. Chastin

Cette assemblée régulière du conseil
Municipal du Village d'Hocheville, tenue
dans la maison Municipale du dit Village
le mardi le deuxième jour de Mai, mil huit
cent quatre vingt un, à huit heures & demie
du soir, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec,

Étaient présents:

Monsieur le Maire Raymond Pélissier &
Messieurs les Conseillers J. D. Kelland,
D. Masson, H. Lafontaine, A. B. Collin,
J. Bombay, Joseph Chastin, étant la
totalité des membres du dit Conseil. -

119° Prop. par M. Kelland }
Sec. par M. Collin } Que les minutes des
assemblées du mois d'Avril dernier soient
adoptées. -

120° Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Lafontaine } Que le procès
verbal de la séance du quatre Avril dernier
soit amendé, en enregistrant la déclara-
tion de M. Bombay, comme suit: -
"M. Jean Bombay oppose à ce que le
procès-verbal de la séance du quatre Avril
dernier soit adopté tel qu'il est, ni que
sa déclaration sur la question de savoir
s'il était intéressé dans la demande
de Darnas Roy pour confirmation
d'un certificat de licence n'est pas
rapporté fidèlement. -

M. Bombay a déclaré & il déclare
encore: qu'il n'était pas intéressé, ni à
la suite il avait soumis un prix
pour les travaux en maçonnerie et
en plâtre à être fait dans la maison
occupée

occupé par Damase Roy, mais que
tant en soumettant un prix, il avait
dit au propriétaire qu'il ne vendait pas
jamais les hévans, et qu'il ne faisait son
prix que pour lui donner une idée de
ce qu'il probable de ces travaux - que lorsqu'il
a donné son consentement, comme
membre du Comité des Licenses, à ce que
le certificat de ses Roy fut confirmé,
on ne lui avait pas parlé de ces travaux.

Cette motion étant mise aux voix,
les votes sont pris comme suit,
Pour Les Motions secondaires, M. Masson, M. Chartier,
Contre M. M. Rolland, Collin 2

L'amendement est ainsi emporté -
Les minutes telles qu'amendées, par l'amen-
dement de M. Bombay, sont adoptées. -

121^e Prop. par M. Masson }
Co. par M. Chartier } Que les certificats
de licences confirmés en faveur de Damase
Roy, David Larivière, Thomas Duprene
L. O. Demers, Damase Roy & J. Ste. Lépine
le 14 Mars dernier, soient signés par le
Maire de la Cité & délivrés. - ~~adoptés~~

122^e Prop. en amendement par M. Rolland }
Co. par M. Collin }

Que le conseil ne saurait
prendre aucune décision, ni que le Comité
des Licenses n'a pas fait de rapport
au conseil, et de plus que les personnes
auxquelles ont été accordés des
licences, ont pris une action en com-
pense la Corporation de plus que
par cette motion, on dépassera le
nombre

nombre des licences que le conseil a droit
d'accorder par le Règlement N^o 29. -

Les votes sont comme suit sur cette
motion en amendement -
Pour Les Motions secondaires, M. le Maire
qui vote comme conseiller 3
Contre M. Laforêt, Masson, Chartier
& Bombay -

Amendement perdu. -
La motion principale étant mise aux
voix, est adoptée sur la même division.

123^e Prop. par M. Masson }
Co. } Que les minutes du 25 Avril
dernier ne soient pas adoptées. - ~~adoptés~~
Le Maire déclare la motion de M. Masson
hors d'ordre. -

Rapport du Comité des Licenses
à Son Honneur le Maire & à Mes-
sieurs les Conseillers du Village d'Hocheville,
Massachusetts.

Notre Comité des Licenses
après avoir examiné les applications
pour licences d'épicerie en ce qui
à la conclusion de recommander
les suivantes: savoir,
Hilari Roy, Eustache Mooney
Thomé Duracher, Amable Collin
Armand Beaupré, Joseph Trépanier
Joseph Gassette. -

Quant à la demande de la part
de M. Philéas Lorrain pour un certificat
pour tenir un hôtel de tempérance,
notre Comité en ce qui
à la conclusion de ne pas recommander
cette

cette application.
Le tout humblement soumis. -
Hocheulaga 2 Moai 1881

(Signé) B. Préfontaine président
" J. Bombroy
" J. F. Chartier

121^e Prop. par M. Laforest
Lic. par M. Rolland } Que le rapport du
Comité des Licenses qui vient d'être
lu soit reçu & adopté. - adopté
Rapport du Comité del' Eau
A. M. Le Maire & Messieurs les
Conseillers du Village d'Hocheulaga

Messieurs,

Le Comité del' Eau
soumet respectueusement, qu'après
avoir pris en considération la de-
mande de M. J. P. Rowley pour la pose
d'un tuyau à l'eau sur la rue du Saivre,
jusqu'au bloc, situé au coin de la dite
rue du Saivre & de la rue Cathédrale, il ne
croit pas devoir recommander
au Conseil de faire faire ces travaux,
vu que la rue du Saivre en haut de la
rue Cathédrale n'appartient pas à la cor-
poration, mais le Comité recomman-
de de fournir l'eau au dit bloc, pourvu
que M. Rowley fasse poser le tuyau à ses
frais au se rendre responsable du
coût de l'eau ainsi fournie. -

Hocheulaga 2 Moai 1881.
(Signé) J. O. Rolland
" J. F. Chartier
" B. Laforest

125^e Prop. par M. Cellin }
Lic. par M. Masson } Que le rapport du
Comité del' Eau qui vient d'être lu, soit
reçu & adopté. - adopté

126^e Prop. par M. Rolland }
Lic. par M. Chartier } Que la lettre du
Surintendant du Département de Québec
concernant le chemin de fer D. W. O. C. en date
du 30 Avril dernier, soit référée au
Comité del' Eau. - adopté

127^e Prop. par M. Bombroy }
Lic. par M. Chartier } Que la lettre de
M. Prouty du 19 Avril dernier, demandant
que la traverse sur la propriété Fichault
rue Desery, soit placée au coin de
la rue Prouty, soit référée au
Comité des Chemins. - adopté

128^e Prop. par M. Laforest }
Lic. par M. Cellin } Que la lettre de M.
Damas Roy du 29 Avril 81 demandant
la confirmation de son certificat de licence,
& l'application de M. Louis Pelchat
pour un certificat de licence d'ambry
soit référée au Comité des Licenses
pour en faire rapport. - adopté

129^e Prop. par M. Bombroy }
Lic. par M. Masson } Que les comptes sui-
vants soient approuvés, & payés
à même les Fonds Civiux

L. F. Gauthier 13.75	A. Préfontaine 6.03
M. St-Jacques 1.15	L. Payette 15.96
P. G. Briggs 14.60	Payettes déduites 100.00
E. Chantreux 1.70	- Eau Courant -
Beaudry & Coirain 3.70	Louis Payette 6.07
A. Cellin 10.52	Infanterie & Leclerc 11.25
	adopté 2:1502

130^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Cellin }

Que pour renouveler
 les Billes de deux mille Dollars
 du 1^{er} Barrage du Peuple et
 huit mille six cents, le Maire et le
 Secrétaire soient autorisés à payer
 deux cents Dollars à compte
 du dit Billes et à signer un man-
 dat Billes en renouvellement
 pour dix huit cents Dollars trois
 mois à l'ordre de M. Duval en
 endossé par M. J. D. Rolland
 M. Préfautaine aidé et
 que le conseil paye le dit Billes
 à son échéance adoptée

131^e Prop. par M. Cellin }

Sec. par M. Chartier } Que pour renou-
 veler le Billes de deux mille Dollars
 du 1^{er} Barrage du Peuple, et cinq
 mille six cents, le Maire et le
 Secrétaire soient autorisés à
 payer deux cents Dollars à
 compte du dit Billes et à signer
 un Billes en renouvellement pour
 l'équilibre pour trois mois, à l'ordre
 de M. Duval en endossé par
 M. J. D. Rolland M. Préfautaine
 aidé et que le Conseil
 paye le dit Billes à son échéance
 adoptée

132^e Prop. par M. Rolland }

Sec. par M. Chartier } Que le Comité
 d'Éclairage soit autorisé à charger
 de placer les lampes situées

situées dans les rues St-Joseph et St-Jean
 adoptée

133^e Prop. par M. Masson }

Sec. par M. Chartier } Que le Secrétaire ac-
 corde pour le prix de 25¢ chaque des
 des. pour visites de travail à M. M.
 Camille Brien et J. Jarry, ne pu'ils ont
 payé pour des licences de l'asa dernier
 lorsqu'il ne restait que quelques jours
 adoptée

134^e Prop. par M. Chartier }

Sec. par M. Rolland } Que le Secrétaire,
 prenne les informations nécessaires
 au sujet de la rue, allant à dire
 qu'une certaine partie de la Municipa-
 lité de Montréal a la présente
 session de la législature a se détacher
 de ce Village; et s'il est trouvé que cette
 rue est fondée; que le Maire soit
 autorisé à faire les démarches
 nécessaires pour approuver cette
 division. adoptée

135^e Prop. par M. Masson }

Sec. par M. Rambois } Que le Comité des Chemins
 et de l'Eau soit autorisé à faire
 acheter d'une tonne à arroser; et
 de plus qu'il soit autorisé à faire
 passer un tuyau de fer de 3" près
 de la maison municipale pour
 fournir l'eau aux charroyeurs
 adoptée

136^e Prop. par M. Rolland }

Sec. par M. Cellin } Que le Secré-
 taire délivre aux parties inté-
 ressées

604

intéressés à l'amélioration du chemin de
 la Côte St Michel, pour les inviter
 à assister à une assemblée du
 Comité des Chemins, samedi
 soir, ~~le 24~~ 24 de plus que Mr Bea-
 dry J. Civil est invité à se rendre
 à la même assemblée, pour qu'il s'entende
 avec lui au sujet de la copie
 du plan de cette municipalité -
 Mr Rolland donne avis
 qu'il fera motion à une pro-
 chaine assemblée, pour l'adop-
 tion d'un Règlement, pour régler
 la construction des bâtisses
 dans cette municipalité -

137^e Prop. par Mr Collin }
 Sec. par Mr Bombay } Que le Conseil
 s'ajourne. — adopté

Sec. Trés. *[Signature]*
 Sec. Trés. *[Signature]*

A une assemblée ^{spéciale} du Conseil Municipal
 du Village d'Asbestos, tenue dans la Maison Muni-
 cipale du dit Village, le dimanche soir, le 24 courant,
 cent quatre vingt six à huit heures et demie au soir,
 conformément aux dispositions du Code Muni-
 cipal de la Province de Québec -

Présents

Mrs. D. Masson, M. Lafortune, A. B. Collin,
 J. Bombay et J. Martin formant la majorité
 des membres du dit Conseil -

138^e Prop. par Mr Martin }
 Sec. par Mr Lafortune } Qu'en l'absence de Mr Masson
 Mr Masson préside l'assemblée. — adopté

139^e Prop. par Mr Martin }
 Sec. par Mr Collin } Que la requête de Mr G. J.
 Noville en date du 7 Mai courant, demandant
 que des travaux soient faits sur la rue Ho-
 pellard entre les rues de St-Basile et de St-Jean
 de fer D. W. 000, soit référée au Comité des
 Chemins pour en faire rapport. — adoptée
 Application de G. Bertrand pour certifi-
 cat de licence d'épicur -

Lettre de J. Lenoir, demandant la certifi-
 cation d'un certificat pour la licence
 d'auberge. Requête de Hogan et Beaufort en faveur de Lenoir ^{24/5/11}

140^e Prop. par Mr Collin }
 Sec. par Mr Bombay } Que l'application
 de Mr Bertrand, la lettre du 7 Mai, par Mr Lenoir
 d'être soumise au conseil pour être référée
 au Comité des Licences, pour en faire rapport -
 adopté

* la requête
 de Mr Hogan et
 Beaufort en
 faveur de
 Lenoir

141^e Prop. par Mr Bombay }
 Sec. par Mr Martin }
 Que Mr Rolland,
 Masson

Masson & Lafontaine, soient autorisés à prendre les arrangements les plus convenables avec les Syndicats des Chemins à barrières, au sujet des difficultés survenues entre lesdits Syndicats & cette Municipalité, et qu'ils aient à faire rapport à la prochaine assemblée du Conseil. -

adopté

142 Prop. par Masson }
Sec. par Lafontaine }

Que cette assemblée s'ouvre à samedi le quatorzième jour de Mai courant, à sept heures et demie du soir. -

adopté

Masson

J. G. G. G.
Sec. Sec.

À une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Boisclair, assemblée du douze Mai et où le Patroise d'ici ont été cent quatre vingt un, à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions de la Loi Municipale de la Province de Québec -

Étaient présents -

Monsieur le Maire R. Préfontaine & MM. les Conseillers J. D. Belland, D. Masson & G. B. Cellier, formant la majorité des membres en dit Conseil

144 Prop. par Belland }
Sec. par Masson }

Que l'assemblée soit ouverte à lundi le seizième jour du mois de Mai courant à sept heures et demie du soir. -

J. G. G. G. Préfontaine
Sec. Sec. Maire

L'assemblée ouverte au 16 Mai, n'a pas eu lieu, faute de quorum -

J. G. G. G.

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hocheville, convoquée par avis spécial donné à tous les Membres, eut lieu dans la Maison Municipale du dit Village, samedi le vingt six Mai, mit huit heures et demie, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents;

Monsieur le Maire R. Lafontaine, Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, D. Moisson, M. Lafontaine & J. S. Chartier, forment la majorité des membres du dit Conseil.

Rapport du Comité des Chemins

À Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Hocheville, Messieurs,

Le Comité des Chemins expose respectueusement que les maisons qui ont été construites la Cie. des Moulin à côté sur la rue St Germain, sur plus de six mille que le milieu probable de la dite rue, et en conséquence le Comité prend la liberté de vous suggérer de faire nettoyer la dite Cie, que la Corporation ne reconnaît aucune réclamation de la part de la dite Cie, quand il deviendra nécessaire de nettoyer la dite rue, si la dite Cie. cause alors des dommages par le changement de niveau. — Respectueusement soumis —

Hocheville le 14 Mai 1881 (Signé) J. D. Rolland
 " H. Lafontaine
 " J. S. Chartier

145^e Prop. par M. Moisson,

Le. par M. Chartier } Que le rapport de la Cie des Chemins qui vient d'être lu soit reçu & adopté, que le Secrétaire soit autorisé à écrire à la Cie. des Moulin à côté V. Huden, en conformité au dit rapport. —

adopté

Rapport du Comité de la Maison du Conseil

À Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Hocheville — Messieurs,

Le Comité de la Maison du Conseil, a l'honneur de faire rapport, le commandant qu'à l'avenir le Maire et le Secrétaire, soient seuls autorisés à louer la salle Municipale, & à exiger dans chaque cas la somme de six piastres pour l'usage de la dite salle; mais pour des œuvres de charité, qu'il soit exigé que deux \$100 soient payés pour le nettoyage de la salle, & que dans chaque cas le montant soit payé avant d'avoir la clef de la dite salle, qui devra rester entre les mains du Secrétaire.

Le Comité recommande en outre de ne pas louer la salle Municipale pour des représentations le dimanche, ce qui est contraire aux règlements de cette Municipalité. —

Le Comité prend en même temps la liberté de faire observer que chaque fois que des soirées ont lieu, les hommes de police sont retenus dans la maison

et commencent leur quart dans les
mes que très tard. -
Le tout humblement soumis -
Asculaga 10 Mars 1811 Signé J. D. Rolland
(") M. Lafortune
(") J. F. Chartier

146° Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Lafortune } Que le rapport du
Comité de la Maison d'asculage qui vient
d'être lu soit reçu et adopté. - adopté
Rapport du Comité de l'Église
à M. le Maire & Messieurs les
Conseillers au Village d'Asculaga.
Messieurs

Le Comité des Licenses
a l'honneur de faire rapport au Conseil,
qu'après avoir examiné les demandes
pour certificats de l'église de la paroisse
Louis Joseph Leonard, Louis Pelchat
& John Stuart pour l'église d'Arberge,
& celles de Georges Bertrand de la paroisse
Bertrand & Paquette, pour l'église d'Épiciou,
Le Comité en ces lieux a la con-
science de recommander d'accorder
des certificats à Louis J. Leonard
& Louis Pelchat & Georges Bertrand
& de refuser celle de John Stuart. -

(Signé) R. Prifontaine
(") J. F. Chartier

147° Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Lafortune } Que le rapport
du Comité des Licenses qui vient
d'être lu soit reçu et adopté &
que des certificats de l'église pour
Arberges

Arberges soient accordés à Mm. L. J. Leonard
& Louis Pelchat & un certificat de l'église
d'Épiciou soit accordé à Georges Bertrand
Cette motion étant mise aux
voix, les votes sont comme suit -
Pour }
Contre }
Les Protestants absents } Mm. Masson & Rolland
Les voix étant de égale proportion le
Maire vote pour la motion qui est en faveur.

148° Prop. par M. Lafortune }
Sec. par M. Chartier } Que l'application
de M. Théophile Currais pour un certifi-
cat de l'église d'Arberge soit refusé au
Comité de l'Église pour en faire
rapport. - adopté
M. le Maire fait lecture d'une requête
de Mm. Masson et, demandant qu'un
égout soit construit en face de leur
propriété nos 100-104 rue Duquesne. -

149° Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Rolland } Que le Conseil informe
M. Masson et al, que ce n'est pas l'in-
tenté au Conseil d'accorder cette demande
d'ici que la rue soit ouverte, & qu'il soit
permis à ces Messieurs de construire
un égout particulier relié à l'égout
de la rue Desrosy, pourvu qu'ils se
conforment au Règlement. - adopté
M. le Maire met devant le Conseil, des
lettres de M. Beaudry, hq. l'Écl., concernant
un permis pour copier de blanc, de M. M.
Bolmer Sheppard, se plaignant de la manière
placé sur la rue St-Jacques, et de M. J. B.
Laurie père, demandant qu'elle soit
sur

lui remettre deux piastres pour amendes
spécialement payés à la cour de police, sur plainte
de M. Alfred G. J. -

150^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Masson } Que la lettre de M.
Larive qui vient d'être lue, soit référé
au Comité de Police, pour en faire rapport

M. Le Maire fait lecture d'une lettre de
M. C. des Abattoirs de Montréal,
datée 14 Mai, demandant que le Conseil
 fasse l'expropriation de la rue Racine -

151^e Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Lafontaine } Que le Secrétaire
informe le C. des Abattoirs de Montréal,
que le Conseil n'a pas l'intention de
faire l'expropriation de la rue Racine,
l'état de ses finances ne lui permet
tant pas de faire toute dépense. - adoptée

152^e Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Masson } Qui'il soit résolu
qu'à l'avenir, aucune personne n'ait le
droit de faire de jonction avec les ca-
nons d'épave, dans les rues de cette
Municipalité, à moins que cette jon-
ction ne soit faite sans la surveillance
d'un employé de la Corporation, &
que M. Michel Chaboyon soit chargé de
sa surveillance de tels travaux. -
adoptée

153^e Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Lafontaine } Que le Comité
de Santé soit autorisé de se procurer
d'un lieu pour déposer les résidus
des ordures. - adoptée

154^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Masson } Que le Secrétaire
soit autorisé de notifier M. Roberts,
d'avoir à faire enlever la poutre qui il
a déposée sur le terrain sur la rue St
Jean Baptiste, & ce d'ici à huit jours,
à peine de voir l'entrepreneur de
travaux de grandissement des maisons
à cet égard déplacer les lumières surlignes
sur le jardin près au sur les matériaux
de construction déposés sur la rue St
Jean. - adoptée

155^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafontaine } Que le Comité de
Chemins soit autorisé à faire réparer
la côte de la rue Desjardins. - adoptée

156^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Chartier } Que cette assemblée
se réunisse à lundi prochain le vingt
huitième courant à sept heures
et demie du soir. -
adoptée

M. Lafontaine
M. Chartier
Sec. Trés.

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hotelogon, convoquée par avis de publication de la loi sur les élections municipales, tenue le vingt trois mai mil huit cent quatre vingt six, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. -

Étaient présents;

Monsieur le Maire R. Préfontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Nalland, D. Masson, A. Blouin, J. B. Charbon - John Brambray, formant la majorité des Membres du Conseil. -

Le Comité de finances fait rapport qu'après avoir eu plusieurs entretiens avec les Syndics des Chemins à barrières ils ont obtenu des dits Syndics, au délai pour le paiement des arriérés de commutation, & une réduction de deux cent cinquante Dollars par année pour la dite commutation; les dits Syndics retrant leur action en payant les frais, et à l'appui de cela M^r le Maire met devant le Conseil une lettre de M^r Hille, Secrétaire des dits Syndics, contenant les termes du dit arrangement (23 Mai 1881)

157^e Prop. par M^r Brambray }
Ce. par M^r Charbon }

Que l'arrangement fait par le Comité des Finances avec les Syndics des Chemins à barrières, soit approuvé; & que quant au paiement

payement des arriérés, le Maire & le Secrétaire paient de suite deux cent quatre vingt quatre Dollars, & la Balance d'ici au 1^{er} Novembre prochain. - adopté
M^r le Maire met devant le Conseil un projet de motion en faveur de M^r John Smart, sollicitant de la part de lui accorder un certificat de libération sans frais, ainsi qu'une lettre de M^r G. G. Gansher, appuyant la demande de M^r Archambault, pour un certificat de libération de la cense d'ici -

158^e Prop. par M^r Nalland }
Ce. par M^r Brambray } Que le projet de M^r J. Smart & la lettre de M^r Gansher soient renvoyés au Comité des Revenues pour en faire rapport. - adopté

159^e Prop. par M^r Nalland }
Ce. par M^r Masson } Que le Secrétaire soit autorisé à prendre des procédures judiciaires contre M^r J. Dupont, L. O. Denis, John Bouché & J. Tessier, pour infraction à la loi sur la loi des Licenses. - adopté -

M^r Nalland donne avis qu'il fera motion pour l'adoption d'un règlement imposant une taxe sur le tabac de billard & de pigeon hole. -

160^e Prop. par M^r Charbon }
Ce. par M^r Masson } Que le Conseil s'appuie - adopté
sur les motifs qui sont mis.

Adopté, M^r Préfontaine
M^r le Maire

A une assemblée régulière du conseil municipal du village d'Acoulaga, tenue dans la maison municipale du dit village le sixième ont huit cent quatre vingt six, à huit heures advenue du soir.

Étaient présents

M. le Maire Raymond Prefontaine & Messieurs les conseillers J. D. Rolland, D. Massieu, M. Lafortune, M. B. Collier, J. Bombay & J. Charrier, formant la totalité des membres du dit conseil.

161 Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Massieu } Que les procès au conseil soient suspendus pour examiner le plan journal de la Trémie, fait & s'entend avec M. Beaudry ingénieur civil, aux fins de changements à faire au dit plan & pour faire faire des copies du dit plan pour homologation pour l'usage de la Municipalité. — adoptée

Le conseil reprend ses procès-verbaux. M. le Maire, étant forcé de laisser le conseil, il est,

162 proposé par M. Rolland

Sec. par M. Charrier } Qu'en l'absence de M. le Maire M. Massieu preside l'assemblée.

Le secrétaire met devant le conseil copies de actes de vente de Kether col, Bernard col, S. G. Aguirin & copie de l'arrangement avec la Cie des Char urbains. —

Après

Après lecture des assemblées du mois de Mai dernier elles sont adoptées à l'unanimité.

Rapport du Comité des Chemins

à M. le Maire &

Messieurs,

Le Comité des Chemins soumet respectueusement, que vu l'état dangereux dans lequel se trouvent les trottoirs sur la rue Déjary, par lequel que le niveau n'a pas été suivi également il recommande au conseil de faire niveler les dits trottoirs sur la dite rue, de manière à leur donner plus d'uniformité & à les rendre moins dangereux. —

Le Comité fait rapport en même temps, qu'il ne croit pas nécessaire de recommander au conseil de faire changer la traversée sur la rue Déjary vis-à-vis le Bloc Pitoulet, & ce, tel que demande par M. Monty par sa lettre du mois d'Avril dernier. —

Le tout humblement soumis. Acoulaga 30 Juin 1881 (Signé) J. D. Rolland

J. J. Charrier
M. Lafortune

163 Prop. par M. Bombay

Sec. par M. Collier } Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit, reçu & adopté, & que le Comité soit autorisé à faire faire les travaux mentionnés au dit rapport. — adoptée

Rapport du Comité de Police

à M. le Maire & Messieurs les Conseillers

Messieurs
 Le Comte de Polce, a l'honneur
 de faire rapport qui ayant pris en con-
 sideration la demande de M. J. Bte. Rasmie
 pere, pour remise de deux piastres payées
 par lui à la Com de Polce d'Acadulaga, on
 doit recommander au conseil de
 lui faire remise au montant de l'annu-
 lément, qui est de deux piastres.

Après discussion le Comte est
 aussi venu à conclusion de recom-
 mander au conseil de faire faire l'arra-
 sage des chemins par Mm. Richard
 Pakagan, à l'entente de l'Etat de
 l'arrasement pendant le temps que M.
 Pakagan sera obligé de faire l'arrasement,
 le Comte en est venu à cette conclu-
 sion après avoir constaté que ces
 divers ouvrages que M. J. Bte. Rasmie
 obligé de faire survenir ne lui permettent
 pas de donner son temps à l'arrasement
 sans négliger ses autres occupations.

Le tout néanmoins humblement soumis
 Acadulaga 2 Juin 1881 (Signé) D. Messieu

() J. Bombay
 () A. B. Collins

164 Prop. par M. Collin }
 Que la première partie
 du rapport du Comte de Polce, qui
 vient d'être lu soit adoptée, mais que
 l'arrasement mes soit fait par M. Pakagan
 avec le concours de M. J. Bte. Rasmie.

Cette motion est unanime adoptée
 l'arrasement
 suit

suivante
 Pour M. Lafontaine - M. Collins

Le Maire de l'Élection - 4 -
 Le Comte de Polce - 1 -
 Lettre du Comte de Polce 4 Juin 1881 -
 Lettre du Comte de l'Élection 4 Juin 1881 -

165 Prop. par M. Chartier }
 Que le Comte de l'Élection
 soit autorisé, à l'Élection, afin
 de déterminer si la Municipalité est obligé
 de payer les frais d'impôt de ses
 agents en dehors des quai, et si oui,
 en quelle s'engagent au cas de distra-
 tion. — adoptée

166 Prop. par M. Collin }
 Que le Comte de l'Élection
 soit autorisé à avoir une entente avec
 le Comte de l'Élection de Montréal, pour
 demander une réduction du prix auquel
 du comptant de 10". — adoptée

167 Prop. par M. Chartier }
 Que le Comte de Mm.
 Paulsen et autres, au
 montant de \$19⁰⁰, soit payé à même le
 jour de la séance au conseil - adoptée

168 Le Comte de l'Élection fait lecture d'une lettre de
 M. Gifford à la Cité de Montréal, demandant
 que le conseil ratifie les conditions
 faites avec la Cité de Montréal de
 Montréal pour approvisionnement
 d'eau, lesquelles conditions ayant
 été adoptées à une séance au conseil
 de la Cité de Montréal le 31 Juin dernier -

169 Prop. par M. Collin }
 Que il soit
 Sec. par M. Lafontaine

soit permis à la Corporation de la Cité de
Montréal de fournir de l'eau à la Cie. des
Abattoirs de Montréal, situés à Hochelaga,
pour ses opérations seulement & ce
aux conditions proposées par le Conseil
de la Cité de Montréal le 31 Mai 1881.

De plus que cette permission
de la part de cette Municipalité, pourra
être rescindée aussitôt que la Municipa-
lité du Village d'Hochelaga, sera pourvue
d'un aqueduc, au moyen d'ailleurs
tout par la dite Compagnie des Abattoirs
de Montréal, à des conditions aussi

avantageuses que la Cité de Montréal,
à l'aveu de ce qu'il serait nécessaire
à cette Corporation de ce Village
de se servir de ces tuyaux ou matériaux,
il devra déterminer quel prix la Muni-
cipalité du Village d'Hochelaga paiera pour
les travaux faits par la Cité de Montréal,
ou la Compagnie des Abattoirs & pour
les matériaux fournis & mis en usage
pour le dit approvisionnement.

adopté

Le Secrétaire fait lecture d'une requête de
M. Victor Bader en date du 30 Mai 1881,
demandant qu'un procès verbal soit fait
pour déterminer la manière, dont une
certaine source d'eau, touchant sa
propriété me le Commun, sera fait.

169 Prop. par M. Chénier

Le. par M. Cellier } Que le Secrétaire soit
autorisé à courir à une séance
spéciale du Conseil, pour être tenu le
vingt Juin prochain, & ce conformément

à être procédé
à un arbitrage pour
M. Bader

conformément à l'Article 884 du Code Munici-
cipal, les parties intéressées au cours
d'eau mentionné à la requête de M.
Victor Bader. — adopté

170 Prop. par M. Bémbray

Le. par M. Bémbray } Que le Comité de
Chemins soit autorisé à faire charroyer
le pierre offerte gratuitement par le
entrepreneurs menant à Estou, &
la faire déposer sur la rue Ontario; de
plus qu'il soit autorisé à faire faire
la clôture chaque côté de la rue Ontario,
d'une par M. de l'avenue. — adopté

171 Prop. par M. Chénier

Le. par M. Cellier } Qu'il soit permis au
Corps de Musique d'Hochelaga, de se
servir gratuitement de la salle du Con-
seil, pour ses exercices seulement. —
adopté

172 Prop. par M. Belland

Le. par M. Chénier } Que les comptes rendus
soient payés à même les fonds généraux
du Conseil, savoir;

- E. Chantier \$2.49 A. Ferguson \$54 à B.
- Cellier \$12.50 Bédard & Bayette \$2.41
- Eucher Laroche \$10 La Munière \$5
- Drapeau & Langlois \$4.50 J. Robertson \$11.22
- A. Lacoste \$3.05 J. P. Lelièvre \$5.50 Bois
- Lacelle \$4 - G. de la Haye \$14.65 Brandy
- Lorrain \$2.50

et même les fonds de l'école au camp
Copland & McLean \$6.50 J. Robertson \$63.50
C. Gauthier \$2.67, M. Guilbault \$2.75

adopté

173

173^e Prop. par M. Bombay }
 Lic. par M. Lafortune } Que la lettre de M. G. G.
 Hautin curate du 6^{me} - appuyant la
 demande de M. Archambault pour une
 licence d'épicerie, soit refusée au
 Comte des Licenses. - adoptée

174^e Prop. par M. Rolland }
 Lic. par M. Cellin } Que pour recueillir le
 solde de M. Cellin du 2^e au 3^e de
 l'Église, le treize M^{rs} comant, le M^{re} de
 l'école soient autorisés à payer deux
 cent dollars à compte de M. Cellin
 ou à signer un autre chèque de 200
 cents dollars, en remboursement pour
 la Malaise, payée et ord. de M. D. Masson
 vendue par M. Lafortune, et que le
 Conseil paye tout le M^{re} à son écharge. -
 adoptée

175^e Prop. par M. Charrier }
 Lic. par M. Cellin } Que le Conseil d'a-
 journe le 2^e de soir le onze
 M^{rs} comant à sept heures
 et demie. - adoptée

J. Lafortune
M. Charrier
M. Cellin

A une assemblée spéciale du Conseil
 Municipal du village d'Hocheville
 convoquée par avis régulier donné à
 tous les membres et tenue dans la Maison
 Municipale du dit Village, le dimanche
 jour de M^{re} huit cent quatre vingt
 six à huit heures et demie du soir,
 conformément aux dispositions du
 Code Municipal de la Province de Québec

Étaient présents:

J. D. Rolland, D. Masson, M. Lafortune
 J. Bombay, J. Charrier & A. Cellin
 conseillers, formant la majorité des
 membres du conseil. -

176^e Prop. par M. Rolland }
 Lic. par M. Bombay } Qu'en l'absence
 de M. le Maire, M. Masson préside
 l'assemblée. - adoptée

177^e Prop. par M. Lafortune }
 Lic. par M. Bombay } Qu'un certificat
 de licence d'épicerie soit accordé
 à M^{re} Celina Lachapelle, épouse Louis
 Archambault & un certificat de li-
 ce d'auberge à M^{re} John Smart. -

178^e Prop. en amendement par M. Cellin }
 Lic. par M. Rolland } Qu'un
 certificat de licence d'épicerie soit
 accordé à M^{re} Louis Archambault.
 Pour: Les M^{rs} Charrier & M. Charrier }
 Contre: M^{rs} Bombay & Lafortune }
 Amendement adopté

179^e Prop. par M. Charrier }
 Lic. par M. Lafortune } Que la lettre de
 M. Lafortune par laquelle il se
 plaint des annuaires errants, soit
 soit

soit referé au Comité de Police, avec instruction au paré mettre l'encre public tous les ans à un an près terminés. — adopté

180 Prop. par M. Holland }
 Sec. par M. Bombay } Que le secrétaire, m. Victor Hudson, en réponse à sa requête du 30 mai dernier, que le procès verbal du cours d'eau des Saups-lacs, oblige chaque propriétaire par ou par ses cours d'eau, à faire et entretenir le dit cours d'eau à ses frais, qu'en conséquence sa demande ne peut être accordée. — adopté

181 Prop. par M. Bombay }
 Sec. par M. Cellin } Que le télégramme & la lettre de M. Mousseau est accepté, informant le conseil, de la décision de la Cour Suprême, n. 11070 par M. (date 11 & 14 juin) soient referés au Comité des Finances. — adopté

Le secrétaire fait lecture d'une requête de avis de plusieurs, pour l'obtention d'un Prof de Mandamus pour autoriser la Corporation à confirmer son certificat de l'enceinte. — adopté

182 Prop. par M. Cellin }
 Sec. par M. Cellin } Que la requête de John Lumar soit referé aux arrets de la Corporation, avec instruction de l'opposer, et de dépense de conseil. — adopté

183 Prop. par M. Holland }
 Sec. par M. Cellin } Que M. M. ce

les Estimations soient prises de procéder immédiatement à la confection du Procès d'Evaluation, et de faire l'évaluation d'après la valeur réelle, suivant les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. — adopté

184 Prop. par M. Holland }
 Sec. par M. Lafontaine } Que le secrétaire s'écrit à la Corporation de la Cité de Montréal, pour demander à quelles conditions la Cité serait disposé à annexer la Municipalité de Hochelaga. — adopté

185 Prop. par M. Bombay }
 Sec. par M. Chartier } Que la lettre de la Cie. de la Raf. en date du 16 Juin courant soit referé au Comité des Finances. — adopté

Le secrétaire met devant le Conseil une lettre de M. J. A. N. B. Caubry datée 9 Juin 11. soumettant certaines propositions changements au plan de la Municipalité & copies &c.

186 Prop. par M. Bombay }
 Sec. par M. Lafontaine } Que la lettre de M. Beaudry qui veut d'être lue soit referé au Comité des Finances. — adopté

187 Prop. par M. Holland }
 Sec. par M. Chartier } Que les comptes de M. J. P. Perreault & cie au montant de Quarante quatre dollars pour l'année

193^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Masson } Que la lettre de la Com-
 pagnie des Abattoirs de Montréal, en date du
 21 Janv, soit référé au Comité des Comptes
 pour en faire rapport. - adoptée

Lettre de M. Médard Chabault & J. J. J. J.
 demandant que le Conseil fasse faire un
 trottoir vis-à-vis la propriété des Bœufs
 Jacques Cartier sur la rue Maignone

194^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Masson } Que le Secrétaire notifié
 la Banque Jacques Cartier, qu'elle ait à faire
 sous huit jours, un trottoir vis-à-vis
 sa propriété sur la rue Maignone. - adoptée
 M. le Maire met devant le Conseil une copie
 non certifiée du jugement de la Cour Suprême
 ni de Morgan c. C. -

195^e Prop. par M. Pambay }
 Sec. par M. Cellin } Que le Secrétaire écrive
 à M. M. Meussier, Archambault, avocats
 pour leur demander une copie authentique
 du jugement de la Cour du Banc de la Reine
 ni de Morgan c. C., ainsi qu'un état de tous
 les frais & déboursés dans les dites
 causes, & ce sous le plus court délai
 possible. - adoptée

196^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Masson } Que le Comité des
 Finances soit autorisé à s'entendre avec
 les avocats de la Corporation & d'autres
 avocats si nécessaires, sur les moyens
 à prendre pour percevoir les arriérés
 de taxes, suivant jugement de la Cour du
 Banc de la Reine, quant à la préparation
 des rôles de Perception, par leurs soins

che nécessaires pour la perception des dites
 taxes & des frais en cours. - adoptée
 Lettre de M. M. Meussier, Archambault
 & Martel, avocats, avec notes sur jugements
 dans la cause de Dupras c. C. (4 bulletins)

197^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Cellin } Que le Secrétaire & civil
 aux demandeurs, dans la cause Dupras c. C.
 contre la Corporation, que le Conseil a décidé
 de remplacer le trottoir, vis-à-vis la propriété
 des dits demandeurs sur la rue Maignone, dans
 le même état qu'antérieurement & à payer aux
 dits demandeurs les intérêts sur une
 somme de \$135⁰⁰, tel qu'ordonné par le juge-
 ment de la Cour du 30^{juin} dernier, & que si
 les dits demandeurs se décident à abandonner
 & céder à perpétuité à la Corporation le dit
 terrain & laisser le trottoir dans l'état
 actuel, que la Corporation est priée
 à leur payer les intérêts sur la somme
 de cent trente cinq piastres; & qu'ils aient
 à donner une réponse sous trois jours.
 adoptée

198^e Prop. par M. Pambay }
 Sec. par M. Cellin } Que les comptes
 suivants soient payés à terme les
 jours suivants du conseil, savoir:
 Redmond & Paquette 60⁰⁰ E. Lussier 7⁵⁰
 Papineau & Demand 14⁵⁰ G. Deming 28⁶⁵
 adoptée

199^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Rolland } Que le Comte de feu
 soit autorisé à acheter trois cents pieds
 de bœuf en cas de besoin, même modèle
 que ceux employés par la Corporation
 de Montréal. - adoptée

200^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Bambray } Que le Comte de
 Chemin soit autorisé à acheter 500
 Madriers, pour trottoirs, & que le dit Comte
 soit autorisé à réparer les trottoirs des
 rues St-Jacques, Noireau & Harbord. -
 adoptée

201^e Prop. par M. Cellin }
 Sec. par M. Masson } Que le Secrétaire écrive
 au propriétaire de la maison voisine de
 M. de la Rivière, & le notifie d'avoir à faire
 fermer la dite maison, sans plus de délai,
 & dans le cas au dit propriétaire refusant
 de se conformer à cet avis, que la
 Corporation fasse clore la dite maison &
 en charge le soit au dit propriétaire; &
 de plus que le dit propriétaire soit tenu
 responsable de accidents ou dommages
 qui peuvent résulter de sa négligence -
 adoptée

202^e Prop. par M. Masson }
 Sec. par M. Cellin } Que le Secrétaire écrive
 de nouveau au Surintendant au chemin
 de fer De Meville, & attire son attention
 sur le fait qu'une ou deux barrières &
 gardiens soient placés à l'intersection
 de la rue Ontario par le dit Chemin
 adoptée

203^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Cellin } Que le Secrétaire soit
 autorisé à se procurer les plans & docu-
 ments nécessaires à la confection d'un
 Plan d'Évaluation. - adoptée

204^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Cellin } Que vu les nombreuses
 plaintes faites au sujet des bruyages & de
 l'éclairage des rues, que le Comte de Pélissier
 soit chargé de mieux faire observer les
 règles de ce conseil, quant à ces ouvrages -
 adoptée

205^e Prop. par M. Bambray }
 Sec. par M. Cellin } Que le conseil
 s'ajourne - adoptée

M. de la Rivière
M. de la Rivière
M. de la Rivière

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hotelulaga, tenue dans la Maison Municipale du dit Village, rendue publique par le Secrétaire Municipal, le 15 Juillet 1881, à huit heures de la soirée, conformément aux dispositions de la Loi Municipale de la Province de Québec.

Étaient présents;

Monsieur le Maire R. Lafontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Nalland, D. Masson, H. Lafontaine, J. Chartier & John Bonbray formant la majorité des Membres du dit Conseil.

Rapport du Comité des Chemins -

A. Messieurs le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Hotelulaga, Messieurs,

Le Comité des Chemins soumet respectueusement, qu'après avoir pris en considération la proposition de Mr J. A. N. Beaudry, arpenteur, pour copie & homologation au plan de la Municipalité, en est venu à la conclusion de recommander au Conseil de faire faire les dits plans, etc, etc, par Messieurs Beaudry & Co, aux conditions suivantes, pour:

- 1^o Mesurage des maisons & bâtiments construits depuis la confection du plan (27 Avril 1875) & dessin sur le plan \$60.-
- 2^o Tracer sur le plan les mes propriétés enant N. O. ou S. E. gratuit.
- 3^o Appel des propriétaires intéressés, assemblée des mêmes avec procès-verbal & rapport au Conseil. - \$25.-

4^o Copie du plan général de la Municipalité, avec addition des constructions depuis 1875 & des mes propriétés adoptées par le Conseil faite sur papier sur toile, & relié en livre suivant les instructions du Secrétaire. \$200.-

5^o Autre copie sur toile à calquer pour déposer chez le Notaire pour homologation \$20.-

6^o Indication du tracé exact du chemin de fer D. No. 020 & des terrains expropriés pour les fins dudit Chemin. - gratuit

7^o Indiquer par écrit, les lots & terrains par le numéro officiel (du cadastre) gratuit

8^o Assister sans charge extra aux assemblées du Conseil pour l'homologation du dit plan.

Hotelulaga 15 Juillet 1881 (Signé) J. D. Nalland
" J. F. Chartier
" H. Lafontaine

206 Prop. par M. Nalland }
Sec. par M. Chartier } Que le rapport du Comité des Chemins par écrit d'être lu soit reçu & adopté -
adopté

207 Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lafontaine } Que la lettre de la Cie. des Menages à Colton Hudson, de Mandant que le Conseil fasse poser l'eau & les canaux sur la me St Germain, soit référé au Comité de l'Établissement, avec pouvoir de déterminer les quelles conditions la permission de construire un canal d'épandage sur la me St Germain, pourrait être accordée; sans instruction de constater quel sera le coût de ces travaux; que ces travaux soient

soient faits d'après les plans esquisés sur-
null avec del'ingénieur de la Corporation —
adoptée

208^e Prop. par M. Brouha }
Sec. par M. Belland } Que sur la demande
la Compagnie des abattoirs de Mon-
tréal en date du 21 Juin dernier, permis-
sion soit accordée à la dite Cie, de rebui-
mer un canal d'épuit, à ses frais et dépens, sur
l'épuit commun de la rue Morneau par
celui de la rue Chapman; & le conseil accorde
la dite permission gratuitement pendant
dix ans; De plus la Cie des abattoirs
sera tenue responsable de tous domma-
ges ou accidents qui pourraient survenir
dans le canal de la Corporation, dans
le cas ou ces dommages & accidents
seraient causés par l'épuit de la dite Cie.
Adans le cas, au sur le rapport de l'In-
genieur de la Corporation la partie du canal
en grès sur la rue Morneau, ayant été petite
& ne suffisant pas au libre coulement
des eaux etc, la Corporation fera conti-
nuer le canal en bois de deux pieds de
diamètre, au plus sur la rue Morneau,
aux frais et dépens de la Cie. des abattoirs.
Dans le cas ou la pollution des égouts
de la dite Cie. ~~serait~~ ^{serait} avec l'égout
ou les égouts de ce village, nuisant à
la salubrité publique & à la santé publique,
la Corporation aura le droit de faire dis-
continuer toute connection quand bon
lui semblera.

Un acte notarié basé sur
la présente résolution sera préparé par le

21 May 1881

2 jours

X

pour temps
M. M.

le notaire de la Corporation, aux frais et dépens
de la dite Compagnie, avec copie pour
la Corporation, & que le Maire de Mon-
tréal sera par les présentes autorisé,
à signer l'acte. — adoptée

Lettre de M. Arthur LaCoste, demandant
que le montant des encaissements soit pas
retenu du montant que la Corporation lui
doit —

209^e Prop. par M. Lafontaine }
Sec. par M. Brouha } Que la lettre de M. La-
Coste sur le dit être lui soit renvoyée
au Comité des Finances. — adoptée

210^e Prop. par M. Brouha }
Sec. par M. Charbon } Que la lettre de M. de Beauville,
demandant que le conseil en fasse remise
de la taxe de commerce, soit renvoyé
au Comité des Finances — adoptée

211^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Brouha } Que le secrétaire in-
forme M. Dehelle, en réponse à sa lettre au
Conseil demandant que le conseil a décidé
de faire définitivement le plan
de la rue Chapelle, mais que la Corpora-
tion ne peut faire maintenant les
dépenses pour l'ouverture du chemin de
la dite rue. — adoptée

M. le Maire soumet au conseil le
Mémoire relatif aux affaires de
deux autres in re Morgan sur
Dupras et —

212^e Prop. par M. Brouha }
Sec. par M. Charbon } Que le Maire et le
Secrétaire soient autorisés à remettre
les

les memires defais des arrets des deman-
durs Mr Morgan & Dupras &
adopté

Requite de John Suart, demandant
pu le conseil prme de nouveau, en
considération sa demande pour
la confirmation d'un certificat
de licence d'auberge.

213^e Prop. par M. Massou
Sec. par M. Lafortune } Que la requite
de John Suart soit referé au
Comité des Licenses. -

214^e Prop. par M. Chantre
Sec. par M. Rolland }

Que le conseil s'oppose
adopté

John Suart
Sec. par M. Lafortune
M. Rolland

A une assemblee speciale du conseil Muni-
cipal du village d'Haclulaga, tenue dans la
Maison Municipale du dit village, vendredi
le vingt deux Juillet mil huit cent quatre-
vingt un, à huit heures du soir, confor-
mément aux dispositions du Code Muni-
cipal de la Province de Quebec. -

Etant présents;

Monsieur le Maire R. Prifontaine & Mes-
sieurs les Conseillers D. Massou, M. La-
fortune, A.B. Collin, Joseph Chartier & John
Bombay, formant la majorité des mem-
bres du dit Conseil. -

Rapport du Comité des Licenses

A. Monsieur le Maire & Messieurs les
Conseillers du village d'Haclulaga,
Messieurs,

Le Comité des Licenses
a l'honneur de faire rapport, qu'après
avoir considéré de nouveau la de-
mande de Mr John Suart pour la con-
firmation d'un certificat de licence
d'auberge, en vertu de la conclusion de
recommander au conseil d'accorder
telle demande. - L'enthousiasme comme,
Haclulaga 22 Juillet 1881 (Signé) J. F. Chartier
(") J. Bombay

Caute - (Signé) R. Prifontaine

215^e Prop. par M. Massou
Sec. par M. Lafortune } Que le rapport de la
majorité du Comité des Licenses qui
neut d'être lu soit reçu & adopté
adopté

Monsieur le Maire R. Prifontaine qui se
déclare opposé à l'adoption de la motion. -
Monsieur

Monsieur le Maire met devant le Conseil une lettre de M. S. Pagnuelo arcaat, adressée à Mm. Massouan & Co, réclamant au nom de ses clients Dupras et al, l'intérêt sur \$135- dû aux dits Dupras et al, en vertu du payement de la Cour Supérieure du 30 juin dernier.

216^e Prop. par M. Lafortune }
 Lec. par M. Chartier } Que la lettre de M. Pagnuelo, arcaat qui vient d'être lue soit référée au Comte des Chemins, avec instruction de voir aux réparations à faire au trottoir de Dupras et al, s'il y a lieu; et que le Secrétaire soit autorisé de régler avec les Doyens Dupras et al, pour les intérêts mentionnés à la dite lettre. - *adoptée*

Lettre du Surintendant des Chemins de fer, D. M. O. O. en date du 20 Juillet 1881 - informant le Conseil qu'il a été décidé de placer un homme à l'intersection de la rue Ontario par le Chemin de fer D. M. O. O. pour signaler l'approche des trains. -

Lettre de M. D. Ledoux, offrant du charbon pour le prix de \$5⁰⁰ par tonne (cogn. v. g.) de M. R. Fautouy, offrant le même charbon au plus bas prix du marché. -

217^e Prop. par M. Massouan }
 Lec. par M. Cellin } Que le Comte de la Maison du Conseil soit autorisé d'acheter le charbon nécessaire pour l'usage de la Maison Municipale. - *adoptée*

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre du Greffier de la Cité de Montréal transmettant copie d'une résolution du Comte de Police de la dite Cité, se plaignant

de plaignant de ce que, les Muni'cipales arrêtaient la ville sans payer de l'impôt aux charretiers de la ville. -

218^e Prop. par M. Lafortune }
 Lec. par M. Bombay } Que le Secrétaire a cause réception de la lettre du Greffier de la Cité de Montréal (20 Juillet) et l'informe que la Corporation ne fait pas payer de l'impôt aux charretiers de Montréal qui ~~manquent~~ *peuvent* mener des passagers ou des voyageurs dans cette Muni'cipalité. -

adoptée
 Lettre de M. J. A. M. Beaumont du 18 Juillet accusant réception d'une copie du rapport du Comte des Chemins du 15 Juillet, dans lequel il conclut, mais l'art. 8. -

219^e Prop. par M. Cellin }
 Lec. par M. Bombay } Que la lettre de M. Beaumont qui vient d'être lue soit référée au Comte des Chemins, pour venir à une entente avec ce Monsieur. - *adoptée*
 Lettres de Mm. Félix Trudeau & J. Turgeon pour obtenir de l'emploi dans le département du feu ou de la police. -

220^e Prop. par M. Chartier }
 Lec. par M. Lafortune } Que les lettres de Mm. Trudeau & Turgeon qui viennent d'être lues soient référées au Comte de Police. - *adoptée*

221^e Prop. par M. Bombay }
 Lec. par M. Lafortune } Que les comptes suivants soient payés à même les fonds pour aux au Conseil d'arrêter:

640

Savoir: Pierre Danarcan #175 Ho. Grece #210
 J. Bourdau #214 - accepté
 222^e Prop. par M. Chantre } Que M. Jotigne Du-
 Sic. par M. Masson } naud soit nommé Gardien d'usages
 au remplacement de M. Cyphor & qu'il
 soit nommé Inspecteur agrarié au
 remplacement de M. C. Granger. -
 adopté

223^e Prop. par M. Masson }
 Sic. par M. Collin } Que le conseil
 se forme. - adopté

*J. Jotigne Du-
naud*
*M. Jotigne Du-
naud*

641

À une assemblée spéciale du Conseil
 Municipal du Village d'Aschichaga, convo-
 quée par avis réguliers et tenue dans
 la Maison Municipale du dit Village
 Vendredi le deuxième jour d'août, mil huit
 cent quatre vingt un à huit heures &
 demi du soir, pour procéder à l'examen
 & amendement, s'il y a lieu, du Note
 d'Évaluation -

Étaient présents:

Monsieur le Maire R. Préfontaine &
 Messieurs les Conseillers J. D. Rolland
 D. Masson, H. Lafontaine, A. B. Collin
 J. Chantre & J. M. Gombay formant
 la totalité des Membres du conseil -

Le Secrétaire fut devant le conseil,
 1^o Le Note d'Évaluation, tel qu'il est préparé
 par les Estimateurs pour la présente
 année -

2^o Les originaux, de l'avis de dépôt au
 Note d'Évaluation, daté 29 Juillet 1881 & de l'avis
 publié, convoquant la présente assemblée,
 daté 6 août 1881 -

3^o Plaintes écrites de,
 La Cie du Cof de Montréal, daté 30 Juillet 1881
 M. Victor Borden - 8 août 1881
 D^r J. D. Danarcan - 11 août 1881

4^o une information écrite du Secrétaire
 de la Cie. du Cof, daté 29 Juillet 1881, au
 sujet des lots de M. John Astell -

224^e Prop. par M. Rolland }
 Sic. par M. Chantre } Que le conseil
 se forme en comité fermé
*Jotigne Du-
naud*

617

x pour examiner
le rôle d'évaluation
et
H. M.
J. S. S.

sous la présidence de M. Maucun
le Maire pour prendre en consi-
deration les plaintes écrites &
verbales faites au conseil, contre
le rôle d'évaluation pour la pré-
sente année - adoptée
M. le Maire, en sa qualité de
président du Comité du conseil,
invite alors les personnes pré-
sentes à faire les objections qu'elles
jugeront à propos de faire, s'il y a lieu.

Reprise des procès-verbaux -
275 Prop. par M. Massou }
Sec. par M. Lafortune }
Que cette assemblée
s'ajourne à lundi le quinzeième jour
d'août courant, à sept heures
& demie du soir, pour continuer
l'examen du rôle d'évaluation
& occuper des plaintes & qu'il
peuvent être faites contre le
dit rôle. - adoptée

J. S. S. Sec. G. S. S.
H. M. Sec. G. S. S.
M. le Maire

643

A une assemblée spéciale du conseil
Municipal du village de Hochelaga, tenue
du douzeième le quinzeième jour
d'août mil huit cent quatre vingt
dans la maison Municipale du dit
village à sept heures & demie du soir,
pour continuer l'examen du rôle d'é-
valuation.

Étaient présents
M. Maucun le Maire O. Préfète &
Messieurs les conseillers J. D. Rolland,
O. Massou, R. Lafortune, J. Martin, J. Bom-
bray & B. Cellin, étant la totalité
des membres du conseil -

Le Secrétaire dépose sur la table
une lettre du Sr J. D. Massou au
se plaignant du rôle d'évaluation datée
le 15 août 1841 -

276 Prop. par M. Martin }
Sec. par M. Massou }
Que le conseil
se forme en comité général pour
examiner le rôle d'évaluation & recevoir
les plaintes au sujet du dit rôle. adoptée

Le Comité du conseil fait l'examen
du rôle jusqu'à la terre N. 50 & le
Secrétaire note les remarques, qui doivent
être faites en présence des évaluateurs. -

Reprise des procès-verbaux -
277 Prop. par M. Cellin }
Sec. par M. Bombray }
Que le conseil
s'ajourne à demain le seize août courant
à sept heures & demie du soir, pour
continuer l'examen du rôle d'évalua-
tion. - adoptée

J. S. S. Sec. G. S. S.
H. M. Sec. G. S. S.
M. le Maire

644

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du village d'Hoche-Caga, tenue le soir du quinze d'août cent quatre vingt six à sept heures et demie au soir dans la maison Municipale du dit village, pour continuer l'examen et au Rôle d'Evaluation.

Etant présents: Monsieur le Maire A. Préfontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Mallard, J. Bombay & P. Charteau formant la majorité des membres du dit Conseil.

228 Prop. par M. Bombay }
Lec. par M. Charteau } Que le conseil se forme en Comté général sous la présidence de M. le Maire, pour examiner le rôle d'evaluation & entendre les plaintes contre le dit Rôle. - adopté

Le Comté du conseil termine l'examen du Rôle & le Secrétaire note les remarques qui sont faites & qui devront être présentées aux évaluations à une assemblée subséquente.

Reprise de procès-verbal

229 Prop. par M. Mallard }
Lec. par M. Charteau } Que le conseil s'ajourne à lundi le vingt deux août courant à sept heures & demie du soir pour continuer l'examen du Rôle d'evaluation & l'amender, s'il y a lieu. - adopté

A. Préfontaine
Maire

645

A une assemblée des Conseils spéciale du Conseil Municipal du village d'Hoche-Caga, tenue dans la Maison Municipale du dit village, lundi le vingt deux août mil huit cent quatre vingt six à huit heures du soir, laquelle dite assemblée étant un ajournement des assemblées spéciales des douzième, quinzième & seizième (12^{ème} 15^{ème} & 16^{ème}) jours d'août de la même année, tenues conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, pour l'examen & l'amendement du Rôle d'Evaluation.

Etant présents Monsieur le Maire B. Préfontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Mallard, Dominique Masson, V. Lafontaine & A. B. Collin, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

Les rôles fournis par les Contributions pour les Manufactures

Le Secrétaire met devant le conseil les demandes ou plaintes contre certains points du Rôle d'Evaluation, sçavoir: 1^o De Joseph Robit, daté 19 août 1881 2^o " Augustin Fiteault " 29 " " 3^o " Henri Girard " 27 " "

M. M. M. 230

Prop. par M. Masson }
Lec. par M. Collin } Que le conseil se forme en Comté général pour entendre toutes demandes, plaintes, écrites ou verbales, & toutes autres questions se rattachant au Rôle d'Evaluation pour l'année courante, que M. le Maire préside & ait Comté général - adopté

Reprise

646

Reprise des procès-verbaux

231 Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Laforest }

Que le Rôle d'Evaluation pour la présente année soit adopté par le conseil avec les trente quatre amendements y annexés & signés par le Maire & le Secrétaire; & qu'il entre en vigueur suivant les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. - adoptée

232 Prop. par M. Massé }

Lec. par M. Cellin } Que des remerciements soient votés aux Estimateurs pour la manière habile avec laquelle ils ont acquitté de leur devoir comme tels, & qu'une somme de Cinq cents Dollars chaque, soit votée à chacun d'eux en reconnaissance des services rendus par eux en cette matière; tout en rappelant que l'état des finances de la Municipalité ne lui permette pas de faire plus, pour récompenser suivant leur mérite Mm. les Estimateurs. - adoptée

233 Prop. par M. Cellin }
Lec. par M. Rolland }

Que le conseil s'ajourne adoptée

R. P. Préf. Maire

J. G. L. L. L.

647

À une assemblée régulière du conseil municipal du Village d'Asbestos, tenue dans la Maison Municipale du dit Village, lundi le sixième jour de Septembre mil huit cent quatre vingt quatre, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

Étaient présents,

Messieurs le Maire. R. Préf. & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, D. Massé, J. B. B. & A. B. Cellin, étant la majorité du conseil. -

Rapport du Comité des Finances

À M. le Maire & Mm. les Conseillers & Messieurs

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport; qu'après avoir pris en considération les différentes demandes pour renouveller les licences de Commerce, le Comité a décidé de recommander au conseil de ne pas entretenir la demande de M. G. Lamoureux & d'accorder les demandes de M. P. Lavandeau, M. G. G. & de Hamilton, ces dernières personnes ayant dû continuer leur commerce au tant trop pauvre.

Le Comité a, de plus, décidé de recommander au conseil d'accorder à M. J. M. Côté, la somme de cinquante Dollars, dont \$15 pour aide au Bureau en remplacement du Secrétaire, & \$35 de la confection du rôle d'Evaluation & \$10 pour faire copie dudit rôle pour le conseil de ceinté. -

À l'égard de la requête des Revs. Pères Jésuites du 4 Avril 1881 demandant
me

618

une exemption de taxes pour leur propriété dans cette Municipalité, qu'ils prétendent passer, que pour des fins religieuses; le Comité a l'honneur de le commander au Conseil de suspendre sa décision à ce sujet, en attendant le jugement dans une cause semblable entre la Municipalité de Verdun et les Sœurs de la Congrégation, maintenant en appel. -

Amablement soumis.

Notre 5 Sept 1881 (Signé) R. Préfontaine
(") J. D. Hallette
(") O. Masson

234 Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Masson } Que le rapport du Comité des Finances qui sont été lu, soit reçu et adopté. - adopté

Lettre des Frères de la Doctrine Chrétienne demande être exempté du paiement de taxes daté 11 Aout 1881

235 Prop. par M. Cellier }
Sec. par M. Bombay } Que la lettre des Frères de la Doctrine Chrétienne, qui sont été lu soit référé au Comité des Finances pour en faire rapport - adopté
Lettre Louis Dubois & J. Monast, demandeur des taxes -

236 Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Chartier } Que les lettres de MM Dubois & Monast qui viennent d'être lues soient référées au Comité des Finances. - adopté

Lettre de A. Davis, Sub-Dept. des Mécaniciens au Chemin de fer Q. M. C. C. informant le Conseil que la borne-fontaine sur

619

sur la rue Ontario près des boutiques du chemin de fer, est remplie de boue -

237 Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Hallette } Que la lettre de M. A. Davis qui vient d'être lue, soit référé au Comité des Finances, avec instruction de s'enquérir comment ce M. Davis a pu constater ce qui est écrit dans sa lettre. - adopté

Lettre C. du C. G. - daté 17 Aout. se plaignant de la taxe de charbon.

AVIS du Secrétaire au Conseil de Comté, au retrant du lot 162-13 -

Requête de M. Corjette & autres vendeurs, se plaignant de l'impôt qui rendent de la viande fraîche -
Lettre S. Chartier, demandeur de l'emploi dans le corps de police (4 Sept 1881)

238 Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Masson } Que la lettre de M. Chartier soit référée au Comité de Police - adopté

239 Prop. par M. Hallette }
Sec. par M. Cellier } Que le Grand Secrétaire précédent contre les personnes, contournant un Règlement de la Municipalité concernant les Licenses de Commerce. - adopté
Requête de M. Papineau & autres M. A. demandeur une réduction dans le montant de leur licence. -

240 Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Chartier } Que la requête de M. Papineau soit référée au Comité des Finances pour en faire rapport à la prochaine assemblée - adopté

Rapport de M. J. A. R. Beaudry sur

sur le rés. voté à l'assemblée, au sujet
du plan de la Mairie, tenu le 12 Aout dernier.
Laisse en la table jusqu'à la prochaine assemblée
Lettre du Secrétaire à la Mairie, par le
Village St. Pte. demandant une cotisation pour
un Comité du dit Village, chargé de venir
à l'approvisionnement d'eau du dit Village.

244^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Cellin } Que le Secrétaire, informe
le Comité du Village St. Pte. chargé de venir
à l'approvisionnement d'eau, dans le dit Village, par
les concubins et le colporteur, sans disposition d'être
reçus, et de le prochain d'entendre par son
leur conseil. — *adopté*

247^e Prop. par M. Charbon }
Sec. par M. Masson } Que le conseil s'engage
payer à leur échéance les Billets suivants
N^o 156 de sept cents Dollars, consenti le 17 Aout et
N^o 157 de cinq cents Dollars, consenti
le 21 Aout dernier; tous deux à l'ordre de
M. D. Masson et encaissés par M. J. D. Belland
et R. Prefontaine. — *adopté*

245^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Bombay } Que pour reconnaître
le Billet de Huit cents Dollars, dû à
la Banque du Temple, le 15^e Septembre con-
sent, le Maire et le Secrétaire soient autorisés de
payer cent Dollars, à compte du dit Billet
et à signer un autre Billet en reconnaissance
de la balance du montant de sept cents
Dollars à trois mois à l'ordre de M. D.
Masson, encaissés par M. Lafontaine,
et que le conseil paye le dit Billet
à son échéance. — *adopté*

244^e

244^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Cellin } Que le Maire et le Secrétaire soient
autorisés à payer les comptes suivants, à savoir
les "Fonds Généraux" } Eau de la Mairie
Beaupré et Beau #12-18 } Beau Pré et Beau 624
M. Lafontaine } 95.40 } M. Lafontaine 12.58
A. Denny } 3.50 } Corp. de Montcalm 1.13
F. Laisé } .50 } J. Robertson 83.43
A. Cellin } 25.36 } L. Larmé 6.50
Ci. Aubray } 13.80 }
Ci. de Casot et de } 319.20 }
J. L. Letourneau } .35 }
"Le Monde" } 5.10 }
J. Robertson } 4.17 }
E. Leneval } 81.85 }
Picault et Cie } .80 }
E. Charbon } 28.48 }

adopté

245^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Charbon } Que le Comité d'Église
fassent l'examen des changements sangui-
natifs à faire au nombre des membres
dans les meses de ce Village, et en fasse
rapport à une prochaine assemblée
du conseil. — *adopté*

246^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Cellin } Que le Comité de la
Mairie du conseil soit autorisé à deman-
der des sommations pour la confection
de peses de chassis doubles pour la
Mairie du conseil et en fasse rapport
à une prochaine assemblée du conseil.
adopté

247^e Prop. par M. Cellin }
Sec. par M. Bombay } Que le Comité

652

Comité de Police est autorisé à acheter
une casquette pour son six pour les
hommes de police, s'il croit que la
chose est nécessaire — adoptée

Prop. par M. Beaudry }
Sec. par M. Masson }

Que cette assemblée
se réunisse à midi prochain le
neuf septembre courant, à sept
heures de nuit du soir —

adoptée
M. Beaudry
M. Masson
M. Delisle

653

Une assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village de Hochelaga, appelée au cinq septembre
élué dans la Maison Municipale du dit Village
mardi le deuxième jour de septembre ont huit
cent quatre vingt six à huit heures de nuit du
soir, conformément aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Québec. —

— Était présents —

Mons. les Conseillers J. D. Holland, D. Masson,
M. Laforest, A. B. Collin, formant la majorité
des Membres du dit Conseil —

Prop. par M. Holland }
Sec. par M. Collin } Que M. Masson préside
l'assemblée en l'absence de M. le Maire. —
adoptée

Le Secrétaire devant le conseil, un rapport
de M. Beaudry député, en date du 13 Mars
1877 — sur le résultat d'une assemblée
des propriétaires de cette municipalité
pour discuter l'opportunité d'homologuer
certaines mes. —

Prop. par M. Collin }
Sec. par M. Laforest } Que le conseil se
forme en comité général pour
prendre en considération la ques-
tion de l'homologation du plan
général de la municipalité, & des chan-
gements à faire au dit plan avant
la dite homologation. — adoptée.

M. Beaudry est présent à l'assemblée avec
le plan général de la municipalité, & un plan
de certaines mes changements de mes, en
haut de la me Centre, entre les terrains
de Mon. Robert & de la succession
Delisle

Déclat -

Sont aussi présents - Mm. Victor Hudon
Joseph Leduc, A. M. Delisle & Alpha Desjardins
représentant la Banque Jacques Cartier.

Ces Messieurs font certaines remarques
au sujet des dits changements, & M.
Hudon se plaint que l'Assemblée n'aurait pas
été suffisamment convoquée, suggère
qu'elle soit renvoyée à l'automne prochain
après qu'il soit annoncé dans les journaux.

Reprise des procès

- 251° Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Collin } Que cette assemblée
 se tienne à l'automne prochain le
 samedi Septembre courant à sept
 heures de nuit au soir, & qu'on se soit
 nommé dans les journaux français
 & anglais de Montréal. - adoptée

M. Masson
Secrétaire

Procès-verbal
du
Conseil
du
quintal

655
A une assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village d'Abascoyaga, tenue le neuf Septembre
courant et tenue dans la maison municipale du dit
Village le samedi le six Septembre mil huit cent
quatre vingt six, à huit heures du soir, confor-
mément aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec.

Étaient présents

Mm. les Conseillers J. D. Rolland, D. Masson
Joseph Chartier, John Bonbray & A. B. Collin
formant la majorité des Membres du dit Conseil

- 252° Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Chartier } Qu'en l'absence de M.
 le Maire M. D. Masson preside l'Assemblée
 adoptée

- 253° Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Chartier } Que le Conseil se forme
 en Comité général pour planifier et examiner
 tous les différents tracés de mes propriétés
 sales changements proposés au plan gé-
 néral de la municipalité, et entendre les
 remarques des parties intéressées. adoptée

En outre des membres du conseil, sont
présents - Mm. Victor Hudon, M. Desjardins
Joseph Leduc, A. M. Delisle. Prêtre représentant
la Banque Jacques Cartier - Maurice Desjardins, représen-
tant la Ferme Gals.

M. Beauvoir ingénieur est aussi présent
avec les plans qui à la dernière assemblée
toutes les personnes présentes reconnaissent
l'utilité de l'écritture d'un chemin
entre les propriétés de Mm. Delisle & Leduc
depuis la rue St-Jacques jusqu'aux limites
de la cité d'Abascoyaga, à condition que la
Municipalité

Municipalité de la Côte Visitation, consente à continuer le dit chemin depuis les limites d'Hochebourg jusqu'au chemin macadamisé de la Côte Visitation, à que le Conseil s'informe auprès du conseil de la Côte Visitation sur la possibilité d'ouvrir le dit chemin.

M. Hudeau & Bernet, proposent que les rues St-Germain & Desery soient continués en toute ligne, en haut de la rue Ontario.

M. Darling, LeGault, Delisle, Amisier, approuvent les rues de M. Hudeau & Bernet & proposent que les rues St-Germain & Desery arrêtent à la rue Ontario.

Reprise des procès de du Conseil.

254° Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Bombay } Que le Secrétaire s'informe auprès du conseil Municipal de la Côte Visitation, s'il serait disposé à continuer le chemin de la Côte Visitation (entre les propriétés de M. Delisle & LeGault), sur la terre de M. Crawford dans leur Municipalité, à partir des limites d'Hochebourg, jusqu'au chemin macadamisé de la Côte Visitation. - adoptée

x profette
M
puff

255° Prop. par M. Bédard }
Sec. par M. Bombay } Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés à protester M. Robert en l'honneur à des continuer les travaux de bâtisse qui ils sont à faire sur la rue Moreau, dans la ligne profette de la rue St. Catherine (travaux qui ils ont continués malgré les protestations du conseil); & que cette résolution adoptée par le Conseil à la date du 23 Avril 1875 - adoptée

256° Prop. par M. Bédard }
Sec. par M. Cellin } Que d'après l'entrevue

l'entrevue qui a eu lieu, le 12 du douze Septembre courant, avec une députation au conseil Municipal du Village St-Jean-Baptiste, pour assurer un approvisionnement d'eau aux deux Municipalités, le conseil d'Hochebourg concevrait dans une entente qui pourrait être faite avec ~~les~~ Compagnie, autant de personnes qui feraient les travaux, pourvu qu'elle fournisse les garanties nécessaires pour nous approvisionner d'eau pendant 25 ans, à savoir que le prix ne dépasse pas vingt cinq centimes par mille gallons pour la Municipalité & quinze centimes pour les manufactures; & à d'autres conditions à établir par de nouvelles résolutions du conseil; le conseil s'oblige en outre, à faire passer son règlement obligeant tout le monde à se servir de l'eau de l'égout de -

adoptée
Lettres de M. de Mello. Payement & M. de Deschamps, demandant une réduction au prix de leur licence -

257° Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Chartier } Que les demandes de M. de Mello & de M. de Deschamps ne peuvent être entendues cette année. - adoptée

258° Prop. par M. Cellin }
Sec. par M. Chartier } Que le Comité des Chemins soit autorisé à faire ramasser 20 tonnes de paille pour faire charrier pendant l'hiver. - adoptée

259° Prop. par M. Cellin }
Sec. par M. Bombay } Que cette assemblée soit formée à Vendredi prochain le vingt trois Septembre courant à sept heures & demi du soir. - adoptée

Adopté
M. de Mello
x M. de Mello

A une assemblée régulière du conseil Municipal du village de Hochelaga, assemblée du 16 septembre tenue dans la maison Municipale du dit Village, le vendredi 16 septembre, où l'on a eu quatre-vingt-sept, à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec -

Étaient présents

Monsieur le Maire A. Préfontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, A. B. Collin & Joseph Charbon, formant la majorité des membres du dit conseil. -

M. le Maire met devant le conseil, l'opinion écrite de M. M. Masson, architecte, et de M. C. A. Coffrin comme conseil, sur la manière de percevoir les arriérés de taxes pour les années 1846 & 1847 -

260^e Prop. par M. Collin }
lic. par M. Charbon } Que l'opinion des arriérés sur la manière de percevoir les arriérés de taxes des années 1846 & 1847 - soit référée au Comité des Finances. - adoptée

M. le Maire met devant le conseil les mémoires de frais des procès du conseil M^re Morgan et Beauvais et A. P. Lussier eux -

261^e Prop. par M. Rolland }
lic. par M. Collin } Que les mémoires de frais M^re Morgan et Beauvais et A. P. Lussier eux, qui n'ont été soumis au conseil, soient référés au Comité des Finances. - adoptée

262^e Prop. par M. Charbon }
lic. par M. Rolland } Que cette assemblée s'assemblera à mardi prochain le vingt-sept septembre courant, à sept heures et demie du soir - adoptée

A. Préfontaine
Maire -

A une assemblée régulière du conseil Municipal du village de Hochelaga, assemblée du vingt-trois septembre tenue dans la maison Municipale du dit Village, le mardi le vingt-trois septembre où l'on a eu quatre-vingt-sept à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec -

Étaient présents,

Monsieur le Maire Raymond Préfontaine, Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, O. Masson, N. Lafontaine, Joseph Charbon & John Bombay formant la majorité des membres du dit conseil -

263^e Prop. par M. J. D. Rolland }
lic. par M. Joseph Charbon }

Que ce conseil adopte la partie du plan préparé par M. J. A. N. Beaudry, le 8 août 1841, pour les rues manquantes dans ce village, en prenant pour point de départ le chemin Leveillé entre M. M. Delisle & Lussier, etc pour compléter le plan de ce village adopté par ce conseil le 23 avril 1845. -

Cette motion étant mise aux voix est adoptée sur la division suivante. -
Pour - Les Messieurs Rolland & M. M. Masson & Lafontaine - 4
Contre M. John Bombay - 1
adoptée

264^e Prop. par M. Masson }
lic. par M. Lafontaine }

Qu'après avoir pris connaissance de la lettre de M. Masson
Préfontaine

Jugé depuis en date du 27 Septembre suivant,
le conseil passe remis à M. Narcisse Van-
guay du montant de l'arrestation imposé contre
lui par les juges de paix, & pour lequel il
est maintenant détenu en prison, pourvu
qu'il paye les frais de la cour & de sa pen-
sion en prison. - adoptée

265 Prop. par M. Masson }
Lic. par M. Charrier } Que le ~~projet~~ ^{projet} l'affaire des
Juges de Paix, soit notifié d'avis à remettre
à la Corporation de ce village, les objets confis-
qués par la cour, quand l'arrestation a été
opérée par nos hommes de police - adoptée
M. le Maire met sur la table des commissions
de M. J. B. Hawley & de M. Antoine Pichéault
pour la confection de chassis double
pour la maison Municipale. -

266 Prop. par M. Charrier }
Lic. par M. Bombay } Que le ~~document~~ ^{document} renvoie
aux commissionnaires pour chassis double
les lettres (commissions) qui ont été ren-
voyées au conseil, & demande
de nouveaux projets pour des chassis qui ~~seront~~
~~seront~~ ^{seront} dans dubas. - adoptée

Rapport du Comte de l'Inde
à Messieurs le Maire & Messieurs les
Conseillers du Village d'Hocheville
Messieurs

Le Comte de l'Inde
a l'honneur de vous faire rapport
& de soumettre en même temps le détail
des dépenses & revenus probables
de la Municipalité pour l'année prochaine,
& de vous recommander que les taxes pour
la

la perception des taxes soient fixés de la ma-
nière suivante:

1^o Pour faire face aux dépenses ordinaires
du conseil, une 4^o % soit imposé sur
la valeur des propriétés foncières, & de
plus 2^o % sur la valeur des loyers. -

2^o Pour pourvoir au paiement des inté-
rets adu fonds d'amortissement sur l'em-
prunt de cinquante mille Dollars, une 1^o %
soit imposé sur la valeur des propriétés
foncières. -

3^o Pour pourvoir au paiement des intérêts
adu fonds d'amortissement sur l'emprunt
de \$30,000, une 1^o % soit imposé sur la
valeur des propriétés foncières. -

Formant en tout 94 % cent sur les pro-
priétés foncières & 2 %
sur les loyers. -

En soumettant ce rapport le
Comte regrette d'être obligé de recomman-
der d'augmenter de 9 % cent sur cent
Dollars, le montant à prélever, mais
il croit devoir faire remarquer qu'il
en est venu à cette conclusion après
avoir fait un calcul exact de
tout le passif de la Municipalité
afin d'arriver à établir d'une manière
finale, le déficit dans la perception
des taxes depuis l'année 1845, & ca-
ronné par les procès de Morgue,
Bouvais et P. Lussier sur. -

Le Comte desiré aussi attirer
l'attention du conseil sur le fait
que les procès ci-dessus mentionnés
ont causé à la Municipalité une perte

perte réelle d'un million Dix mille dollars, sans parler la perte qu'aurait, résultant des embarras financiers dans les quels elle s'est trouvée placée, à la suite de ces procès, étant mise par là dans la presque impossibilité d'effectuer la collection d'une grande partie de ce qui lui était légitimement dû. — Le comité a cru devoir faire remarquer aussi, qu'en imposant ces taxes ci-dessus la Municipalité espère étendre ainsi complètement durant l'année prochaine les dettes qui n'ont pas été contractées en vertu de règlements, et que si la Municipalité, veut passer à payer des frais aussi énormes que ceux occasionnés par ces causes ci-dessus, et qui se montent après le Grand-maître de la Cour, elle ont pu diminuer le tout à peu près de près de 4000\$, ce que néanmoins elle peut espérer faire l'année suivante. —

Fait le 26 Sept 1881. (Après) J. D. Halland
 " R. Préfontaine
 " D. Masson

26^e Prop. par M. LaFontaine }
 Le par M. Bombay } Que le rapport du Comité
 des Finances qui vient d'être lu soit reçu
 et adopté — adopté
 Le Comité soumet le projet de
 règlement — Pour le prélèvement des
 taxes — qui suit —
 — Règlement n^o 30 —
 Pour le prélèvement des taxes.
 Il est par le présent règlement
 statué comme suit;
 1^o Qu'une somme de cinquante centes

centus par cent piastres soit portée com-
 me taxes sur toutes les propriétés foncières im-
 posable de la Municipalité. et qu'une som-
 me de deux cents (2,00) soit portée comme
 taxe sur le montant du loyer payé par cha-
 que locataire de cette Municipalité.
 2^o Que les dites taxes soient prélevés pour le paye-
 ment des sommes suivantes pour rencontrer
 les dépenses d'administration, durant l'an-
 née prochaine en y ajoutant les revenus
 d'autres sources savoir:

Le Comité de Police ..	1200 00
" " Feu	1200 00
" " Santé	10 00
" " Eclairage	800 00
" " Chemins	2000 00
Télégraphe d'alarmes	150 00
Dépenses Contingentes	2500 00
Intérêts sur compte de Banque et divers	600 00
Billets à payer	4900 00
Montant dû à la Banque du Peuple	8242 84
Frais de Cour R.C. Morgan et al. Beauvais et al. 872 ^e avenue	3865 90
Communtation de la Baie de péage (avirages)	2340 00
Comité de l'Eau & Canaux	1200 00
Corporation de Montreal pour Eau	3200 00
	<u>32908 74</u>

3^o Qu'une somme de douze centes et demi par
 cent dollars soit portée, comme taxe sur les
 biens-fonds imposables de cette Municipalité,
 pour payer l'intérêt et le fonds d'amortissement
 sur l'emprunt de trente mille dollars, contracté
 en vertu du Règlement n^o 19 de cette
 Municipalité.
 Que le ~~Comité de l'Administration~~ fait cette année 1881
 4^o Qu'une somme de vingt-cinq centes par cent dollars

664

dollars, soit portée comme taxes sur les
biens-fonds imposables de cette Municipalité,
pour payer l'intérêt et le fonds d'amortissement
sur l'emprunt de soixante mille dollars,
contracté en vertu du Règlement No 11 de
cette Municipalité.

5^e Que le Rôle d'Evaluation fait cette année
(1881) serve de base pour l'imposition des taxes
ci-dessus.

6^e Le présent Règlement entrera en vigueur et aura
force de loi immédiatement après son adoption
par le Conseil.

Montréal, ce vingt-sept Septembre mil huit-cent
quatre-vingt-un

(Signé) G. P. Fontaine, Maire.
" J. M. Levesque, Sec. Trés.

262^e Prop. par M. Chantre }
Sec. par M. Pombroy }

Que le Règlement No 30 qui
n'est d'être soumis au Conseil, soit adopté
après le Secrétaire prépare minuté de même
les rôles de perception qu'il est permis d'avoir
en conséquence, et donne avis du dépôt
de ces rôles suivant la loi. - adoptée

264^e Prop. par M. Belland }

Sec. par M. Lafortune } Qu'une somme de
cinq cents soit accordée sur les taxes de
la présente année, à toute personne qui paiera
les dites taxes le ou avant le 31 Octobre
prochain: - après avis sera mis sur
les comptes, que le Conseil donnera
à collecter par le Conseil de Comté ou
par les agents de la Corporation, toutes
taxes qui ne seront pas payées le
ou avant le 15 Novembre prochain. - adoptée

665

Le Comté d'Estimé fait rapport verbal, qu'il
a besoin de 10 nouvelles lampes pour les
rues de cette Municipalité -

240^e Prop. par M. Pombroy }
Sec. par M. Lafortune } Que le Comté d'Estimé
soit autorisé à faire faire dix lampes nou-
velles pour les rues de cette Municipalité. -
adoptée.

241^e Prop. par M. Lafortune }
Sec. par M. Chantre } Que le Secrétaire notifié
Monsieur Robert et le C. de Mesulins
à l'égard de faire disparaître les lettres
vis-à-vis leurs propriétés en cons-
truction. - adoptée

242^e Prop. par M. Chantre }
Sec. par M. Masson } Que le Conseil
s'oppose. - adoptée

G. P. Fontaine
Maire
J. M. Levesque
Sec. Trés.

666

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Actonville, tenue dans la Maison Municipale du dit Village le Mercredi 23 Octobre, où il y eut quatre-vingt-un, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. Étaient présents.

Monsieur le Maire R. Préfontaine & MM. les Conseillers J. A. Rolland, D. Masson, A. B. Gallin & J. M. Bombay, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

20/3^e Prop. par M. Cellin }
 Lic. par M. Bombay } Que le rapport de M. G. W. Abbott, greffier des Juges de Paix, pour les mois de Juillet, Août & Septembre dernier, qui vient d'être lu, soit adopté, adopté
 soumission de M. M. Despaté fils 30 Oct 41
 " Antonio Tetreault 29 41 41
 pour chassier doubles.

21/4^e Prop. par M. Masson }
 Lic. par M. Cellin } Que la soumission de M. Antonio Tetreault pour chassier doubles soit acceptée, suivant sa lettre du 29 Septembre dernier, que le Comité de la Maison du Conseil soit autorisé de faire des arrangements avec ce Monsieur, pour la construction d'une porte double pour le portique au deuxième étage. - adopté

Lettre de M. Médard Guibault, du 30 Octobre 1881, demandant un canal de part en face de ses propriétés meublées.

22/8^e Prop. par M. Bombay }
 Lic. par M. Rolland } Que la lettre de M.

667

M. Médard Guibault, qui vient d'être lu soit referé au Comité des Actonvillais, - adopté

Rapport du Comité de Police

A Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Actonville,
 Messieurs

Le Comité de Police a l'honneur de faire rapport, qu'après avoir pris en considération les applications pour la charge d'homme de police, il en est venu à la conclusion de recommander au Conseil d'engager deux nouveaux hommes, tout en gardant les mêmes hommes d'aujourd'hui, & le Comité suggère les noms de M. M. Paré & G. G. Lussier, comme étant les plus qualifiés à rendre des services à la Municipalité en cette qualité.

Le Comité a cru nécessaire de recommander de la nomination de nouveaux hommes, vu l'augmentation de la population des environs et les gens qui sont obligés de faire les vols.

Le Comité suggère de plus que le contrôle des hommes de police au feu, soit donné à M. Joseph Lussier.

Ensemblement soumis. -
 Actonville 30 Sept. 1881 (Signé) D. Masson
 " John Bombay
 " A. B. Gallin
 " J. M. Bombay

23/6^e Prop. par M. Bombay }
 Lic. par M. Cellin } Que le rapport du Comité de Police qui vient d'être lu soit reçu & adopté referé à son Comité

Comité général du conseil, qui devra s'assembler
vendredi prochain. — adopté

277^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Rolland } Que le conseil soit autorisé
à payer les comptes
suivants à même les

Fonds généraux		Fonds de l'Éclaircissement	
J. L. Létourneau	51.02	Coopération de l'Union	20.00
L. G. Lussier	2.65	J. Desjardins	21.10
J. P. Lussier	5.38	National Waterway	14.50
Les deux ports	115.41	Éclaircissement	11.50
J. Thompson	12.58	Le Rayon	3.01
C. Haman	3.00		
M. Lussier	3.50		
Le Rayon	25.87		
Éclaircissement	6.15		

278^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Collin } Que le conseil soit autorisé
d'écrire à Mm. les commissaires de
chemins à barrières, pour leur demander de
faire enlever la maison de l'ancienne
barrière sur la rue St. Marie. — adopté

279^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Collin } Que le conseil de
l'Éclaircissement soit autorisé de faire nettoyer
le canal de décharge de la côte Desery
de voir à faire continuer le dit canal
jusqu'au bord des nouveaux quais
qui fut construit la commission
du Havre. — adopté

280^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Bombay } Que le conseil
soit autorisé d'écrire à Mm.
Hogans, Beaufort, O. Robert, G. Delisle
pour leur demander de recueillir

renseigner le Comité des Chemins, ceci
mardi prochain, le conseil devant, après de s'en tenir
sur l'ouverture de la rue Ontario depuis la
rue Desery aux limites Est de la ville. — adopté

M. Rolland donne avis qu'à la prochaine
assemblée du conseil il proposera que
"la Corporation de ce village fasse appel à la
Assemblée législative de Québec pour obtenir une
charte d'incorporation créant cette
Municipalité en ville. —

281^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Masson } Que le conseil de
l'Éclaircissement soit autorisé à faire
payer les comptes pour le canal
à faire l'achat de deux comptes
de 5 1/2 de pence. — adopté

282^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Rolland } Que le conseil
s'oppose. — adopté

J. P. Lussier
Maire

J. P. Lussier
Sec. Trés.

640

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Hotel-Village, tenue dans la Maison Municipale du dit Village, le lundi le sept Novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents,

M. le Maire R. Lafontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland & A. B. Collin

Tu le manque de quorum, cette assemblée s'ajourne à samedi prochain le deux Novembre courant à sept heures et demie du soir.

R. Lafontaine
- Maire -

J. D. Rolland

A. B. Collin
X
Maire

J. D. Rolland
A. B. Collin

641

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Hotel-Village, tenue dans la Maison Municipale du dit Village, le deux Novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, laquelle a été assemblée et tenue conformément de l'assemblée du sept du même mois; tenue en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur le Maire Raymond Préfontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, Lafontaine & John Bonbray formant la majorité des membres dudit Conseil.

Les minutes des assemblées du mois d'Octobre dernier ayant été lues sont adoptées à l'unanimité.

M. le Maire dépose sur la table des lettres de-

Secrétaire du Village St. Jean Bte. - 7 Oct 1881
Cité de Montréal (2 lettres) 8 Oct 1881
demandant le paiement du compte d'annexions et au sujet de l'annexion des deux Municipalités.

M. le Maire informe le Conseil qu'une réponse a été donnée à la lettre de la Cité de Montréal au sujet de l'annexion.

Deux lettres de M. M. Messier, Architecte et maître des 8 Oct. 3 hor/81 demandant son règlement de leurs comptes d'affaires en ce qui concerne M. M. Messier & Co.

283-

6/2

- 283^e Prop. par M^r Bombay }
 Lic. par M^r Lafontaine } Que les lettres de
 M^r Messier, Archambault & Co, qui viennent
 de leur avoir référés au Comte des Finances
 pour en faire rapport avec les comptes, adoptés
 par le Maire de passer sous la table les
 lettres suivantes, de
 L. C. Fossati & Co du 8 Oct. 1851, offrant
 en vente un vign^{on} pour le feu.
 Du Secrétaire des Syndics des Chemins
 à Paris en date du 12 Oct. 1851.
 De M^r J. Lacombe demandant une réduction
 dans le prix de son eau (21 Oct. 1851) Réponse
 donnée.
 De M^r G. J. Vesille par M^r Dubouat & Rivière
 en date du 29 Oct. 1851 demandant une
 réduction dans son évaluation de sa propriété.
 De Roumald Guibault & C. Monty 3 Nov. 1851
 demandant une traverse sur la rue
 Orléans, au coin de la rue Provost.
- 284^e Prop. par M^r Hallé }
 Lic. par M^r Lafontaine } Que le Secrétaire
 informe M^r Guibault & Monty
 que le conseil ne peut prendre action
 sur leur lettre pour le présent. adoptée
 Lettre de M^r Louis Pichet du 7 Nov. 1851,
 demandant de faire passer l'eau à ses mar-
 seaux en arrière de son hôtel.
- 285^e Prop. par M^r Bombay }
 Lic. par M^r Hallé } Que le Secrétaire
 informe M^r Pichet, que le
 conseil ne peut entretenir sa
 demande pour le présent &
 qu'il ait à s'adresser de bonne heure
 de

6/3

- Le printemps prochain au dit conseil
 dans ce but. - adopté
 Lettre de M^r Lucien & Perret, profes-
 seur à l'école de dessin d'Boisclaya, deman-
 dant que le conseil, fasse don à la dite
 école des lampes nécessaires pour son
 usage (14 novembre 1851)
- 286^e Prop. par M^r Bombay }
 Lic. par M^r Lafontaine } Qu'une somme
 de Cinq Dollars soit accordée à
 la Chambre des Arts & Manufactures
 pour l'achat de lampes, pour l'usage
 de l'école de dessin d'Boisclaya - adoptée
 Appli'cation de M^r Alexis Ouellette
 du 7 novembre 1851, demandant de
 l'employer dans la police.
- 287^e Prop. par M^r Lafontaine }
 Lic. par M^r Bombay } Que l'appli'cation
 de M^r Alexis Ouellette soit référée
 au Comte de Police. - adoptée
 Lettre de M^r Julien Brawley, du 7 novembre
 demandant que l'eau lui soit fournie sur
 un loyer de 25^{cts} par mois.
- 288^e Prop. par M^r Bombay }
 Lic. par M^r Lafontaine } Que le Secrétaire
 accuse réception de la lettre de M^r
 Brawley, & l'informe que, dans le
 cas où il fermerait complètement
 le 2^e M^r de la maison qui il occupe
 au point lui, le conseil lui fera payer
 sur le port de 25^{cts} par mois comme
 avant. - adopté
 Lettre de la Compagnie des Abattoirs
 de Montréal demandant que le
 conseil

6/11

Council passe reparer la rue Ontario entre
les limites de la ville et la rue Frontenac (10/11/11)

284^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Bonbray } Que la rue Ontario soit re-
parée de manière à prévenir les accidents.
adopté

Depuis les limites de la ville jusqu'à la rue Frontenac, M. le Maire met devant le Council une
lettre de la Cie. du Gas. de Montreal, datée 11 Nov-
demandant une réduction de leur taxe.

290^e Prop. par M. Laforest }
Sec. par M. Rolland } Que les Procès
du Council soient suspendus pendant
cinq minutes, pour entendre M. W. C.
McDonald, au sujet de sa demande
pour une réduction de taxes. - adopté

Reprise des procès

291^e Prop. par M. Bonbray }
Sec. par M. Rolland } Que le Secrétaire re-
çoive instruction de répondre à la Com-
pagnie du Gas à M. W. C. McDonald
que le Council ne peut entretenir leur
demande, qu'ils aient à payer leurs comp-
tes d'ici à fin de semaine les comptes;
les informant au même temps que le
role de perceptions ayant été préparé, d'après
le rôle fait dans le mois de juillet dernier,
et que le rôle n'ayant été fait pour
reparer le montant prévu pour les besoins
du Council, le dit Council ne saurait
y faire de changement sans s'exposer
à avoir un déficit. - adopté

M. le Maire dépose sur la table
une requête de M. Auguste Robert
représentant le "Canada Iron Works Coy"
demandant

6/11

demandant que le Council les exempté
des taxes municipales et des taxes d'eau.

292^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Laforest }

Qu'en réponse à la
requête de M. Auguste Robert
à propos de l'établissement d'une
mine appelée le "Canada Iron Works Coy",
le Secrétaire reçoive instruction de répon-
dre qu'il y a une résolution de la Muni-
cipalité qui pourvoit à l'exemption
des taxes ordinaires à toutes Manufac-
tures qui s'établissent dans la Muni-
cipalité et qui emploient au delà
de vingt cinq personnes; et que
leurs Manufactures en cas de non-
venir à bénéficier de cette résolution;

Que quant à l'exemption des taxes
d'eau, ceci dépendrait entièrement
du capital de la Compagnie et des
avantages qu'elle pourrait donner
à la Municipalité, et que cela pourrait
jamais se faire sans une entente spéciale
entre la dite Compagnie et la Corporation
à une date ultérieure; que dans
tous les cas le Council est disposé
à donner tout encouragement
possible à l'établissement d'une mine
de ce genre. - adopté

293^e Proposé par M. Bonbray }
Sec. par M. Laforest }

Que pour recueillir
le Bill de 1600 du a la Banque
du Peuple, le mardi 11 novembre
courant

646

courant, le Maire & le Secrétaire soient autorisés à payer Cent Dollars à compte du dit Billet, & à renouveler la Balance par un autre Billet à trois mois pour Omnia Cent Dollars, à l'ordre de M. Masson & endossé par M. J. D. Rolland & R. Préfontaine individuellement, que le Conseil paye ledit Billet à son échéance. - adopté

294^e Prop. par M. Rolland }
Lic. par M. Bombay } Que le Conseil de Police soit autorisé à acheter les chaussures & pantalons nécessaires pour les hommes de police. - adopté

Lettre de M. Octave Rolland, du 12 Novembre, demandant que son nom soit inscrit sur la liste des électeurs municipaux, comme propriétaire de la maison M^{me} de la me Ste Marie. -

295^e Prop. par M. Laforest }
Lic. par M. Rolland } Que le délai accordé aux Locataires pour obtenir des comptes de 50p sur les taxes soit étendu jusqu'au vingt Novembre courant. - adopté

296^e Prop. par M. Bombay }
Lic. par M. Laforest } Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés à payer trois cents Dollars, à compte à M. Messon, au marchand & M. Bombay & Cent Dollars à compte à M. Senecal & Co. - adopté

297^e Prop. par M. Rolland }
Lic. par M. Bombay } Que le Conseil se procure
adopté
Maire

647

A une assemblée régulière du Conseil Municipal, au Village de Hochelaga, tenue dans la Maison Municipale du dit Village le cinquiesme jour de Décembre, huit cent quatre vingt un, à huit heures du soir, conformément aux dispositions art. 60 du Municipal de la Province de Québec. -

Etaient présents

M. les Conseillers J. D. Rolland, J. Messon, M. Laforest, A. B. Collin, Joseph Charrier & John Bombay, formant la majorité des membres du dit Conseil. -

298^e Prop. par M. Rolland }
Lic. par M. Masson } Que M. Laforest préside l'assemblée en l'absence de M. Messon & M. Laforest. -

Après lecture des minutes des assemblées du mois de Novembre dernier elles sont adoptées à l'unanimité

299^e Prop. par M. Charrier }
Lic. par M. Collin } Que le Conseil se charge de payer à son échéance le Billet de deux mille trois cents Dollars, signé par le Maire & le Secrétaire, à l'ordre de M. Dominique Messon, & endossé par M. Rolland & Préfontaine, lequel dit Billet a été donné en renouvellement du Billet de \$200. du 1^{er} de Décembre courant. - adopté

300^e Prop. par M. Masson }
Lic. par M. Charrier } Que pour recouvrer le Billet de Sept cents Dollars dû à la Banque du Peuple, le 1^{er} de Décembre courant, le Maire & le Secrétaire soient autorisés à payer

6/8

payer cent Dollars à-compte du dit
Billet & à payer sur autre Billet de cent
cents Dollars en renouvellement de la
Balance, fait à l'ordre de M. D. Masson
censé par M. M. Masson, & que le
Conseil paye le dit Billet à son échéance -

adopté
Lettres Lf. Leonard & Amos Ray demandant
renouvellement de leur privilège d'impression
centro imp, pour vente abaissement de dimanche -

301^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Bombay } Que les lettres de M. M.
Leonard & Ray, soient référées au Comité de
Licenses. - adopté

302^e Prop. en amendement par M. Rolland }
Sec. par M. Collin } Que le Conseil
ne peut interdire les demandes de M. M.
Leonard & Ray -

La motion est mise aux voix, & les
voix, se divisent comme suit

Pour = Les M. M. Masson & Leonard }
Contre = M. M. Rolland, Masson, Bombay }
Amendement perdu -

La motion principale étant mise aux voix
est adoptée sur la même division. -

Application de Joseph Bernain pour
transport de licence de l'Ordre en
sa faveur. -

303^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Masson } Que le certificat de
licence d'antiquaire, octroyé à M. L. O. Bernain
pour le no 372 qui se trouve sur transport
à M. Joseph Bernain. adopté

La motion étant mise aux

6/9

aux voix, se lit comme suit -

Pour = Les M. M. Masson & Leonard, M. M. Collin & Bombay }
Contre = M. Rolland

adopté -
Application de M. Adolphe Morrissette, pour
de l'emploi au service de la Corporation,
datée 5 Décembre 1881 -

304 Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Rolland } Que la proposition
de M. Adolphe Morrissette, soit référée au
Comité de Police, pour en faire rapport
en même temps que sur les applica-
tions précédentes. - adopté

Lettre A. Galipeau & 2 autres caractères
demandant de l'ouvrage 5 Dec. 1881. -

Lettre de M. M. Robert et al. 14 Nov. 1881
au sujet des privilèges demandés pour la
Cie. dite "Canada Iron Works Co"

305^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Collin } Que la lettre de
M. M. Robert et al, soit référée au Comité
des Finances pour en faire rapport,
& que le dit Comité soit autorisé de
prendre l'opinion des avocats de la
Corporation, au sujet des moyens
à prendre pour aider à la fabrication
de ce genre. - adopté

Lettre de M. J. D. Bortolucci, demandant au
Conseil de former l'eau à un prix réduit
à une certaine rue M. Donald (M. Moran)

Lettre J. A. Primit 3 Dec 1881

306^e Prop. par M. Collin }
Sec. par M. Bombay } Que la lettre de M.
J. A. Primit soit référée au Comité de
Finances pour en faire rapport. adopté

297^e Lettre du Chef des Mécaniciens du Chemin de fer D. M. O., au sujet de la Borne fontaine près des Boutiques du Chemin sur la rue Ontario Dec 1881.

307^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Masson } Que la lettre de M. le Chef des Mécaniciens, sur le refus d'être lue soit référée au Comte de l'Eau; & que le dit Comte soit autorisé à occuper le site de faire faire un égout à la Borne fontaine, sur la rue Ontario, près des Boutiques du Chemin de fer D. M. O. adoptée

Lettre de M. Lévillé, au 1 Dec 1881, adressant au Conseil la rue Lévillain, entre les mts Guigonne & Ontario.

308^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Collin } Que la lettre de M. Lévillé soit référée au Comte des Chemins, pour en faire rapport. adoptée

Lettre de Charles Arcand, réclamant \$3.00 pour arrosés au feu de la Blo & Catheter.

309^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Charrier } Que la lettre de M. Arcand soit référée au Comte de l'Eau avec pouvoir de régler. adoptée

Lettre de M. P. J. Oeghlin 14 Nov 1881 se plaignant des retards apportés par les pompes pour se rendre au feu de sa manufacture

310^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Charrier } Que la lettre de M. P. J. Oeghlin soit référée au Comte au feu pour examen & enquête si nécessaire, & en faire rapport. adoptée

Le Secrétaire met sur la table, certains documents qui lui ont été transmis pour faire signer par le Maire le Secrétaire, au sujet de M. Jean Boni, intome à l'asile de la Sainte-Parthe.

311^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Collin } Que le Comte ne desiré pas autoriser de Maire le Secrétaire à signer (tôt que demandé) les documents au M. Jean Boni, intome à l'asile de St-Jean de Dieu de la Sainte-Parthe. adoptée

312^e Prop. par M. Collin }
Sec. par M. Rolland } Que le Secrétaire soit autorisé à remettre son porte & sept certains à M. D. Leroux, que ce Monsieur a payé' entrés pour eau le 21 Mai dernier. adoptée

313^e Prop. par M. Charrier }
Sec. par M. Masson } Que les comptes suivants soient payés comme les

Sous-journaux -		Cautionnement
Antoine Tetreault	\$45.00	} Jean M. O. Desjardis \$115.00 Alex. Antichet 45.51 M. P. Prudent 41.03
P. St-Jacques	7.45	
E. Charrier	3.00	
P. Hamond fils	9.00	
P. P. Martin	11.34	
E. Desjardis	60.00	
C. Charrier	5.56	

adoptée

314^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Collin } Que le Comte des Chemins soit autorisé à faire arracher & charroyer

Prinze

Quinze toises de pierre à faire placer aux
endroits désignés par le dit Comité, & que
le dit Comité soit autorisé à faire passer
la dite pierre avec les vingt toises d'indem-
nités précédemment, après le Secrétaire
choisira des charretiers de la Communi-
cité pour charroyer la dite pierre & ce au
prix de \$3.50 par toise - adopté

315^e Prop. par M. Bombay

Sec. par M. Masson } Que le Comité des Finances
fasse rapport au Conseil, à la prochaine assemblée
sur les comptes des années de la Corpora-
tion. - adopté

316^e Prop. par M. Charbon }
Sec. par M. Mallard }

Que le Conseil
s'ajourne. - adopté
M. Masson

À une assemblée spéciale du Conseil
Municipal du Village d'Hotelulaga, convoquée
par avis réguliers donné à tous les Membres
& tenue dans la Maison Municipale du dit
Village, le lundi le douzième jour de Décem-
bre, mil huit cent quatre vingt six, à
huit heures du soir, conformément
aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec. -

Étaient présents:

Messieurs le Maire Raymond Prifontaine
& Messieurs les Conseillers, J. Mallard,
D. Masson, A. Bellin, Joseph Charbon
& Edouard Bombay, formant la majorité
des Membres du dit Conseil.

Le Secrétaire dépose sur la table
la liste des personnes arriérées
pour taxes, préparée en vertu
de l'Article 341 du Code Muni-
cipal de la Province de Québec.

317^e Prop. par M. Masson

Sec. par M. Bellin } Que la liste des
arriérés de taxes, préparée en con-
formité à l'Art. 341 du Code
Municipal, soit approuvée après
extrait de la dite liste contenant
les noms des personnes qui,
depuis deux années & plus, n'ont
transmis au Secrétaire du Conseil
du Comité suivant la loi, pour y
faire vendre leurs propriétés pour
les taxes; & qu'elles au cas
leurs noms ne soient retranchés
à moins qu'ils aient payé le plein
montant dit. - adopté

Requête de Louis Pelchat, demandant que
l'on lui soit fourni à son propre redressé.
datée 9 Dec 1881.

318^e Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Rolland } Que la requête
de M. Louis Pelchat soit référée au
Comité de l'Eau, pour en faire rapport.
Lettre du Département de l'Eau de
Montréal, demandant le paiement
de leur compte d'eau. - 6 Dec 1881

319^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Bombay } Que le compte
pour l'eau, des corporations de
Montréal, soit référé au Comité des
Finances, avec pouvoir de régler.
adopté

320^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Collin } Que le Maire &
le Secrétaire soient autorisés à
payer \$265 à M. Alex. Felsa pour
repas fournis aux pompiers lors de
l'incendie au St. Bas. - adopté
Lettre de M. Masson, Archambault
& Montk. du 12 Dec 1881, avec mémoire
de frais pour 1881 & requête pour certifier
à la demande de John Bowie, pour faire an-
nuller un jugement des Juges de Paix d'Hotel-
laga, le condamnant à l'amende pour vente
de biscuits le dimanche. -

321^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Collin } Que la demande de
certifier de la part de John Bowie, soit
référé aux arrets de la Corporation
avec instructions de la passer & faire
valoir toutes les objections possible

possibles à l'admission de la dite requête
& entre autres celles qui apparaissent
à la face même de la requête qui n'a pas
été signifiée aux Juges de Paix dans les
délais voulus par la loi, non plus qu'à
la Corporation; la dite Corporation
maintenant autoriser ses arrets à
opri, qu'à partir de la notification d'au-
jourd'hui. -

adopté
M. le Maire Messieurs le Maire
& Montk. Re la demande pour privi-
lèges de la loi dite "Canada Iron Works Co."
Rapport du Comité des Finances
à Messieurs le Maire &
Messieurs

Le Comité des Finances
a l'honneur de faire rapport;
Qu'après avoir pris connaissance
de l'opinion écrite de M. Masson, Ar-
chambault & Montk, au sujet
de la demande de M. Robert, represen-
tant le "Canada Iron Works Co.", datée
le 19 Novembre dernier, il a décidé
de recommander au Conseil d'ac-
corder à ces Messieurs en la dite Compa-
gnie, une exemption complète de
taxes existant au jour d'hui & ce pour
l'espace de vingt cinq ans à compter
de la date de la mise en opération
des usines de la dite Compagnie, &
pouvoir que la dite Compagnie em-
ploie permanentement au moins
cinq cents hommes, & pouvoir que

le siège complet des épiatères soit dans les limites du Village d'Locheleyn.-

Le Comité est aussi d'opinion de recommander l'achat d'un Bonnet d'auq mille piastres, payable cinq cents piastres par année, pour tenir lieu de la taxe d'eau, aussitôt que la dite Compagnie emploiera permanentement cent hommes dans ses usines.-

Il faudra de plus que les plans des constructions requises pour la dite fabrique soient soumis au Conseil & approuvés par lui.-

Le tout devant être soumis à l'approbation des contribuables.-

- (Signé) R. Beaufortin Président
- " J. D. Halland
- " D. Masson

329^e App. par M. Rolland }
ce. par M. Chartier } Quel rapport au
Comité des Finances qui soit été en
soit reçu & adopté.-

Rapport au Comité des Finances
à Messieurs le Maire & Messieurs
les conseillers &
Messieurs

Le Comité
des Finances soumet
humblement qu'il a examiné
attentivement les comptes
de Mm. Masson, Archambault
& Meade, arrets de
cette Corporation, pour
l'année

services professionnels rendus à la
dite Corporation, pendant les années
1879-1880 & 1881 & recommande
d'adopter comme corrects les
items suivants.-

Le Mémoire du 1 Dec 1879 de	117.90
" " 2 Dec 1880	
meubles fait Re Morgan et	65.95
Frais mis successif h. Supérieure	97.75
" " " C. B. Keine	163.58
" " Morgan et C. Supérieure	107.75
Motion pour faire renvoyer l'appel C. B.	10.83
Re Morgan et C. B.	109.45
" " " Cour Supérieure	894.50
" " " Dépense voyage	51.00
" Réanimité C. Supérieure	107.15
Mémoire au 9 Dec 1881	256.60
	<hr/> 1977.46
Sur lesquels il a été payé	1511.20
Laissant une Balance totale de	\$ 466.26,
laquelle Balance notre Comité recom- mande de payer.-	

Notre Comité a de plus près
au cours de la séance la lettre de M. J. A. D'Amat
relativement à la proposition 163/6 qu'il désire
faire mettre en vote, même pour les
arriérés de taxes des années 1878 & 1879,
Notre Comité croit devoir recommander
d'accorder la demande du dit D'Amat,
pourvu que quant aux taxes de 1878
& 1879, il donne une garantie à la Cor-
poration qu'elle ne sera pas troublée
à l'avenir quant à la dite dette
& sera tenue responsable des
conséquences

conséquences.-
 Le tout humblement soumis.-
 Hochelaga 12 Dec 1881-

(Signé) R. Prévost
 " J. D. Halland
 " D. Masson

323^e Prop. par M. Halland }
 Sec. par M. Bombay } Que le rapport du
 Comte de Police qui vient d'être lu
 soit reçu & adopté & que le Comte & le
 Secrétaire soient autorisés de payer à
 Messrs. Masson, Archambault & Masson
 la somme de \$466 25 par leur état au
 suivant le rapport qui vient d'être lu; &
 que le Secrétaire soit autorisé à faire annoncer
 la propriété de M. J. A. Prévost pour les
 taxes des années 1878 & 1879 pourvu que
 ce Monsieur, parant le Comte
 qu'il n'y sera pas fraudé par la suite.-

adopté
 Rapport du Comte de Police au Sec
 a Monsieur le Maire & Mes-
 sieurs les Conseillers &c

Messieurs,
 Le Comte de Police
 a l'honneur de vous faire rapport,
 qu'après avoir pris en considé-
 ration les diverses applications qui lui
 ont été référées, il a cru devoir re-
 commander au Conseil d'engager
 M. Adolphe Morrissette pour surveiller
 les hommes des différents tra-
 vaux de la Municipalité, & ce au
 prix de Quarante Dollars par mois.
 après

Après avoir pris des informations & entendu
 les explications des hommes de police
 au sujet de la plainte de M. B. J. Coghlin,
 seule retard apporté pour se rendre
 avec le réel, lors de l'incident à ses
 tentatives dans le mois de Novembre
 dernier, le Comte ne croit pas qu'il
 y ait raison de blâmer sérieusement
 les hommes.-

Le Comte de Police soumit
 de plus, qu'il serait très nécessaire
 de faire placer une lampe avec une
 enseigne à la porte de la Station de
 police, & recommande au Conseil
 d'être autorisé à faire faire une telle
 lampe, & y faire peindre des enseignes,
 & y faire usage de gaz.-

Le tout humblement soumis.-
 (Signé) D. Masson
 " J. Bombay
 " A. Bellin

324^e Proposé par M. Halland }
 Sec. par M. Charbon } Que le
 rapport du Comte de
 Police au Sec qui vient
 d'être lu, soit reçu & adopté
 & que Monsieur Adolphe
 Morrissette soit engagé, com-
 me chef du Sec de Police
 surintendant général des travaux
 de la Municipalité, & que, puisque
 le Comte engage un chef
 il se dispense des services
 de

de M. Edouard Rivest, qui en
 qualité général ambassadeur, est
 autorisé à préparer un règlement
 pour la réquisition des employés
 de la Corporation - adoptée

Prop. par M. D. Dyer }
 Ac. par M. Bombard }
 Que le conseil
 s'ajourne. - adoptée

H. Ripstein

Maire

J. G. L. L. L.

A une assemblée spéciale du conseil
 Municipal du Village de Belalaya, convoquée
 par avis régulier donné à tous les membres présents
 dans la Maison Municipale du dit Village, le mardi
 matin, le vingt sept (27) décembre mil huit cent
 quatre vingt six, à huit heures trente du soir,
 conformément aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec.

Présents:

Monsieur le Maire Raymond Préfontaine &
 Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, D.
 Masson, ~~Raymond~~ Joseph Chabot & A. B. Collin
 formant la majorité de Messieurs les Conseillers.

Rapport du Comité des Chemins (M. L. C.)

à Messieurs le Maire et
 Messieurs

Le Comité des Che-
 mins a l'honneur de faire rapport;

Qui après avoir pris en con-
 sideration la lettre de M. Jos. Leveillé du
 1^{er} décembre courant, adressée au
 St. Sarnac, depuis la rue St. Sarnac à
 la rue Ontario; ledit Comité en est venu
 à la conclusion de recommander au Conseil
 d'accepter la dite rue de puis la rue St. Sarnac
 à la rue Logan; & d'y faire les travaux neces-
 saires au printemps, & dans le même temps
 d'accepter cette partie de la même rue St. Sarnac
 entre les rues Logan & Ontario,
 mais sans s'engager à faire des travaux
 sur cette dite partie de rue, excepté
 quand le conseil le jugera à propos,
 que dans l'opinion du dit Conseil
 il sera devenu nécessaire d'y faire
 des travaux. - Dans

Dans le but d'embellir les rues de la Ville d'Arpente, de donner de la valeur aux propriétés & d'attirer ainsi dans la dite Ville d'Arpente une population nombreuse, le Comité croit devoir recommander au Conseil d'accorder une prime de Quarante centimes par chaque mètre carré, qui sera planté dans les rues homologues de la Ville d'Arpente à partir du 1^{er} Janvier 1882, à une distance de 15 pieds de chaque, & que la dite prime sera payée au 1^{er} Janvier de l'année qui suivra immédiatement l'année durant laquelle les dits arbres auront été plantés, après qu'il aura été constaté à la satisfaction du Conseil que les dits arbres sont bien pris, & en voie de grandir.

Le Comité de la Ville d'Arpente au Conseil a l'honneur de vous recommander en même temps de faire faire une table pour le Bureau du Secrétaire des Comités.

Humblement vos dévoués

Stachelayn 26 Dec 1881 (Signé) J. D. Holland
" J. F. Chartier

326^e Prop. par M. Holland ?
Lec. par M. Chartier ? Que le rapport qui vient d'être lu soit reçu & adopté, & que le Comité des Comités soit autorisé à préparer un règlement concernant les plantations, qu'il devra soumettre au Conseil pour adoption.

Le Comité de l'Eau fait rapport verbal, qu'il ne croit pas devoir recourir au cas de réduction dans

dans le prix de location du logement, servant de base pour la collection de l'eau, sur la maison de M. Louis Pelchat, ou le règlement qui vient ces sortes de choses. - adopté

327^e Prop. par M. Masson ?
Lec. par M. Cellier ? Que le rapport verbal du Comité de l'Eau, qui vient d'être lu soit reçu & adopté. - adopté
Lettre (proposition) de M. Beaudry Ing. Civil offrant d'approvisionner la Ville d'Arpente, pour la somme de vingt cinq centimes par mille gallons & à d'autres conditions (24 Dec 1881). -

328^e Prop. par M. Chartier ?
Lec. par M. Masson ?
Que la lettre de M. J. A. N. Beaudry du 3^e Decembre courant, soit référée au Comité de l'Eau, pour en faire rapport. - adoptée
Lettre de M. Leclercq, demandant que le Conseil fasse certains changements aux noms sur le Vale, pour les propriétés situées sur la ligne 8 du cadastre. -

329^e Prop. par M. Holland ?
Lec. par M. Masson ? Que la lettre de M. L. Leclercq, soit référée au Comité des Indes, pour en faire rapport. - adoptée
Lettres de M. J. A. N. Beaudry (12 novembre) & de M. Louis Dubois & M. L. Leclercq, demandant d'être mis en suite sur le Vale & l'Arpente

330^e Prop. par M. Cellier ?
Lec. par M. Chartier ?
Que le nom de

de Mr. Etienne Belland, suit visé et comme
propriétaires des noms de Mm. L. Dubois
& M. Charbonneau, comme occupants
sur le rôle d'évaluation. - adopté
M. Masson s'oppose à l'inscription de
ces noms au rôle, dans le cas où le Code
Municipal ne permettrait pas cette inscrip-
tion. -

331^e Prop. par Mr. Chartier }
Sec. par M. Masson } Que la propriété No 167/6
du Cadastre, au nom de M. J. A. Pruntal
soit mise en vente par le Conseil de Comté
pour les années 1848 & 1849 avec les années
1850 & 1851, par M. Pruntal donne
au Conseil une garantie suffisante, que
la Corporation ne sera pas troublée. -
adopté

+ pour et l'emploi
dans corps de
police. -
J. J. J.

332^e Prop. par Mr. Belland }
Sec. par M. Collin } Que les applications
de Mm. J. J. J. & Joseph J. J. J.
soient référées au Comté de police, par
un rapport. - adopté
Lettres de Mm. Meussau, Archambault
& Monk, assés. au sujet des réclamations
contre la Cie. des Chars urbains, contre
Mr. W. C. McDonald et la Cie. au sujet.
J. J. J. 1851

333^e Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Chartier } Que les lettres de
Mm. Meussau, Archambault & Monk
puissent être lues, soient référées
au Comté des Finances, pour en faire
rapport. - adopté

334^e Prop. par Mr. Chartier }
Sec. par M. Masson } Qu'un paiement de
la somme de quatre cent cinquante six (456) \$
dollars (\$456^{25/100}), due à Mm. Meussau,
Archambault & Monk, d'après rapport du
Comté des Finances du 12 Décembre courant,
le Maire & le Secrétaire soient autorisés
à signer Mr. Bellier pour le montant d'ice
\$456^{25/100}, pour trois mois, payable à la
Banque du Peuple, à Montréal, & que le
Comté paye le dit Biller à son échéance.
adopté

335^e Prop. par Mr. Belland }
Sec. par M. Collin } Que pour compléter
la somme Meussau de sept mille cinq
cents dollars, requise pour le paiement
du compte d'eau de l'année dernière, le
Maire & le Secrétaire soient autorisés
à signer Mr. Bellier à trois mois, à l'ordre
de Mr. Joseph Chartier, pour la somme
de cinq cents dollars courant, &
que le Comté paye le dit Biller,
à son échéance. - adopté
Lettre de Mr. J. J. J., du 14 Dec 1851,
informant le Comté, qu'il remettra sans
quelques jours, les titres à l'encaissement
à emprunter. -

336^e Prop. par M. Masson }
Sec. par Mr. Belland } Que la lettre de
Mr. J. J. J., soit référée au Comté
du Cas, & que Mm. Berger & Beigne
soient

696

seront priés de remettre au plus tôt, les
budgets joints ont empruntés. — adopté

337^o Prop. par M^r Chartier }
Sec. par M^r Collin } Que M^r Rolland
soit nommé pour présider l'assem-
blée des électeurs Municipaux qui
doit avoir lieu le 4 Janvier prochain. —
adopté

338^o Prop. par M^r Masson }
Sec. par M^r Chartier } Que les comptes
suivants soient approuvés. savoir:
A. Collin \$25⁰⁰ J. B. Thomin \$11²⁵ C. Borrain
\$15⁰⁰ J. Maunet \$70⁰⁰ G. Jetté \$5⁰⁰ Desautels
& Beau \$15⁰⁰ Le May \$7⁵⁰ J. Crevin \$4⁰⁰
Censal de Comte \$5⁰⁰ Cheffrin \$10⁰⁰
Opland & Charon \$9¹⁵. —
adopté

339^o Prop. par M^r Rolland }
Sec. par M^r Chartier } Que vu l'accrois-
sement de la population du Village
d'Hocheville vu que les disposi-
tions de l'acte Municipal ne
suffisent plus pour opérer les
améliorations nécessaires au
progrès de ce Village; qu'application
soit fait à la prochaine session
de la législature de Québec
pour incorporer en ville
le Village d'Hocheville, sans
le nom de "La Ville d'Hocheville",
& qu'un avis public en soit donné
dans la Gazette officielle
de Québec, et le
"Star"

697

"Star" "La Minerve" de Montréal.
adopté

340 Prop. par M^r Collin }
Sec par M^r Chartier } Que le conseil
soit nommé. —
adopté

Signature
Maire

Une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d' Hochelaga, tenue dans la Maison Municipale du dit Village le vingt-trois Janvier mil huit cent quatre-vingt deux, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

Étaient présents
 M^{rs}. M^{rs}. les conseillers J. D. Rolland
 A. B. Collin, Jos. Chartier, J. Brabant
 A. Pichonnet, formant la majorité des Membres du conseil.

M^r. Rolland, président de l'élection tenue le 9 Janvier courant, prend le fait et fait rapport sur la dite élection.

Les certificats de prestation de serment de M^{rs}. A. Pichonnet & A. Pichonnet, conseillers, sont déposés devant le conseil.

1^{re} Prop. par M^r. Chartier }
 Sec. par M^r. Pichonnet } Que M^r. J. D. Rolland
 preside cette assemblée. - adopté

2^o Prop. par M^r. Chartier }
 Sec. par M^r. Collin } Que M^r. Raymond
 Pichonnet, soit aide marié de
 cette Municipalité. - adopté

3^o Prop. par M^r. Collin }
 Sec. par M^r. Brabant } Que M^r. Jos. Chartier
 soit nommé M^r.-Maire. - adopté

4^o Prop. par M^r. Brabant }
 Sec. par M^r. Collin } Que les Comités
 permanents du conseil
 pour l'année courante
 se composent comme suit:
 Comités

Comités pour l'année 1882

Finances
 R. Pichonnet Président
 J. D. Rolland J. Chartier
 Police Eau & Éclairage

J. Brabant Président
 R. Pichonnet A. Collin

Santé
 R. Pichonnet Président
 A. Collin A. Pichonnet

Receuses
 R. Pichonnet Président
 A. Pichonnet J. Brabant
 Chemin. Lan. Camarg. Maison Municipale
 J. D. Rolland Président

J. Pichonnet J. Chartier
 adoptée

Le Président fait lecture d'une lettre de la Corporation des Abattoirs de Montréal, informant le conseil que la Cie. est prêt à admettre nos Bouchers, aux mêmes conditions que ceux de Montréal (18 Janvier 1882.) Lettre de M^r. J. A. M. Brandy, Ing. civil au sujet du changement de titre de la rue Sherbrooke à Montréal, et que demande par certains propriétaires.

5^o Prop. par M^r. Brabant }
 Sec. par M^r. Collin } Que le Secrétaire
 écrive à la Corporation de Montréal, l'avisant que l'extrémité de la rue Sherbrooke dans les limites de Montréal, et que demande de ne correspond pas au plan que cette Municipalité a fait faire par son ingénieur
 M^r.

400

M. Beaudry, pour la continuation pro-
jetée de la dite rue dans les limites
d'Hochebourg. - adopté

6^e Prop. par M. Chastin }
Lic. par M. Collin } Que le rapport de Mr. M.
Abbott greffier des Juges de Paix, pour les mois
d'Octobre, Novembre et Décembre derniers soit
adopté. - adopté

Lettre de M. J. Hawkins demandant l'usage
de la salle pour un tea party donné au
benefice de l'Eglise anglicane. -

7^e Prop. par M. Pichault }
Lic. par M. Chastin } Que la salle municipale
soit prêtée gratuitement aux membres du
Sunday School, pour une réunion devant
avoir lieu, samedi prochain. - adopté

8^e Prop. par M. Chastin }
Lic. par M. Pichault } Que les noms de
M. J. Boni & J. Cauchon soient ôtés
sur la liste des terrains en vente, pourvu
qu'ils payent toutes les taxes (à part
des canaux d'épaves) & les frais qui ont
été faits. - adopté

Lettre "Canadian Iron and Steel Coy 21 Jan 1882"
demandant une exemption de taxes. -

9^e Prop. par M. Chastin }
Lic. par M. Collin } Que sur la demande de
la compagnie dite "Canadian Iron and Steel Coy",
la dite compagnie soit exemptée pour
l'espace de vingt cinq années, à compter
de la date de la mise en opération de leurs
usines, de toutes taxes municipales main-
tenant existantes (excepté les taxes d'eau)
sur les terrains & bâtisses, employés
immédiatement

401

immédiatement pour manufactures, afin que
que la compagnie emploie constamment
au moins cent hommes & que le siège
entier de ses opérations soit à Hochebourg.
Les plans des bâtisses requises devant
être soumis au conseil approuvés
par lui, & un contrat devant intervenir
entre les deux parties. - adopté

10^e Prop. par M. Pichault }
Lic. par M. Chastin } Que le conseil
s'ajourne à lundi le trentième jour de
Janvier courant à sept heures & demie,
du soir. - adopté

A. Sévigny
Maire
J. G. L. L. L.
Sec. G. L. L.

Une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village de Hochelaga, convoquée le 23 et tenue le trentième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt cinq, dans la maison Municipale du dit Village pendant huit heures suivies du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Monsieur le Maire A. Pichonnet & Messieurs les conseillers J. D. Rolland, A. B. Collin, Jos. Bastien, J. Bombardier & A. Fichonnet formant la majorité des Membres du dit conseil.

Le Secrétaire dépose devant le conseil le certificat de prestation de serment de M. le Maire A. Pichonnet. — aussi l'état financier du Secrétaire Prévôt au 31 Décembre 1881, tel qu'audité par M. Sawkins auditeur & M. L. Laclac, comptable, en l'absence de M. L. Dupuy, auditeur régulier.

11^e Prop. par M. Chastin }
 Sec. par M. Fichonnet } Que l'état financier du Secrétaire Prévôt qui peut être soumis au conseil, soit laissé sur la table jusqu'à la prochaine assemblée & que le Secrétaire soit autorisé à faire imprimer trois cents copies des feuilles de Balance, États des Recettes & dépenses & le Bulletin général de la Municipalité pour distribution gratuite aux contribuables. —

adopté

12^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Collin } Vu qu'en l'absence

de M. L. Dupuy, auditeur régulier & à la suggestion de M. L. Sawkins, ancien auditeur, M. R. Laclac, comptable de Hochelaga, a fait l'audition des livres & comptes de la Municipalité de concert avec M. J. H. Sawkins, au lieu & place de M. Dupuy, auditeur régulier, absent, ce conseil approuve ce qu'il a fait & qu'il soit considéré comme ayant agi comme un des auditeurs de cette Municipalité. — adopté

13^e Prop. par M. Bombardier }
 Sec. par M. Chastin } Que des remerciements soient votés à M. J. H. Sawkins & M. L. Laclac, auditeurs en reconnaissance des services rendus en cette qualité & qu'une somme de M. J. H. Sawkins soit accordée à chacun, comme récompense. — adopté

14^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Bombardier } Que M. J. M. Goyette soit de nouveau engagé comme Secrétaire pour un an à dater du premier Janvier, avec un salaire de sept cent cinquante dollars par an, & aux mêmes conditions de l'année dernière. — adopté

15^e Prop. par M. Chastin }
 Sec. par M. Fichonnet } Que la police d'assurance de garantie au Secrétaire Prévôt soit renouvelée à la Compagnie d'assurance la Citoyenne & que le conseil en paye la prime de six dollars. — adopté

704

Lettre de remerciement du M^r. J. D. Borthwick, remerciant le conseil pour l'usage de la salle.

Lettre de J. M. Lorange Cor. avocat, demandant le payement de la somme de \$42 - dans un fonds des Duris.

Lettre Isaac LeBlanc (réclamation) de \$47. pour dommages faits.

16^e Prop. par M. Charbon }
 Lic. par M. Rolland } Que la réclamation de Mr LeBlanc soit réglée au Comte de St-James. - adoptée

Ordonnance du Secrétaire du conseil de Comte de St-James de la propriété n^o 50 / 12-112-113-114 pour le bénéfice de la succession de M. Hubert Beauvein. -

17^e Prop. par M. Bonbray }
 Lic. par M. Charbon } Que les comptes de National Meter Co. n^o 24 - M. Davis n^o 405 soient approuvés & payés - adoptée

18^e Prop. par M. Charbon }
 Lic. par M. Rhémet } Que le Secrétaire comm. au Conseil du conseil de Comte de St-James, attendant son attention sur la manière dont les annonces pour la vente des terrains pour taxes sont faites dans les journaux, par le Secrétaire du conseil de Comte, qui annonce les mêmes propriétés deux fois pour taxes municipales, entraînant par là des frais inutile aux parties intéressées. - adoptée
 Monsieur

705

Monsieur le Maire présentant le Conseil une application de A. H. Patterson Esq. pour la "Canadian Iron & Steel Coy" demandant d'amender la résolution n^o 9, adoptée le 23 Janvier courant, exemptant la dite Compagnie de taxes. -

19^e Prop. par M. J. Rolland }
 Lic. par M. J. LeBlanc }
 Que la résolution n^o 9 exemptant de taxes "The Canadian Iron & Steel Coy" adoptée le 23 Janvier courant, soit abrégée & que la résolution suivante soit adoptée, Il est résolu,

Qu'une exemption complète des taxes municipales existant auparavant (excepté les taxes d'eau & de gas) soit accordée à la Compagnie dite "Canadian Iron & Steel Coy" pour une période de cinq années, à compter de la mise en opération de ses usines, pourvu que la dite Compagnie emploie perpétuellement au moins cinq hommes pendant les opérations de la dite usine; la dite Compagnie n'aura pas le droit de céder à d'autres le dit privilège d'exemption. - La dite Compagnie n'aura pas le droit d'établir des magasins ou maisons pour rendre au forain à leurs employés, la dite exemption ne s'appliquera

706

S'ajoutera que sur les usines entenans
employés & occupés immédiatement
sont les travaux de la dite Compagnie. -

adopté

20 Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Rolland } Que le Maire
soit autorisé à rendre des procès-verbaux
imposés & L. Leonard, pour implan-
ter le Règlement No 13 & amendement
de cette municipalité, concernant
la régie d'administration de l'égoutte
adopté

21 Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Rolland } Que le Comte
du Eau soit autorisé à engager une
personne pour faire pour les
comptes achetés récemment -
adopté

Monsieur Rolland donne avis qu'il
fera mettre à l'ordre de l'assemblée du
conseil pour l'adoption d'un règlement
pour amender le Règlement No
20 de ce conseil, concernant les
licences, de manière à fixer le nombre
de licences à accorder à l'avenir dans
cette municipalité. -

22 Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Rolland } Que le conseil
s'ajoute. - adopté

J. A. J. J. J.
Maire

707

A une assemblée publique au Conseil Muni-
cipal du Village d'Ascolunga, tenue dans
la Maison Municipale du dit Village
le samedi le sixième jour de Février, ont été
ceux quatre-vingt deux, à huit heures
et trente minutes du soir, conformément
aux dispositions de l'acte Municipal de
la Province de Québec -

Étaient présents.

Monsieur le Maire R. Préfontaine
Messieurs les Conseillers J. D. Rolland
R. Préfontaine, A. B. Rolland, J. Bombay
J. Charrier & A. Lecomte, étant la
totalité des membres du dit
Conseil. -

23 Prop. par M. Charrier }
Sec. par M. Lecomte } Que l'état financier
du Conseil. Résolu au 31 Decem-
bre dernier, reste de nouveau sur
la table jusqu'à la prochaine assemblée
régulière du Conseil, afin de donner
aux Conseillers & aux contribuables
le temps de prendre connaissance
de cet état, qui est actuellement sous
presse. - adopté

Rapport au Comte du Eau

À Monsieur le Maire & Messieurs
les Conseillers du Village d'Ascolunga.

Messieurs,

Le Comte du Eau de
votre conseil soumet respectueusement
qu'après avoir pris en considération
l'offre de M. J. A. B. Brandy du 2^e de-
cembre 1881, déposée de l'eau à l'usage

certaines conditions contenues dans la lettre (offr) ci-dessus mentionnée, il a décidé de recommander au conseil de ne pas adopter cette proposition aux conditions de cette dite lettre du 24 Decembre 1881, en que ces conditions entraînent des dépenses trop élevées à la Municipalité.

Hochelaga le 6 Fevrier 1882 (Sige) J. D. Rolland
 J. F. Chastin
 W. Laforest

21^e Prop. par M. Collin

Sec. par M. Beaubien } Que le rapport au Comité
 des Eau qui vient d'être lu soit reçu & adopté
 & qu'un avis en soit donné à M. J. A. N. Beaudry-
 adopté

Rapport au Comité des Finances

à M^{re} Marie Messier au sujet
 des d'édifice d'Hochelaga,

Messieurs,

Le Comité des Finances
 se soumet respectueusement, qu'il a
 pris communication de la lettre de M^{rs}.
 Messier, Archambault & Co, en ce qui
 concerne les réclamations de cette Municipalité contre
 la Compagnie du Gaz de Montréal, & M^{rs}.
 W. S. M^{rs} Devald, & qu'il en est venu à la
 conclusion d'insister pour un règlement
 immédiat de ces réclamations & qu'à défaut
 par ces débiteurs de régler sans délai, qu'une
 promesse soit instituée contre la Cie. du Gaz
 afin d'avoir une décision sur la question
 sous le plus court délai, & qu'en cas
 qu'une les comptes pour arrérages de
 taxes

dus par ces personnes soient transmis à
 M^{rs}. M^{rs}. Moisseau & Archambault, pour
 en effectuer faire effectuer la collection
 & que ces Messieurs soient autorisés à pren-
 dre une promesse s'il y a lieu contre la
 Cie. du Gaz, pour ce qui est du passé & que
 l'on attende la décision sur cette promesse
 avant de prendre des procédés contre
 M^{rs}. W. S. M^{rs} Devald, & que dans le cas
 de contestation M^{rs}. Moisseau & Ar-
 chambault aient à prendre comme
 conseil, M^{rs}. C. A. Schoffier C. P.

6 Fevrier 1881 "Sige" R. Prefontaine Président
 J. D. Rolland
 J. F. Chastin

25^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Chastin } Que le rapport au Comité
 des Finances qui vient d'être lu soit reçu
 & adopté.

M^{rs}. J. Beaubien se prononce contre l'adoption
 de ce rapport.

M^{rs}. Le Maire met devant le conseil, un
 reçu de la Cie. d'Assurance Citoyenne
 pour garantie de mille Dollars sur la
 fidélité de J. M. Robote, Secrétaire Trésorier

Copie d'un avis pour certifier - Re
 La Municipalité du village d'Hochelaga

Purie Collin

30 Prop. par M. Chastin

Sec. par M. Laforest } Que l'avis pour
 certifier soit lu par de Purie Collin,
 soit referé au Comité des Finances
 pour en faire rapport à la prochaine
 assemblée du conseil. - adopté

410

Lettre de M. Louis Caboute, en date du 3
Février courant, demandant compensation
pour dommages soufferts par ses amis et
sur les notions de cette nature à part.

27^e Prop. par M. Laforest
Sec. par M. Pichault } Que la lettre de M.
Caboute qui aura été lue soit référée
au Comité de Finances, pour faire
rapport. - adopté

Lettre de M. Nello, invitait le conseil
à assister à une assemblée de la C. de
Abattoirs de Montréal

28^e Prop. par M. Rolland
Sec. par M. Collin } Que M. le Maire soit
autorisé à représenter le conseil à une as-
semblée de la compagnie de Abattoirs qui
deut avoir lieu demain, & en faire rapport

29^e Prop. par M. Bombay
Sec. par M. Pichault } Que les appli'cations
pour certificats de licences de Messieurs
Dumais, Ray, J. B. Lepine, J. B. Leclerc,
John Bourie, Th. Dufresne, Alex. Leduc,
L. J. Leonard et J. F. Assier soient réfé-
rés au Comité de licences, & que le
délai pour recevoir telles applications
ne s'étende pas plus loin que le vingt
février courant, & que le Secrétaire
donne avis, qu'en cas de telle application
ne sera lue, qui n'aura pas été produite
avant cinq heures du soir du vingt février
courant, avec le dépôt de \$20- requies,
par les règlements. - adopté

M. le Maire fait rapport
verbal par M. M. Bombay, Collin, Le-
hautt et lui-même, se sont rendus

411

rendus avec le Secrétaire, à une invitation écrite
du 1^{er} février courant, & n'ont assisté à une
assemblée du Comité d'Amorçage de la
Cité de Montréal: et appert par le
dit rapport de M. le Maire que le conseil
d'Édouard, ni aucun de ses membres
n'ont pris aucun engagement sur la ques-
tion, mais que la Délégation présente a
déclaré qu'elle attendait le rapport
du Comité de la ville de Montréal, pour
prendre acte. -

30^e Prop. par M. Pichault
Sec. par M. Laforest } Que le rapport
de M. le Maire qui vient d'être fait,
soit adopté. - adopté

31^e Prop. par M. Collin
Sec. par M. Rolland } Que les comptes
suivants soient approuvés, savoir, à B.
Collin 26⁰⁰ Bertrand & Paquette 5⁰⁰ Auguste
Jette 50⁰⁰ Chénou 2⁰⁰ "Star" 45⁰⁰ J. B. Bouché
3⁰⁰ E. A. Côté 6⁰⁰ "Gerald" 5⁰⁰ Bertrand & Paquette 48⁰⁰
adopté

32^e Prop. par M. Rolland
Sec. par M. Collin } Que les comptes de
M. le Docteur Manseau 26⁰⁰ soient
référés au Comité de Police. -
adopté

33^e Prop. par M. Rolland
Sec. par M. Charbon } Qu'un Comité général
du conseil s'occupe de préparer une
charte pour l'incorporation de cette ville,
capitale en ville, & que le Comité soit
autorisé de poursuivre de laide ces
secrétaire, à cette occasion, & de les
payer, & qu'il soit autorisé à faire les
dépenses

depenses necessaires a la preparation de ladite charte. - adoptée

34^e Prop. par M. Valland }
 Lec. par M. Collin } Que le Secretaire Prisonier
 soit autorise a faire faire des encre pres pour
 m'diquer le Bureau de la Corporation. -
 adoptée

35^e Prop. par M. Valland }
 Lec. par M. Pichault } Que pour recevoir
 un Billet de 500 fr. de la Banque de
 La Banque du Peuple, le dix huit fevrier en-
 rant, le Maire & le Secretaire soient autorises
 a payer trois cents Dollars de ce dit
 Billet & a signer un autre Billet en
 renouvellement pour la Balance, a l'ordre
 de M. Amable B. Collin, & de passer
 par M. J. D. Valland & R. Prefectaire
 m'diuellement, & que le Conseil paye
 lesdits Billets a son cheance. -
 adoptée

36^e Prop. par M. Chateau }
 Lec. par M. Schevett }
 Que le Conseil
 s'approuve - adoptée

J. L. Lote
 Le Maire

A une assemblee speciale du Conseil Mu-
 nicipal du Village de Boelulaya, convenue
 par avis regulier donne a tous les Membres
 etant dans la Maison Municipale du dit
 Village, lundi le vingt fevrier mil huit
 cent quatre vingt deux, a huit heures et demie
 du soir, conformement aux dispositions
 du Code Municipal de la Province de Quebec. -

Etant presents:

Monsieur le Maire Raymond Prefectaire
 & Messieurs les Conseillers M. Laforest, A.
 B. Collin, J. Bombay, A. Pichault, formant
 la majorite des membres du dit Conseil.

37^e Prop. par M. Bombay }
 Lec. par M. Collin } Que les applications pour
 certificats de licences de Louis Picheat
 David Lamiere, Auguste Jote, C. A. Desros
 Jos. Germain, & Demace Benoit, soient referes
 au Conseil de Licenses, & que le dit Conseil
 soit autorise de faire la vente de maisons
 pour lesquelles des certificats sont de-
 mandes & en faire rapport a la prochaine
 assemblee du Conseil. - adoptée

Lettre de M. Lottie 16 fev & du dit jour
 D. M. O. O. 17 fevrier, se plaignant de l'egout
 au fossé naturel entre les Maisons
 Morcau, sur des bontigues au chemin d'aven.

38^e Prop. par M. Collin }
 Lec. par M. Pichault } Que le Secretaire de
 cause reception de deux lettres qui vien-
 nent d'etre lues & informe M. Lottie que
 le Conseil a fait reparer le fossé men-
 tionne dans sa lettre, & que le Conseil n'est
 pas directement responsable des dom-
 mages

dommages, les quels ont été causés par la fonte
du chemin de fer I. M. O. C.; que le Secrétaire
donne avis au chemin de fer I. M. O. C. que
le conseil les tient responsables des
dommages occasionnés par la trop grande
quantité d'eau que déversent leurs ponts dans
le cours d'eau qui traverse la rue Mooreau
près du Manoir de monsieur Robert ou
sur la rue Mooreau. - adoptée

Lettre Jos. Ruille 18 Février 1882, invitant
le conseil à assister à une assemblée de
parties intéressées dans la Cie. des Abattoirs
de Montréal. -

39^e Prop. par M. Pambroy
Sec. par M. Lafortune } Que M. le Maire repré-
sente la corporation à une assemblée de
la Cie. des Abattoirs de Montréal qui
doit avoir lieu le 22 février suivant. -
adoptée

Copie d'une résolution du conseil
au conseil d'Éclairage, passé le 14 Décembre
1881, & transmise au conseil le 8 Février 1882

Lettre de M. J. Carrière & Co, auditeurs
datée 7 février, offrant des remerciements
au conseil pour gratification accordée. -

Lettre Bell Telephone Co 31 Dec. 1881
offrant de relier la Maison Municipale
avec les Stations de la ville moyennant
une somme annuelle de \$85⁰⁰. -

40^e Prop. par M. Lefebvre
Sec. par M. Lafortune } Que la lettre de la
Cie. de Téléphone Bell, qui vient d'être
recevée soit référé au Comité de Finances
pour en faire rapport. - adoptée
Lettre

Lettre M. de Lamoignon, demandant
que le conseil fasse passer l'eau à sa
maison sur ruelle n^o 41, de Cadastre. -

41^e Prop. par M. Lafortune
Sec. par M. Collin } Que le Secrétaire infor-
me M. de Lamoignon que le conseil ne peut
lui promettre de faire passer l'eau à sa
maison, tant que la Corporation ne sera
pas en possession de la ruelle qui s'y
écoulera, mais que la Corporation espère
que dans son avenir prochain elle pourra
se faire céder la dite rue par le propriétaire
actuel. - adoptée

Lettre de Félix Moncaupils du 20 février 1882
demandant une licence pour rendre des li-
quours par 3 dérivés. -

Procès-verbal de la Cie. des Manutens à cet égard,
étant une cause en appel à la Cour du
Bailli de Paris. -

Le Secrétaire déposera devant le conseil
la liste des Juries. -

42^e Prop. par M. Collin
Sec. par M. Pambroy } Que la liste des
Juries, tel que préparé par le Secré-
taire Besonnet, soit approuvée &
qu'un double en soit transmis
au Sheriff du District de Montréal

Copie d'acte de convention entre
la Corporation de la Compagnie des
Abattoirs de Montréal (25 Juin 1881)

Copie de plan de la Ville municipale
& lettre de M. Beaujeu s'y rapportant,
aussi autres comptes du même.

Plan de la
Municipalité

43^e Prop. par M. Lafortune
Sec. par M. Collin } Que le Secrétaire

les comptes des copies de plan de la munici-
cipalité préparés par M. J. P. Brandy
sont référés au Comité des Finances
pour en faire rapport. - adopté

114 Prop. par M. Collin }
Lic. par M. Séguin } Que le Comptable M.
J. Bombay pour réparations aux enduits de
la maison municipale, savoir \$3⁰⁰ celle
compte de \$4⁰⁰ de M. G. Paré pour enseigne
pour bureau du Secrétaire, soient
approuvés et payés. - adoptée

115 Prop. par M. Collin }
Lic. par M. Séguin } Que cette assemblée
se réunisse à lundi le 17 septembre
prochain à sept heures et demie du
soir. - adoptée

A. Séguin
Maire
J. G. G. Sec. Trés.

A une assemblée spéciale du conseil Muni-
cipal du Village de Boctouche, tenue le 17
septembre 1871 à sept heures et demie
à huit heures et demie du soir dans la maison
Municipale dudit Village, la quelle dite assem-
blée eut lieu conformément à l'assemblée
tenue le 17 septembre courant. -

Étaient présents;
M. J. D. Rolland, M. Laforest, M. J. P.
Bombay, M. G. Paré, M. Séguin &
M. Séguin, formant la ma-
jorité des membres du conseil.

En l'absence de M. Mané M. G.
Paré M. Séguin M. Séguin M. Séguin
président de l'assemblée. -

116 Prop. par M. Collin }
Lic. par M. Séguin } Que pour renou-
veler le Bille de deux mille trois
cents dollars, au titre d'impôt
du Peuple, le 17 Mars prochain
le Maire et Secrétaire
soient autorisés à payer
trois cents dollars à, compte
du dit Bille et à signer
un Bille de deux mille
dollars en renouvellement,
payable à trois mois, à la Ban-
que du Peuple, à l'ordre de
M. J. P. Séguin & Co. et
par M. J. D. Rolland
& M. Laforest, individuel-
lement et que le conseil paye le
dit Bille à son échéance. -
adoptée

117^o Prop par M Bombay }
 Lic. par M Lafontaine } Que le Lieutenant soit
 autorisé à acheter le terrain de la route
 Nord-Est d'un lot de terre de 1/4 de subdivision
 du D^o 162 du Cadastre d'Esselunga,
 pour le bénéfice de James ~~Boan~~ ^{Boan} ~~Boan~~ ^{Boan},
 exécuteur testamentaire à la succession
 Beauard (Louis Dupuy, étant le syndic). -
 adopté

118^o Prop par M Rolland }
 Lic. par M Bombay } Que cette assemblée
 s'appuie à vendre le jeudi prochain le
 troisième jour de Mars prochain à
 sept heures de nuit au soir.

adopté
 J. Lafontaine
 J. Boan
 J. Boan

A une assemblée spéciale du Conseil
 Municipal du Village d'Esselunga, tenue
 dans la Maison Municipale du dit Village
 le mardi le 1^{er} Mars mil huit
 cent quatre vingt deux à huit heures et demie
 du soir, conformément aux dispositions
 du Code Municipal de la Province de Québec,
 laquelle dite assemblée, étant ouverte
 par le Conseil le mardi le 1^{er} Mars
 dernier.

Étaient présents

Monsieur le Maire Raymond Piffantour &
 Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, N. La-
 fortune, A. B. Rollin, Joseph Chartier, John Bom-
 bay & Augustin Péronet, étant la totalité
 des Membres du dit Conseil.

Monsieur le Maire dépose sur la table, un
 procès de la part de Mrs J. Larochelle, à Mrs
 W. Smith & J. Bombay, relativement des dom-
 mages au montant de \$ 65- causés par l'eau
 dans la maison habitée par dit Larochelle
 au n^o 170 Rue Malborough; aussi une
 lettre du dit W. Smith, au sujet du dit
 procès; & une lettre du Surintendant général
 du Chemin de fer D. M. O. C. au sujet de l'inci-
 dent des propriétés du dit Chemin de fer,
 causés par le fait que le cours d'eau naturel
 s'est trouvé causé sans la meurore
 près des bantiques du dit Chemin.

119^o Prop par M Rolland }
 Lic. par M Lafontaine } Que les documents
 qui devraient être soumis au Conseil, soient
 référés au Comité des Chemins, & que
 le dit Comité soit autorisé à régler
 avec

avec M. Lassalle, pour les dommages
 subis qu'il a pu souffrir. - adoptée
 Lettre J. L. Archambault Co., attirant l'at-
 tention du Conseil, sur les inconvénients qui
 pourraient résulter pour Hochelaga, si les
 "proprietaires" étaient mis à exécution,
 et suggérant au Conseil de s'aboucher
 avec les Municipalités intéressées pour ap-
 prouver le dit projet à la Chambre fédérale. -
 adoptée

50^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Chartier } Que le Maire et le Secrétaire
 soient autorisés à préparer une requête, qui
 devra être signée par tous les Membres du
 Conseil, et présentée au Gouvernement fédéral
 pour s'opposer au "Proprietaires"; et que cette
 requête soit adressée au Député du comté
 Hochelaga, à la dite Chambre; et que le
 Secrétaire soit autorisé à s'aboucher avec
 les Municipalités intéressées. - adoptée
 Cette lettre de M. P. Nantel du 24 Fév 1872
 demandant que le Conseil lui fasse remise
 de l'arriéré payé par sa fille. -

51^e Prop. par M. Holland }
 Sec. par M. Chartier } Que la demande de M. de
 Nantel, ne soit pas entendue. - adoptée
 Avis de retrait des propriétés nos 166/380-
 162/1/2 n. 814 - 166/1/2 n. 666 - 2/17
 Compte de J. N. Emond, pour réparations payées
 à la paroisse et à l'école de Paul de Montreuil sur les 162/1/7

52^e Prop. par M. Bombay }
 Sec. par M. Lafortune } Que le compte de
 M. Emond qui vient d'être soumis au
 Conseil soit referé au Comité des Finances.
 adoptée

53^e Prop. par M. Pichant }
 Sec. par M. Chartier } Que les comptes de M. M.
 P. P. Martin et de M. P. P. et Co. soient approuvés et payés. - adoptée
 Rapport du Comité des Licenses
 à M. le Maire et Messieurs les Conseillers
 du Village de Hochelaga, remis au Conseil
 Messieurs,

Le Comité des Licenses sou-
 met respectueusement qu'après avoir pris
 en considération les applications pour
 certificats de licences, et après avoir fait
 la visite des maisons des applicants,
 le Comité recommande d'accorder des
 certificats de licences au nombre de huit
 seulement, afin de se conformer au règle-
 ment n. 29 de cette Municipalité et ad-
 d'ici de recommander en conséquence be-
 soin de certificats de licences d'urgence
 aux personnes suivantes, savoir:

- | | |
|------------------|------------------|
| M. Massé | M. P. P. Rouard |
| M. P. P. Leclerc | M. Jette |
| M. P. P. Lejeune | M. H. Leclerc |
| M. P. P. Leclerc | M. Alex. Fillion |

M. Bombay dissident quant à
 M. Jette et Leclerc -
 Le Comité recommande en même
 temps que ces certificats de licences
 ne soient accordés qu'à condition
 que les personnes en faveur de qui ils
 peuvent être, aient réglé au préalable
 avec le Conseil pour tous arriérés
 de taxes municipales et d'ici au
 premier d'Avril exclusivement. -
 Jette

Notre Comite a de plus pris en considera-
 tion les requetes pour remises d'ammendes
 de la part de Camase Roy & L. Leonard
 & recommande de ne pas les embeter. -
 3 Mars 1882 (Signe) D. Prefecture
 Augustin Pichonnet

54^e Prop. par M. Bombay ?
 Sec. par M. Lafortune ? Quel rapport des
 Comptes de - Licence qui neit d'etre ac-
 cepte en substituant les noms
 de Messieurs Camase Roy & Mdo. Tho. Du-
 Fresno aux noms de M. A. Jette & J. H.
 Leclerc. -

Pour Les Maitres secondaires &
 M. Charbon 3

Compte M. Lefebvre, Rolland, Collin 3
 Les voix etant egales, M.
 le Maire vote contre la motion qui
 est repousse. -

55^e Prop. par M. Rolland ?
 Sec. par M. Collin ? Quel rapport des
 Comptes de Licenses, tel que lu, soit
 accepte. -

Pour Les Maitres secondaires, M. Lefebvre 3
 Centre M. Bombay, Charbon, Lafortune 3
 Les voix etant d'egales proportions
 M. le Maire vote pour la motion, qui
 est emportee. - adoptee

56^e Prop. par M. Collin ?
 Sec. par M. Rolland ? Que les requetes
 pour certificats de Licenses, qui n'ont
 pas ete accordees, soient renvoyees
 aux applicants avec le montant depose
 avec lesdites requetes, & que le Sec. Gen.
 envoie

enve au Procureur du Revenu, copie du Regle-
 ment M. 29. - adoptee
 Pour Les Maitres secondaires M. Charbon 3
 Centre M. Charbon, Lafortune & Bombay 3
 Les voix etant divisees egalemeut
 M. le Maire vote pour la motion. -
 adoptee

57^e Prop. par M. Rolland ?
 Sec. par M. Collin ? Quel rapport
 copie au Maire du Village de la Sagne
 Sainte, pour attacher l'attention du Con-
 seil sur les desordres causes par l'au-
 berge situee pres de la Barriere, aux limites
 Ouest du dit Village. - adoptee

58^e Prop. par M. Lafortune ?
 Sec. par M. Lefebvre ? Qu'une remise de
 cinquante & quinze dollars, soit faite a
 M. Jette le pere, sur sa licence de Road
 de courses pour l'annee suivante,
 cent quatre vingt six. - adoptee

59^e Prop. par M. Rolland ?
 Sec. par M. Charbon ? Quel Comite de la
 Conseil soit autorise a l'acquisition du droit de
 l'etablissement des communications par
 le Telephone avec la Station centrale du
 Service de Police adjacent. - adoptee

60^e Prop. par M. Charbon ?
 Sec. par M. Lafortune ? Quel Conseil
 s'oppose. - adoptee

A. Pichonnet
 M. le Maire
 Jules Jette
 Sec. Gen.

724

Une assemblée régulière du conseil Municipal du Village d'Cooculayn, tenue dans le Maison Municipale du dit Village, le mardi le six Mars mil huit cent quatre vingt deux, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

Monsieur le Maire B. Desfontaine & Messieurs les Conseillers J. O'Sullivan, M. Laforest, A.B. Collin, Joseph Bastien, John Parnisay & Augustin Pichette, formant la totalité des Membres du conseil.

Les Minutes des assemblées du mois de février dernier ont été adoptées.

- 61^e Prop. par M. O'Sullivan
- Sec. par M. Charbon

Il a été attendu que M. Victor Zoussou, bourgeois du Village d'Cooculayn a décidé d'établir, soit par lui-même, soit par une compagnie à fonds social qu'il pourrait organiser à cet effet, une usine de filature de tissage.

Il est résolu qu'aux fins d'être assuré la localisation de la dite usine dans les limites de cette Municipalité le terrain qui sera choisi et employé pour les opérations de la dite usine ainsi que les bâtisses et les machineries qui serviront à ses opérations soient exemptés de toutes taxes Municipales existant au jour lui pour le terme de cinq ans, pourvu que la dite usine commence ses opérations & emploie

M. O'Sullivan

725

employé au moins vingt personnes dans deux cents personnes avant l'expiration de deux mois à compter de cette date & qu'elle continue d'employer ce nombre de personnes sans interruptions, si ce n'est pour cause d'accidents, les quelles interruptions ne durent dans aucun cas durer plus d'une année consécutives.

Cette exemption ne s'applique pas aux Taxes d' Eau et d'Éclaircissement.

Et la dite exemption est accordée à la condition expresse que ledit M. Zoussou, ou la dite Compagnie, n'établisse point, au ne soit point intéressé dans l'établissement de magasins au maison pour vendre ou fournir à leurs employés.

- 62^e Prop. par M. Laforest
- Sec. par M. Collin
- Que l'état financier de la Municipalité au 31 Décembre dernier, tel qu'il a été par M. Martin, & la C. B. soit adopté.
- Requête de M. Pichette (accompagné d'un plan) demandant de changer le tracé de la rue Sherbrooke.

- 63^e Prop. par M. Laforest
- Sec. par M. Charbon
- Que le lieutenant de la Corporation de l'entrepreneur informant que le conseil est autorisé d'accepter le changement proposé au tracé de la rue Sherbrooke, sur les difficultés à surmonter.

par

126

pour faire la rue suivant le tracé actuel.
adopté

64 Prop. par M. Baumbach }
Lic. par M. Collin } Que les copies de plans
préparés par M. A. M. Baudouin soient
renvoyés pour les compléter. -
adopté

65 Prop. par M. Rolland }
Lic. par M. Charrier } Que le compte de P. B.
Dépôté, en date du neuf Mars 1876, qui
passé au compte de Profits & Pertes
en vertu syndicaux du dit Département,
failli, n'a rien payé sur ce qui
qui avait été donné en paiement de
taxes municipales. -
adopté

Que Charrier donne avis qu'il fera mo-
tion à une prochaine assemblée du conseil
pour l'adoption d'un règlement pour
accroître le règlement no 29, de manière
à limiter le nombre des licenses à dix
au lieu de huit. -

66 Prop. par M. Baumbach }
Lic. par M. Collin } Que le conseil
s'approuve.

J. P. Charrier
Maire
J. D. Rolland
Sec. G. L.

127

A ma assemblée spéciale du conseil Muni-
cipale du Village de Hochelaga, convoquée par
avis régulier donné à tous les membres &
tenue dans la Maison Municipale du dit Village
jeudi le vingt trois Mars, mil huit cent qua-
tre-vingt deux, à huit heures strictes minutes
du soir, conformément aux dispositions
de l'acte Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

Messieurs le Maire R. Préfontaine &
Messieurs les conseillers J. D. Rolland, W.
Lafontaine, A. B. Collin, John Baumbach, J. P.
Charrier & Ang. Lefrançois.

Rapport au Comité des Chemins

Province de Québec }
Village de Hochelaga }

Messieurs le Maire & les
conseillers de la Municipalité du Village de Hochelaga.

Messieurs
Le Comité des Chemins
de votre conseil, en assemblée le trois Mars
courant, a l'honneur de vous recommander.

1^o De ne pas entretenir la demande de M. Louis
Laporte, en date du trois février dernier au sujet
de l'accident qui lui est arrivé à la traversée de
la rue Galé dans cette Municipalité & pour lequel
il réclame des dommages. -

2^o De ne pas renouveler plus entretenir la demande
pour dommages de Mm. Carabulle & Linte
deux maisons ont été incendiées lors
des récents dégâts. -

(Signé) J. D. Rolland
" J. P. Charrier
" R. Lafontaine

84

67^e Prop. par M^r Clarke }
Lec. par M^r Pichard } Que le rapport du Comité
des Chemins qui vient d'être lu, soit reçu
& adopté -

Rapport du Comité de Police, Feu & Éclairage -
Provinciale de Police }
Village d'Acadulaga }

A Messieurs le Maire & les conseillers
formant le conseil municipal local du
Village d'Acadulaga, réunis en conseil;

Messieurs
Le Comité de Police, Feu & Éclairage de votre conseil, au rassemblement le
neuf Mars courant, a l'honneur de vous re-
commander.

- 1^e D'engager un autre homme pour le service
de la police, du feu & d'éclairage.
- 2^e Que cet homme soit John Cabagan actuellement
employé par cette communauté & qu'il soit habillé
au dépens de la Corporation, comme les autres
hommes.
- 3^e De voter pour le département du feu, quatre
articles afin pour tenir les boyaux pendant
il s'agit de monter dans les échelles.
- 4^e De voter aussi pour le même département
une branche de réserve.
- 5^e De faire pour un travail au réel d'arrière
pour l'été.
- 6^e De passer un règlement obligeant les pro-
priétaires à se procurer d'échelles suffisantes
pour atteindre l'étage supérieur de leurs bâtisses.
- 7^e D'autoriser le dit Comité à faire ce
choix de six constables spéciaux qui
seraient chargés d'aider avec hommes

du

du Département au feu dans les nécessaires -
que ces hommes soient assermentés & qu'ils
reçoivent au moins \$2 chaque fois qu'ils
servent comme tels.

8^e D'autoriser le Comité d'Éclairage à faire poser
des ressorts neufs à la charrette servant à l'é-
clairage des lampes.

9^e De payer les rafraichissements donnés aux
hommes lors du feu chez John Smart.

10^e De payer le compte du D^r Germain, s'élevant
à \$100 Dollars.

11^e D'obliger un des hommes de police de
patrouiller à tour de rôle, pendant les heures sui-
vantes de 11 a. 40 à 1 p.m. hors & de 5 à 7 p. m.,
afin de protéger la circulation pendant ces
heures.

Acadulaga 23 Mars 1852. (Signé) J. Bombay
" Amos Cellin
" R. Préfontaine

68^e Prop. par M^r Clarke }
Lec. par M^r Pichard } Que le rapport du Comité
de Police, Feu & Éclairage, qui vient d'être lu soit
reçu & adopté -

69^e Prop. par M^r Cellin }
Lec. par M^r Bombay } Que les applications
pour certificats de licences d'épicerie, gâté
la part de Messrs Théophraste & Pierre
Denocher, soient référés au Comité des
Revenues.

Lettre Louis Pelletier, ambassadeur, deman-
dant que le conseil lui fasse remise de
l'arrêté qu'il a été condamné à
payer pour avoir rendu des lignes
suivantes le dit arrêté.

A une assemblée régulière du conseil municipal du Village d'Boisclaire, tenue dans la Maison Municipale du dit Village, le mardi le trois avril mil huit cent quatre-vingt deux, à huit heures du soir, conformément aux dispositions au Code Municipal de la Province de Québec -

Étaient présents

Monsieur le Maire Raymond Préfontaine & Messieurs le Conseiller Mafortune, a. r. c. l. s. J. Jos. Gauthier, J. Barabray & Augustin Tétreault, formant la majorité des membres du Conseil.

Liste de MM. Masséau, Archambault & Meak, au 3 avril. et Hugues & la Co. de G. G.

* par Louis Labonté

Handwritten signature/initials

M. le Maire met devant le Conseil, copie d'une action prise contre la Corporation pour prétendus dommages, causés par une chute sur la traverse de la rue principale.

45^e Prop. par M. Mafortune
Sec. par M. Tétreault } Que l'action prise par Louis Labonté, soit référée aux comptes de la Corporation avec instruction de comparaitre pour défendre les droits de la Corporation. - adoptée

Certificat de prestation de serment de Olivier Lesours, auditeur.

46^e Prop. par M. Mafortune
Sec. par M. Tétreault } Que le Conseil approuve l'achat par le Comité du Feu, à prix d'achat évalué au prix de deux cents dollars, & ratifié le paiement qui en a été fait. - adoptée

47^e Prop. par M. Barabray
Sec. par M. Cellin } Que le rapport

rapport par G. M. Abbott sur l'efflu des Impôts de Pavé, pour les mois de Janvier, Février, & Mars derniers sont reçus & adoptés - adoptés

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. Alexandre Surprenant (30 Mars) demandant de l'emploi dans la force de police, & une soumission de M. Alphonse Déhile (3 Avril) offrant de faire l'allumage des lampes pour le prix de mille dollars.

48^e Prop. par M. Cellin
Sec. par M. Barabray } Que les lettres de M. Surprenant & A. Déhile qui viennent d'être lues soient référées au Comité des Pavés, Salices & Colonnades - adoptée

Lettre de M. W. Kennedy, informant le Conseil qu'il a accepté la charge d'évaluation. Lettre de M. J. P. Masséau, demandant la permission de passer ses frais & de faire une traverse en pierre sur la rue du Beauvillier & d'y son magasin. 3 Mars 1882.

49^e Prop. par M. Tétreault
Sec. par M. Barabray } Que la demande de M. J. P. Masséau soit accordée, à la condition que les travaux y mentionnés soient faits sous la surveillance de l'Inspecteur de la Corporation & à la satisfaction du Comité des Chemins. - adoptée

M. le Maire fait lecture d'une requête de M. Edouard Benoit ambassadeur, (par son procureur D. Murphy Esq) demandant que le Conseil lui fasse remise de l'amende qu'il a été con-

437

ceud anné à payer pour vente de liqueurs
suivantes le dimanche. -

80^e Prop. par M. Barbois }
Lec. par M. Charbon } Que la demande de
M. Bécarré qui vient d'être faite, ne soit
pas entendue. - adoptée

Applications pour certificats de
licences d'ambros de Camille Roy
Josephmann, Geo. A. Demers, J. Bouché
et de P. Desjardins, et pour licences de
deuil de M. Roy, Bertrand & Payette. -

81^e Prop. par M. Charbon }
Lec. par M. Charbon } Que les applications
pour certificats de licences pour
vendre et être sommées au
causal soient déposés au
Comité des Licences pour
en faire rapport à la pro-
chaine assemblée. - adoptée

82^e Prop. par M. Charbon }
Lec. par M. Charbon } Que les comptes
suivants soient approuvés
et payés par le Trésorier de la
société. Cescom Belanger 9-00
P. Hémond & fils 21-50
Maurice Lesley 37-15
N. La Fortune 5-92
H. Co. Beaudry 10-15
J. C. de Laren 3-25
R. W. Smith 3-00
Retourneux & cie .85
D. N. Brien 3-75
A. B. Collin

438

A. B. Collin 22.33
Bertrand & Payette 25.60
Lec. Canadienne de Coartchen 2.50
James Rowley 34.75
J. Peneault & cie (Ban Marché) 2.30
Mr. G. Paré 2.50
adoptée

83^e Prop. par M. Barbois }
Lec. par M. Collin } Que le Comité
de Police pour le belair soit autorisé
à habiller les hommes. - adoptée

84^e Prop. par M. Laforest }
Lec. par M. Charbon } Que cette assem-
blée se réunisse à mardi le
prochain jour d'Avril courant
à sept heures & demie du
soir. - adoptée

A. Lafontaine
Maurice
J. P. Collin
J. B. Collin

736

Une assemblée régulière du Conseil municipal du Village d'Hochebourg, après du trois avril et tenue dans la Ville municipale du dit Village mardi le sixième jour d'avril ont été traités quatre ordres du jour à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur le Maire Raymond Préfontaine & Messieurs les conseillers M. Laforest, M. B. C. J. Bernbray, J. Charbon & Augustin Séguin. Donnant la majorité des Membres du conseil.

Rapport du Comité des Licenses

À Messieurs le Maire & Messieurs les conseillers.

Messieurs,

Le Comité des Licenses en assemblée le 11 avril courant, recommande au conseil d'accorder des certificats de licence de piscier à Mme Duracher Mélanie Roy, Bertrand, Requette, Banpu's Beau, & Mandanfil, et donner à la commission qu'il a nommée son application.

Le Comité décide de recommander d'accorder des certificats de licence de pêcheurs à M. Demise Roy, Georges & Dovers.

Quant aux applications de M. J. Bernbray, M. Duré & M. S. Dupire le Comité recommande au conseil de ne pas les admettre.

Amablement soumis (Signé) John Bernbray
" Augustin Séguin
" R. Préfontaine 85

Hochebourg 11 avril 1882

737

Rue Desjardins

85^e Prop. par M. Charbon & Sec. par M. Laforest & Quel rapport au Comité des Licenses qui vient d'être lu soit reçu & adopté, adopté

Requête de Père Genais, 1 Mars 1882 réclamant de la Corporation un certain montant pour commutation du terrain de la rue Desjardins cédé par lui à la dite Corporation par acte du 14 Mars 1881.

86^e Prop. par M. Séguin & Sec. par M. Cellin & Quel rapport de M. Père Genais, soit référé au Comité des Licenses pour en faire rapport. adoptée Lettre du Secrétaire de son Excellence le Gouvernement, informant d'acquiescement d'une lettre de M. Lhuillier pour l'obtention de la copie de la terre, qui se donne gratuitement aux courses de chevaux.

87^e Prop. par M. Bernbray & Sec. par M. Cellin & Que les comptes suivants soient approuvés & payés, M. Lhuillier 133, L. Lhuillier 140, L. Lhuillier 141, L. Lhuillier 142, L. Lhuillier 143, L. Lhuillier 144, L. Lhuillier 145, L. Lhuillier 146, L. Lhuillier 147, L. Lhuillier 148, L. Lhuillier 149, L. Lhuillier 150, L. Lhuillier 151, L. Lhuillier 152, L. Lhuillier 153, L. Lhuillier 154, L. Lhuillier 155, L. Lhuillier 156, L. Lhuillier 157, L. Lhuillier 158, L. Lhuillier 159, L. Lhuillier 160, L. Lhuillier 161, L. Lhuillier 162, L. Lhuillier 163, L. Lhuillier 164, L. Lhuillier 165, L. Lhuillier 166, L. Lhuillier 167, L. Lhuillier 168, L. Lhuillier 169, L. Lhuillier 170, L. Lhuillier 171, L. Lhuillier 172, L. Lhuillier 173, L. Lhuillier 174, L. Lhuillier 175, L. Lhuillier 176, L. Lhuillier 177, L. Lhuillier 178, L. Lhuillier 179, L. Lhuillier 180, L. Lhuillier 181, L. Lhuillier 182, L. Lhuillier 183, L. Lhuillier 184, L. Lhuillier 185, L. Lhuillier 186, L. Lhuillier 187, L. Lhuillier 188, L. Lhuillier 189, L. Lhuillier 190, L. Lhuillier 191, L. Lhuillier 192, L. Lhuillier 193, L. Lhuillier 194, L. Lhuillier 195, L. Lhuillier 196, L. Lhuillier 197, L. Lhuillier 198, L. Lhuillier 199, L. Lhuillier 200. adoptée Lettre de M. Lhuillier Préfet du Canada, demandant au conseil de donner l'eau à ses maisons privées de son hôtel.

88^e Prop. par M. Bernbray & Sec. par M. Cellin & Quel rapport de M. Lhuillier soit référé au Comité des Licenses pour en faire rapport. adoptée

Application de M. M. Cellin pour un certificat de licence d'opérateur

4/38

89^e Prop. par M. Chantre }
Sec. par M. Lapointe }
déliance de pièces soit accordée,
à M. B. Collin. - adoptée
Celle de M. Ch. Chantre demandant
dant del'emploi dans le corps
de police. -

90^e Prop. par M. Lapointe }
Sec. par M. Chantre }
de lui Ch. Chantre soit refusée,
au Comité de Police. - adoptée

91^e Prop. par M. Lapointe }
Sec. par M. Collin }
L'usage a négligé de payer, dans les délais
mises, et que compte la réclamation lui
obtenant son certificat de licence, et
que les dites taxes soient payées depuis
son certificat de licence d'ambulance
soit de nouveau confirmé en sa faveur. -
adoptée

92^e Prop. par M. Chantre }
Sec. par M. Collin }
à M. L. L. L. L., lui demandant à quelles
conditions, il céderait les mes manuscrites
sur sa propriété de l'Hotel cadastre. -
adoptée

93^e Prop. par M. Bozay }
Sec. par M. Chantre }
Que le Conseil,
s'ajourne. - adoptée

A. Ripstein
Maire
J. G. L. L.
Sec. L. L.

x estaxe mun
cipale
A. M.
J. G. L. L.

4/39

A une assemblée régulière du Conseil
Municipal du village d'Acadulunga,
tenue dans la Maison Municipale,
au dit Village, lundi le premier mai
mil huit cent quatre vingt deux - à
huit heures et demie au soir, con-
formément aux dispositions du
Code Municipal de la Province
de Québec -

Et ont été présents -
Messieurs le Pro Maire Jos. Chantre
& M. M. Lapointe, J. Bozay
& A. Chantre formant la majorité
des membres du conseil. -

94^e Prop. par M. Bozay }
Sec. par M. Chantre }
Que cette assemblée
s'ajourne à vendredi prochain le
cinq mai venant à sept heures
et demie du soir. -
adoptée

A. Ripstein
Maire
J. G. L. L.
Sec. L. L.

240

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Boisclaire, tenue le premier mai et le 19 mai, mit au vote cent quatre vingt deux, dans la maison municipale du dit Village, à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire R. Préfontaine Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, M. Laforest, J. Bourbeau, J. P. Chastin & A. Lecomte, formant un quorum du dit conseil.

Rapport au Comité des Finances

A Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Boisclaire Messieurs,

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport,

qu'après avoir pris en considération la requête de Mr Paul Courai du 1^{er} Mars dernier, demandant au conseil de le rembourser de la part de communauté, d-d-d. \$50, qu'il a payé sur les terrains qu'il a cédés à la Corporation par acte du 19 Mars 1881, recommandé au conseil de payer au dit Mr Courai la somme de Cinquante dollars pour les raisons ci-dessus.

Le Comité recommande de plus de passer un règlement pour la répartition des taxes de 1876-1877, basé sur le rôle de 1875, d'après l'opinion des arceaux de la Corporation

en

241

daté du 4th Sept. 1881

Signé J. D. Rolland

" J. P. Chastin

" R. Préfontaine

45^e Prop. par Mr Bourbeau }
Lec. par Mr Lecomte } Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit reçu & adopté. — adopté

Mr Rolland donne avis qu'il fera motion à une prochaine assemblée du conseil, pour l'adoption d'un règlement pour la perception des arrages de taxes pour les années 1876-1877, d'après le rôle de 1875.

46^e Prop. par Mr Chastin }
Lec. par Mr Lecomte } Que Mr P. A. Côté soit chargé de collecter les taxes de locataires, d'après une commission de 10%, sur les sommes collectées. — adopté

Rapport du Comité de l'Eau

A Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Boisclaire, Messieurs,

Le Comité de l'Eau, a l'honneur de faire rapport au conseil, qu'après avoir pris en considération la requête de Mr Louis Pelletier pour faire venir l'eau à ses maisons en amont de son hôtel, il en est venu à la conclusion de recommander au conseil d'accorder la dite requête, pourvu que Mr Pelletier fasse poser à ses frais & dépens le tuyau à l'eau depuis la rue jusqu'aux dites maisons, & qu'il donne par écrit la

442

la permission aux employés de la Corporation
d'aller sur son terrain pour y ouvrir &
fermer l'eau, au pour toute autre raison
se rapportant à l'Administration de
l'égout, la Corporation se réservant le
droit de poser un robinet devant toute
maison, laquelle devra avoir sa branche
particulière.

(Signé) J. D. Rolland
() J. F. Chartier

47^e Prop. par M. Bombay
Sec. par M. Rolland 3 Que le rapport du
Comité du Eau qui vient d'être lu, soit
reçu & adopté.

Rapport du Comité des Chemins,
Messieurs le Maire & Messieurs
les Conseillers du Village d'Helouga.

Le Comité des Chemins
a l'honneur de faire rapport au conseil,
recommandant:

- 1^e D'acheter 2000 pieds de madriers
de 3 pouces pour réparer les trottoirs
de la rue St. Jean & des autres rues de
cette Municipalité, & que les dix ma-
driers soient achetés d'après soumission.
- 2^e De faire venir aux propriétaires
des terrains au passage, la rue entre
depuis la rue Desrosiers aux limites de
la ville, & la rue Logan depuis la rue
Desrosiers à la rue Malborough, pour savoir
à quelle condition, ils céderaient
les dites rues.
- 3^e Faire voter la Cie. des Chemins
certains

443

certains de faire voter sous 8 jours la rue
St. Catherine entre les mes St. Hubert & Frontenac,
à défaut de quoi la Corporation fera faire
les travaux aux frais de la dite compagnie.
4^e D'écrire à la Corporation de l'autre part,
demandant de faire empêcher cette partie
de la rue Frontenac entre les mes St. Jean
& St. Catherine, qui les deux Municipalités
possèdent en commun, notre Municipalité
ayant fait faire sa partie.

5^e D'attirer l'attention du Comité des Chemins
sur le mauvais état de la rue St. Jean
près de la limite d'Helouga.

6^e Que l'arrosage des mes se fasse immé-
diatement par M. Sou's Propriétaire.

7^e De faire enlever les traverses en bois
à l'intersection des mes Desrosiers, Morceau
& Malborough des fameuses en pierre.

Le Comité fait de plus rapport, qu'il a
requis de la Cie. des Chemins d'acheter les
déchets de pierre des villes bâties, qu'elle
fait démolir, & ce pour le pont du chemin,
c'est-à-dire vingt centes par pied.

Signé J. D. Rolland
" J. F. Chartier

48^e Prop. par M. Bombay
Sec. par M. Chartier 3 Que le rapport du
Comité des Chemins qui vient d'être lu
soit reçu & adopté.

Lettre de la Compagnie des "Canadiens de
& Steel Coy Limited" 22 Mars accusant réception
avec remerciements de la résolution
exemptant la dite Cie. des taxes.
Compte de la Corporation de Montréal
pour l'an au 1^{er} Mai 1892 - 23904 2^e

111

x de municipal
L. J. J. J.

99^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Bombard } Que le comptable de
la Corporation pour l'an formé de
les comptes exprimant le 1^{er} mai
augmenté de \$3907⁴⁴, soit référé
au Comité de l'An, pour en faire rapport.

adopté

Application de M. Dure Richard 25 avril 1882
de M. Jos. Langen 25 avril 1882
pour emploi dans le corps de police.

100^e Prop. par M. Fournel }
Sec. par M. Charbon } Que les appropria-
tions de Mm. Richard & Langen soient dé-
finies au Comité de l'An. - adopté

Lettre de la Sec. des Ind. Québec 25 avril 1882
Lettre J. G. Aylwin 17 avril 1882

101^e Prop. par M. Charbon }
Sec. par M. Fournel }
Que le Secrétaire accu-
se réception avec remerciement de la lettre de
M. J. G. Aylwin du 17 avril dernier, par laquelle
il cède à la Corporation, à certaines condi-
tions, les Mesures universales en sa propriété,
n^o 76 du cadastre; & qu'il soit informé
que le Conseil ne s'occupe immédiatement
de le faire cédé les mêmes mes par
les propriétaires intéressés entre les mes
Desjard & Malborough, & les suivre avec
toute la diligence possible. - adopté

Lettre de M. A. Morrissette, chef de police,
demandant que son salaire soit porté
à dix dollars par semaine (100^e p^o)

102^e Prop. par M. Fournel }
Sec. par M. Rolland } Que la lettre de M.
Morrissette soit référé au Comité de l'An.

112

Amalgame pour enfant rapport. - adopté

Lettre M. G. G. Gaudin 21 avril 1882

103^e Prop. par M. Bombard }
Sec. par M. Rolland } Que la lettre de M. Gaudin
soit référé au Comité de l'An. - adopté

Lettre des R. R. P. P. Desjard, demandant au conseil
de ne pas imposer de taxes sur leur propriété
à Hochelaga. -

104^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Bombard } Que la lettre des R. R. P. P.
Desjard soit référé au Comité de l'An. - adopté

Lettre des C. de la Cie. des Ind. de
à Coton & Hudson, demandant que le con-
seil fasse faire les canaux d'égoût sur
la rue St-Jean. - 29 avril 1882 -

105^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Charbon } M'en référant à
la lettre de la Cie. des Ind. de Coton,
le Secrétaire informe la dite Cie. que la
Corporation ne peut faire de travaux
sur la rue St-Jean avant que la dite
Cie. soit cédée à la Corporation, & qu'en
attendant le Comité est autorisé à
demander des renseignements pour
la construction des travaux durant le
mois de Juin. - adopté

106^e Prop. par M. Bombard }
Sec. par M. Charbon } Que le Comité des
Amalgame soit autorisé à prendre en consi-
dération la question des frais payés à
Mm. Baonard cad, & Progamial, &
à faire établir la proportion de
ce

746

ce compte payé par le conseil de Comté
de faire rapport au conseil. -

adoptée
Que le Maire soumet au conseil un projet
de loi (Bill) concernant la santé publique
et la Statistique vitale. -

107^e Prop. par M. Pallard }
Sec. par M. Bombay }

Que le conseil approuve
le principe du Bill qui vient de lui être soumis,
sans entrer dans la considération des détails,
à qu'il soit fait l'adoption de ce Bill durant
la présente session, ainsi qu'il est pour la santé
publique, et que copie de la présente résolution
soit transmise à l'Hon. M. Brabant, député de
Comté d'Acadie, et législature provinciale. -

X & me requête
de J. Champoux et
en faveur de
M. Lamière

adoptée
Applications pour certificats de licences
d'épiceries de J. S. Moynast, E. Monty, H. Bédard
et Julien & Fortin pour licences d'arberges
de D. Lamière, J. Berville et J. Cormier. -

108^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Pallard } Que des certificats
de licences d'épiceries soient accordés à
Messrs. J. S. Moynast, E. Monty, H. Bédard
et Julien & Fortin. -

adoptée
109^e Prop. par M. Charbon }
Sec. par M. Lamière } Que les applications
pour licences d'arberges de J. Berville, Lamière
et J. Cormier ne soient pas cabotées. -

adoptée
110^e Prop. par M. Pallard }
Sec. par M. Charbon } Que la demande de
M. J. A. M. Boudry pour certaines parties
pour

747

pour une copie d'ouvrages entre cette Commission
et la ville de St-Jean, voir référé au
Comité des finances pour en faire rapport.
adoptée

Lettre du Dr. Mennessier, réclamant
momentant du compte n° 76 fait au con-
seil pour soins accordés au prisonnier
Collette le 2 Janvier dernier.

111^e Prop. par M. Pétard }
Sec. par M. Pallard } Que M. Bombay pré-
sident du Comité de Police soit autorisé
à régler avec le Dr. Mennessier. -

adoptée
112^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Lamière } Que pour renou-
veler Beller de \$100. du le 21 Mai dernier
le Maire de Québec soient autorisé
à signer un autre Beller au même montant
à trois mois, à l'ordre de M. A. Bédard,
endossé par M. J. S. Pallard et R. Pétard
toute individuellement que le conseil
paye par Beller à son échéance. -

adoptée
113^e Prop. par M. Charbon }
Sec. par M. Lamière } Que les comptes
suivants soient approuvés, savoir:
Archevêque et Co. \$18. Co. M. Abbott \$7.20
Léonard et Co. \$18. C. A. Pélissier 4.15 J. H. Lamière 9.00
A. G. G. 57.62 M. Fortin 4.22 Bertrand & G. 8.25
J. C. L. Lamière 14.00 E. Lamière 34.12 Ch. G. G. 17.70
A. G. G. 8.15 Ben. Lamière 16.52 Montant Pétard
Jules Coq 64.51 E. A. Coq 15.00. -

adoptée
114^e

418

114^e Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Bombard } Que le Secrétaire
M. Georges Roberts, de faire enlever surdela
la puerie qu'il a mis dans la me s. p. l. e.,
adoptée

115^e Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Bombard }
Que le conseil adopte
le plan général de la Municipalité, tel
qu'il est préparé par M. J. N. Gaudy le
23 Avril 1875 & avec les changements que le
Maire & le Secrétaire, jussent les procédés
nécessaires pour faire homologuer le dit
plan suivant la loi. -
adoptée

x de traces de
mes adoptés
par le conseil
le 24 septembre
1881.

116^e Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Charbon } Que ce Conseil approuve
les plans qui lui ont été soumis & soit
par M. Roberts, pour la construction
des usines de la Cie. dite "Canada
Iron Works Co.", sur la me Morcau
dans ce village, & que le Comité des
finances soit autorisé à préparer
un règlement, accordant à la dite Cie,
un Bonus de cinq mille dollars, aux
conditions mentionnées dans la résolu-
tion & emprunt la dite Cie. de
taxes & supra l'approbation des
électeurs municipaux -
adoptée

116^e Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Charbon }
117^e Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Bombard }

117^e Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Bombard } Que le Secrétaire
soit autorisé de venir à la Corporation
de l'extérieur, l'informant que ce conseil
peut exorbitant le prix de présente,
adoptée

419

Centus par mille gallons pour nous qu'on
peut le eau, & qui a vu de diminution
dans le prix de l'eau, notre Conseil devra
dans l'intérêt de notre village, prendre les
moyens d'établir un aqueduc pour se
fournir d'eau sur le côté sud du St-
Laurent, près de l'Isle St. Révérend. -
adoptée

118^e Prop. par M. Charbon }
Lec. par M. Rolland }
Que le conseil
s'ajourne. -
adoptée

J. H. Lefebvre
Maire
J. G. L. L.
Sec. L. L.

A ma assemblée spéciale du Conseil Municipal
 du Village d'Édouard, tenue dans la Maison
 Municipale du dit Village, le dimanche
 jour de Mai, oné huit cent quatre vingt deux,
 à huit heures et demie du soir, conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la
 Province de Québec.

Étaient présents

Monsieur le Maire R. Préfontaine &
 Messieurs le Conseillers J. D. Belland, N. La-
 fortune, A. B. Collin, J. M. Martin & Augustin
 Pétard, formant la majorité des membres
 du conseil.

Rapport du Comité des Finances

Le Maire & Messieurs
 le Conseillers au Village d'Édouard,
 Messieurs,

Le Comité des Finances
 soumet respectueusement,

En après avoir pris
 connaissance de la réclamation de
 M. J. A. M. Baudry pour services professio-
 nels, se montant à la somme de \$614²², il en
 est venu à la conclusion de recommander
 au conseil de lui payer \$611²² faisant une
 réduction de \$33, en règlement de tout comp-
 te à ce jour.

Le Comité décide aussi de recom-
 mander au conseil de payer à M. Morrisette,
 suivant sa demande du 1^{er} de Mai, un salaire
 de \$10 par semaine au lieu de \$10 par
 mois, & ce à compter du premier Mai
 courant.

Le Comité recommande
 de plus

de plus d'exempter de taxes, à l'avenir, la propriété
 des R. R. P. P. Névites, N. B. du cadastre, & ce
 à compter du 1^{er} Septembre prochain.

Le nombre de sommiers

12 Mai 1882 (Signé) J. D. Belland
 " R. Préfontaine,
 " J. P. Chastner

119^e Prop. par M. Lafortune

Que le rapport du Comité
 des Finances qui vient d'être lu soit reçu &
 adopté.

Le rapport verbal du Comité des
 Finances.

120^e Il est proposé par M. Belland,

Que par M. Martin 3^e Que l'attention qu'il
 est de l'intérêt des habitants du Village d'Édouard
 d'accuser un service régulier de
 transport pour les passagers entre le Village
 de la Cité de Montréal.

2^e Et attendu que J. A. M. Baudry
 par son contrat avec la Cité de Montréal, offre
 au Village de faire un service régulier entre
 le Village d'Édouard & la Cité de Montréal,
 il est maintenant résolu & décidé

3^e Que ledit J. A. M. Baudry
 au représentant soit dès maintenant
 & pour le terme de cinq années
 à partir du premier Mai courant, exempté
 de toutes taxes municipales spéciales ou
 spéciales aux conditions suivantes:

4^e Que le dit J. A. M. Baudry
 au représentant soit obligé qu'il man-
 tienne effectivement un service régulier
 entre le conseil d'Édouard & la
 Cité de Montréal

endroit convenable à au près de l'Hotel de Ville
dela Cité de Montreal.

5^e Que ce service régulier
se fasse journalièrement au moins à toute
les cinq minutes dans les deux sens de
puis six heures A. M. jusqu'à dix heures
P. M., & que depuis dix heures jusqu'à
sept heures adu matin et le soir le
service soit double & que depuis le
Coeuvrent d'Hotel de Ville au omnibus parte
au moins toutes les dix minutes.

6^e Que le prix de passage
pour tout le trajet entre le dit Coeuvent
d'Hotel de Ville & le dit Hotel de Ville de Montreal
n'excede jamais cinq centimes par personne.

7^e Qu'une taxe de transport
par année soit imposée & exigible sans toute
délégance, et sans au omnibus à tous au retour
d'Hotel de Ville correspondant au trajet
pour les passagers dans les limites du dit
Village, & ce à compter du 1^{er} mai 1883.

8^e Que M. Baudry, en
la Compagnie qu'il représente n'ait pas le
droit de céder au transport tout ou partie
de ses droits, ou de s'allier avec toute
Compagnie, sans le consentement du conseil, &
si M. Baudry ou la dite Compagnie
contrevient à cette clause, ou à aucune
des clauses de la présente résolution, le pré-
sent arrangement sera nul.

9^e M. le notaire
basé sur la présente résolution devra interve-
nir entre M. Baudry, au la Cie, qu'il représente.

adoptée
Lette

Lette M. J. A. M. Baudry du 10 Mai 1883, de-
mandant un Bonus & autres privilèges pour
la Cie. d'omnibus qu'il a proposé d'établir
entre cette Municipalité & Montreal.

171^e Prop. par Lafortune
Sec. par M. Cellin } Que le conseil ne
peut entretenir la demande de M. Baudry
adoptée

172^e Prop. par M. Cellin
Sec. par M. Charbon } Que le Règlement N^o 32
pour le prélevement des taxes, soit adopté
& que le secrétaire soit autorisé à préparer
des règles de perception en vertu du dit
Règlement. adoptée

173^e Lettres de retour des cas N^{os} 8/100-101
Lettres de Mr du Gray 9 Mai 1883 F. C. Lapierre
9 Mai 1883 G. Proulx 12 Mai 1883 - tous deux
Nouveaux de mes bons versés.

le conseil -

174^e Prop. par M. Charbon
Sec. par M. Lafortune } Que les lettres par chemin
d'Hotel de Ville soient référées au bureau des
Chemins. adoptée

Lette de Mr A. W. Grevis, demandant
une réduction de ses admissibles au

175^e Prop. par M. Lafortune
Sec. par M. Lafortune } Que le secrétaire
informe M. Lafortune par sa demande
ne peut être accordée. adoptée
Lettres de M. J. Jussieu, A. Charbon
M. J. - ne s'ajoutent - 10 & 12 Mai 1883

176^e Prop. par Lafortune
Sec. par M. Cellin } Que M. Jussieu ait
demandé qu'il soit autorisé de porter la
Mise Supplémentaire au cas de révision & de
s'adresser la C. A. Lapierre, comme conseil adoptée

131

L'heureux Mm Davidson et ses ^{frères} Smith, -
126^e Prop. par Mm Chartier }
Lic. par Mm Fichault } Que Monsieur Lemaire,
soit autorisé de faire les demandes nécessaires
pour en venir à une entente, avec Mm Smith, -
adoptée

Lettre Mm. Abbott et al au ^{conseil} 11 Mai - récla-
mant le montant payé par la C^{ie}. des Char-
nières pour charnières, 1876 & 1877. -

127^e Prop. par Mm Chartier }
Lic. par Mm Fichault } Que Monsieur Lemaire soit
autorisé de régler avec la C^{ie}. des Char-
nières. - adoptée

128^e Prop. par Mm Cellier }
Lic. par Mm Chartier } Que les comptes de
T. Patterson fait - C^{ie} du Sag 77^e & J. Dillon & M^e
soient approuvés & payés - adoptée

129^e Prop. par Mm Cellier }
Lic. par Mm Chartier } Que Monsieur de Saint-
amant soit autorisé de solliciter un
autorisé d'emprunter deux mille dollars de M^e Joseph
Chapelleau par billets à long terme, avec intérêt à six pour cent, payables semi-annuel-
lement après le conseil payé le dix mille à son élection. -
adoptée

130^e Prop. par Mm Lefrançois }
Lic. par Mm Rolland } Que le conseil soit autorisé à
prendre les mesures nécessaires pour collecter
les sommes dues pour p^{ro}visions au conseil. -
adoptée

131^e Prop. par Mm Rolland }
Lic. par Mm Cellier } Que le conseil s'oppose
adoptée

Mme J. de Saint-Amant
Mme

135

A une assemblée spéciale du conseil Muni-
cipal du village d'Hocheville, tenue dans
la Maison Municipale du dit Village, le
vingt neuf Mai, mil huit cent quatre,
vingt deux à huit heures & demie du soir
conformément aux dispositions du
Code Municipal de la Province de
Québec.

Étaient présents
J. D. Rolland Sec. Conseil

Sante de quorum cette
assemblée est ouverte sur ai -

[Signature]

756

A une assemblée reglée au conseil Municipal du Village
12^o Village, tenue dans la maison Municipale du dit Village
le lundi le 29^o Mai, ont été cent quatre vingt deux,
a huit heures de soir, conformément aux
dispositions de la loi Municipale de la Province de Québec,
étaient présents

Monsieur le Maire Raymond Préfète, & Messieurs
les Conseillers J. D. Robit, J. B. Carter, J. Bombay, Auger,
Tibault & A. Blodden, formant un quorum de dit
conseil.

132^o Prop. par M. Carter

Sec. par M. Levesque } Que le Préfète & le Secrétaire
soient autorisés de régler avec M. William
Smith pour la réclamation de son fils, les
pour dommages soufferts par l'indivision
de la maison au Marbois, & qu'ils soient
autorisés de lui payer vingt quatre dollars
en règlement de cette réclamation, sans toutefois
reconnaître la responsabilité de la Corporation
mais dans le seul & unique but d'éviter un procès.

adoptée

Lettre de M. Jos. Levesque, du 29 Mai 1882, par laquelle
il cède à la Municipalité, la me St-Hermann, de
la me Duproux à la me Ontario, à certaines
conditions.

133^o Prop. par M. Carter

Sec. par M. Robit } Que le Conseil accepte
la me St-Hermann, telle que donnée par M.
Joseph Levesque, par la lettre du 29 Mai dernier,

adoptée

Lettre C^{ie}. Charles Robit de Montréal 17 Mai 1882

134^o Prop. par M. Robit

Sec. par M. Bombay } Que le Secrétaire, a été
reçu de la lettre de la C^{ie}. des Charles
Robit, & l'informe que le conseil.

adoptée

757

neige pas qu'elle, laisse le m^o de la me Ste Catharine
entre les mes Fontaine & Savoie, mais qu'elle fasse
faire les réparations nécessaires de chaque côté de ses
voies, afin de rendre la me passable pour le moment,
adoptée

Lettre C^{ie}. du 29 de Montréal 23 Mai 1882, informant
le Conseil qu'elle est prêt à ceder la me Ontario, par
traverse sa propriété, mais moyennant indemnité.
Lettre de remerciement de R. P. P. Jésuites
de Mai 1882, pour l'exemption des taxes de
leur propriété à St-Joseph.

Lettre des hommes de police, d'Avril 1882, de-
mandant une augmentation de gages -
Application de Louis Doye 18 Mai, deman-
dant de l'emploi dans le corps de police.

135^o Prop. par M. Robit

Sec. par M. Robit } Que la requête des hommes de police
à l'application de Louis Doye soient référés au Comité
de Police, pour en faire rapport.

adoptée

Requête de Monsieur Norm d'Avril 1882, pour avoir l'eau
gratuitement.

Requête de M. Beauséjour & Beau, demandant de ne
pas payer leur part de la taxe d'assainissement, dans
leur maison, en fait ils n'en font point usage.

136^o Prop. par M. Bombay

Sec. par M. Robit } Que la lettre de M. Beauséjour &
Beau, soit référée au Comité de l'eau, avec pouvoir
de prendre action sur la dite lettre, adoptée
Lettre de M. D. Robert, a plaignant de l'égout
des Abattoirs a Montréal, 5 Mai 1882.

137^o Prop. par M. Carter

Sec. par M. Levesque } Que la lettre de M. Robert
soit référée au
Comité de l'eau, & que le Secrétaire
soit

comité

ceux sans dire à la dé. des Abattoirs de l'endroit, pour attirer leur attention sur cette lettre, & les informer qu'à moins qu'ils ne fassent cesser la nuisance sous le plan de M. Robert, le Conseil devra leur retirer la permission de garder les Abattoirs dans l'endroit commun de la rue, &c.

137^e Prop. par M. Belland } Que le Secrétaire de la Cie du ray de l'endroit 30^e mai 1842 se charge de taxes pour les années 1840 & 1841, en conséquence de l'illégalité du 10^e de l'édit de 1763.

138^e Prop. par M. Belland } Que la lettre de compte de la Cie du ray de l'endroit 30^e mai 1842 se charge de taxes pour les années 1840 & 1841, en conséquence de l'illégalité du 10^e de l'édit de 1763, & que la dite Cie, sera probablement appelée à payer une certaine somme en outre de celle déjà payée.

139^e Prop. par M. Belland } Que les comptes de la Cie du ray de l'endroit 30^e mai 1842 se charge de taxes pour les années 1840 & 1841, en conséquence de l'illégalité du 10^e de l'édit de 1763, & que la dite Cie, sera probablement appelée à payer une certaine somme en outre de celle déjà payée.

140^e Prop. par M. Belland } Que le Secrétaire de la Cie du ray de l'endroit 30^e mai 1842 se charge de taxes pour les années 1840 & 1841, en conséquence de l'illégalité du 10^e de l'édit de 1763, & que la dite Cie, sera probablement appelée à payer une certaine somme en outre de celle déjà payée.

141^e Prop. par M. Belland } Que le Secrétaire de la Cie du ray de l'endroit 30^e mai 1842 se charge de taxes pour les années 1840 & 1841, en conséquence de l'illégalité du 10^e de l'édit de 1763, & que la dite Cie, sera probablement appelée à payer une certaine somme en outre de celle déjà payée.

142^e Prop. par M. Belland } Que le Secrétaire de la Cie du ray de l'endroit 30^e mai 1842 se charge de taxes pour les années 1840 & 1841, en conséquence de l'illégalité du 10^e de l'édit de 1763, & que la dite Cie, sera probablement appelée à payer une certaine somme en outre de celle déjà payée.

143^e Prop. par M. Belland } Que le Secrétaire de la Cie du ray de l'endroit 30^e mai 1842 se charge de taxes pour les années 1840 & 1841, en conséquence de l'illégalité du 10^e de l'édit de 1763, & que la dite Cie, sera probablement appelée à payer une certaine somme en outre de celle déjà payée.

144^e Prop. par M. Belland } Que le Secrétaire de la Cie du ray de l'endroit 30^e mai 1842 se charge de taxes pour les années 1840 & 1841, en conséquence de l'illégalité du 10^e de l'édit de 1763, & que la dite Cie, sera probablement appelée à payer une certaine somme en outre de celle déjà payée.

145^e Prop. par M. Belland } Que le Secrétaire de la Cie du ray de l'endroit 30^e mai 1842 se charge de taxes pour les années 1840 & 1841, en conséquence de l'illégalité du 10^e de l'édit de 1763, & que la dite Cie, sera probablement appelée à payer une certaine somme en outre de celle déjà payée.

160

146^e Prop. par M. Rolland
 Que par M. Collin Que pour renouveler le Billet de
 deux mille dollars dû à la Banque du Peuple
 le neuf Juin courant, le Maire de la Ville soit
 autorisé à signer un autre Billet de mille mais
 pour le même montant, en renouvellement,
 à l'ordre de M^{rs}. Martin, et endossé par M^{rs}.
 J. D. Rolland & N. Provençal individuellement, &
 par le conseil payé ce dit Billet à son échéance.
 adopté

147^e Prop. par M. Chabot
 Que par M. Turville Que ce conseil s'engage
 payer à son échéance le Billet n^o 168 de
 deux mille dollars, signé par le Maire
 de la Ville et endossé par M^{rs}. J. D. Rolland
 le 1^{er} Juin courant, pour payer les inté-
 rêts de fonds d'annuité servant, à tout son-
 gne du Peuple, le premier Juin courant.
 adoptée

148^e Prop. par M. Baubry
 Que par M. Rolland
 Que le conseil
 s'oppose. - adopté

M. Provençal
 M^{rs} Martin
 J. D. Rolland
 Sec. Vie's.

— Fin. —